

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE



PROCÈS-VERBAL

I – 2

Ordre du jour

Conseil municipal du 14 décembre 2018

- | | | |
|--|-----------------------|---------------|
| - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| 1 - Voeu : Nantes a besoin d'effectifs policiers supplémentaires. | <i>Pages 7 à 11</i> | M. BOLO |
| 1A - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 – Approbation. | <i>Page 11</i> | Mme le MAIRE |
| 2 - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT – Compte rendu. | <i>Pages 11 et 12</i> | Mme le MAIRE |
| - Communication thématique : Nature en ville | <i>Pages 37 à 60</i> | |
| 2A - Conseil municipal – Désignations. | <i>Pages 12 et 13</i> | Mme le MAIRE |
| 3 - Débat d'orientations budgétaires pour 2019. | <i>Pages 13 à 29</i> | M. BOLO |
| 4 - Quartiers Nantes Erdre – Hauts Pavés/Saint Félix et Bellevue/Chantenay/Sainte Anne – Restructuration et extension de trois écoles : Beaujoire, Gaston Serpette et Mutualité – Choix des maîtres d'œuvre – Approbation. | <i>Pages 29 à 32</i> | Mme NAËL |
| 5 - Quartier Dervallières-Zola - Extension du groupe scolaire Châtaigniers - Validation du projet - Lancement des consultations - Approbation | <i>Pages 32 et 33</i> | Mme NAËL |
| 6 - Subventions au titre des actions éducatives – Avenant – Approbation. | <i>Pages 33 à 36</i> | Mme NAËL |
| 7 - Politique publique petite enfance – Charte Qualité et Convention – Approbation. | <i>Pages 60 à 66</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 8 - Associations Petite Enfance – Subventions – Approbation. | <i>Page 66</i> | Mme RODRIGUEZ |
| 9 - Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Convention et Avenants – Approbation. | <i>Pages 67 et 68</i> | M. MARTINEAU |

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I – 3

- | | | | |
|----|---|-----------------------|--------------|
| 10 | - Appel à projets « Parcours d'Education artistique et culturelle : Pratiques artistiques et cohabitations créatives à l'école » – Subventions – Convention – Approbation. | <i>Pages 68 à 70</i> | M. MARTINEAU |
| 11 | - Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions et avenant – Approbation. | <i>Page 71</i> | M. MARTINEAU |
| 12 | - Structures culturelles conventionnées – Cinquième répartition de subventions 2018 – Conventions – Approbation. | <i>Page 72</i> | M. SEASSAU |
| 13 | - Politique de la Lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Convention – Approbation. | <i>Page 72</i> | M. SEASSAU |
| 14 | - Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation. | <i>Page 73</i> | M. CHATEAU |
| 15 | - Voies et espaces publics – Dénominations – Approbation. | <i>Pages 73 à 76</i> | M. CHATEAU |
| 16 | - Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Convention – Approbation. | <i>Page 36</i> | Mme BASSAL |
| 17 | - Animation sociale et culturelle – Conclusion d'une nouvelle convention de partenariat entre la CAF de Loire Atlantique et la Ville de Nantes – Mise en place de conventions tri-partites de partenariat entre la CAF de Loire Atlantique, la Ville de Nantes et 6 associations nantaises agréées Espace de Vie Sociale – Approbation. | <i>Pages 76 à 78</i> | M. BOLO |
| 18 | - Associations Adolescence et Jeunesse – Cinquième répartition de subventions – Approbation | <i>Pages 78 et 79</i> | M. MARTIN |
| 19 | - Signature de la nouvelle Charte des villes actives du Programme National Nutrition Santé – Approbation. | <i>Pages 79 à 81</i> | Mme BENÂTRE |
| 20 | - Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association des seniors nantais (ORPAN) – Approbation. | <i>Page 37</i> | Mme BASSAL |
| 21 | - Sports – Plan Cité Foot V 2018/2022 – Convention d'objectifs – Approbation. | <i>Pages 81 à 84</i> | M. REBOUH |
| 22 | - Sports – Plan handball V - 2018-2021 – Convention d'objectifs – Approbation. | <i>Pages 84 à 87</i> | M. REBOUH |
| 23 | - Quartier Dervallières Zola - Complexe sportif Appert-Raspail - Réhabilitation - Approbation. | <i>Pages 87 et 88</i> | M. REBOUH |
| 24 | - Sports – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation. | <i>Page 88</i> | M. REBOUH |
| 25 | - Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets Subventions – Approbation. | <i>Pages 88 à 90</i> | M. SALAÜN |

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I- 4

- | | | | |
|----|--|-------------------------|--------------|
| 26 | - Aide humanitaire d'urgence - Attribution de fontaines filtrantes à l'île de Tikopia – Approbation. | <i>Pages 90 et 01</i> | M. SALAÛN |
| 27 | - Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation. | <i>Pages 91 et 92</i> | M. SOBCZAK |
| 28 | - Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation. | <i>Pages 92 à 94</i> | M. HUARD |
| 29 | - Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017/2018 – Information. | <i>Pages 94 à 100</i> | M. QUERO |
| 30 | - Ouverture des commerces le dimanche en 2019 - Avis du Conseil municipal. | <i>Pages 100 et 102</i> | Mme Le MAIRE |
| 31 | - Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation. | <i>Pages 102 à 104</i> | M. CHATEAU |
| 32 | - Transactions immobilières diverses - Approbation. | <i>Pages 104 à 108</i> | Mme LEFRANC |
| 33 | - Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses - Approbation. | <i>Pages 108 et 109</i> | Mme LEFRANC |
| 34 | - Délégations des attributions du Conseil municipal – Actualisation. | <i>Page 109</i> | Mme LEFRANC |
| 35 | - Ile de Nantes - Ancien site Alstom – Institution de servitudes d'utilité publique – Avis. | <i>Pages 109 et 110</i> | M. ROBERT |
| 36 | - Association SNUC TENNIS – Travaux de réaménagement des espaces sportifs dans l'enceinte du stade municipal Pascal Laporte de Nantes - Emprunt de 460 000 € auprès de BNP Paribas - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % - Convention - Approbation. | <i>Page 110</i> | M. BOLO |
| 37 | - SAEM LAD-SELA – Evolution de l'actionnariat – Entrée de la Région au capital – Approbation. | <i>Page 110</i> | M. BOLO |
| 38 | - Vote des crédits nécessaires avant le vote du Budget Primitif 2019 – Opérations d'investissement – Avances sur subvention 2019 – Approbation. | <i>Page 110</i> | M. BOLO |
| 39 | - Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation. | <i>Pages 111 à 114</i> | M. BOLO |

I- 5

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2018

Convoquée le vendredi 7 décembre 2018

La séance débute à 9 heures.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, Mme PIAU, M. MARTIN, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme MEZIANE, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, M. SOBCZAK, Mme COPPEY, Mme LAERNOES, M. BELHAMITI, M. SALECROIX, M. SALAÜN, Mme BERTU, M. BOUTIN, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. RICHARD, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER.

Sont absents et excusés : Mme PADOVANI (pouvoir à M. Quéro), M. MAUDUIT (pouvoir à M. Asseh), M. DEMIREL (pouvoir à M. Belhamiti), M. RAOUX (pouvoir à Mme Sotter), Mme HOUEL (pouvoir à M. Reneaume).

Sont également absents : M. JUNIQUE, Mme GHENAÏ.

Secrétaire

Mme Naël est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I – 6

La séance débute à 9 h 10.

M. BOLO, Adjoint, procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les anciens élus, Mesdames et Messieurs, les événements dramatiques de Strasbourg m'amènent, nous amènent à vous proposer d'honorer ce matin la mémoire des victimes et à nous associer à la peine de toutes celles et tous ceux qui ont été touchés par cette terrible attaque. Dans ces circonstances absolument dramatiques, les forces de l'ordre ont montré une fois de plus leur sang-froid et leur courage. Strasbourg, ville européenne, symbole de paix et de fraternité, peut compter sur notre solidarité, sur celle des Nantaises et des Nantais pour continuer de faire vivre les valeurs de la liberté. Mesdames et Messieurs, je vous invite maintenant à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg.

Mme le MAIRE – Merci.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, avant d'ouvrir notre séance du Conseil municipal, je veux rendre hommage, nous voulons rendre hommage, ce matin, à Gaston Auffret et à Pierre Marchi, qui nous ont quittés les 10 juillet et 13 novembre derniers.

Gaston Auffret avait siégé en tant que conseiller municipal durant douze ans, de 1989 à 2001, avec les délégations successives à l'Atelier municipal puis aux formalités administratives. Celles et ceux qui l'ont côtoyé connaissaient la force de ses convictions, qu'il a défendues au sein de cette enceinte, toujours dans l'écoute, le dialogue et l'échange. Son engagement public et citoyen dépassait les frontières de cette enceinte municipale.

Gaston Auffret était un ouvrier ajusteur aux Batignolles, un lieu phare de l'histoire industrielle nantaise, tant pour sa contribution à la modernisation du rail que pour les luttes sociales qui y furent menées. Un lieu de mémoire, aussi, de la résistance nantaise pendant la Seconde Guerre mondiale. L'engagement syndical était au cœur de la vie de la Gaston Auffret. Il a consacré plus de vingt ans de sa vie à la défense des droits des travailleurs comme délégué du personnel, puis secrétaire CGT. Il fut ensuite permanent au sein de l'union locale de la CGT, avant d'en devenir secrétaire général, jusqu'à son départ en retraite, en 1998.

Même après la fin de ses mandats, il est resté militant, actif et engagé au sein de l'Association des retraités des métaux et de l'Union syndicale des retraités. Gaston Auffret a toujours mis ses convictions et son énergie au service du collectif, au service de l'action pour plus d'égalité, pour plus de solidarité. Son engagement pour la défense des ouvriers était un combat pour améliorer les conditions de travail et de vie de toutes celles et tous ceux qui ont contribué à faire Nantes, son histoire, sa richesse, mais dont la voix n'était pas toujours entendue.

Mesdames et Messieurs, Monsieur le Premier ministre, chers collègues, je voudrais aussi rendre hommage à Pierre Marchi, décédé le 13 novembre. Il a siégé à deux reprises dans cette assemblée : en tant que maire adjoint, entre 1977 et 1983, puis en tant que conseiller municipal, de 1989 à 1995, mandat durant lequel il présida le groupe socialiste et républicain.

Toute sa vie, il a porté très haut les valeurs de l'humanisme qui l'animaient, en s'engageant dans la Résistance à 15 ans et en rejoignant à 16 ans la division Leclerc, au sein de laquelle il combattra pour libérer la France, puis l'Allemagne, du joug nazi.

Très attaché à la transmission de la mémoire, il fut, durant son premier mandat, le représentant de la Ville de Nantes à l'ordre de la Libération. Son expérience résistante et combattante fut fondatrice de son parcours politique. Il a continué, après la guerre, à s'engager pour la dignité de toutes et de tous en faveur d'une société plus juste, que ce soit dans l'action syndicale, au sein de la CGT, ou dans l'action politique, en

I- 7

contribuant activement à refonder la gauche socialiste dans les années 1960 et 1970. Dans chacun de ses mandats, que ce soit en tant que conseiller municipal, mais aussi en tant que conseiller général ou régional, il a fait montre de la force de ses convictions et travaillé sans relâche pour notre territoire et ses habitants. Au sein du Conseil municipal, ses prises de parole étaient écoutées, respectées, parce qu'elles témoignaient toujours de la volonté de prendre de la hauteur pour réfléchir ensemble à l'intérêt général.

J'adresse, nous adressons à leurs familles, à leurs proches, nos plus sincères condoléances. Je vous demande, chers collègues, Mesdames et Messieurs, d'observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Gaston Auffret et Pierre Marchi.

Mme le MAIRE – Merci.

Chers collègues, nous avons à désigner un secrétaire de séance, une secrétaire de séance. Je propose Myriam Naël. Merci.

Un mot sur le déroulement de cette matinée, simplement pour vous rappeler que, comme habituellement, dans le cadre de nos communications thématiques, la communication d'aujourd'hui aura lieu avec nos deux intervenants extérieurs à 11 h 30.

Je donne la parole à Pascal Bolo pour présenter le vœu qui est soumis au Conseil municipal ce matin.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Vœu : Nantes a besoin d'effectifs policiers supplémentaires

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, je voudrais d'abord m'excuser auprès des membres de la commission des vœux, puisque je n'ai pas pu la présider hier matin. Il y a eu une petite collision d'agenda avec la fête de la sainte Barbe, au centre de secours de Nantes Nord. Au regard de l'engagement des sapeurs-pompiers dans la dernière période dans ce secteur et notamment, au mois de juillet dernier, il m'a semblé, en tant qu'adjoint de quartier, devoir donner la priorité à cette cérémonie.

Je voudrais donc, au passage, remercier Elisabeth Lefranc, qui a procédé à cette commission des vœux, qui a vu un vœu proposé assez naturellement par le groupe de l'union de la droite et du centre, c'est ainsi qu'on l'appelle ? J'oublie toujours la dénomination exacte... Je ne veux pas faire d'erreur.

Un vœu sur une thématique que nous partageons autour de ces bancs et qui, naturellement, ne pouvait faire que l'unanimité, puisqu'il s'agit des questions d'effectifs de la police nationale. Un vœu a donc été rédigé de manière tout à fait collaborative, dans le but, je l'espère, d'obtenir une unanimité de notre Conseil.

Je vous le dis, Nantes a besoin d'effectifs policiers supplémentaires. La sécurité est une préoccupation majeure de nos concitoyens et une priorité de l'action municipale. Ainsi, la Ville de Nantes s'est engagée avec détermination pour apporter des solutions aux questions de sécurité et de tranquillité, dans le cadre de ses compétences. C'est aussi dans cet esprit que nous nous sommes portés candidats à l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien. Nous menons par ailleurs au quotidien une forte collaboration avec les services de l'État, à travers des actions conjointes ou concertées, pour une mobilisation plus efficace sur le terrain.

Pour que l'ensemble de ces efforts aboutisse à des résultats tangibles, l'État doit également engager un effort conséquent, donc proportionnel à celui de la Ville de Nantes. Il faut en particulier impérativement que les forces de police nationale de Nantes disposent d'effectifs suffisants, au plus près des besoins réels, tel qu'énoncé dans le contrat d'action territorial de tranquillité publique. Ces effectifs supplémentaires devront aussi permettre de fournir de meilleures conditions de travail aux policiers nantais.

I – 8

Or les effectifs de policiers nationaux dont dispose notre Ville sont insuffisants et inadaptés à la croissance démographique et aux évolutions de la délinquance qu'a connues Nantes. Il faut aussi prioriser l'utilisation des forces de police, en sous-effectif constant, sur des missions d'enquête et de lutte contre toutes les formes de délinquance. Après la vague de violences urbaines qui a marqué notre ville en juillet 2018, après la mort d'un homme, le Premier ministre a annoncé, en juillet 2018, l'arrivée de renforts de police nationale en janvier 2019. Tout en saluant cette annonce gouvernementale, les élus de la Ville de Nantes souhaitent, dans la suite du courrier adressé le 5 décembre dernier au ministre de l'Intérieur, qu'elle se concrétise dès le début de l'année et appellent de leurs vœux l'attribution d'effectifs policiers à la hauteur des besoins de la 6^e ville de France.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Bonjour à tous. Je voudrais, dans un premier temps, saluer la présentation de ce vœu en Conseil municipal. Cela fait longtemps qu'un vœu proposé par notre groupe d'élus n'avait pas franchi les fourches caudines de la commission des vœux et je voudrais m'en réjouir publiquement ce matin, remercier Élisabeth Lefranc, avec laquelle nous avons eu des échanges qui nous ont permis d'aboutir à ce texte présenté ce matin. Et avoir également un mot de remerciement pour Gilles Nicolas, puisqu'hier soir encore, nous avons également des échanges pour finaliser le texte du vœu, M. l'adjoint en charge de la sécurité ayant souhaité ajouter une phrase sur les conditions de travail de nos policiers nationaux, qu'il nous semblait tout naturel de pouvoir ajouter.

Évidemment, nous ne sommes pas d'accord sur tout en matière de lutte contre l'insécurité à Nantes, mais je crois que le vœu que vous portez ce matin, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, nous met d'accord sur deux points. D'abord, le constat que nous posons tous ensemble d'une hausse préoccupante de l'insécurité à Nantes. Nous l'avions inscrit en ces termes et vous avez préféré parler d'évolution de la délinquance, mais quels que soient les mots, j'ai envie de dire qu'il y a une réalité, aujourd'hui, que constatent les Nantais et sur laquelle nous sommes tous d'accord. Je crois que c'est une bonne chose que nous puissions poser ensemble ce constat.

Ensuite, le vœu montre également que nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut agir, qu'il faut agir davantage pour répondre à cette situation, que les politiques publiques mises en place jusqu'à aujourd'hui ne suffisent pas à y répondre et que nous avons besoin d'un soutien de l'État. Nous avons besoin, à Nantes, de renforts de police nationale supplémentaires, et je crois que c'est une bonne chose, là encore que nous puissions le redire et l'affirmer tous ensemble.

Ensuite, au titre du groupe des élus de la droite et du centre, vous le savez, nous avons proposé que cet effort que nous appelons, les uns et les autres, de nos vœux, puisse s'accompagner d'une hausse importante et, à terme, d'un doublement de l'effectif de la police municipale. Je voudrais simplement préciser le sens de cette proposition que nous faisons, qui n'est pas du tout de verser dans le tout sécuritaire, mais simplement, de rattraper le retard pris par Nantes, qui est aujourd'hui la 6^e ville de France, mais la 14^e en termes d'effectifs de police municipale par habitant.

Nous avons également proposé, vous le savez, de réfléchir à la question de l'armement de cette police municipale. Là encore, je voudrais préciser le sens de cette mesure. Ce n'est pas du tout sécuritaire, ce n'est pas que cela nous fasse plaisir de proposer cette mesure. Je sais que parmi vous, certains y sont très opposés. C'est simplement la nécessité de s'adapter à une situation que nous constatons tous les jours et à laquelle se sont déjà adaptées beaucoup de grandes villes de France, y compris des maires qui n'y étaient pas favorables précédemment. Je pense par exemple à Gérard Collomb, à Lyon.

Nous vous invitons donc vraiment, Madame le Maire, à ouvrir ce débat, à y réfléchir. Encore une fois, cela ne fait plaisir à personne. Simplement, il y a aujourd'hui une réalité qui s'impose à nous. La protection des policiers municipaux et la protection de nos concitoyens valent vraiment la peine d'ouvrir cette réflexion.

I – 9

Je voudrais revenir sur le texte du vœu, qui est l'occasion d'afficher aujourd'hui une volonté commune de l'ensemble des élus de la Ville de Nantes pour prendre en compte ces enjeux de sécurité, et je crois que c'est un signal fort que nous envoyons aux Nantais, ce matin.

Mme le MAIRE – Merci. Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Madame le Maire, chers élus, chère Laurence, il est vrai que depuis hier, j'ai beaucoup œuvré pour un vœu équilibré, et qui puisse recevoir le consensus de tout le monde. Parce que dans ce vœu, moi, je vois trois choses. Je pense qu'il nous faut être d'accord sur ces trois constats.

Première chose, nous constatons la hausse de la délinquance, et nous ne l'avons jamais niée. Mais nous constatons aussi que la Ville a fait des efforts importants et conséquents, nous le disons dans le vœu. Je ne vais pas rappeler en litanie ce que nous avons mis en place, mais quand même, la maison de la tranquillité publique, les vingt policiers municipaux supplémentaires avec nouvelle doctrine d'flotage, les 18 personnes supplémentaires au centre de supervision urbain, avec un système particulièrement moderne, qui est d'ailleurs attaqué par les délinquants...

Ce que nous disons dans ce vœu, c'est que nous rappelons à l'État que c'est quand même sa compétence première et que par rapport à l'effort conséquent qu'a fait la Ville, l'État doit mettre des moyens conséquents, en proportion à sa mission régalienne. C'est le premier constat que nous faisons ensemble, et j'en suis très content.

Le deuxième constat que je fais, et vous l'avez rappelé, je vous en remercie, c'est que l'amélioration des conditions de travail des policiers de terrain est importante. Je dis bien des policiers de terrain, qui sont au quotidien contre la délinquance. Il me paraît important aussi qu'un message de soutien leur soit apporté au travers de ce vœu. J'espère donc aussi que l'augmentation des effectifs favorisera, dans l'organisation, c'est à d'autres de le voir, l'amélioration de leurs conditions de travail.

Et pour terminer, je pense aussi qu'il faut être d'accord sur les choses que l'on veut pour cette ville et pour la sécurité des Nantais. Je crois que dans ce pays, depuis trop longtemps, on consacre beaucoup d'effectifs à la protection de l'État, de ses institutions, de ses personnalités, etc. Il y a des tâches induites. Nous répétons également dans ce vœu que ces effectifs doivent être employés prioritairement pour la sécurité au quotidien et non pas toujours et encore pour des missions d'ordre public, simplement, ou annexes, comme des gardes statiques.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Quelques précisions concernant ce vœu, pour le groupe communiste. Effectivement, nous partageons un certain nombre de préoccupations de cette assemblée et quasiment la totalité de l'intervention de Gilles Nicolas concernant la nécessité de la hausse du nombre de fonctionnaires de police pour assurer la sécurité du quotidien.

Pour autant, nous avons des différences avec la minorité, que ce soit sur l'armement de la police municipale ou sur d'autres sujets. Et plus globalement, dans le contexte que notre pays traverse, avec des mouvements sociaux d'ampleur, il nous faudra aussi collectivement continuer à maintenir la réflexion autour de la doctrine du maintien de l'ordre dans notre pays.

Nous avons pu connaître un certain nombre de dérives, ces dernières semaines et ces derniers jours, comme les images choquantes, c'est le moins que l'on puisse dire, des lycéens de Nantes-la-Jolie retrouvés agenouillés, les mains sur la tête, entourés par un certain nombre de forces de l'ordre. Ce sont des choses que nous ne pouvons pas accepter.

Toutes ces précisions faites, le groupe communiste et républicain votera bien évidemment ce vœu.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

I – 10

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, pour le groupe écologiste et citoyen, s'il n'y a pas de remise en cause de l'adéquation entre effectifs de police et évolution démographique nantaise, ce vœu arrive dans un contexte particulier où les faits de violences sont particulièrement exacerbés et largement relayés dans les médias.

La demande de sécurité est forte et légitime de la part de nos concitoyens. Chacun a le droit de circuler librement, de jour comme de nuit, dans tous les lieux de la ville, sans avoir à ressentir un sentiment d'insécurité.

Mais face à cette demande légitime, nous alertons sur les tentatives de récupération politicienne pour mettre en place plus de sanctions, plus de répression. Il ne fait nul doute que la solution ne passera pas par davantage de contrôles de police et par des intimidations supplémentaires. Pire encore, cela continuera à exacerber une défiance grandissante envers la police.

Nous alertons également sur les tentatives de remise en cause de certains droits fondamentaux comme le droit de manifester, avec, dernièrement, des arrestations préventives dont celle du président des Amis de la Terre, qui organisait la marche pour le climat.

Notre rôle, en tant que représentants politiques, ne doit pas être dans la surenchère, mais dans l'écoute. Il est aussi d'apporter des réponses durables aux malaises multiples qui se cachent derrière les violences qui semblent de plus en plus prégnantes dans notre société.

Pour les élus écologistes et citoyens, une politique de sécurité publique juste et efficace repose avant tout sur l'équilibre entre prévention, dissuasion, protection, sanction, réinsertion et médiation.

Ajoutons à cela une réponse à l'urgence sociale, à laquelle il faut répondre. En effet, dans un contexte économique dégradé, le développement de la précarité constitue un terreau idéal pour la délinquance et les flambées de violence. À moyen et à long terme, la lutte contre les inégalités sociales est le moyen le plus sûr pour lutter contre l'insécurité et les violences.

Rappelons également le volet « proximité », avec la mise en place, par notre municipalité, de l'îlotage, qui sera bientôt, espérons-le, complété par l'expérimentation de la police de sécurité du quotidien mise en place par l'État. Cela nous semble bien plus utile socialement pour créer un lien durable avec la population, prévenir et rétablir la confiance.

Pour cela, notre groupe s'abstiendra.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques mots avant de mettre ce vœu aux voix, simplement pour dire trois choses très claires et très simples. La première est que la sécurité est, pour nous, une priorité, une priorité du quotidien, une priorité pour chacune et chacun. Que l'on soit un homme, que l'on soit une femme, que l'on soit âgé, que l'on soit jeune, que l'on habite dans le centre-ville, dans un quartier dit « intermédiaire » ou dans un quartier populaire, on a le droit à la sécurité.

La deuxième chose, c'est que la sécurité mobilise l'ensemble de notre équipe et plus particulièrement, l'adjoint à la tranquillité et à la sécurité. Je salue ici son professionnalisme et son engagement, chaque jour. Je prendrai juste un exemple. Hier soir, nous étions, avec Myriam Naël et Catherine Touchefeu, en réunion publique à la Bottière. J'avais demandé à la police nationale d'être présente, ce qu'elle a fait, parce que oui, sur ces questions, il est important que chacun puisse dire et faire, assumer ses responsabilités et les prendre en efficacité.

Cela m'amène à mon troisième et dernier point : la nécessité d'effectifs supplémentaires à Nantes est une évidence. Je rappelle que nous attendons trois choses. La première, dans le cadre de l'expérimentation de la police de sécurité au quotidien, est de savoir combien et quand des effectifs supplémentaires sur la PSQ seront confirmés à Nantes. La deuxième est le phénomène de départs à la retraite qu'il y a dans la police nationale et là aussi, nous avons la nécessité de garantir le remplacement d'un certain nombre de

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I – 11

fonctionnaires de la police nationale. La troisième nécessité est l'engagement qui a été pris par l'État et qui, évidemment, doit être tenu, j'ai eu l'occasion de l'écrire à plusieurs reprises au ministre de l'Intérieur, dans des termes extrêmement clairs : l'annonce, par le Premier ministre, à Nantes, d'effectifs supplémentaires ne peut qu'être suivie d'effet. En tout cas, nous y mettrons notre vigilance absolue.

Je vous invite donc, chers collègues, à voter ce vœu.

Le Conseil approuve (12 abstentions du groupe Ecologistes et Citoyens, de M. Huard, Mme Rodriguez et M. Guissé).

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1A, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2018 – Approbation

Mme le MAIRE – Nous avons, Mesdames et Messieurs, chers collègues, à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. Je le mets aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Nous avons à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L. 2122 du Code général. Monsieur Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Puisque nous sommes en train d'aborder le compte rendu, nous souhaitons faire le point sur la situation des migrants à Nantes. J'ai plusieurs questions, notamment suite à nos interventions du dernier Conseil, sur lesquelles j'espère des réponses claires.

Tout d'abord, nous avons des chiffres comme quoi l'arrivée d'immigrés issus de la vague migratoire de 2018 était de 30 à 40 par semaine, lorsque nous étions réunis au dernier Conseil. Ce nombre augmente et aujourd'hui, il s'annonce plus comme étant de près de 60 par semaine. Ma question est la suivante : quelle vision avez-vous sur ces entrées à court et moyen terme ? Combien de migrants sont attendus à Nantes et sur la métropole d'ici à 2020 ? Parce que nous pouvons voter des enveloppes, mais nous nous devons de communiquer la juste réalité à nos concitoyens.

Deuxième question : quid des montants engagés ? Nous avons voté une enveloppe de 3 M€, à laquelle il faut ajouter les 1,2 M€ pour les frais d'installation et d'adaptation des structures d'accueil. Je vous rappelle en ce sens les précisions apportées par la délibération du CCAS de ce 12 décembre. Nous en sommes donc à 4,2 M€, et une partie de cette somme est plus que nécessaire pour gérer cette crise, devant laquelle nous devons nous montrer responsables. Mais cette responsabilité nous oblige, et elle nous oblige à ne pas mettre la poussière sous le tapis. Or le débat d'orientations budgétaires dont nous allons débattre ne parle pas des dépenses afférentes à cette question migratoire qui évolue. Il y a donc à nouveau un art de ne pas projeter les sujets concernant les Nantais. Dans notre prochain budget, nous devons prévoir cette question avec une vraie anticipation, et une anticipation de vérité.

Vous nous avez parlé d'un budget à voter au motif qu'il serait remboursé par l'État qui n'en a pas franchement le temps ou les moyens : entre la surprise des 11 Md€ et le pacte de Marrakech, nous allons devoir sérieusement anticiper des dépenses qui vont arriver et qui ne seront pas remboursées ou prises en charges par l'État, qui en a pourtant la responsabilité, je vous l'accorde.

I – 12

Nous savons que nous ne pouvons pas rester immobiles face aux situations de familles, d'enfants, de femmes et d'hommes, auxquels nous devons le respect de toute leur dignité, mais nous devons travailler pour prévenir, pour organiser, pour accompagner, afin de ne pas réagir a posteriori et de se retrouver dans des situations intenable pour les migrants comme pour les responsables sociaux.

Ma dernière question sera de vous interroger sur la rue de Bréa, dont nous avons parlé au dernier Conseil municipal. Un certain nombre de migrants y avaient été hébergés dans l'urgence, que nous reconnaissons tous, mais leur présence avait créé des dégâts sur lesquels ma collègue Patricia Rio vous avait interrogée. Vous nous aviez dit avoir rencontré un collectif. Il se trouve que les voisins n'ont pas été contactés. Je parle de la société HES, entre autres. Pouvez-vous nous détailler la rencontre de ce fameux collectif dont vous nous aviez parlé ?

Nous nous engageons dans un sujet d'avenir, qu'on le veuille ou non. Merci donc, Madame le Maire, pour vos réponses que j'espère sincèrement dépassionnées, claires, simples et honnêtes.

Nos concitoyens attendent de leurs politiques la vérité. Pas de grandes vérités, mais la vérité en mode « sujet, verbe, complément ».

Merci, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Trois points très concrets et factuels. Le premier, sur le nombre et l'arrivée, je vous propose tout simplement de vous adresser à M. le Préfet. Vous savez comme moi que la politique d'asile, dans ce pays, ne relève pas des municipalités. Je me garderai donc bien de répondre à la place de M. le Préfet sur la question du nombre d'entrées.

Deuxième point très précis sur les questions financières : je vous renvoie, Monsieur Richard, à la délibération 39, dans laquelle ces sujets seront abordés avec la plus grande des précisions. En effet, c'est naturellement la moindre des choses que nous devons à nos concitoyens que de pouvoir être tout à fait clairs sur ces sujets.

Ensuite, d'un point de vue plus politique, j'ai tout à fait hâte de débattre avec vous du pacte de Marrakech quand le sujet sera à l'agenda. Je crois que sur le fond, il y a effectivement beaucoup de choses à dire sur ces enjeux.

Je vous propose que nous en revenions à la délibération qui a été présentée en vous redisant, Monsieur Richard, que ce point sera abordé au moment de la délibération 39 et que vous aurez toutes les réponses aux questions vous avez soulevées, y compris sur la question de la gestion de Bréa, sur laquelle mes collègues en charge du sujet sont en lien constant avec l'ensemble des acteurs concernés.

Je vous invite donc à voter pour signifier le fait que nous prenons acte des décisions prises.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2A, intitulé :

Conseil municipal – Désignations

Mme le MAIRE – Nous avons ensuite à faire le point sur plusieurs désignations. Vous le savez, puisqu'elle l'a rendu public, Katell Favennec a fait le choix, pour des questions personnelles, de démissionner de notre Conseil municipal. Nous accueillons donc au sein du Conseil Alain Raoux. Je tiens à en profiter pour préciser qu'Alain Raoux sera membre de la commission de conférence de territoire et de développement et que cela entraîne plusieurs désignations dans plusieurs instances : au conseil d'école Charles Lebourg, au conseil d'administration du collège Gaston Serpette et au conseil d'administration du collège Victor Hugo.

I – 13

J'en profite pour faire deux annonces en termes de délégation, la première pour dire qu'Alain Raoux sera en charge des enjeux de propreté, d'actions de sensibilisation et du travail partenarial avec les commerçants sur ce sujet absolument majeur, et que Mahaut Bertu se verra, elle, en plus de sa délégation actuelle, en charge de la lutte contre l'homophobie et le suivi des associations LGBT.

Je vous invite à prendre acte de cette désignation.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose que nous passions au point trois de notre ordre du jour, à savoir le débat d'orientations budgétaires.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Débat d'orientations budgétaires

M. BOLO, Adjoint – Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, c'est le traditionnel débat d'orientations budgétaires, le traditionnel rapport, qui se situe, cette année, dans un contexte qui est effectivement particulièrement troublé. Puisque naturellement, lorsque ce rapport d'orientations budgétaires a été écrit, et notamment lorsque les éléments de contexte qui l'entourent ont été définis, le mouvement dit des « Gilets jaunes » n'était pas encore apparu. Par conséquent, un certain nombre des chiffres que nous avons ici, s'ils relèvent toujours d'une prévision, sont d'un pronostic plus incertain qu'ils l'étaient il y a quelques semaines.

Souhaitons tout de même que la tendance à l'amélioration de l'économie française pour 2019 se confirme et que, même si Bruno Le Maire lui-même a indiqué que nous avons déjà perdu 0,1 point de croissance au travers de ce mouvement, les hypothèses de croissance pour 2019 telles qu'elles ressortent de la loi de finances restent à 1,7 % en 2019, avec une inflation de 1,3 %, contre 1 % retenu en 2018. On sait que ce chiffre a été assez largement dépassé, même si l'inflation reste tout à fait modérée.

La situation des comptes publics est plutôt, était plutôt en voie de redressement, jusqu'à des annonces récentes qui pourraient nous rapprocher du seuil de nos engagements vis-à-vis de nos partenaires européens, c'est-à-dire des fameux 3 %, au regard du PIB, de notre déficit budgétaire. Puisque, vous le savez, l'ensemble des annonces qui ont été faites par le président la République seront exclusivement financées par le budget de l'État et les budgets sociaux, c'est-à-dire par chacune et chacun d'entre nous, et n'entraînent aucune mesure nouvelle de redistribution.

Réjouissons-nous que le chômage soit à son plus faible niveau depuis de nombreuses années en France et notamment, dans la région de Pays-de-la-Loire et en particulier dans la métropole nantaise, moteur en la matière, puisque nous avons créé, sur Nantes Métropole, plus de 7 700 emplois dans la période de juin 2017 à juin 2018 et que depuis de nombreuses années, les créations d'emplois sur notre territoire sont extrêmement nombreuses et témoignent d'un réel dynamisme. Ce dynamisme aboutit à un taux de chômage qui était noté à 7,1 % sur le bassin nantais et qui est aujourd'hui en dessous de la barre des 7 %, puisque les derniers chiffres nous donneraient un 6,9 % de taux de chômage, ce qui est évidemment bien meilleur que la moyenne nationale.

Même si, et nous avons toujours ce bémol, il reste encore des poches de chômage, de précarité, tout à fait importantes sur notre territoire et même si un certain nombre de nos concitoyens ont toujours des difficultés à retrouver un emploi. Pour autant, il est clair que la situation que nous connaissons est tout de même plus favorable et que, nous allons le voir, ce n'est pas neutre dans la préparation d'un budget comme celui de la Ville de Nantes.

Le DOB est aussi l'occasion de mesurer quel est le sort que prévoit de faire l'État aux collectivités. Vous savez qu'après une période marquée par des coupes extrêmement sombres dans les dotations de l'État, l'État a changé un peu de stratégie, va retrouver une stabilité dans les dotations, notamment la dotation

I – 14

globale de fonctionnement, qui devrait être stable en 2019. Et même, la Ville devrait bénéficier des modalités de calcul de la dotation de solidarité urbaine. C'est l'occasion de rappeler que la ville de Nantes a 25 % de logements sociaux et qu'à Nantes, les quartiers populaires sont dans la ville et ne sont pas à l'extérieur de la ville, ce qui justifie, tout à fait naturellement, que nous soyons éligibles à la dotation de solidarité urbaine.

En matière de fiscalité locale, la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation est prévue sous forme de dégrèvement à la charge de l'État, ce qui signifie que c'est une mesure qui est neutre sur le dynamisme des recettes fiscales de la Ville, et tant que l'État continuera à procéder ainsi par dégrèvement, il faut reconnaître que cela nous conviendra bien, parce que cela permet tout de même au budget municipal d'engranger sa part des fruits du développement de notre territoire et notamment, de la création des logements dont les Nantaises et les Nantais ont besoin.

Le projet de loi sur les finances locales ne sera présenté qu'au premier trimestre. Nous ne savons donc pas ce qui va en sortir, après le rapport Richard – Bur, qui doit être mis en œuvre on ne sait pas dans quelles conditions. Il est certain que l'actualité politique et sociale pourrait impacter cette tentative d'un projet de loi spécifique sur les finances locales. En tout état de cause, cette stabilité des recettes s'entend avant les éventuelles reprises en raison de la contractualisation qui sont en cours de négociation. En cours de négociation sur le principe, parce que nous n'avons pas encore le compte administratif 2018.

Or c'est ce compte administratif qui déterminera si nous allons devoir subir des diminutions de nos recettes fiscales imposées par l'État en fonction de la contractualisation qu'il nous a à peu près contraints à signer. Je ne reviens pas sur le sujet.

Mais il est clair que l'ensemble des projections que je vous présente s'entendent sur une base raisonnable et juridiquement raisonnable. C'est-à-dire que nous admettrions parfaitement que sur un certain nombre de choix que nous avons faits, et nous allons y revenir, d'augmenter un certain nombre de dépenses, dans le domaine de l'éducation, notamment, s'il faut assumer une pénalisation en raison de ces dépenses, nous l'assumerons. Mais en revanche, quand nous dépensons, à l'initiative de l'État, sur injonction de l'État ou par défaut d'action de l'État sur ses propres compétences, naturellement, nous demandons non seulement le remboursement, et à cet égard, les premiers actes ne sont pas favorables, mais c'est le début de la discussion, et au moins, que ces éléments ne soient pas pris en compte dans l'analyse de la trajectoire qui sera examinée.

Je vous propose une rapide prospective financière pour montrer que la situation financière de notre collectivité reste particulièrement saine, avec des taux d'épargne brute, en 2017, nous n'y revenons pas, qui étaient tout à fait importants. Avec des dépenses d'investissement qui, là aussi, étaient tout à fait significatives : en 2018, nous devrions atteindre 55 M€ et l'encours de dette restera contenu, puisque, vous le savez, nous avons fait le choix d'une stabilisation de notre dette sur le mandat. Et comme nous avons eu un désendettement les premières années du mandat, il nous reste quelques marges de manœuvre de réendettement extrêmement modéré pour arriver à la situation de stabilité telle qu'elle est définie par notre stratégie financière.

Voici le petit focus, d'ailleurs tout à fait réglementaire, sur la dette, qui s'élevait à 204,6 M€ fin 2017 et qui devrait être de 182 M€ fin 2018, c'est-à-dire un nouveau désendettement, et avec une capacité de désendettement ramenée en dessous de quatre années, alors même que nous nous sommes fixé comme objectif tout à fait raisonnable de ne pas dépasser les sept années.

Vous voyez que nous avons encore beaucoup de marge en la matière et évidemment, cette dette est saine et exempte de tout emprunt qui serait toxique à un titre ou un autre, et avec une grande diversité des prêteurs. Nous y tenons beaucoup. Il se trouve que lors de nos consultations, nous arrivons assez naturellement, en fonction des offres qui nous sont faites, à atteindre cet objectif de diversification des prêteurs.

I – 15

S'agissant des dépenses de personnel, nous avons un effectif permanent, au 1^{er} janvier 2018, de 3 748 agents. Du fait des compétences de la Ville, les agents appartiennent principalement aux filières technique, administrative et médico-sociale. C'est un focus qu'il était nécessaire de vous présenter.

Notre stratégie financière, vous le savez, repose d'abord sur une stabilité absolue des taux de fiscalité, qui n'augmenteront pas en 2019. Ils n'augmenteront pas non plus en 2020, d'ailleurs, nous pouvons tout de suite le confirmer. Mais c'est évidemment très net dans la tenue de cet engagement. Nous avons toujours non seulement cet objectif, mais cette pratique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, et je voudrais à ce sujet remercier l'ensemble des services de la Ville de Nantes, l'ensemble des directions pour les efforts qu'ils ont faits depuis plusieurs années afin de faire toujours plus avec moins.

Je voudrais dire, comme nous l'avons signalé à la Métropole, que lors des séances d'arbitrage budgétaire auxquelles mes collègues adjoints ont bien voulu participer, nous avons finalement arbitré assez peu de choses et assez peu modifié les demandes des services et des adjoints, parce qu'elles étaient extrêmement raisonnables et que déjà, nous avons fait et ils ont fait énormément d'efforts sur le train de vie quotidien de la Ville et sur les budgets de fonctionnement.

Cette stratégie financière de maîtrise des budgets de fonctionnement aboutit à un double effet. C'est d'abord de maintenir la situation financière de la Ville saine et donc, sans difficulté ni pour aujourd'hui, ni pour demain. C'est aussi de remplir tous les engagements que nous avons tenus et de réaliser l'ensemble de notre projet, ce qui est quand même le premier objectif d'une stratégie financière, et également, de pouvoir faire face à des occurrences exceptionnelles, non prévues. Je pense par exemple à la situation qui a été celle d'un certain nombre de migrants qu'il a fallu mettre à l'abri, pour lesquels il a fallu assumer des dépenses. Et je vous le dis très clairement, mes chers collègues, si nous n'avions pas cette rigueur et cette sobriété dans la gestion quotidienne, nous n'aurions pas eu la possibilité de réaliser tout cela.

Il n'y a donc pas d'opposition à faire entre une bonne gestion et une gestion solidaire, une action solidaire au profit des populations les plus fragiles, les plus défavorisées ou en situation de crise particulière, comme c'était le cas. Je crois qu'il est très important d'arriver à cette conclusion que la gestion, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est aussi la garantie non seulement de la pérennité du service public, mais de sa capacité à intervenir en cas de besoin de manière exceptionnelle.

Nous avons cette situation dans le cadre contractuel que l'État nous impose, avec un taux qui est, à la Ville, de 1,5 %, puisque nous avons été récompensés à la fois sur nos efforts antérieurs et sur notre dynamique démographique. Nous avons fait des choix volontaristes : la gestion de la crise migratoire, l'ouverture de nouvelles classes, le renforcement de l'offre en matière d'offre périscolaire... Tout cela doit évidemment être pris en compte par l'État et nous espérons bien que cela le sera. J'espère que la redécouverte récente, mais apparemment importante, de la nécessité du dialogue avec les corps intermédiaires et avec les élus locaux conduira l'exécutif à modifier un peu son abord des choses au regard des collectivités en général et de la nôtre en particulier.

La stratégie financière est donc adaptée, puisqu'elle permet le financement d'investissements. Elle garantit un taux d'épargne brute de 9 % en assurant la stabilité des taux et la stabilisation du stock de dette sur le mandat. J'en parlais à l'instant, je n'y reviens pas.

Les objectifs du projet de territoire sont évidemment respectés, je le disais. C'est le premier objectif d'un exercice budgétaire. Je n'y insiste pas : vous les connaissez et nous y reviendrons évidemment beaucoup plus complètement au moment du vote du budget. S'agissant des orientations budgétaires de 2019, elles devront être et seront conformes à la stratégie financière adoptée en début de mandat grâce à des recettes de fonctionnement qui devraient progresser de l'ordre de 2 % grâce au dynamisme du territoire. Cela nous permettra d'assumer l'ensemble de nos obligations.

Les recettes de fonctionnement, ce sont les dotations de l'État, qui seront stables, je le disais tout à l'heure, c'est la fiscalité, malgré la stabilité des taux, avec un accroissement du produit fiscal qui devrait être de 3 %,

I – 16

et grâce à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, certes, mais surtout grâce à la variation physique des bases liées au dynamisme du territoire. Ce sont aussi les dotations de Nantes Métropole : Nantes Métropole reste la métropole qui redistribue le plus à ses communes membres et cette dotation sera de 41 M€, avec une attribution de compensation à 27,14 M€.

Les autres recettes sont en légère hausse, avec une légère actualisation de nos tarifs au niveau de l'inflation et des autres impôts et taxes, qui évolueront de manière dynamique parce que le marché immobilier nantais est dynamique. Les droits de mutation font donc partie des recettes qui sont particulièrement dynamiques dans la période.

Et évidemment, une optimisation sera systématiquement recherchée. Il faut que nous allions chercher toutes les possibilités de subventions nationales, européennes, les concours des autres collectivités, et nous verrons par exemple qu'avec la Caisse d'allocations familiales, nous avons des relations particulièrement efficaces et dynamiques à cet égard.

Les dépenses de fonctionnement seront d'environ 365 M€. Nous verrons le détail au moment du vote du budget. La progression se rapproche des 1,5 % fixés par le contrat, hormis des dépenses exceptionnelles, l'hébergement des migrants, et hormis les dépenses imposées par l'État, le dédoublement des classes. Et nous sommes en plein dans la négociation dont je vous parlais à l'instant et qui devra être effectivement menée jusqu'au bout.

Les dépenses de fonctionnement feront l'objet d'un cadrage strict pour maintenir les 9 % de taux d'épargne brute. L'objectif est de le maintenir et de ne pas aller en dessous. Je ne vous cache pas qu'avec les dépenses exceptionnelles dont je viens de parler à l'instant, et notamment, la question des migrants où nous sommes intervenus, on ne le dira jamais assez, à la place de l'État et en raison de sa défaillance, cet objectif sera plus difficile à tenir : 4 M€, c'est le budget qu'il a fallu consacrer à l'hébergement des migrants en 2018 et ce sont deux points de fiscalité. C'est donc loin d'être négligeable, mais c'est un choix qu'il nous fallait faire pour être conformes à nos valeurs.

Les dépenses de personnel augmenteront autour de 2 % en 2019, probablement un peu en dessous, en prenant en compte le glissement vieillesse technicité, le fameux PPCR, et les effets en année pleine des mesures locales issues du dialogue social mené par ma collègue Élisabeth Lefranc.

Les subventions et transferts représentent le quart des dépenses et financent principalement le CCAS, les contrats de DSP avec l'ACCOORD et Léo Lagrange pour l'accueil périscolaire, c'est un marché, et elles permettent de soutenir le secteur associatif. Cela restera évidemment une priorité dans la construction du budget pour 2019. Et pour les autres dépenses, c'est le blocage : les dépenses de gestion devront être identiques à ce qu'elles étaient au budget de 2018. C'est l'objectif que nous poursuivons.

En matière d'investissement, le volume projeté des dépenses d'investissement serait aux alentours de 80 M€, sous réserve de respecter le cadrage financier sur le fonctionnement. Très clairement, si nous voulons atteindre ce niveau d'investissement, il faut que nous ayons nos 9 % de taux d'épargne brute. Autrement, nous aurions dû mal à avoir un autofinancement suffisant.

L'enveloppe budgétaire attribuée aux travaux que l'on appelle d'entretien durable du patrimoine sera portée à 20 M€, conformément à la feuille de route sur la transition énergétique, puisqu'elle prendra en compte beaucoup d'éléments de performance énergétique de nos bâtiments. Les opérations individualisées représenteront environ 42 M€ au projet de budget pour 2019.

Le programme d'investissement, c'est d'abord pour l'éducation, avec le schéma directeur des écoles, c'est pour la petite enfance, c'est pour le développement associatif, c'est pour la nature en ville et les espaces verts et pour l'égalité, avec l'ouverture, en 2019, du centre post-traumatique. Je sais que nous y sommes particulièrement attachés, notamment Aïcha et Johanna Rolland. Ce sera un marqueur extrêmement fort de notre action en 2019.

I – 17

En synthèse, c'est le premier exercice dans le cadre de la contractualisation avec l'État. La démarche de maîtrise des dépenses de fonctionnement ne nous heurte pas, comme nous n'avons jamais été heurtés par le principe d'une participation de la collectivité à l'effort de redressement des comptes publics. Nous avons dit, lors du quinquennat précédent, que cet effort était marqué par une ampleur et une brutalité que nous ne pouvions que regretter. Nous disons aujourd'hui que le mode de contractualisation qui a été choisi nous conviendrait mieux, en théorie, très clairement, mais que la manière dont il est pratiqué ne laisse pas de nous inquiéter. Nous allons être particulièrement actifs dans la négociation avec l'État et ses services pour que soit prise en compte une trajectoire d'augmentation de nos budgets de fonctionnement qui tienne compte de la réalité et des sujétions auxquelles l'État nous soumet de manière significative.

Nous l'avons vu tout au long des séances des arbitrages budgétaires dont je parlais à l'instant : dans presque chaque domaine, il y a des dépenses qui sont induites par des politiques de l'État, qui nous demande d'y participer, qui nous demande d'y concourir, qui parfois, nous cofinance, mais qui ensuite, viendrait nous expliquer que ces dépenses sont superfétatoires et qu'il aurait fallu éviter de les faire. Nous allons donc, toujours dans un esprit de dialogue, entamer cette discussion.

Pour ma part, je serais plutôt d'avis, je vous le dis tout de suite, d'inscrire au budget 2019 la totalité des recettes fiscales que nous sommes en droit d'attendre au regard du dynamisme de notre territoire et d'arriver dans les négociations avec l'État dans une position extrêmement ferme sur la réalité de nos engagements et la réalité de la qualité de notre gestion.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose d'ouvrir le débat. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, le débat d'orientations budgétaires est un moment important, permettant de valoriser les choix politiques de notre majorité, dans un contexte, on le sait, difficile pour les collectivités territoriales.

Malgré ces contraintes, la Ville de Nantes continue à s'affirmer comme un territoire où l'égalité, la solidarité et la justice sociale restent au cœur du contrat passé avec les Nantaises et les Nantais. L'amélioration de l'accès au logement, l'attention particulière portée à l'éducation, la promotion de l'égalité femmes – hommes, le respect de la diversité sous toutes ses formes (linguistique, sociale ou de genre) sont autant d'exemples qui confortent Nantes comme une ville juste et solidaire.

Cependant, à l'heure où les mécontentements se font de plus en plus pressants dans notre société, il est important de répondre aux attentes locales de nos concitoyens. Nombre d'entre eux, « Gilets jaunes » ou personnes mobilisées sous d'autres formes, réclament notamment un nouveau mode de gouvernance, dans lequel nos territoires acquerraient une certaine autonomie politique et fiscale leur permettant d'ajuster leurs actions au plus près de leurs spécificités et de leur singularité.

Nous pensons ainsi qu'il est urgent d'accompagner cette révolution institutionnelle et d'œuvrer pour la construction d'une France et d'une Europe fédérales, dans lesquelles la Bretagne serait dotée, à l'instar des territoires qui le souhaiteraient, d'un statut particulier. Cela se matérialiserait par la création d'une Assemblée de Bretagne réunissant le Conseil régional actuel ainsi que les cinq Départements bretons.

Dans cette majorité, je pense que nous partageons tous cette conviction qu'il faut changer de logiciel dans un univers qui reste marqué par les réflexes centralisateurs et jacobins. Ainsi, le groupe UDB porte le souhait que les élus de la Ville de Nantes et du Département soutiennent la démarche citoyenne de l'association Bretagne réunie pour que les habitants de Loire-Atlantique soient consultés sur la réunification administrative de la Bretagne. À ce jour, chers collègues, la pétition de Bretagne Réunie a été signée par plus de 103 000 signataires, soit plus de 10 % du corps électoral.

Dans ces temps de crise démocratique, de crise de la représentativité et de l'affaiblissement des corps intermédiaires, il semble nécessaire que cette demande populaire d'une ampleur inégalée en France soit traitée avec respect, pour qu'elle ne se transforme pas en aigreur et en colère, mais qu'elle aboutisse au

I – 18

contraire sur un projet positif, répondant réellement aux aspirations de nos concitoyens. Il en va du respect de l'expression populaire et du bon fonctionnement démocratique de notre pays.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, le DOB est la première étape avant le vote de notre budget primitif. Il nous permet de resituer notre Ville dans un environnement économique, financier et politique un peu plus large et d'expliquer la manière dont ont été faits les choix budgétaires pour l'année à venir et donc, de mettre en lumière nos priorités politiques pour Nantes et en faveur des Nantais.

Pour ce qui concerne le contexte dans lequel s'inscrit le DOB, nous devons faire face, depuis ces derniers mois, à des contraintes nouvelles et à quelques incertitudes. En effet, cette année a été marquée par la mise en place de la contractualisation financière entre l'État et les grandes collectivités, les collectivités devant participer à la réduction du déficit public. Pour arriver à atteindre cet objectif, l'évolution de nos dépenses a été limitée à 1,5 % pour notre Ville. Le budget de 2019, ce premier budget nantais réalisé dans ce cadre, est tout à fait compatible avec ce nouveau contexte, comme vous l'avez dit, Monsieur le Premier adjoint. Et si nous pouvons être plus que réservés quant à la volonté de l'État d'amputer notre autonomie financière, on peut néanmoins souligner que le respect de ce contrat vient démontrer, s'il en était besoin, que notre gestion des moyens de la collectivité est rigoureuse et que sa situation financière est saine.

Un autre élément de contexte vient percuter ce DOB, si je peux me permettre l'expression, c'est le projet de finances pour l'année à venir, encore en débat au parlement, et qui prévoit en effet la deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation. Normalement, cela devrait être sans incidence sur nos finances publiques, puisque nous devrions obtenir des dégrèvements, mais l'incertitude est toujours bien là et la vigilance doit être de mise pour assurer notre autonomie financière, qui risque encore cette fois-ci d'être un peu atteinte.

Dernier élément de contexte : nous avons dû, cette année, pallier la défaillance de l'État dans certaines politiques publiques, comme cela a été précisé tout à l'heure, pour accompagner l'hébergement des migrants, et pour l'instant, cette prise en charge est toujours en discussion avec l'État. La deuxième décision qui, même si nous la partageons, nous a été imposée, est le dédoublement des classes, qui a impacté encore de façon importante notre budget.

Je dirai qu'heureusement, le DOB, ce n'est pas que cela. Ce ne sont pas que ces éléments de contrainte et d'interrogation. C'est aussi et surtout, heureusement, la mise en œuvre de notre projet pour Nantes et pour les Nantais. C'est notre choix en faveur d'un service public solide, agile et de qualité. C'est notre choix d'allier rigueur et volontarisme. C'est notre choix d'agir en proximité pour répondre aux besoins quotidiens des Nantais et de mettre en œuvre une politique d'investissement pour préparer l'avenir. C'est notre volonté de renforcer la cohésion sociale dans tous les quartiers nantais et d'agir en faveur de l'égalité dans toutes ses dimensions.

Ainsi, le budget de 2019 poursuivra la mise en œuvre de notre budget et de nos grandes priorités pour construire une ville facile pour tous, une ville juste, solidaire, citoyenne, une ville ouverte, active et une ville sobre et durable. Un focus sur ce dernier point : je soulignerai l'enveloppe de 20 M€ qui est consacrée à l'entretien durable de notre patrimoine dans le but d'optimiser la performance énergétique de notre patrimoine immobilier et d'installer des panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, dans la suite de la feuille de route en faveur de la transition énergétique votée en début d'année à la Métropole. Oui, car nous avons une responsabilité immense face au défi environnemental et climatique.

Madame le Maire, Monsieur le Premier adjoint, vous l'avez compris, vous pouvez compter sur notre soutien et notre engagement en 2019, comme depuis le début de ce mandat. En effet, les radicaux et le MRC

I – 19

soutiennent ces orientations budgétaires car elles respectent les engagements qui ont été pris devant les Nantais et témoignent d'une vision ambitieuse, dynamique et progressiste pour notre ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, nous voici arrivés au dernier débat d'orientations budgétaires déterminant de notre mandat. Ce n'est forcément pas le dernier, mais le dernier pour l'exécution d'un budget en année pleine pour cette équipe municipale. Il est important de le souligner.

Car l'argent, c'est le nerf de la guerre, et la guerre doit être déclarée au climat et à la justice sociale. Il est important aujourd'hui de montrer comment conjuguer fin du monde et fin du mois et ceci, dans un contexte, vous en conviendrez, et cela a été rappelé, secoué et assez particulier.

Particulier sur la question de la contractualisation avec l'État, puisque ce sera le premier budget où l'État contraindra fortement nos dépenses de fonctionnement, avec un certain nombre d'incohérences qui ont été pointées, notamment lorsqu'il décide, et qu'il impacte notre budget, a fortiori, par les décisions d'en haut, comme la suppression brutale des emplois aidés et de la fragilisation du tissu associatif, qu'il nous faut pallier pour ne pas provoquer une crise plus importante qu'elle ne l'est sur notre territoire. Ou encore, lorsqu'il décide de ne pas exercer ses missions et ses responsabilités sur l'accueil des migrants, qui relève de sa responsabilité, en laissant des hommes et des femmes à la rue et, lorsque la Ville s'en charge et lui envoie la facture, à juste titre, de contester cette facture avec un cynisme qui dépasse l'entendement.

Un contexte secoué également par la gronde sociale, qui est palpable dans la société, nous avons eu l'occasion de revenir sur le mouvement des « Gilets jaunes », car l'impôt à la source inquiète, ainsi que l'augmentation des prix et, cela a été rappelé dans le rapport du DOB, avec une inflation faible, mais toujours constante. Cela fait baisser mécaniquement nos revenus, qui sont rarement, voire jamais revalorisés. Et cela nous laisse donc avec un reste à vivre, une fois que nous nous sommes acquittés de toutes les dépenses obligatoires (loyer, emprunt, chauffage, déplacements, et nourriture), qui s'amenuise d'année en année. Et cela sans proposer de réelles solutions, ni sur le prix de l'énergie, que ce soit pour se chauffer ou se déplacer, sans proposer de réelles solutions pour sortir de notre dépendance au pétrole.

Car oui, depuis 2014, la situation a beaucoup évolué.

Pour autant, nos trois priorités restent plus que jamais d'actualité : plus d'écologie, plus de justice sociale et plus de démocratie. Et sur ce dernier point, je souhaite souligner les propos, que je partage entièrement, de mon collègue de l'UDB, Pierre-Emmanuel Marais. Il me semble important, dans cette période de crise démocratique, quand une pétition recueille autant de voix, de répondre par un vrai débat public, un vrai vote et une participation citoyenne. Sinon, on risque de décevoir encore plus.

Les urgences se sont donc accentuées. Je reviendrai d'abord sur l'écologie. La COP 24, qui devait s'achever aujourd'hui à Katowice, se résume bien par les mots du secrétaire général de l'ONU : « gâcher cette occasion à Katowice compromettrait notre dernière chance d'enrayer l'emballement du changement climatique. Ce ne serait pas seulement immoral, ce serait suicidaire ».

Je ne sais pas si vous avez vu la parole de la petite lycéenne suédoise de 15 ans, Greta Thunberg, qui fait la grève de l'école tous les vendredis et qui appelle tous les lycéens à le faire, en disant : « nous connaissons les conséquences du dérèglement climatique. Si les adultes n'agissent pas, nous n'avons pas d'avenir. C'est notre responsabilité aussi d'engager partout une action résolue pour préserver notre avenir ». C'est d'ailleurs dans ce sens-là que nous avons adopté un plan « climat », la semaine dernière, à la Métropole, et c'est dans ce sens qu'il va falloir plus fortement encore infléchir radicalement notre budget. Notre action doit être volontariste, sans faille et cohérente, et s'appuyer sur les mouvements citoyens comme la marche pour le

I – 20

climat, qui a encore rassemblé de nombreuses personnes dans les rues de Nantes la semaine dernière, dans les mots, mais surtout dans les actes.

Nous en voyons quelques réalisations concrètes dans ce DOB : des moyens conséquents, 20 M€, sur la rénovation énergétique et thermique de nos bâtiments, 1 M€ par an sur des centrales photovoltaïques en régie sur nos toits... C'est inédit. Cela ne faisait pas partie de notre PPI et de nos orientations. Cela fait suite à l'accélération du phénomène climatique. C'est la persistance de certains élus pour réclamer un budget supplémentaire qui fait qu'aujourd'hui, à la suite du grand débat, on observe une vraie accélération concrète. Mon collègue Olivier Chateau présentera déjà des éléments concrets à ce sujet dans la délibération 31, et nous voyons également que sur le bâti neuf, comme le présentera Myriam Naël sur la conception des nouvelles écoles, un aboutissement concret de ces choses-là.

Je ne reviendrai pas, je l'avais rappelé l'année dernière, sur le fait qu'au moment du DOB, on voit avec quels établissements bancaires nous travaillons. Il nous semble aujourd'hui que plus un euro public ne doit financer des énergies fossiles. Or les établissements bancaires avec lesquels nous travaillons financent de nombreux projets qui obèrent notre avenir.

De même, sur le rapport de développement durable, il faudrait tout de même penser, et ce n'est pas un gros effort, me semble-t-il, l'adjoindre au débat d'orientations budgétaires pour mesurer notre action en termes de développement durable et pouvoir ajuster notre budget en conséquence.

Un dernier point me semble important, sur la justice sociale. Cela a été rappelé : nous avons maintenu le cap avec des projets d'utilité sociale indéniables comme le projet des 5 Ponts, le restaurant intergénérationnel Pierre Landais ou encore le centre post-traumatique. Mais également à travers des investissements consacrés à tous nos quartiers, à des services publics de proximité. Je veux parler des écoles, des crèches, des équipements sportifs, tout ce qui crée et maintient le lien social. C'est aussi cela, travailler concrètement à la résilience de notre territoire.

Pour autant, depuis les années 2000, les écarts ne cessent de s'accroître entre les quartiers dits prioritaires de la ville et les autres quartiers nantais, que ce soit pour les revenus, la part d'actifs inoccupés ou le niveau de formation. Les chômeurs y sont deux fois plus nombreux qu'ailleurs, la moitié des chômeurs de longue durée s'y trouvent et force est de constater, en regardant les chiffres du COMPAS, que l'attractivité ne fonctionne pas pour tout le monde.

Il faut donc inventer de nouvelles solutions, et cela ne peut se faire sans le tissu associatif, maillon indispensable, ni sans les jeunes. Ces quartiers sont parmi les plus jeunes de Nantes. C'est donc là que se joue l'avenir de notre métropole. Or aujourd'hui, la promotion sociale y est très faible. Le rôle des politiques publiques est de faire évoluer la situation afin de ne pas reproduire ce que l'on pourrait qualifier de déterminisme territorial. Il faut, là aussi, que cela se traduise dans le budget.

Certes, il y a les projets très ambitieux sur l'ANRU. Mme le Maire l'a rappelé, nous étions hier à la Bottière. L'attente est forte, l'engagement est là, mais là encore, osons mieux faire avec les habitants, qui vivent leur quartier au quotidien. En renouvelant le quartier, impliquons et formons des jeunes du quartier aux métiers du bâtiment. Osons laisser une place importante au vert, aux espaces partagés, aux places, au pôle ESS, créateur de liens et répondant aux besoins des habitants : un café, une épicerie, une ressourcerie, mais en laissant également la place au sport et à la culture. Je rappelle l'initiative de Territoires zéro chômeur, qui me paraît aussi un dispositif important à tester. Tous ces éléments, c'est aussi travailler en profondeur sur la question de la sécurité. Cela a été évoqué.

En un mot, osons accélérer notre action et utiliser cette dernière année pour aller plus loin encore. L'urgence est là, l'attente aussi, et la nécessité d'une action publique cohérente avec nos valeurs et nos actions est plus forte également.

Merci.

I – 21

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je ne sais pas si Julie Laernoës est visionnaire, mais je crois effectivement que le budget 2019 sera le dernier que votre majorité aura à mettre en œuvre.

Sur le débat d'orientations budgétaires, si l'on regarde un peu objectivement les choses, la présentation du rapporteur est effectivement objective et la situation de la Ville, sur le plan budgétaire, est saine. Les principaux indicateurs sont positifs. Cela nous amène, de notre côté, à nous poser deux questions. La première est : pourquoi ? Et la seconde : pour quoi faire ?

Avant de répondre à la question « pourquoi ? », je voudrais rappeler qu'en 2014, nos recettes étaient moins importantes que nos dépenses, que notre épargne nette était négative et que l'effet de ciseaux battait son plein. Il vous a donc fallu réagir face à cette situation, pendant les quatre dernières années, et prendre un certain nombre de mesures, je vais y revenir, mais aussi bénéficier d'un certain nombre de circonstances favorables.

Comment en sommes-nous arrivés à ce que cette situation soit relativement saine ? D'abord, vous avez transféré un certain nombre d'équipements et d'investissements qui pesaient lourdement sur le budget communal à la Métropole. Laquelle a d'ailleurs dû, pour faire face à ces transferts, augmenter de manière considérable les impôts locaux. Ensuite, vous avez exigé des acteurs qui gèrent des marchés ou des DSP et des acteurs associatifs nantais un certain nombre d'efforts, que d'ailleurs, vous ne vous appliquez pas à vous-même et que vous n'aviez pas prévus dans votre programme en 2014. Les transferts divers ont ainsi diminué de 21 M€ depuis le début du mandat.

Par ailleurs, comme l'ensemble des collectivités, vous avez bénéficié de taux d'emprunt favorables, qui ont permis de faire baisser les frais financiers. Vous avez appliqué une politique tarifaire plutôt positive, qui consiste à augmenter l'ensemble des tarifs communaux chaque année. Et puis, vous bénéficiiez, et c'est là une différence avec un certain nombre de territoires de ce pays, d'effets démographiques favorables qui permettent une augmentation de nos recettes fiscales.

J'ose à peine imaginer, si la Ville s'était appliquée à elle-même un certain nombre d'efforts qu'elle demande aux autres, dans quelle situation nous pourrions être aujourd'hui et quelles marges de manœuvre supplémentaires vous auriez pu dégager... Je ne reviens pas sur la question du temps de travail, mais vous allez être obligés d'appliquer la durée légale du travail en 2019, puisque dans le cadre d'un projet de loi, le gouvernement va obliger les collectivités à respecter les 1 607 heures. Je regrette que vous n'ayez pas anticipé sur cette question, parce que cela risque de créer un certain nombre de tensions en interne auprès de nos agents.

Très rapidement, sur la question de l'État, je pense d'abord qu'il faut avoir un peu de mémoire, Monsieur Bolo. Vous avez tout de même dit, tout à l'heure : nous n'avons jamais été contre la participation des collectivités à la réduction des dépenses publiques. Je vous inviterai à lire le PV et à relire les propos que vous venez de tenir. Moi, je suis élu depuis 2008 et je me souviens très bien des propos qui étaient les vôtres lorsque Nicolas Sarkozy était président de la République. Lorsque le gouvernement de l'époque gelait les dotations de l'État, vous accusiez ce même gouvernement d'asphyxier les collectivités locales. Je crois donc quand même que votre discours a légèrement évolué. Et aujourd'hui, vous nous refaites l'histoire sur le mandat précédent de François Hollande, qui, lui, a bien diminué les dotations aux collectivités, en nous expliquant aujourd'hui vous étiez complètement opposés à cette tactique à l'époque. On ne vous entendait pas beaucoup critiquer le gouvernement et le Premier ministre de l'époque.

Au sujet de la contractualisation, je partage complètement votre avis sur le fait qu'un certain nombre de mesures ne devraient pas être prises en compte par l'État, par exemple sur la question du dédoublement des classes de CP et de CE1, qui est une mesure positive, mais qui est imposée par l'État. Il n'y a pas de raison que ces dépenses supplémentaires soient prises en compte dans les calculs.

I – 22

S'agissant des migrants et de la prise en charge des frais liés aux migrants, j'ai un point de vue qui est différent des autres, et je constate qu'il y a quand même une triple conséquence à la décision que vous avez prise et sur laquelle j'avais porté un avis qui consistait à dire que je considérais que c'était une solution et une réponse contre-productives. Mais je constate aujourd'hui, un, que l'État n'a rien fait pour prendre en charge les publics qui sont de sa responsabilité, deux, que l'État refuse de payer et trois, que les Nantais, aujourd'hui, assument seuls cette décision sur le financement.

Ensuite, pour quoi faire ? Nos indicateurs s'améliorent, ils sont plutôt positifs. Que peut-on en faire, et du côté des recettes, et du côté des dépenses ? Sur les recettes, nous considérons que dans l'ambiance actuelle et dans l'état dans lequel se trouve notre pays, il est important que les collectivités participent aussi d'une certaine modération fiscale. Il n'y a pas d'augmentation des taux nantais prévue en 2019, mais vous allez continuer à augmenter les différents tarifs. Nous le verrons notamment en fin d'après-midi avec la question des tarifs du périscolaire.

De notre côté, nous vous demandons de réfléchir à cette proposition d'une stabilisation des différents tarifs municipaux pendant l'année 2019. Nous avons une progression de nos tarifs et une augmentation de la population qui nous permettent d'avoir des recettes fiscales et tarifaires en augmentation et je pense qu'il ne serait pas inutile, et j'ai entendu les déclarations de Mme le Maire suite aux annonces faites par le gouvernement, qui demandait un geste supplémentaire..., je crois que les collectivités peuvent aussi faire des gestes, notamment sur la question des tarifs, pour ce qui concerne l'année 2019.

Sur la question des dépenses, ces marges de manœuvre doivent, de notre point de vue, permettre d'agir plus fortement et plus efficacement sur les politiques de sécurité. Avec 3,63 policiers municipaux pour 10 000 habitants, Nantes se classe à la 14^e place, hors Paris, en termes d'effectifs. D'autres villes ont engagé des politiques volontaristes qui produisent leurs effets. Aussi, nous avons proposé de doubler en trois ans les effectifs de la police municipale et dès 2019, il nous semble que ce plan peut être mis en œuvre. Cela représenterait, si nous procédions à ce doublement des effectifs en trois ans, une quarantaine de policiers municipaux supplémentaires dès l'année 2019, soit une dépense qui serait aux alentours de 1,5 M€ au maximum pour 2019, soit 0,4 à 0,5 % du budget municipal. Nous voyons bien que nous avons les moyens, sans augmentation fiscale, de nous engager dans cette direction.

Deuxièmement, nous demandons aussi que le deuxième volet du plan de mise en place des caméras de vidéo-protection soit engagé dès 2019. C'est un sujet qui est important. On voit bien que les premières caméras qui ont été installées gênent, dans un certain nombre de secteurs de la ville, puisque vous avez pu voir encore ce matin qu'un certain nombre de caméras ont fait l'objet de dégradations. Cela veut dire que cette solution, cette réponse permet aussi quand même de participer à une politique de sécurité efficace, dans le panel des actions qui sont à notre disposition.

Ceci ne doit bien évidemment pas empêcher l'État, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé le vœu qui a été adopté ce matin, de prendre ses responsabilités et d'augmenter les effectifs, puisque la Ville de Nantes, cela a été rappelé, souffre d'une sous dotation en effectifs. Mais nous considérons que la clé de la réussite est liée à la fois à la prévention, la sanction, la coopération et la complémentarité entre les forces de police nationales, municipales et la justice.

La Ville dispose donc de marges de manœuvre et ces marges doivent nous permettre de faire plus et mieux sur un certain nombre de sujets pour les Nantaises et les Nantais, à commencer par la sécurité. Nous serons donc extrêmement vigilants, Madame le Maire, pour que ces propositions figurent dans le projet 2019 : à la fois engager des dépenses supplémentaires positives pour les Nantais sur la question de la sécurité municipale et stabiliser les tarifs des différents services municipaux.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

I – 23

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Je vois que mon collègue Julien Bainvel se voit déjà en haut de l’affiche. Je trouve cela assez touchant. Moi, j’ai toujours eu de l’affection pour les utopistes. Je crains tout de même qu’avec son obsession pour l’allongement du temps de travail, il ait quelques discussions assez sévères, y compris avec les policiers municipaux qu’il prétend embaucher.

Nous tenons ce débat dans un contexte qui est très particulier, avec un grand mouvement de colère qui traverse le pays. Il porte sur le pouvoir d’achat, sur les revenus du travail, sur la répartition des richesses, sur l’impôt. Et, nous le disons, qu’ils portent des gilets jaunes, des robes noires ou des blouses blanches, nous comprenons leur colère. Cette colère est la nôtre, elle est juste, dans une France à neuf millions de pauvres qui compte 260 000 millionnaires de plus depuis l’élection du président Macron. Il y en aura certainement d’autres, puisque les cadeaux fiscaux continuent de pleuvoir.

Et puisque je suis ici parmi vous plutôt qu’à sillonner les mobilisations sociales dans cette journée syndicale, je souhaite pleine réussite à l’expression des salariés qui manifestent aujourd’hui, puisque le président Macron lâche d’une main ce qu’il reprend de l’autre. Il n’annonce rien pour les collectivités territoriales, qui, non contentes d’être mises sous tutelle, subissent, comme vous le savez, une saignée de 13 Md€ supplémentaires sur le quinquennat.

Et je confirme à Julien Bainvel qu’il arrive à Pascal Bolo d’avoir raison, notamment quand il dénonce une politique d’État qui asphyxie les collectivités depuis maintenant plusieurs quinquennats. Et cette majorité l’a toujours exprimé de manière extrêmement claire.

Or ce DOB, nous le tenons dans ce contexte. C’est le premier exercice d’arbitrage d’un budget dans le cadre de la contractualisation, cela a déjà été rappelé, de cette contrainte de 1,5 % d’augmentation de nos dépenses de fonctionnement à Nantes. Si nous devons respecter cet objectif imposé, ce ne serait qu’après correction d’un certain nombre de dépenses affectées à la gestion de ce que l’on appelle la crise migratoire ou en tout cas, de la crise de l’accueil des réfugiés, du dédoublement des classes, du périscolaire, par exemple. À ce jour, il n’y a aucune garantie que ces financements réalisés en lieu et place de l’État soient pris en compte dans notre calcul. Nous avons même eu, cette semaine, l’indication inverse, avec cette annonce scandaleuse d’Édouard Philippe de ne pas compenser les dépenses que nous avons engagées pour pallier une politique d’accueil que je qualifie pour ma part de cynique et d’irresponsable. Pourquoi est-ce que je me permets ces mots assez forts ?

Je veux simplement rappeler que cette dépense de 4 millions et quelques, c’est à peine moins d’un millième de ce que les plus riches de ce pays ont reçu en cadeau fiscal avec la suppression de l’ISF. Cela peut vous faire bondir... Les principaux patrimoines de ce pays, ceux qui sont assujettis à l’ISF, ont un patrimoine de 1 028 Md€. C’est la moitié du PIB du pays. Nous pensons que l’urgence n’est pas de leur faire une ristourne, mais bien d’accueillir humainement, d’accueillir dignement et, puisque le sondage du jour, qui est paru dans *l’Humanité*, nous dit que 70 % des Français sont pour le rétablissement de l’ISF, je crois qu’il faut l’entendre.

Le comble, dans cette situation, c’est que même lorsque nous disposons de finances pour répondre aux besoins des populations, avec par exemple le CCAS, nous ne pouvons les engager, au risque de sortir du cadre et d’être pénalisés. Malgré les restrictions budgétaires, nos recettes de fonctionnement progressent de 2 % grâce au dynamisme du territoire, et de ce point de vue, je partage l’approche très offensive, dans les discussions, que nous propose Pascal Bolo dans la négociation, malheureuse, mais qui existe, que nous engageons avec l’État.

Troisième point, les dépenses de personnel représentent plus de 50 % des dépenses de fonctionnement. Difficile, en tout cas, de maintenir la présence et la qualité du service public quand les effectifs stagnent alors qu’il y a croissance de la population et donc, des besoins. Voilà le nouvel effet de ciseaux auquel nous sommes confrontés. Nous accueillons de plus en plus de population quand nos dépenses de fonctionnement sont de plus en plus contraintes.

I – 24

Nous saluons donc l'effort que nous faisons sur l'investissement, 53 M€ en 2018, et qui va encore progresser en 2019, parce qu'il correspond à la nécessité de répondre aux besoins croissants qui se font jour à Nantes. Nous le constatons par exemple dans le domaine du logement, des transports urbains, de la santé. Nous avons un endettement très faible, cela a été remarqué, y compris par Julien Bainvel, c'est donc que cela doit être vrai... C'est un levier, mais cela, c'est mon propos, pour amplifier les investissements.

Cette situation risque à nouveau de se tendre avec la suppression de la taxe d'habitation, qui nous fera perdre des recettes dynamiques et donc, perdre la maîtrise de nos recettes, puisqu'elles seront remplacées par des dotations. Et nous voyons bien la difficulté de la situation dans la discussion avec l'État qui est la nôtre actuellement.

En conclusion, lors de son étrange prestation télévisuelle, le Président de la République prétendait refonder la relation entre la République et ses maires. Nous lui disons que les élus locaux ne veulent plus seulement être écoutés : ils veulent désormais être entendus. Notre message est assez simple : arrêtez de faire la poche aux salariés, arrêtez de tordre le bras aux collectivités. Les moyens existent pour financer l'action locale et de proximité. Cette action locale, ces institutions de proximité que sont les mairies sont constitutives du pacte social et républicain. C'est, je crois, ce qu'ont voulu dire ensemble les élus de gauche de cette assemblée dans un texte commun paru cette semaine.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Juste quelques remarques sur ce que j'ai entendu depuis quelques minutes. Je ne sais pas si nous, nous rêvons d'être en tête d'affiche, Monsieur Seassau, dans quelques mois. Et sans doute, d'ailleurs, peut-être tous ici. Moi, je pense que vous seriez mieux à l'Assemblée nationale. Je vous dis cela très respectueusement, parce que chaque fois, vous passez 80 % du temps de vos interventions à commenter ou à critiquer, en l'occurrence, la politique du gouvernement. C'était effectivement un élément de contexte et heureusement que vous terminez quand même par parler de la Ville de Nantes.

Sur ce que j'ai entendu, très rapidement, Madame Sotter, vous avez dit que ce projet de budget ou ces orientations budgétaires permettaient de refléter parfaitement l'engagement et le respect de l'engagement qui avait été pris vis-à-vis des Nantais. C'est sûrement vrai dans quelques domaines, peut-être même nombreux, mais il y en a un qu'il ne faut pas omettre, c'est que c'est un mensonge énorme en matière de fiscalité, puisque vous savez très bien que les Nantais appartiennent aussi à la Métropole et que tous les Nantais qui payent des impôts ont senti la hausse, qui, certes, venait la Métropole et non de la Ville. Mais je crois qu'il faut bien garder cela en tête, simplement au titre de l'objectivité.

Ensuite, il y a deux remarques qui méritent peut-être un petit commentaire. L'une vient de Julie Laernoës. Il y en avait de plus fondamentales, mais vous avez dit que l'impôt à la source inquiétait. C'est vrai, sans doute. Je rappelle simplement ici que le chef du gouvernement de l'époque qui avait sorti ce dossier sans aucune préparation et qui, ensuite, lorsqu'il était redevenu député, l'avait obtenu du gouvernement qui lui avait succédé, c'est M. Ayrault. Et c'est très dommage, parce qu'une simple mensualisation aurait permis un progrès énorme et que nous sommes partis dans un système qui, alors qu'aucune simplification de la fiscalité n'a été réalisée, sera compliqué et suscite effectivement de l'inquiétude.

Mais je voulais juste rappeler également à M. Bolo, qui nous a parlé tout à l'heure de coupes extrêmement sombres dans le budget de l'État en évoquant ce qui se passait il y a quelques années, que c'était le même chef de gouvernement. Je ne le dis pas pour critiquer la personne, bien entendu, mais simplement, sa politique, qui, aujourd'hui, est apparue enfin comme étant des coupes extrêmement sombres ou des mesures prématurées en matière de prélèvements fiscaux.

I – 25

Deux petites remarques, cette fois sur ce qui est prévu par votre majorité pour la Ville de Nantes. Je voudrais simplement mettre en avant deux faits qui vont peser lourdement aujourd'hui sur l'avenir. Je rappelle d'abord, parce que par rebond, cela pèsera inmanquablement sur la Ville de Nantes, la gabegie que nous avons eu l'occasion de souligner concernant la décision des deux stades emboîtés l'un sur l'autre ou l'un à côté de l'autre. Même M. Bolo pensait qu'il n'y avait qu'un seul stade. Enfin, il ne savait plus très bien. Cela atteste de sa maîtrise du dossier. Cela va coûter extrêmement cher, à l'avenir. Peut-être que la Métropole paiera. Je pense qu'elle aussi, elle repassera la facture à la Ville de Nantes, à un moment. Il y en a pour plus de 2 M€, juste sur une simple décision dont je rappelle qu'elle est absurde et totalement solitaire.

Par ailleurs, et je le regrette bien entendu pour les comptes de notre Ville, mais moi, j'ai noté et appris par la presse que le Premier ministre vous avait écrit, Madame le Maire, le 29 novembre. Je ne pense pas qu'il fasse venir son courrier à Nantes par des voies bien compliquées. Nous avons une commission des finances, que j'ai l'honneur de présider par votre délégation, le 3 décembre. Je pense que ce courrier était arrivé. J'aurais trouvé correct, normal, qu'alors que nous avons évoqué cette question du remboursement demandé à l'État, qu'il y soit clairement évoqué par votre adjoint aux finances. Cela aurait été un geste de transparence logique. Peut-être vouliez-vous avant essayer de réfléchir à la communication qui a été la vôtre sur ce point. Néanmoins, il faut être cohérent, puisque ce courrier a été connu après coup. Le Premier ministre vous a dit qu'il avait observé de votre part qu'il s'agissait là d'un choix libre et assumé. Moi, je ne suis pas totalement surpris qu'il nous demande de l'assumer.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot sur ce sujet, puisque cela a été évoqué. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que nous partagerons, dans l'enceinte de ce collège, au moment où la délibération 39 parlera de ce sujet, l'ensemble des éléments et le point de vue et l'action que la Ville va mener sur ces sujets. Je redis simplement, Monsieur Reneaume, que nous considérons, pour notre part, que les discussions avec l'État sur ce sujet sont loin, loin, loin d'être closes.

Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Je voudrais revenir sur quelques points. Tout d'abord, puisque j'ai voté la délibération qui tendait à avaliser la prise en charge par la Ville du coût de la mise en protection des personnes migrantes qui se trouvaient square Daviais, je voulais réaffirmer que oui, effectivement, il fallait prendre cette décision. On ne pouvait pas non plus évacuer ce square sans mettre à l'abri les personnes qui s'y trouvaient.

Pour autant, j'avais exprimé quelques nuances, et je crois que là, il s'agit d'une perception de la stratégie à mettre en œuvre. Je pense qu'effectivement, il aurait été de bon ton de s'y prendre un peu plus tôt et d'essayer d'engager une véritable coopération avec l'État, puisqu'il est fort à regretter que c'est cette absence de coopération qui a pu amener le Premier ministre à refuser aujourd'hui la prise en charge des dépenses telles que vous les présentez. Je dis bien « telles que vous les présentez » parce que j'ai entendu ce que vous venez de dire et il me semble qu'à la lecture de ce courrier, si effectivement, il est dit qu'un certain nombre de dépenses pouvaient relever de la prise en charge de la Ville, d'autres dépenses doivent pouvoir être engagées par l'État.

Et si je suis prompt à défendre le gouvernement quand il engage de bonnes actions, vous me trouverez à vos côtés pour dire qu'effectivement, sur ce qui relève des prérogatives de l'État, l'État doit s'engager à rembourser ce que la Ville a pu engager pour mettre à l'abri les personnes qui se trouvaient au square Daviais. Je vois simplement une situation qui est complexe, dans la mesure où peut-être, la note incluait des dépenses qui relevaient de la politique de la Ville et d'autres qui relevaient de la politique de l'État, et une absence de coopération en amont sur ces sujets-là.

Pour revenir sur le sujet du DOB et des caricatures qui peuvent être faites, je dois d'abord souligner l'objectivité de l'adjoint aux finances sur la coopération avec l'État sur les sujets financiers, et effectivement,

I – 26

le discours change. Notre collègue Julien Bainvel parlait de changement de cap par rapport à 2014. Je crois qu'il y a un changement de cap national et un changement de cap local et il faut peut-être saluer qu'il y ait une convergence de ces deux changements de cap, qui fait qu'aujourd'hui, les finances sont dans un état qui nous permet d'avoir des marges de manœuvre, même si nous pouvions en dégager plus, d'avoir un changement de cap local qui a permis d'assainir effectivement la dette, de retrouver une capacité d'investissement. Et puis, un changement de cap national qui a inversé cette tendance qui tendait à réduire la DGF pour l'augmenter, peut-être peu, mais en tout cas, l'augmenter l'année dernière, pour concourir à sa stabilisation cette année et à un engagement de l'État. Même si vous pouvez regretter que par ailleurs et sur d'autres sujets, l'État ne soit pas présent.

Nous avons des fonds d'État. Nous avons vu qu'à la fin du premier semestre, l'État s'engageait très activement dans nos quartiers populaires, à travers l'ANRU, et je crois que vous avez souligné cet engagement. Il est notable. L'État s'engage aussi à travers une réponse positive à la demande que vous avez faite d'expérimentation de la PSQ, et cela répond en partie à un appel de nos vœux. Il s'agit là de fonds qui sont extrêmement importants.

Dans ce contexte, je trouve assez caricatural de dire que l'État se désengage, qu'il matraque les collectivités locales, puisque nous avons véritablement non seulement un inversement de tendance, mais, sur un certain nombre de politiques qui nous semblent prioritaires comme la politique de la Ville, un engagement extrêmement fort de l'État.

Pour terminer sur le propos de l'ISF et sur l'interpellation d'Aymeric Seassau. Comme vous, j'ai peut-être un doute, qui est celui sur l'efficacité, et j'attends, sans condamner aujourd'hui les décisions du gouvernement, des chiffres très clairs sur la manière dont cet ISF permet de garder des emplois, d'accueillir des entreprises sur notre sol national et de créer des emplois et de la richesse. Pour autant, on ne peut pas tenir un discours aussi caricatural que vous le faites parce que s'il faut effectivement contraindre ce maintien de l'ISF à son efficacité en termes d'emploi, il faut tout de même rappeler qu'il y a une forme de justice sociale et je rappelle juste ce ratio : 2 % des contribuables payent 40 % de l'impôt sur le revenu. On ne peut donc pas dire que dans ce pays, il n'y a pas une forme de justice fiscale.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un point, là aussi très factuel, avant de donner la parole à Élisabeth Lefranc, parce qu'il y a un point de vos propos, Monsieur, qui est absolument inexact, donc je vous le dis pour votre information et pour l'information de la totalité du Conseil. C'est la présupposée absence de discussion avec l'État sur le sujet des migrants. Ne pas être d'accord ne signifie pas l'absence de discussion.

Je vous informe, si vous ne le saviez pas, qu'il y a eu discussion, échange et coopération chaque semaine. Je crois que c'est à peu près un jour sur deux qu'entre la mi-juin et la mi-septembre, Aïcha Bassal, Pascal Bolo, les équipes qui nous accompagnent ou moi-même avons travaillé, et heureusement, avec l'État local pour, dans le cadre qui était fixé et dans les désaccords connus sur ce sujet, faire le pari de la bonne intelligence du territoire. Je le dis donc très clairement : vos propos sur ce sujet sont totalement inexacts, par manque d'information, je suppose. Je souhaitais donc vous le faire partager.

Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, mes chers collègues, je commencerai tout d'abord par m'associer aux remerciements de Pascal Bolo pour l'ensemble des agents, pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé à la préparation de ce document et qui nous permettent, grâce à leur travail, d'aborder ce débat avec des éléments précis, exhaustifs. J'en profite aussi au passage pour remercier Pascal, qui nous présente chaque année le débat d'orientations budgétaires avec beaucoup d'ardeur et d'enthousiasme. Vous l'avez tous dit, ou beaucoup d'entre vous, en tout cas, l'ont dit : le débat d'orientations budgétaires prend sa place dans un contexte économique, politique, juridique particulier et cette année, effectivement, pour l'exercice budgétaire de l'année prochaine, l'année 2019, nous serons pour la première fois dans ce cadre très contraignant de la nouvelle contractualisation imposée par l'État.

I – 27

Je ne vais pas revenir sur cette contractualisation. Nous l'avons déjà dénoncée plusieurs fois. Nous savons qu'elle s'impose à nous et qu'elle pose quand même question sur le respect de la liberté des collectivités locales de s'administrer.

Ce que nous a présenté Pascal depuis le début, c'est que très clairement, depuis le début du mandat, depuis 2014, et malgré les difficultés, et malgré ce que j'ai entendu, d'ailleurs, nous avons gardé le cap. Nous avons respecté la stratégie financière que nous avons décidée en début de mandat : pas d'augmentation des taux de fiscalité, un niveau d'épargne important, qui est à la fois le témoin d'une bonne, d'une saine gestion de la Ville et qui est aussi le moyen d'assurer l'autofinancement d'une partie de nos investissements. Nous avons aussi stabilisé l'encours de la dette et nous pouvons le dire, c'est une dette qui est sans risque, ce qui n'était pas le cas, je vous le rappelle, dans les années 2010 et suivantes. Et nous investissons toujours fortement pour l'avenir des Nantaises et des Nantais, puisque nous prévoyons 80 M€ d'investissement pour 2019.

Si le budget de notre Ville est toujours le reflet et la traduction de nos choix politiques, il ne peut rester indifférent à la crise sociale que nous connaissons aujourd'hui. Toutes ces personnes qui manifestent, qui attendent une plus grande justice fiscale, une meilleure redistribution des richesses, une amélioration de leur pouvoir d'achat... Je vous rappelle quelque chose : la Métropole nantaise est, de toutes les métropoles françaises, celle où l'écart de revenus entre les plus riches et les plus pauvres est le plus faible, et la Ville de Nantes prend sa part, sa contribution à ce résultat.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Quelques exemples précis. Quand, grâce au dispositif « Carte blanche », plus de 12 000 Nantais, dont 34 % de familles, bénéficient de tarifs réduits pour des activités sportives ou culturelles, quand nous priorisons, pour l'accueil en crèche, les enfants dont les mamans sont à la recherche d'un emploi, quand les tarifs de nos services publics, même s'ils augmentent effectivement un peu, sont toujours, toujours proportionnés aux ressources des familles, quand nous investissons pour aider, pour financer la rénovation énergétique des logements et faire diminuer les factures, eh bien là, oui, dans la mesure de nos compétences, dans la mesure de nos moyens, nous aidons à améliorer le pouvoir d'achat. Parce qu'à Nantes, nous sommes convaincus que l'augmentation, l'amélioration du pouvoir d'achat des plus petits revenus, au-delà de la simple justice sociale et fiscale, profite à toute la société. Quand les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres deviennent indécentes, c'est toute la société qui souffre, c'est la cohésion sociale de toute notre société qui disparaît et c'est peut-être cela que le gouvernement commence tout juste à comprendre.

Pour revenir au contexte qui entoure la construction de notre budget, moi, je ne peux pas ne pas dénoncer les fourberies de l'État, qui contraint nos dépenses de fonctionnement tout en les augmentant de manière automatique, soit par le transfert de compétences, soit par de nouvelles mesures, bonnes ou mauvaises, d'ailleurs, mais dont la mise en œuvre pèse sur le budget des communes, et tout cela, sans aucun euro de compensation.

À quoi est-ce que je pense en disant cela ? Je pense au transfert des PACS, je pense au dédoublement des classes de CP, je pense à la disparition des emplois aidés. Et évidemment, comment ne pas dénoncer l'attitude indigne de l'État quand il nous laisse gérer seuls la situation des migrants, cette détresse humaine, alors qu'il a la responsabilité de la prise en charge et de la mise à l'abri des personnes demandeuses d'asile et alors qu'il n'a même pas l'honnêteté de reconnaître que nous avons simplement assumé son devoir ? Espérons que les prémices d'un nouveau dialogue avec l'État, que j'ai entendues, se confirment.

Pour terminer, parce que la situation financière de la Ville est saine, parce que nous assumons nos choix politiques et parce que nous sommes conscients de nos responsabilités, nous, les élus du groupe socialiste, républicain et démocrate, vous confirmons, Madame le Maire, notre soutien tout au long de l'année 2019.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je vais redonner la parole au rapporteur, Pascal Bolo.

I – 28

M. BOLO, Adjoint – Madame le Maire, très rapidement, je ne sais pas si Julien Bainvel est un utopiste. En tout cas, s'il se projetait dans un avenir professionnel de type audit, puisque c'est un peu le sens que j'ai compris de votre intervention, Monsieur Bainvel, vous faisiez un audit et vous distribuez les bons et les mauvais points, les bonnes choses et les mauvaises choses, vous avez commencé par une grossière erreur et je pense donc que votre carrière d'auditeur est plutôt mal partie. Vous avez en effet omis de préciser que quand nous transférons des équipements et des compétences à la Métropole, nous nous privons aussi d'un certain nombre de recettes correspondantes, après délibération de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Vous aviez donc un bug dans votre raisonnement dès le départ, ce qui est tout de même assez dommage.

Pour le reste, nous n'allons pas refaire les histoires en permanence. La situation des comptes publics en 2012 nécessitait une action de redressement. Cette action de redressement ne pouvait pas ne pas concerner les collectivités locales. Elle a été menée de manière trop rapide et trop brutale à notre goût. Voilà. Dire et redire les choses n'a pas grand intérêt.

Simplement, je voulais faire observer à M. Grélard que je ne sais pas où est le changement de cap en matière d'endettement dans notre collectivité. Cela fait plus de dix ans, peut-être même probablement plus de quinze ans, que la Ville de Nantes se désendette à peu près tous les ans, au point que j'ai même renoncé, à partir de ce mandat, à vous mettre la diapositive que Pascale Chiron connaît par cœur, qui montrait le désendettement régulier de notre collectivité.

Sur le fait, et je l'ai dit dans ma présentation, que nous pensons qu'il n'y a pas de politique de solidarité, qu'il n'y a pas de service public durable sans bonne et saine gestion, nous le maintenons, et ce cap-là est toujours le nôtre et il est maintenu.

C'est pour cela que sur la question tout à fait délicate des tarifs, j'en conviens, nous avons, dans tous les domaines, des tarifs qui sont fondés sur la notion de solidarité. Et quand l'inflation se révèle être supérieure à 2 % alors même que la loi de finances et tous nos plans ne prévoyaient qu'entre 1 et 1,6 %, le fait de limiter une hausse tarifaire à 1,3 % dans le cadre de tarifications solidaires dont je parlais est non seulement une mesure de justice, mais c'est une mesure de bonne gestion et une mesure de pérennité du service et de sa qualité. Je crois qu'à ce sujet, il ne faut pas faire de démagogie et ne pas faire porter à un tarif périscolaire sur quelques centimes, parce que c'est bien de cela que nous parlons, le poids que peut représenter une fausse hausse du SMIC sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens les plus en fragilité.

Autrement, je voulais juste remercier mes collègues de la majorité de leurs mots sympathiques, et notamment, de la grande patience d'Élisabeth Lefranc, qui n'est pas lassée de mes présentations du DOB, ce qui est quand même particulièrement gentil de sa part.

(Rires)

Mme le MAIRE – Merci. Juste quelques mots pour conclure avant de vous inviter à voter. Je vous rappelle qu'il s'agit de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu.

D'abord, un mot à nouveau sur la sécurité, puisque cela a été ré-évoqué par plusieurs d'entre vous, pour saluer, parce que je crois que nous devons effectivement nous exprimer clairement, comme nous l'avons fait en début de Conseil, quand nous demandons des choses bien légitimement, mais que nous devons aussi saluer quand il y a un certain nombre d'actions utiles pour les habitants. Je veux donc saluer l'opération qui a eu lieu à Nantes Nord, récemment. Je regarde Gilles Nicolas, parce que cela faisait longtemps, longtemps que nous avons interpellé sur ces questions, en donnant un certain nombre d'informations très précises.

Je peux vous dire que pour le quotidien des habitants de Nantes Nord, j'ai en tête plusieurs réunions publiques que nous avons faites dans ce quartier, cette situation, cette fermeté, cette efficacité étaient attendues. Et je le dis parce que cela n'arrive pas par hasard. Une opération d'une telle ampleur, une

I – 29

opération d'une telle envergure, ce sont des mois, des mois et des mois de travail. Je crois que sur ces sujets, il faut faire preuve du plus grand sérieux.

J'en profite pour dire que lors de mes premiers échanges avec M. le Préfet, je lui ai clairement indiqué que mon attente numéro un en direction de l'État et de l'État local à Nantes portait sur la sécurité. Je referme ce sujet, mais il me paraissait important de pouvoir l'exprimer dans le cadre de notre débat d'orientations budgétaires.

La deuxième chose que je dirai, simplement, c'est qu'une stratégie budgétaire, ce n'est qu'une stratégie budgétaire au service d'un projet. Pour nous, ce qui compte, c'est la manière dont cette stratégie, Un, respecte totalement le cap que nous nous étions fixé en 2014, parce que nous ne naviguons pas à vue et parce qu'effectivement, comme vient de l'indiquer Pascal Bolo, nous prenons en compte le contexte, y compris pour donner un certain nombre d'orientations qui nous permettent en effet de contribuer aux enjeux de pouvoir d'achat, mais que notre cap est tenu. Pourquoi est-il essentiel que ce cap soit tenu ? Parce que cette planification, cette projection pluriannuelle est ce qui nous met en situation de tenir l'immense majorité des engagements que nous avons pris en 2014.

Pour être en situation de tenir cet engagement, et c'est important d'un point de vue concret, parce que ce sont des mesures utiles pour les Nantais, mais c'est important aussi d'un point de vue démocratique, il fallait avoir cette stratégie pluriannuelle. Je salue donc le fait que ce cap soit tenu et qu'il nous permette de mettre en œuvre bon nombre d'actions.

Je terminerai en vous invitant à regarder les montants consacrés à telle ou telle grande question, à observer les choix politiques que nous faisons sur l'éducation, à observer les choix politiques que nous faisons sur la politique de la Ville, à observer les choix politiques que nous faisons sur la culture, à observer les choix politiques que nous faisons sur la sécurité, à observer les choix politiques que nous faisons sur la transition écologique. Oui, ce débat d'orientations budgétaires nous met en situation de tenir ce que nous avons défini comme priorités.

Chers collègues, je vous invite à voter pour prendre acte du fait que ce débat d'orientations budgétaires a bien eu lieu.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Quartiers Nantes Erdre – Hauts Pavés/Saint-Félix et Bellevue/Chantenay/Sainte-Anne – Restructuration et extension de trois écoles : Beaujoire, Gaston Serpette et Mutualité – Choix des maîtres d'œuvre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Cette délibération s'inscrit dans notre choix de ce mandat sur l'éducation. Je rappelle qu'en janvier dernier, nous avons adopté le schéma directeur des écoles de la Ville de Nantes pour accompagner l'évolution de la démographie scolaire à l'horizon de 2023. Je vous rappelle que nous nous mettons en capacité d'accueillir dans de bonnes conditions plus de 2 000 enfants avec cinq nouvelles écoles et quinze extensions.

La délibération que je vais vous présenter est le fruit de ce que nous avons voté lors de l'assemblée du 20 avril, où nous avons lancé la procédure de maîtrise d'œuvre externe pour trois écoles : l'école de la Beaujoire, l'école Gaston Serpette et l'école de la Mutualité. Dans ces trois quartiers, nous sommes dans une logique d'étendre ces écoles qui existent déjà et qui vivent, et qui seront livrées à l'horizon 2022.

La délibération que je vous présente ici vous propose de choisir les lauréats, puisque les procédures ont été menées entre avril et le dernier trimestre 2018. Des jurys se sont réunis et je tiens à souligner que sur le choix de ces projets, c'est la première fois que nous avons des jurys qui allient à la fois évidemment les

I – 30

experts de l'urbanisme et du patrimoine, mais aussi les usagers de l'école, et il me semblait éminemment important que les parents d'élèves, les animateurs, via Léo Lagrange ou l'ACCOORD, ainsi que les professionnels de l'Éducation nationale, via l'institution Éducation nationale, puissent avoir voix au chapitre dans le choix d'une école.

J'irai très rapidement, parce que finalement, ces trois premières extensions d'écoles, ce sont bien les écoles du XXI^e siècle telles que nous les concevons. Oui, une école, ce sont des classes, et vous verrez que les programmes vont parler d'augmentation de capacité d'accueil en classe sur les bancs scolaires. Mais en même temps, on va parler centre de loisirs, BCD, salle informatique, restauration scolaire, puisqu'aujourd'hui, une école, ce sont 24 heures de temps scolaire, 24 heures de temps périscolaire et qu'il nous faut concevoir par le patrimoine ce que nous entendons par l'éducation partagée, c'est-à-dire des lieux, des espaces pour tout le monde. A la fois les enseignants, à la fois les agents de la collectivité, à la fois les animateurs, puisque toute cette communauté d'adultes accompagne les enfants au quotidien.

Nous allons entrer à l'école de la Beaujoire. Nous sommes dans le quartier de Nantes Erdre et vous voyez qu'il s'agit d'un environnement urbain particulier, puisque l'un des enjeux de ces trois projets, lorsque les jurys se réunissent, est bien de travailler à des intégrations urbaines réussies, qui prennent en compte l'environnement urbain. Et lorsque l'on est à la Beaujoire, dans l'est de Nantes, dans ce quartier proche d'un grand boulevard, qui est le boulevard de la Beaujoire, on n'est pas dans le même endroit qu'à Gaston Serpette, dans un endroit plus confiné.

L'école de la Beaujoire accueille aujourd'hui 234 enfants. C'est un groupe scolaire de neuf classes. Demain, nous aurons un groupe scolaire de seize classes avec, en rez-de-chaussée, la partie restauration et maternelle ainsi que le pôle accueil. Nous aurons un bout d'extension au rez-de-chaussée, une restructuration de la partie élémentaire, avec une extension en R + 1 et l'arrivée d'une salle polyvalente. Puisque, comme je vous le disais, une école doit être ouverte, et dans la conception des bâtiments, cela se travaille. Nous avons donc, dans le programme, mis en œuvre une salle polyvalente ouverte sur l'extérieur pour permettre aux acteurs associatifs et aux parents d'élèves d'utiliser facilement les espaces en dehors du temps d'ouverture des écoles.

L'un des critères fondamentaux dans le choix des projets et des lauréats est le respect de la qualité architecturale, évidemment, mais aussi de la qualité environnementale et des enjeux de la transition écologique. Nous avons donc un certain nombre de critères concernant la durabilité des équipements et notamment, leur empreinte carbone. Et pour l'ensemble des écoles, nous avons regardé l'intégralité des espaces boisés classés. À l'école de la Beaujoire, il y aura un espace boisé classé qui sera conservé. Vous le voyez sur la photo. L'école sera livrée en 2022, comme d'ailleurs les trois qui sont présentées ce matin, pour un montant de 7,2 M€. Ce projet, qui est proposé par l'agence Coulon & associés, a la particularité d'être un environnement extrêmement ludique pour l'école de la Beaujoire.

La deuxième école visée par cette délibération se situe dans le quartier Hauts Pavés/Saint-Félix, avec l'école Gaston Serpette, qui accueille aujourd'hui une maternelle à quatre classes et une élémentaire à dix classes, avec une Ulis. Une particularité de cette école est l'accueil de Loisirs Pluriel, qui permet d'accueillir en centre de loisirs des enfants porteurs de handicap et des enfants valides. Le programme prévoit évidemment le maintien des espaces et la réhabilitation des espaces pour Loisirs Pluriel.

Il y a 344 enfants dans cette école avec cette particularité d'avoir une école élémentaire et une école maternelle qui sont éloignées l'une de l'autre. L'enjeu de ce projet est de créer une maternelle et une élémentaire et pourquoi pas, demain, un groupe scolaire unique sur la même emprise foncière. Finalement, cela revient à construire une école maternelle entièrement neuve du côté de l'élémentaire.

Le projet comporte trois enjeux importants. Il y a tout d'abord le maintien, là aussi, de l'espace boisé et d'arbres remarquables qui sont sur ce foncier. Il faut savoir que parmi les projets qui nous étaient présentés,

I – 31

c'est le seul projet qui maintenait les arbres remarquables, et le jury a particulièrement souligné la qualité du travail de cette équipe d'architectes.

Le deuxième enjeu consiste à retravailler le parvis sur la rue du Douet Garnier, puisque l'entrée principale de cette école se fera à cet endroit-là.

Le troisième enjeu, qui est extrêmement important, est le travail autour des surfaces de cour, puisque les parents d'élèves et la communauté éducative y sont extrêmement attentifs. Et ils ont raison, parce que lorsque l'on travaille sur la construction d'une nouvelle école ou d'une extension, bien entendu, la question des surfaces extérieures fait partie du projet intégral de la conception de l'école. On sait en effet pertinemment que les enfants ont besoin d'avoir des moments sur l'espace extérieur de l'école. Nous avons donc eu tout un travail de réflexion autour de ces surfaces extérieures.

L'objectif est d'aller vers un groupe scolaire à 18 classes, dont la classe Ulis. C'est le groupement Leibar & Seigneurin qui est arrivé en tête et qu'il vous est proposé de désigner.

Nous passons ensuite dans le quartier de Chantenay, à l'ouest de Nantes, à l'école de la mutualité, une école de quatorze classes dans deux bâtiments, avec une architecture historique très particulière dans ce quartier de toute façon historique. Il y a donc deux bâtiments sur l'école et une rue privative. L'un des enjeux majeurs de ce projet est de faire sens commun sur l'école, avec le maintien de cette rue privative sur le temps scolaire, mais son ouverture sur les temps extrascolaires, de manière à ce que les habitants puissent continuer à utiliser les chemins de l'école en dehors des temps scolaires.

Vous voyez sur l'image que nous aurons une extension de l'école non pas en augmentation du volume en étage, puisqu'il y a déjà un étage sur chacun de ces bâtiments, mais par le réaménagement total et une extension sur le parvis qui permettra d'adresser l'école et de faire sens de l'école de la République sur le parvis des Droits de l'homme. De la même manière, nous aurons une salle polyvalente adressée sur cette rue, qui permettra au maillage associatif de Chantenay, qui est vif et très dynamique, d'avoir accès à cet équipement.

Nous aurons évidemment l'extension et le réaménagement de la restauration scolaire, puisque sur chacun de nos programmes, nous augmentons les capacités de restauration scolaire de manière à avoir des capacités optimales pour accueillir demain 100 % des enfants au restaurant scolaire.

Un autre enjeu de cette école est d'arriver à un groupe scolaire à 19 classes, question que certains peuvent se poser, à juste titre. Nous avons deux classes élémentaires qui sont situées à l'école des Réformes et qui vont être rapatriées à l'école de la Mutualité, ce qui permettra à l'école des Réformes, demain, d'être uniquement une école maternelle. Pour les équipes éducatives, il est extrêmement important d'avoir des équipements bien sériés. Le montant total de ce projet est de 6,4 M€. Le lauréat qui vous est proposé et le cabinet Idea.

Voici pour les trois projets d'école. La délibération vous demande d'approuver le choix des trois lauréats et des trois projets et de lancer toutes les procédures pour arriver à des livraisons de nouvelles écoles, puisqu'au vu de la qualité des projets architecturaux et de la conception, on peut quasiment dire que les enfants auront de nouvelles écoles à la place de ces écoles existantes à l'horizon de 2022, en sachant que les travaux démarreront au cours de l'année 2019 et que nous partirons en discussion et en concertation avec les équipes éducatives puisque ce seront des travaux en site occupé, ce qui va demander beaucoup de discussions et d'adaptations au quotidien.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. J'attendais de voir si d'autres collègues voulaient intervenir directement sur ce projet, parce que moi, je m'y rattache. En effet, ce sujet de restructuration et d'agrandissement me permet d'évoquer le quartier Nantes Sud. Il semblerait que vous ayez dans les cartons l'idée de construire une école sur le site de la Persagotière, dans le cadre du nouveau

I – 32

projet. C'est un bruit qui court. Je voulais juste savoir s'il était possible d'avoir quelques précisions à ce sujet, parce qu'à mon sens, ce ne serait pas une bonne idée de construire une école à 30 mètres d'une école. Pourtant, il y a un vrai besoin, puisque, vous le savez peut-être, mais notre quartier est très étendu et les deux écoles sont situées à l'ouest du quartier. Il n'y a rien à l'est, ce qui pose de réelles difficultés pour que les enfants puissent se déplacer seuls à l'école.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Je rappelle, puisque je vois une main qui se lève dans le public, que formellement et légalement, le Conseil municipal ne permet pas de prise de parole du public. J'en suis désolée, mais c'est la loi qui s'applique. Je vous propose néanmoins de donner d'abord la parole à la rapporteure pour pouvoir procéder au vote de la délibération. Je propose que quelqu'un de mon équipe puisse avoir un échange avec vous, pour que vous puissiez dire quel est le sujet sur lequel vous souhaitez intervenir, ce qui, je le redis, n'est pas possible légalement dans l'enceinte du Conseil municipal, et pour qu'un échange puisse avoir lieu avec vous sur le sujet que vous souhaitez aborder.

Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Sur la question de la future école de Nantes Sud, je vous rappelle que nous avons annoncé, l'année dernière, quinze extensions d'écoles et cinq nouvelles écoles. Néanmoins, nous avons dit qu'il restait des territoires à examiner. Il y avait Nantes Nord, où nous avons avancé : nous avons décidé d'étendre les écoles Camille Claudel et Georges Brassens ainsi que l'école de la Jonelière. Et nous avons encore en travail le quartier de Malakoff et le quartier de Nantes Sud. Parce qu'effectivement, vous avez raison, Madame Guerra, il y a, au sud de Nantes, aujourd'hui, le groupe scolaire Sarah Bernard Ledru-Rollin, qui est un gros groupe scolaire, qui a de la capacité foncière, mais sur lequel il ne nous semble pas opportun d'augmenter encore et davantage les effectifs scolaires, et nous avons l'école Jacques Tati, qui, elle aussi, fait l'objet d'une restructuration et d'une augmentation. Il nous faut, demain, trouver un endroit au sud pour construire une nouvelle école. Les études techniques croisées entre les services de l'éducation et de l'urbanisme de la Ville et de la Métropole sont en train d'y travailler. Je romps donc la rumeur : il n'y a pas de décision, aujourd'hui. Il y a des pistes de travail.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Quartier Dervallières – Zola – Extension du groupe scolaire Châtaigniers – Validation du projet – Lancement des consultations – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Nous voici maintenant, toujours dans la continuité du schéma directeur et de sa mise en œuvre, dans le quartier des Dervallières, avec l'école des Châtaigniers. Nous vous proposons une procédure en maîtrise d'œuvre interne, avec le lancement des consultations pour aller vers une extension de cette école à l'horizon 2022. L'objectif est d'augmenter la capacité d'accueil de l'école en passant à treize classes de maternelle et treize classes d'élémentaire, dont sept dédoublées.

Attention aux chiffres relatifs aux classes : lorsque nous parlons de certaines écoles, nous allons parfois parler aujourd'hui d'écoles à 20, 22, 23 ou 24 classes, mais dans ces écoles, il y a des classes où il y a uniquement entre huit et douze enfants. Ce ne sont pas vingt classes à trente enfants. Je préfère le dire pour que personne ne prenne peur.

Cette école des Châtaigniers, aux Dervallières, verra une extension de l'élémentaire, une restructuration totale de la restauration, qui permet d'accueillir aussi les enfants de l'école Diwan, et une extension totale de la maternelle, avec des travaux qui se passeront en deux phases : une phase 1, à l'été 2019, qui sera

I – 33

l'extension de la maternelle et la création de la restauration neuve, et une phase plus longue, en 2020, 2021, avec plutôt les restructurations. L'objectif est une livraison totale à l'horizon de 2022, avec un démarrage des travaux assez rapidement.

Voilà pour ce qui est de l'école des Châtaigniers.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 6, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Avenant – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – Vous le savez, à côté de nos compétences obligatoires, qui sont relatives au patrimoine scolaire, nous sommes également engagés dans une politique éducative ambitieuse dans le cadre du projet éducatif de territoire. Cette délibération est dans la continuité de l'année scolaire pour accompagner les équipes en place dans les écoles. Nous avons donc une petite délibération, puisque nous avons voté beaucoup de choses au Conseil municipal de rentrée, notamment pour accompagner les écoles sur le temps scolaire avec les classes de découverte que nous travaillons avec la FAL 44 et les PEEP. Je rappelle qu'il y a plus de 1 000 enfants par an qui partent en séjour de classe de découverte, c'est Pierre-Emmanuel Marais qui suit ce dossier, et que cela provoque des dynamiques extrêmement positives dans les écoles. Vous avez un certain nombre de subventions à des associations pour permettre l'accompagnement des enfants pendant le temps extrascolaire.

Il y a une petite subvention aux écoles dans le cadre d'un projet particulier autour de l'éducation artistique et culturelle, qui est mené là par le rectorat. Vous verrez en effet tout à l'heure que David Martineau parlera du parcours de l'éducation artistique et culturelle à Nantes. Il s'agit là simplement d'accompagner une initiative particulière du rectorat en direction de l'école Gaston Serpette et de l'école élémentaire des Marsauderies. Il vous est donc demandé d'approuver le versement de subventions pour un montant total de 13 651 €.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Madame le Maire, lors du dernier Conseil municipal, j'étais intervenu sur les inquiétudes des personnels périscolaires suite au changement d'opérateur. Madame Naël, vous m'aviez répondu à cette occasion que vous suiviez attentivement à la situation et que selon vous, c'était surtout un problème d'information entre l'opérateur et les personnels. Léo Lagrange a d'ailleurs communiqué auprès des familles sur ce sujet.

Nous sommes deux mois après et les familles nantaises sont aujourd'hui confrontées à une nouvelle grève du périscolaire, qui pose toujours des problèmes d'organisation, surtout que l'information est toujours très tardive, puisque beaucoup de familles ont appris cela hier soir. Cela laisse penser que les inquiétudes des personnels ne sont pas levées et que la communication n'est pas toujours parfaite. Cela pose donc des questions sur le suivi et la mise en œuvre du nouveau marché.

Le deuxième point que je souhaitais aborder rapidement concerne des informations qui nous sont remontées selon lesquelles l'opérateur a dû faire face à un certain nombre de recrutements et que pour pouvoir mettre en œuvre ses responsabilités du marché, il a fait appel à des salariés qui ne disposent d'aucun diplôme, ni de formation, ni d'expérience, ce qui pose un certain nombre de difficultés dans certaines équipes, liées à la capacité de salariés à adapter les bons comportements avec les enfants. J'ai donc aussi une question sur cet aspect-là, puisque l'une des raisons ayant motivé le changement d'opérateur pour le marché périscolaire était que Léo Lagrange avait une expérience, que je ne mets absolument pas en question et qui est réelle, sur la formation de ses personnels. Et j'ai l'impression, en tout cas, avec les remontées que nous avons du

I – 34

terrain d'un certain nombre d'écoles, que cette plus-value, pour l'instant, n'est pas réelle et pose de vraies difficultés au sein des équipes. J'aurais donc souhaité avoir quelques éléments sur ces deux questions. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Peut-être un premier élément de réponse autour de la précédente question que vous aviez posée dans le cadre du transfert des personnels. Je voulais juste vous informer, aujourd'hui, qu'effectivement, je suis attentivement les choses et que l'ensemble des personnels de Léo Lagrange sont en discussion autour des accords de substitution. Puisque dans le cadre d'une reprise de marché, l'ensemble des personnels sont repris, c'est la loi. Et qu'ensuite, il y a une discussion pour reprendre l'intégralité des accords préexistants par l'employeur précédent pour avoir une discussion autour des futurs accords. Ceci est en route chez Léo Lagrange avec son personnel. Cette discussion aboutira, nous l'espérons, dans l'année. Elle se passe aujourd'hui sereinement avec la fédération nationale et des représentants locaux. La durée de ces négociations peut aller jusqu'à quinze mois.

S'agissant du deuxième élément, autour de la formation des agents, il est clair que la question des conditions de travail et des statuts des personnels de l'animation périscolaire est un sujet national. La rentrée a toujours été, à Nantes comme dans toutes les grandes villes de France et même dans les petites villes et les communes rurales, un moment de complexité pour remplir l'ensemble des recrutements.

Lorsque Nantes Action périscolaire avait le marché, clairement, il y avait des pics à la rentrée pour recruter et faire en sorte qu'il y ait le nombre d'encadrants suffisant à chaque rentrée. Léo Lagrange a donc exactement les mêmes enjeux que NAP avant.

Ce que je peux vous dire, puisque c'est un enjeu du marché, c'est que clairement, nous avons un taux d'absentéisme moins important aujourd'hui, comparativement à N – 1, N – 2 et N – 3.

Ensuite, sur la question du recrutement, il n'y a pas formellement, dans le marché, d'exigence de niveau de diplôme, puisque l'on peut avoir des animateurs qui ont un BAFA, mais qu'il peut y avoir aussi des animateurs qui ont un CAP petite enfance, qui remplissent les conditions et ont les compétences pour accompagner les enfants sur le temps périscolaire.

Je serai donc attentive à cette question. Je le note en tout cas. Je ne dis pas que cela n'existe pas. Nous allons en référer à Léo Lagrange. Il y a une exigence dans le cahier des charges de la Ville, vous le savez, sur la question de l'accompagnement et de la formation des animateurs, mais il est bien évident que cela prendra aussi du temps, puisque le premier travail de la fédération Léo Lagrange Ouest, en cette rentrée, était bien de faire en cette sorte qu'il y ait des animateurs dans toutes les écoles et que chacun trouve ses marques dans cette nouvelle organisation.

Dernier élément, au sujet de la grève : il n'y a pas de grève du périscolaire à Nantes, spécifiquement, aujourd'hui. Il y a une grève nationale. Il y a aujourd'hui 26 % de grévistes dans l'animation périscolaire. Il y a aussi des agents de la collectivité qui sont en grève. Il y a aussi des enseignants. Et c'est sur ce point que je souhaiterais effectivement donner l'information : l'information sur la mise en place du service minimum d'accueil est arrivée extrêmement tard. Je rappelle que la loi demande à l'institution Éducation nationale d'informer les maires le plus rapidement possible sur la nécessité de mettre en place un service minimum d'accueil lorsqu'il y a plus de 25 % de grévistes dans une école. Nous avons eu l'information officielle hier à 14 heures, avec des modifications à 16 heures. Nous avons donc fait tout ce que nous pouvions pour essayer d'informer les familles. Le SMA a été mis en place pour quinze écoles. Allô Nantes a informé hier après-midi, mais il n'appartient pas à la Ville de tout régler.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Très rapidement, sur les discussions sur les accords de substitution, je pense qu'il faut quand même être vigilant. La loi permet quinze mois, mais je pense que nous devons être

I – 35

vigilants pour que ces discussions avancent tout de même rapidement et que les familles ne soient pas les victimes collatérales de problématiques qui pourraient se poser sur la transcription des accords qui avaient été pris par l'ancien opérateur et qui doivent être repris par le nouveau.

S'agissant de la question des diplômes, je considère d'abord, pour ma part, que le CAP petite enfance est un diplôme. Ensuite, je ne trouverais pas choquant que ces personnels aient au moins le BAFA et soient en capacité d'avoir des clés et des réponses sur la façon de se positionner vis-à-vis des enfants, qui restent tout de même un public un peu particulier et que l'on ne peut pas gérer comme si c'était un autre public.

Pour ce qui concerne le service minimum d'accueil, j'entends ce que vous dites. Mais en matière de périscolaire, tout de même, la responsabilité est municipale. Et moi, je n'évoquais pas la question du mouvement national ni de la grève des enseignants. J'évoquais bien les conséquences sur l'accueil périscolaire, avec, ici ou là pas de périscolaire ce matin, pas de cantine ce midi et pas de périscolaire ce soir, ce qui pose des difficultés réelles. Je veux bien que l'on se défausse en permanence sur l'État, mais là, cela reste tout de même une compétence et une responsabilité municipales.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Pas de méprise sur les diplômes : évidemment, la Ville demande à ce que les animateurs qui sont dans les écoles auprès des enfants soient des gens formés à l'accompagnement d'enfants. Ce que je voulais juste dire, parce que nous savons très bien comment cela se passe dans notre ville, sachant que nous avons 113 écoles, c'est qu'il peut y avoir, à un moment donné, un personnel qui n'a pas le BAFA, mais qui est accompagné pour « aller vers », parce qu'il a un parcours ou que dans sa vie, il a travaillé dans une association, il a déjà accompagné des séjours et que dès lors, il est dans un parcours positif et dynamique.

Je sais comment les rumeurs peuvent gonfler et je voulais juste vous répondre : je ne vais pas m'engager à 200 % en vous disant que tous les animateurs ont le BAFA. Je ne suis pas l'employeur. La Ville a un marché qu'elle a confié à un opérateur et c'est à l'opérateur, maintenant, de le mettre en œuvre. Et bien sûr, la Ville a une exigence sur la formation et surtout, sur l'accompagnement des personnes, y compris celles qui sont déjà en poste dans le périscolaire.

Au sujet des accords de substitution, je crois qu'aujourd'hui, il faut aussi respecter les cadres légaux du dialogue syndical. Nous sommes vigilants pour regarder, nous sommes attentifs, mais les discussions se font. J'ai confiance en l'employeur et les organisations syndicales. Je pense qu'il ne faut pas non plus faire en sorte qu'il y ait une angoisse qui monte en direction des familles, puisqu'aujourd'hui, l'ensemble des personnels ont été repris dans les mêmes conditions de salaire, de statut et de contrat que celles qu'ils avaient auparavant. Il y a un délai d'un an à un an et demi pour travailler. Laissons-les travailler. Aujourd'hui, les animateurs et le service périscolaire fonctionnent à Nantes.

Quant à la grève, je sais bien qu'il est toujours compliqué et je sais très bien que lorsqu'il y a une grève, les familles peuvent se retrouver en difficulté. Je n'en doute aucunement. Je veux juste dire qu'aujourd'hui, c'est une grève nationale et non une grève propre à des revendications nantaises. C'est le premier élément. Le deuxième élément, s'agissant de l'information aux familles, est que nous faisons chaque fois tout ce que nous sommes en mesure de faire pour informer les familles le plus vite possible, sachant que nous sommes dans un pays où le droit de grève existe et que le recensement des grévistes n'est pas une obligation légale.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Pour reprendre les propos de Mme Naël, il m'a semblé comprendre que vous disiez que tous les animateurs du périscolaire n'avaient pas le BAFA. Est-ce que vous confirmez ce propos ? C'est tout de même un diplôme, ou une formation qualifiante, on peut l'appeler comme on veut, qui est requise pour s'occuper de jeunes et pour les encadrer. Il serait bien que nous ayons un point sur ce sujet aujourd'hui ou dans les jours à venir.

I – 36

Mme NAËL, Adjointe – Sur certains postes, certains n'ont pas le BAFA. Ils auront par exemple le CAP petite enfance. C'est ce que je veux dire. Il n'y a pas que le BAFA qui permet d'être en activités périscolaires. C'est ce que je voulais dire. Mais tous les animateurs qui sont présents dans les écoles ont une formation en direction de l'accompagnement des enfants. C'est une évidence.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Je donne la parole à Aïcha Bassal. J'attire votre attention sur une petite modification de l'ordre du jour, puisque pour des impératifs personnels, elle ne pourra pas présenter sa délibération cet après-midi. Je lui donne donc la parole pour la délibération 16 et la délibération 20. Ensuite, je ferai une petite communication sur un point particulier avant que nous démarrions notre débat thématique.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Vie associative – Cinquième répartition de subventions – Convention – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Cette délibération concerne la cinquième répartition de subventions dans le cadre de notre politique de soutien au monde associatif. Cette délibération propose de soutenir différents projets portés par les associations nantaises. Il vous est proposé, mes chers collègues, d'attribuer à deux associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de 1 300 €. Il s'agit des associations Castors de l'Erdre et Nantes actu, qui est une nouvelle association, implantée dans le quartier de la Bottière.

Il est aussi proposé d'accorder à trois associations des subventions exceptionnelles pour un montant total de 5 450 €. Il s'agit des associations Yamaayigui, bibliothèque des Olivettes et Atelier bricolage des Dervallières. Il est proposé d'accorder également à trois associations le cofinancement des quatre emplois aidés pour un montant de 5 676 €, d'accorder à cinq associations un financement dans le cadre du fonds d'accompagnement spécifique pour un montant de 23 000 € et enfin, d'accorder à quatre associations des subventions pour soutenir des projets émergents pour un montant total de 18 000 €. Vous avez l'ensemble des détails, des associations ainsi que des activités et des montants proposés dans l'annexe 1.

Dans cette même délibération, il vous est proposé d'approuver le renouvellement de la convention avec l'association Audace. Cette association propose et coordonne des réalisations dans le domaine des activités socioculturelles et de loisirs, et elle accompagne également le COS et le CCAS dans ce domaine. Il est proposé un conventionnement pluriannuel de trois ans. Pour l'année 2019, il est proposé l'attribution d'une subvention de 35 000 €. Vous avez l'ensemble du détail dans l'annexe 2.

L'ensemble de cette délibération porte donc sur un montant total de 53 426 €. Il vous est demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 37

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Politique publique en faveur des personnes âgées – Convention avec l'association des seniors nantais (ORPAN) – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Cette délibération concerne le renouvellement de la convention avec l'ORPAN, qui est l'association en faveur des seniors nantais. Cette association coordonne et promeut toute initiative qui est en faveur des seniors nantais à la fois dans l'accueil, dans l'information, dans l'orientation et dans l'accompagnement de ces personnes. Dans la proposition d'activités sociales, culturelles et de loisirs de qualité, mais aussi pour la mise en place des actions collectives de prévention liée aux risques du vieillissement et des actions de lutte contre l'isolement dans le cadre de la dynamique Mona Lisa.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, les actions sont diverses et nombreuses. Si je devais n'en citer que quelques-unes, je parlerais du traditionnel bal de l'ORPAN, mais aussi des ateliers « bien-être » et des sorties culturelles, les sorties d'été, qui permettent de réunir plusieurs générations de seniors et ceci, dans l'ensemble des quartiers.

Dans le cadre de notre politique publique « personnes âgées », qui est portée par notre collègue Catherine Piau, l'ORPAN est à la fois un partenaire privilégié et important, voire essentiel, car il intervient dans l'ensemble de nos quartiers et au plus près de nos seniors. Il est donc proposé un renouvellement de la convention pour une durée de trois ans et, pour l'année 2019, de verser une subvention à hauteur de 896 300 €.

Il vous est donc demandé, mes chers collègues, d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de Mme Piau et de Mme Hakem.

Mme le MAIRE – Chers collègues, Mesdames et Messieurs, je vous demande toute votre attention avant de suspendre la séance du Conseil municipal, comme c'est l'usage, pour passer la communication thématique de ce Conseil. Je voudrais vous informer de plusieurs décisions importantes que j'ai prises, que nous avons prises pour les deux week-ends prochains pour favoriser, faciliter, dans les circonstances exceptionnelles que traverse le pays et donc, notre ville, l'accès au centre-ville, pour soutenir le commerce de proximité et le commerce de centre-ville et de faciliter évidemment le quotidien de nos concitoyens, les inciter à pouvoir à nouveau faire le constat d'un centre-ville actif, dynamique et attractif.

Après échanges et dialogue avec l'association des commerçants Plein Centre, dont je veux vraiment saluer la mobilisation au quotidien, après échange avec la CCI, l'UNACOD et son président, Richard Gouraud, je veux annoncer ce matin plusieurs types de mesures pour le week-end des 15 et 16 décembre et le week-end des 22 et 23 décembre.

Première mesure forte : j'annonce ce matin la gratuité totale des transports en commun les samedis et dimanches des deux week-ends à venir.

Deuxième mesure importante : j'annonce ce matin à la gratuité des parkings à horodateur de la Petite Hollande, de Viarme et de Saint-André pour les deux week-ends à venir.

Troisième mesure forte, qui concernera non pas le premier week-end, parce que les délais techniques ne le permettent pas, mais le second : j'annonce la gratuité des deux premières heures des parkings en ouvrage et en enclos.

I – 38

Voilà ce que je souhaitais communiquer ce matin. Je remercie l'ensemble des acteurs qui, dans un esprit constructif, ont travaillé sur ces propositions. Et je rappelle que les possibilités d'accès au centre-ville sont multiples : piétonnes, à vélo. Et je rappelle que, quand il s'agit de courtes distances, cela reste un moyen efficace et rapide, transports en commun, d'où le souhait de gratuité exceptionnelle au titre des circonstances que traverse le pays, et cet effort tout particulier que nous faisons, dans cette période de fêtes de fin d'année, en cohérence avec la position qui est la nôtre d'un soutien actif à notre centre-ville.

Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Nous prenons bonne note de ces annonces, qui sont présentées de manière assez inhabituelle, je dois le dire, au sein de ce Conseil municipal. Compte tenu de l'urgence et du fait que les mesures que vous annoncez s'appliqueront dès demain, si nous avons bien compris, nous entendons cette manière de faire.

Je voudrais, au nom du groupe des élus de la droite et du centre, dire aussi tout le soutien que nous apportons à nos commerçants, qui traversent des heures difficiles, très difficiles, pour beaucoup d'entre eux. Nous saluons les mesures que vous annoncez et je crois qu'il faut quand même, pour que les choses soient claires pour les Nantais, s'agissant de la mesure de gratuité des transports en commun, annoncer en parallèle que beaucoup de lignes seront coupées et ne permettront pas l'accès au centre-ville, si vous le confirmez. À moins que vous ayez revu les choses, compte tenu des annonces que vous faites. Mais les informations que nous avons, à notre connaissance, à l'heure où nous parlons, sont que les lignes structurantes de transport, la ligne 3, la ligne 2, la ligne 1, seront coupées sur tous les tronçons qui permettent d'accéder au centre-ville. Je voudrais donc que vous précisiez bien les choses. Gratuité, pourquoi pas ? Quelles modalités d'accès au centre pour les habitants qui, je l'espère, seront nombreux dans le centre-ville pour les deux week-ends qui restent avant les fêtes de Noël ?

Mme le MAIRE – Merci. Une information très précise, parce que je crois que c'est également important et qu'il est de notre responsabilité à tous de rassurer les Nantais et de leur donner des informations fiables et précises : j'indique par exemple qu'en ce qui concerne samedi matin, absolument aucune perturbation n'est annoncée pour les transports en commun. J'invite donc chaleureusement tous les Nantais et toutes les Nantaises qui le souhaitent à utiliser, samedi matin, samedi en fin d'après-midi et dimanche, les transports en commun et les mesures que j'ai annoncées ce matin pour que ce soit possible.

Pascal Bolo, pour une précision, et ensuite, nous passons à notre débat thématique.

M. BOLO, Adjoint – Ce à quoi Mme Garnier fait allusion, ce sont les mesures préventives que prend la SEMITAN pour annoncer que l'on pourra aller jusqu'à Manufacture et jusqu'à Hôtel-Dieu, ce qui n'est quand même pas loin du centre-ville, en cas de manifestation, pour éviter que nous ayons des perturbations supplémentaires de transport en commun qui ne seraient pas anticipées et sans possibilité d'informer les voyageurs en temps réel. Nous anticipons donc les choses et je crois que c'est une bonne habitude que la TAN a prise, lorsqu'il y a des manifestations, que d'avertir à l'avance que l'on va s'arrêter en bordure des lieux où il y a des manifestations, justement pour garantir le meilleur service possible.

Ne faisons pas croire qu'il y aura un blocage des transports publics ce week-end à Nantes. Ce n'est évidemment absolument pas le cas, et les perturbations que vous mentionnez et que la TAN annonce avec grande précision sont évidemment limitées au temps des manifestations dans le centre-ville. Il fallait le préciser quand même.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, comme le veut donc l'usage, je vais suspendre formellement notre Conseil municipal pour que nous puissions accueillir nos deux invités du débat thématique de ce jour.

I – 39

Mme le MAIRE – Nous accueillons donc M. Philippe Clergeau et M. Romain Siegfried, pour l'AURAN.

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, je vous demande naturellement toute votre attention pour ce sujet important et pour l'accueil de nos invités. Merci à vous d'être présents ce matin. Depuis 2014, vous le savez, nous avons choisi de faire de la nature en ville une priorité, un pilier de notre action. Face à l'urgence climatique, écologique, environnementale, nous défendons, je défends l'idée que nos villes ont une responsabilité, une responsabilité majeure. Les chiffres suffisent à le démontrer. Je rappelle que 70 % des émissions de gaz à effet de serre se font dans nos villes et qu'à l'échelle du monde, demain, 80 % de la population habitera dans nos villes.

Il y a donc deux options. Soit nous considérons que nous sommes une part de la difficulté, soit nous considérons que nous sommes une part de la solution. Vous aurez aisément deviné qu'à Nantes, nous faisons le choix de prendre nos responsabilités et de considérer que nous sommes une part de la solution.

L'une de ces solutions et notre conviction, ici, notre expérience, aussi, est de faire demain des villes comme des jardins. Nantes ne part pas de rien, bien au contraire : nos vallées fluviales, la Loire, la Chézine, le Cens, l'Erdre et la Sèvre dessinent un réseau vert et bleu. Plus de 100 parcs et jardins, vous le savez, permettent à chaque Nantaise et à chaque Nantais de vivre aujourd'hui à un peu moins de 300 m d'un espace vert.

J'en profite pour saluer l'engagement de Thomas Quéro, de Fabienne Padovani et de l'ensemble du service du SEVE, particulièrement mobilisé dans notre Ville, pas uniquement pour entretenir ces espaces, mais pour les penser et les repenser. Je peux vous confirmer que leur engagement est reconnu bien au-delà de nos frontières locales.

Oui, nous ne partions pas de rien, mais oui, nous avons décidé de franchir un cap supplémentaire fort et, je crois, assez déterminant, dans ce mandat, celui de faire avec la nature pour une alliance bénéfique à tous points de vue. Un impératif écologique, un impératif social, et chacun sait à quel point la question sociale est au cœur de l'engagement de cette majorité, la question économique et la question citoyenne.

Un impératif écologique, d'abord. Cela a été rappelé tout à l'heure : si l'on veut, demain, pouvoir continuer à habiter nos villes, il faut faire des villes qui respirent, des villes qui régulent mieux les températures, des villes qui préservent la richesse de la faune et de la flore. Cet impératif écologique, je l'évoquais à l'instant, recèle en lui-même un impératif social. Oui, nous voulons faire une ville où tout le monde puisse se loger. Oui, il faut redire que l'étalement urbain coûte à l'environnement autant qu'à celles et ceux qui sont contraints d'aller se loger en deuxième ou en troisième couronne.

Quand nous faisons le choix ambitieux de construire 6 000 logements et 2 000 logements sociaux, nous voulons faire une ville où chacun peut habiter, où cette double difficulté de résider loin quand ce n'est pas un choix, quand c'est subi, et du coût domicile – travail de chaque jour peut être évitée.

Faire la ville avec la nature, c'est faire une ville qui prend son temps pour soi, pour les autres, une ville qui prend soin, et je regarde Marie-Annick Benâtre, parce que les enjeux de santé publique, dans ce domaine, sont absolument déterminants. Cela répond pour nous à un double impératif et à plusieurs sujets. L'alimentation, d'abord. Oui, nous croyons ici que nous pouvons faire de nos villes des espaces de production agricole complémentaires aux espaces agricoles en milieu rural. Bien sûr, Nantes ne sera jamais autosuffisante, et je crois que c'est tant mieux. C'est tant mieux parce qu'ici, nous cultivons cette idée d'alliance des territoires, cette idée que les villes ne sont pas des îles et que c'est bien dans une interaction nouvelle, positive, pour inventer autrement entre les territoires urbains, périurbains et ruraux que nous ferons avancer y compris les sujets alimentaires.

Faire la ville avec la nature, c'est encore dessiner des paysages originaux, et je crois que dans un monde qui est parfois guetté par la standardisation, l'aseptisation, où demain, toutes nos grandes villes se ressembleraient, où l'on habiterait pareil, où l'on consommerait pareil, nous faisons le choix, ici, de jouer la carte de la singularité en considérant que la nature en ville a quelque chose à amener dans ce domaine.

I – 40

Faire la ville avec la nature, c'est donc pour nous un impératif citoyen pour faire vivre la solidarité dans toutes ses dimensions, parce que faire profiter à chacun et à chacun, quelle que soit sa situation, quelles que soient ses ressources, des bienfaits de la nature, le penser désormais de manière transversale, dans toutes nos politiques publiques, dans tous nos quartiers, c'est effectivement sans doute en partie une nouvelle manière de faire la ville. Pour cela, nous fixons un certain nombre de cadres pour nous aider à faire évoluer le modèle. Nous avons arrêté cette année le PLUm, qui pose plusieurs principes majeurs pour cela. Je rappelle le coefficient « nature en ville », innovation qui impose à chaque projet immobilier, demain, de penser avec la nature. Vous le savez, c'est cette idée de végétaliser une façade, un toit, en laissant un espace au patrimoine végétal qui nous est précieux.

Ce PLUm intègre évidemment la protection des arbres remarquables. Il crée des espaces paysagers à protéger. Ce PLUm intègre aussi la Loire et protège cet espace. C'est de là que nous pouvons aussi asseoir notre volonté de développement d'agriculture urbaine, je l'évoquais tout à l'heure, sur les sols, mais aussi sur les toits. Et puis il innove, nous avons eu l'occasion de commencer à l'évoquer à la Métropole, en intégrant les enjeux de qualité de l'air et les nouvelles règles qui permettent de limiter la pollution atmosphérique.

Cette dernière dimension rejoint l'objectif ambitieux que nous avons évoqué la semaine dernière et que nous nous fixons dans le cadre du plan « climat », le PCAET. Nous voulons, je le rappelle, réduire de 50 % nos émissions de gaz à effet de serre et notre consommation d'énergie d'ici à 2030. Une ville plus sobre, une ville où l'on respire mieux... Pour ce faire, nous avons besoin d'être sérieux, d'évaluer, de regarder concrètement le chemin que nous avons déjà parcouru. C'est ainsi que nous pouvons faire la preuve que nous avons atteint en 2016 les objectifs de réduction que nous nous étions fixés pour 2021. Cela ne nous incite sûrement pas à ralentir, une partie seulement du chemin est faite, mais à continuer, à accélérer, à être cohérents.

J'évoque ces grands documents parce qu'ils n'ont pas un intérêt d'abord en soi. Ils ont un intérêt parce qu'ils participent à un projet, parce qu'ils participent à un dessein. Oui, nous avons un potentiel, vous le savez, Monsieur Philippe Clergeau, puisque vous nous faites l'amitié d'être assez souvent à Nantes, alors que votre rayonnement et votre expertise sont nationaux et européens. Nous avons ici un vrai potentiel. Cinq vallées fluviales, je les évoquais, qui irriguent la ville et leur rayonnement dans nos onze quartiers... C'est cette idée d'étoile verte que j'ai eu l'occasion de dévoiler en début de semaine, une identité particulière pour chaque branche, et la manière dont nous allons progressivement protéger et révéler à tous les habitants ces parcours à travers des aménagements respectueux de l'environnement, qui nous permettront de mieux découvrir ou redécouvrir.

Nous avons déjà, vous avez déjà un début d'exemple sous les yeux avec la promenade de la gare à la Loire, qui prend forme, petit à petit. Vous avez sans doute vu comme moi, la semaine dernière, la confluence de l'Erdre et de la Loire, qui s'est révélée à l'entrée du bassin Saint-Félix. C'est une image nouvelle pour notre ville. Les voies du tram se sont couvertes de gazon. Plus loin, on a un avant-goût de cette promenade avec le quai des Plantes, qui a commencé à changer le visage de cette partie de la ville, qui le méritait bien. Et les travaux vont démarrer à Feydeau – Commerce pour révéler, là aussi, cette idée de quai-jardin que Jacqueline Osty a proposée, avec tout le travail sur la place de la Petite Hollande et la manière dont elle pourra, demain, s'ouvrir la Loire.

Cette branche de la Loire continuera à être révélée par la transformation du cœur de la métropole, Bas Chantenay, Île de Nantes, Pirmil les Isles. Nous avons fait le choix, et c'est une innovation dans l'histoire de notre ville, de faire appel, pour ces grands projets, à des paysagistes, c'est le cas pour Jacqueline Osty sur le projet de l'Île de Nantes, à des architectes sensibles à ces questions. C'est le cas avec Frédéric Bonnet, avec cette idée de « ville nature » pour le futur visage donné à Pirmil les Isles.

I – 41

Mais je voudrais insister sur un point que nous avons évoqué hier soir, à la réunion publique à la Bottière. La nature en ville, pour nous, doit concerner tous les quartiers. Elle doit irriguer tous les quartiers. Les enjeux climatiques ne peuvent pas être opposés aux enjeux de justice sociale, et c'est au nom de ce fil rouge de l'égalité qui nous guide que, oui, sur le projet de Nantes Nord, nous avons fait le choix de cet appel à projet européen, que nous avons gagné, pour révéler le ruisseau des sources. C'est dans cet état d'esprit qu'hier soir, nous avons présenté aux habitants de la Bottière et du Pin Sec cette idée d'un cordon boisé pour révéler, là aussi, la qualité de ce qui peut se passer demain dans le quartier.

C'est avec cette volonté qu'en 2015, nous avons développé, pour la première fois, les plans « paysage et patrimoine » par quartier, une première en France, pour cartographier, révéler, protéger nos richesses. Je salue l'implication de Cécile Bir, qui assume cette délégation. Vous savez que quatre quartiers nantais ont d'abord été concernés : Dervallières – Zola, Hauts Pavés – Saint-Félix, Nantes Sud et Breil Barberie. Je crois que cette expérimentation est aujourd'hui une réussite. En tout cas, nous avons fait partie des lauréats de l'appel à projets lancé par le ministère sur ce sujet. Aujourd'hui, Malakoff – Saint Donatien, Doulon – Bottière et l'Île de Nantes sont à leur tour engagés dans la démarche, qui sera lancée début 2019 dans les quatre quartiers qui n'avaient pas encore été concernés.

Oui, nous croyons que la nature en ville et une réalité possible dans chaque quartier. On dit parfois qu'à Nantes, il y a beaucoup de chantiers, que l'on voit beaucoup de grues. Je vous invite à considérer que nous sommes aussi en train d'imaginer et de préparer beaucoup de parcs, beaucoup de jardins, et par définition, c'est une part sensible, une part subtile, qui n'apparaît pas forcément au premier regard. Je cite quelques exemples. Nous avons inauguré cet été le parc des Capucins, agrandi de 3 000 m², dans le quartier Hauts Pavés – Saint-Félix. Nous sommes en train de réaménager le parc de la Méta, à Bellevue ; là encore, un grand projet global.

Notre ville comptera l'année prochaine, vous le savez, un nouveau grand parc public, le jardin extraordinaire du Bas Chantenay, et nous développons des promenades : la Bretonnière, à Nantes Erdre, inaugurée au printemps, les berges nord de la Loire, dont nous pouvons profiter depuis cet été...

Nous soutenons un certain nombre d'initiatives d'acteurs. Je pense à Nantes Nord, où les enfants de l'école Paul Gauguin, et j'en profite pour saluer l'équipe pédagogique qui s'est mobilisée sur ce projet, ont planté de nouveaux camélias sur l'espace central du Bout des pavés. Je pense aussi au travail fait par les parents d'élèves de l'école Urbain le Verrier, qui ont aménagé des jardins partagés. Et je ne reviens pas sur la démarche des 15 lieux qui, sur la barge Sellier-Goudy, nous avait aussi permis d'avancer.

Ce que je veux dire, et je conclurai par ce point, c'est que sur ces sujets comme sur les autres, nous voulons faire avec les habitants. Oui, les habitants sont les premiers usagers de ces sujets. Oui, et de plus en plus, ils sont parfois les premiers experts du quotidien de ces questions. Oui, il y a des attentes. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un certain nombre de dispositifs innovants. Je pense à « ma rue est un jardin ».

Et parce que notre projet tient cette cohérence, j'évoquais, tout à l'heure, dans le DOB, la priorité que nous donnons à l'éducation, cela vaut aussi en matière de nature en ville. Je ne sais pas si chacun ici le sait et le mesure, mais chaque année, ce sont près de 40 000 scolaires, à Nantes, qui découvrent l'environnement, les paysages, le jardinage, à travers animations, inventaires participatifs, et je veux saluer le travail de l'ensemble des associations. Je pense aux têtes de réseau et au travail d'Écopôle. Je pense au pôle Séquoia, ce pôle d'excellence sur les sujets scientifiques et environnementaux, qui nous permet, non pas de prétendre avoir aujourd'hui toutes les réponses sur ce sujet, mais d'engager résolument un chemin qui, je crois, à moyen terme, contribuera à donner un nouveau visage à notre ville et contribuera à la qualité de vie des Nantaises et des Nantais. C'est un sujet important pour nous, dans ce mandat.

C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité pouvoir l'évoquer aujourd'hui et nous faire accompagner de deux regards. Je salue le représentant de l'agence d'urbanisme, qui est présent ici, parce que comme sur

I – 42

tous sujets, pour avancer, pour débattre, il faut des chiffres, de l'objectivation, il faut regarder la réalité, voir où l'on va, où l'on veut arriver. Et nous avons souhaité pouvoir nous faire accompagner aussi d'un regard extérieur, même si vous nous faites l'amitié de contribuer à quelques instances nantaises. Vous nous en direz peut-être quelques mots dans votre présentation. Merci à tous les deux d'avoir répondu présent.

Je vais, pour démarrer, donner la parole à Romain Siegfried, de l'AURAN, et ensuite, nous aurons le grand plaisir d'écouter Philippe Clergeau. Et comme le veut l'habitude dans ce Conseil, nous pourrions procéder au débat.

M. SIEGFRIED, directeur de projet, AURAN – Merci, Madame le Maire, pour cette invitation à cette séquence de débat thématique sur la nature en ville et pour cette opportunité de vous présenter une étude qui a été réalisée par l'agence d'urbanisme. Je suis Romain Siegfried, directeur de projet en charge des questions d'environnement et d'énergie. L'agence travaille effectivement depuis un an sur cette question de la ville nature. Comment penser la nature avec la ville et la ville avec la nature ?

Nantes est la ville verte et bleue que l'on connaît, effectivement, avec ses vallées, ses espaces publics, ses berges aménagées, qui est reconnue dans tous les classements nationaux chaque année pour la qualité de vie de ses habitants, la qualité du cadre de vie.

L'agence a travaillé sur un outil, avec l'appui du service des espaces verts de la Ville de Nantes, dans l'idée de pouvoir poser un nouveau regard, ou en tout cas, d'aider à pouvoir poser un nouveau regard sur la ville par l'entrée de ses composantes végétales, à la fois publiques, mais aussi privées, qui sont, par nature, non accessibles, qui ne sont pas toujours perceptibles depuis l'espace public et qui, pourtant, on le sait, jouent un rôle essentiel dans l'équilibre écologique du territoire.

Cet outil a fait appel aux techniques d'exploitation des images aériennes à très haute résolution, qui permettent de révéler par exemple ici, à travers un zoom sur la rue des Hauts Pavés, les jardins de maisons individuelles, les parcs des résidences privées, des copropriétés, les cours boisées des établissements scolaires... Tout un ensemble de composantes végétales qui permet d'avoir une image à la fois précise, à l'échelle parcellaire, mais aussi une image globale, comme vous le verrez tout à l'heure, à l'échelle de la ville de Nantes.

L'idée de cet outil était de pouvoir quantifier, mais aussi de pouvoir qualifier. Il y a différentes intensités végétales. Comment distinguer la végétation herbacée, les pelouses, de la végétation arborée, arbustive, et commencer à interroger cette notion d'intensité végétale à l'échelle de la ville de Nantes ?

Les grands résultats de cette étude montrent que ce couvert végétal à l'échelle de la ville de Nantes représente 2 900 ha, 45 % de la superficie communale. Bien sûr, c'est à mettre en relation avec les 32 000 ha d'espaces agricoles naturels à l'échelle de la métropole. Mais nous le savons, c'est un enjeu majeur, un objet de politique publique, dans le cadre de la mise en œuvre du PLUm, avec cette question : comment réduire l'étalement urbain, accueillir 8 000 habitants par an tout en renforçant la place de la nature en ville ?

Deuxième grand résultat : la végétation arbustive et arborée. Elle représente 60 % du couvert végétal nantais identifié et 26 % de la superficie communale. L'arbre en ville est un marqueur paysager fort. Cela a des fonctions majeures. On sait qu'un arbre joue un rôle de climatiseur dans la ville. Cela stocke aussi le carbone, et l'on sait que les villes, demain, y compris en espace urbain, auront besoin d'arbres, auront besoin de planter des arbres.

C'est un enjeu majeur, sur lequel travaillent également d'autres villes en France, où ce type de travaux ont pu être déployés. Vous avez deux exemples ici : Rennes et Paris. À Rennes, le couvert végétal représente 38 % de la ville urbanisée. Vous voyez à Nantes, avec 45 %, nous avons de l'avance sur ces questions des composantes végétales.

I – 43

La question de l'eau joue également un rôle et jouera aussi un rôle important demain. À Rennes, les espaces en eau représentent à peu près 1 % de la superficie communale. À Nantes, ils représentent 6 % de la superficie communale.

Deuxième exemple, Paris : sans surprise, un couvert végétal moindre, 29 % de la ville de Paris urbanisée, avec la place importante des bois de Boulogne et de Vincennes. Les espaces privés représentent 6 % de l'ensemble du couvert végétal, mais Paris a annoncé récemment un plan de végétalisation de la ville, qui prévoit l'implantation de 20 000 arbres dans les années à venir.

D'autres villes aussi dans le monde, comme Montréal, travaillent sur cette notion. Montréal prévoit d'augmenter de 5 %, d'ici à 2025, la superficie de son couvert végétal. C'est donc un enjeu pour les villes, pour l'ensemble des villes qui travaillent sur ce sujet.

À l'échelle des quartiers nantais, on observe évidemment des situations diversifiées. Sur les onze quartiers, si l'on prend une moyenne d'indice au mètre carré par habitant, nous en sommes environ 95 m² par habitant à l'échelle de la ville de Nantes, avec des variations de 15 m² par habitant dans le centre-ville, à plus de 230 m² par habitant dans les quartiers de Nantes Nord et Nantes Erdre. La ville a évolué, la ville est diversifiée et entre qualité et quantité, les questions d'évolution urbaine ont évidemment joué un rôle dans les composantes de ce couvert végétal.

En tout cas, cet outil est aujourd'hui un moyen de prioriser les interventions, d'identifier les secteurs à enjeux et de mettre en relation les espaces publics avec les espaces privés. Vous avez ici quatre images qui parlent d'elle-même. Ce sont des situations contrastées. On voit bien que dans le nord de Nantes, dans le quartier qui est ici présenté, ce n'est pas tellement dans l'espace privé que les choses vont jouer, mais plutôt dans ces vallées de l'Erdre et du Cens, dans ce projet d'« étoile verte » nantaise.

Vous avez un quartier présenté en haut à gauche de l'écran, Breil Barberie, qui est dans la moyenne des quartiers nantais et qui finalement, apparaît très vert. Il n'est pas aperçu aussi vert depuis l'espace public. Mais on voit que l'intensité du végétal est vraiment dans l'espace privé. L'espace public joue un rôle avec ses arbres d'alignement, marqueurs des grands boulevards.

Et deux secteurs, deux quartiers en bas de l'image, le quartier centre-ville, où l'on voit bien, avec la densité de l'habitat, que ce sont effectivement tous ces projets sur l'espace public qui vont jouer un rôle, y compris à l'échelle de la ville, puisque ce sont des espaces fréquentés par l'ensemble des habitants de Nantes, et l'Île de Nantes, qui est un vrai espace d'opportunités, avec ses grands équipements métropolitains qui vont être transférés, l'arrivée du CHU, le grand parc métropolitain qui est travaillé. Ce sont de vrais espaces d'opportunités pour mettre plus fortement la nature en ville, y compris dans la centralité métropolitaine.

Nous avons étudié aussi différentes facettes de ces composantes végétales. Vous avez là un angle sur la question de la trame verte et bleue. Nous voyons bien que la trame verte et bleue, les coulées vertes représentent un tiers du couvert végétal nantais. C'est donc une vraie richesse, une vraie singularité à Nantes. C'est aussi toute la question des continuités, des interrelations, des fonds de jardin, de la manière dont cette étoile verte pénètre au cœur de la ville. C'est tout l'enjeu du projet de l'étoile verte, dans ses interactions entre les espaces urbains et les espaces privés.

Un deuxième aspect, ce sont les jardins de maisons individuelles, qui représentent un quart du couvert végétal nantais. Nous avons recensé à peu près 30 000 jardins de maisons, dont la très grande majorité fait plus de 100 m² et qui forment, avec les jardins contigus, des cœurs d'îlot végétalisés, en grande partie arborés, qui présentent des ensembles intéressants d'un point de vue paysager écologique. C'est aussi une demande des habitants de participer plus fortement la végétalisation de la ville. Vous parlez de l'initiative « ma rue est un jardin ». Peut-être que c'est aussi avec ces jardins de maisons individuelles, avec l'appui des habitants, que l'on pourra renforcer l'intensité végétale de la ville.

I – 44

Les logements collectifs présentent un dixième du couvert végétal nantais. Ce n'est pas tant la nature au sol sur les pieds d'immeuble que cela joue, mais vraiment sur l'accès à un environnement de qualité pour tous. On sait que mettre de la nature en ville n'est pas toujours un exercice si simple à faire pour les urbanistes, les aménageurs et les concepteurs. Il y a des questions d'usage, d'accessibilité, de statut, public ou privé, de gestion également, et finalement, en toile de fond, cette question de l'appropriation de la nature par l'habitant. C'est aussi un défi en termes de solutions techniques, notamment pour jouer sur la végétalisation des bâtiments : mettre des arbres dans un bâtiment, c'est un défi technique, aujourd'hui. En tout cas, les projets urbains, dans la ville de Nantes, ont comme marqueurs que la nature soit un axe fort, structurant, y compris dans les projets de Bellevue et de Malakoff, qui ont réintroduit la qualité de l'espace public en lien avec la végétalisation de celui-ci.

Cette étude pointe peut-être aussi de nouveaux espaces sur lesquels aujourd'hui, la question n'est pas centrée sur la végétalisation. Vous avez ici l'exemple des espaces dédiés aux activités économiques. Cela représente 15 % de la superficie de la ville de Nantes et un dixième du couvert végétal. Il s'agit d'espaces sur lesquels l'emploi et l'activité économique sont le regard principal qui est porté. Comment, au moment où la Métropole réinvestit des espaces en cœur de ville pour développer de l'emploi et de l'activité, interroge-t-on cette question de la nature en ville, d'espaces peut-être sous dotés en végétation ? On sait aussi qu'entre l'imperméabilisation des sols et l'emprise au sol des bâtiments, c'est aussi sur ces grandes toitures que les effets d'îlot de chaleur, ponctuellement, sont les plus importants, plus important que dans les espaces d'habitat. Ce sont donc peut-être aussi des espaces d'opportunités pour cette question de la nature en ville.

Vous voyez une deuxième image avec différents zooms qui sont montrés. En tout cas, on a pu identifier dans la ville de Nantes une centaine de poches végétales dont la superficie est au moins équivalente à celle de l'île de Versailles, qui sont donc finalement, des espaces porteurs d'enjeux. Il y a des espaces connus, que vous avez à gauche de l'écran : la Petite Amazonie, les parcs, le parc des Oblates, sur lesquels les fonctions, les usages sont identifiés et appréhendés. Et des espaces d'opportunités, comme la Prairie de Mauves, ou un certain nombre de poches végétales le long de la rue Paul Bellamy, par exemple, ou le long du boulevard Jules Verne, avec ici, l'ensemble scolaire Blanche de Castille, avec son parc arboré. Ce sont des poches végétales qui sont révélées dans les plans « paysages – patrimoine » qui sont travaillés sur les quartiers et qui apparaissent aussi très fortement sur cette couche du couvert végétal nantais.

Le message est que pour demain, il y a des espaces porteurs d'enjeux à Nantes sur la nature en ville. On peut continuer à planter des arbres, y compris au sein de la ville de Nantes. C'est un marqueur fort, ici, effectivement, et une préoccupation aussi pour d'autres communes de la métropole. L'agence travaille sur ce sujet et est à votre disposition pour continuer à investiguer ce sujet à l'échelle de la ville de Nantes.

Mme le MAIRE – Merci pour cette présentation et pour le travail engagé, puisqu'effectivement, quand nous avons voulu commencer à changer de braquet sur ce sujet, l'agence a su se saisir de cette nouvelle opportunité de travail d'étude. J'en remercie le directeur de l'agence, toute l'équipe et vous-même, évidemment, pour la présentation de ce matin.

Monsieur Clergeau.

M. CLERGEAU, consultant en écologie urbaine – Bonjour. J'aurai peut-être un propos un peu plus général, un peu plus théorique. Ce que je vais aborder, c'est pour sortir un peu d'une échelle locale, j'entends le parc, le jardin, pour aborder un peu plus la notion d'urbanisme, qui nous intéresse tous assez directement.

Quinze ou vingt minutes, c'est un peu court pour aborder ce champ énorme de réflexion, d'objectifs, sur lequel il y a énormément de choses à dire. Ce sera donc évidemment excessivement télégraphique. Pourquoi intégrer la nature en ville ? Il y a déjà des éléments qui ont été dits, aussi bien par Mme le Maire que tout de suite, sur les régulations et des choses de ce type. Je rappelle simplement des points qui me semblent importants à moi. La ville, aujourd'hui, n'est plus du tout une petite tache blanche au milieu de grands

I – 45

espaces naturels ou agricoles. Aujourd'hui, c'est plus de 20 % du territoire. Et de la même façon que l'on a essayé d'impliquer complètement l'agriculture et l'agroforesterie dans la conservation de la biodiversité et la conservation de la nature, j'estime aujourd'hui que les municipalités ont aussi un devoir de travailler sur ce thème.

Bien évidemment, il y a toute l'éthique et toute une réflexion que l'on peut avoir par rapport aux espèces, mais le point principal est tout de même que c'est pour le citoyen que l'on installe de la nature en ville. Cela améliore le cadre de vie, nous en avons parlé un peu, avec la création de bien-être, la création de liens sociaux, la santé... Ce sont des choses qui sont connues, qui ont été démontrées scientifiquement. On sait parfaitement l'importance d'espaces verts à proximité de logements. Je ne le développe pas. Ce sont des choses qui sont connues.

J'ai laissé « balance de l'attrait du périurbain vert ». Nous sommes quelques-uns en Europe à dire que si nos villes étaient vraiment plus agréables, nous aurions peut-être moins tendance à partir ou à essayer de partir tous les week-ends pour vivre autre chose dans une autre ambiance. Cela se discute. C'est un peu particulier comme entrée, mais cela se justifie aussi et cela fait partie du débat.

Et bien sûr, cela a été cité, cela régule certains problèmes environnementaux. Je ne vais pas les reprendre. Ils sont listés ici : la gestion de l'eau de pluie, le stockage de CO₂, le particulaire... C'est énorme ce que cela colle comme particules. Nos poumons ne suffisent évidemment pas à assainir tout cela, cette ville. Il y a un rôle de la microclimatologie qui a été souligné à l'instant, qui prend une ampleur énorme par rapport à l'importance de l'îlot de chaleur.

S'agissant des projets, aujourd'hui, j'en ai cité deux. Je travaille avec une agence européenne qui s'appelle Art and Built, qui va normalement faire l'hôpital de Nantes. Je suis donc censé participer avec eux à une partie de cet hôpital. Nous verrons ce que nous pourrons faire. Mais ils ont une démarche qui est de plus en plus celle de prendre en compte les espaces publics et les espaces privés aussi comme des espaces de nature. Vous voyez là des images de Gennevilliers, à gauche. Cela a été fait il y a deux ans. Cela pousse. Les saules commencent à s'installer, avec des noues et des choses de la sorte. Je développerai un petit peu après.

Le cœur de mon propos, c'est tout de même la biodiversité. Ce n'est pas la nature. Pour moi, la nature et la biodiversité, ce n'est pas pareil. La nature, c'est le climat, un volcan, des cailloux, un être vivant. La biodiversité, pour faire simple, c'est une diversité d'espèces qui ont des relations entre elles et avec le sol, et qui font écosystème. C'est cela, la biodiversité.

Ce n'est pas la richesse, ce n'est pas avoir plein de papillons et plein de plantes. Cela nous savons le faire. Au jardin des Plantes, il y a des quantités de plantes. Ce n'est pas obligatoirement de la biodiversité fonctionnelle, c'est-à-dire qui a une cohérence de fonctionnement.

Quand on veut passer d'une ville nature, d'une ville verte, à une ville « biodiversitaire », c'est un terme que j'ai un peu inventé, mais pour l'instant, il ne choque pas, on se donne de nouveaux challenges. C'est tout de même un autre défi, qui est clair. À quoi sert-il de mettre de la biodiversité en ville ? C'est notamment cette notion de stabilité. C'est-à-dire que la plupart des choses que l'on fait, pas tout, je suis un peu carré, mais c'est pour bien illustrer, la plupart des espaces verts que l'on fait ou des approches horticoles que l'on fait, demandent énormément de gestion. Il faut arroser, il faut biner, etc.

Si l'on se rapproche du processus écologique, c'est-à-dire si l'on pense aux chaînes alimentaires et aux choses de ce genre, comme cela, on a quelque chose qui est beaucoup plus durable. Et l'idée que l'on a d'une nature en ville, d'une biodiversité urbaine, c'est de tendre vers des formes d'autosuffisance, c'est un peu compliqué comme terme, mais au moins, d'autogestion. C'est-à-dire d'avoir beaucoup moins à gérer. Et aujourd'hui, on sait les difficultés que l'on a pour gérer les espaces verts, que ce soit en personnel ou en argent. On n'aura jamais une biodiversité naturelle totale, mais l'idée de tendre vers des fonctionnements

I – 46

« biodiversitaires » nous permet aussi d’imaginer plus de durabilité dans les services écologiques, c’est-à-dire tout ce que nous avons cité avant : les régulations, le bien-être, la santé...

J’ai mis un petit pot de fleurs parce que c’est un exemple que je prends souvent. Pour moi, le pot de géraniums, ce n’est pas du tout de la biodiversité en tant que telle. C’est un être vivant que l’on a mis sur le balcon parce que cela nous fait plaisir et que c’est esthétique. Par contre, s’il y a une abeille qui vient dessus ou un puceron qui vient s’alimenter, on entre dans des processus d’alimentation, de pollinisation. C’est du processus écologique. C’est pour vous faire sentir un peu la différence entre les deux. Cela va nous emmener dans un sacré challenge. Cela veut dire aussi avoir une perspective d’espaces verts qui ne sera pas seulement paysagère, comme on l’a souligné tout à l’heure avec de beaux exemples, mais aussi de fonctionnement écologique.

Il y a deux échelles pour aborder cela, parce que c’est un peu compliqué. Tout d’abord, aujourd’hui, on fait des choses très bien. Dans toutes les municipalités, on arrête les pesticides, les intrants. On a de vraies réflexions sur ce que l’on plante. Les bases écologiques voudraient que l’on aille un peu plus sur le pluri-strates, que l’on fait maintenant dans beaucoup d’espaces verts, mais pas encore beaucoup dans les squares. Arrêtons la pelouse avec les trois arbres... Il faut des buissons, des éléments de ce genre, qui permettent aussi de structurer un écosystème. J’ai mis toute une liste que je n’ai pas le temps d’aborder sur la qualité des gestions des espèces à mettre en place ou autres.

Et nous avons des éléments d’aménagement, aujourd’hui. J’ai parlé de la gestion différenciée, qui est maintenant bien connue et appliquée un peu partout, des noues, qui sont ces fossés un peu humides qui remplacent ou qui remplaceront peut-être un jour le caniveau, qui permettent l’infiltration d’eau et qui sont surtout, par rapport à mon propos, un support fabuleux de plantation d’espèces locales, notamment semi-aquatiques. À Brétigny-sur-Orge, qui est un écoquartier, un énorme effort a été fait, par exemple sur toute la structuration de gestion de l’eau. Il y a beaucoup d’autres exemples de la sorte à travers tout le quartier pour organiser cela.

Cela, c’était l’échelle locale, c’est ce que l’on peut faire niveau du jardin, du square, du petit parc et encore une fois, on fait vraiment des choses qui sont superbes, même si l’on peut aller vraiment plus loin sur les processus.

En revanche, là où il y a une vraie interrogation, un vrai défi, c’est pour passer à l’échelle globale et prendre en compte notamment la dispersion des espèces. Si je parle de processus écologique, il faut aussi que ces espèces arrivent. On en plante beaucoup, maintenant. On a même des sachets de graines d’espèces locales. Même Genève vend des choses formidables en la matière. Cela se fait, mais l’idée d’entrer dans une perspective de durabilité, de forme d’autogestion de ces espaces, est que la majorité des espèces arrivent et fassent aussi écosystème. Dès lors, on a cette problématique de dispersion des espèces qui nous amène sur la notion de trame verte et bleue qui a été évoquée auparavant.

La trame verte et bleue, ce sont à la fois des noyaux de biodiversité, des réservoirs de biodiversité, là où les espèces vont vivre, cela peut être un bois, une lande ou un étang, et puis, des corridors qui relient ces grands habitats. C’est cela, une trame verte et bleue. Par conséquent, quand on veut s’engager, ce que font beaucoup de municipalités, aujourd’hui, qui affichent clairement une volonté... (mais il faut être honnête, pour l’instant, on en est loin, dans la plupart des cas), mais qui affichent une vraie volonté de trame verte et bleue en ville, cela veut dire que c’est ce que l’on essaie de mettre en place : non seulement des parcs et des jardins qui seront mieux gérés, le mieux dans un sens d’écosystème, mais aussi des corridors qui permettent à un maximum d’espèces de se déplacer, donc pas simplement des promenades plantées. Vous voyez que c’est un sacré défi que l’on peut se donner.

Cela a été très bien démontré en campagne. En ville, c’est un peu plus compliqué d’imaginer un maillage comme cela, parce qu’en ville, nous avons ce bâti qui fait que les espèces ne peuvent pas traverser ce que

I – 47

nous, nous avons beaucoup observé en campagne : une prairie, un champ de maïs... Cela veut dire qu'il y a une réflexion à avoir sur ces continuités. Je voulais vous montrer un exemple.

C'est un petit schéma qui montre que dans l'idée de continuité, on a vraiment un tuyau dans lequel des espèces vont pouvoir passer. Ce que l'on a très bien démontré aussi dans nos zones naturelles et agricoles, c'est que des pas japonais, donc de petits espaces entre nos habitats, sont aussi tout à fait efficaces, moins qu'un corridor continu, bien évidemment, mais aussi efficaces, et se rapprochent assez de ce que l'on a comme image dans la ville, ne serait-ce que parce que l'on a des rues partout et que bien sûr, on a des coupures qui sont évidentes. En repartant de la photo qui reste, celle du pavillonnaire, nous nous sommes reposés des questions clairement sur la manière dont nous pouvions développer des formes de continuité dans la ville.

C'est surtout là-dessus que je travaille aujourd'hui. Je suis consultant et je travaille donc sur plusieurs villes, en ce moment, à côté de grands paysagistes ou de moins grands, dans des villes grandes ou plus petites. En ce moment, je suis en train de le faire à Gennevilliers. Nous essayons de développer un peu ces notions de collectivités qui soient non seulement des supports... On est en ville et l'on ne peut donc pas imaginer quelque chose de purement naturaliste, cela n'aurait pas de sens : la ville n'est pas faite pour cela, il faut être clair. Même moi, naturaliste, écologue, je le dis.

De ce fait, nous nous basons sur des voiries, nous nous basons sur beaucoup de projets de mobilité douce, qui sont bien plus faciles à travailler et qui surtout, sont du projet. Le projet permet un peu ces installations. Cela, c'est juste un exemple qui me semble très parlant. C'était une commande du Grand Toulouse de requalifier le Mirail, que vous connaissez sans doute pour ses problématiques sociales. Nous nous sommes retrouvés à sept ou huit. Je n'ai pas du tout le temps de vous décrire toute la stratégie que nous avons mise en place pour pouvoir discuter et arriver à un projet. Et nous avons fait émerger notamment la restructuration de l'un des grands boulevards en un vrai corridor écologique avec des mobilités douces pour redonner une image au quartier, évidemment, mais aussi pour participer à tout un maillage de ce sud de Toulouse, qui n'était pas du tout effectif. Je ne vais pas plus loin, mais c'est un exemple, qui a été rejoint par plusieurs autres éléments.

L'espace public doit montrer l'exemple, mais l'épaisseur de ce dont on dispose dans l'espace public doit être prise sur l'espace privé. Il n'y a pas beaucoup de villes qui ont des cartes comme Paris, Nantes ou Lyon, comme celle que nous venons de voir à l'instant, mais elles permettent de travailler aussi à cette échelle-là. Il est vraiment important de pouvoir avoir des outils qui vont nous permettre d'avancer complètement dans cette réflexion.

On peut aller plus loin : Bègles ou Strasbourg achètent des terrains, notamment de vieilles friches industrielles, en bordure de fleuve ou autres, pour recréer des zones humides. Évidemment, il n'y a pas que cela : c'est aussi pour tamponner les inondations. Il y a toujours plusieurs objectifs. Et il y a aujourd'hui aussi de grands projets comme la plantation de forêts. Toulouse et Paris plantent des forêts. Ce ne sont pas des forêts uniquement pour limiter l'îlot de chaleur. Bien évidemment, c'est l'objectif premier, mais c'est aussi avec des espèces locales. On recrée donc aussi des espaces de nature et de biodiversité à proximité de la ville. À Nantes, il y a aussi des projets de forêts périurbaines qui sont pour la plupart déjà installées, mais qui méritent certainement d'être conservées et développées.

Juste deux mots pour dire que ce qui est le plus important, il faut être clair, c'est la pleine terre. C'est tout ce que l'on fait en pleine terre. Le reste, c'est du bricolage. Tant mieux si l'on en fait : on donne l'épaisseur à tout ce que l'on fait. Mais on ne peut pas baser une trame verte et une durabilité sur des toitures végétalisées ou des murs végétalisés. Mon équipe travaille là-dessus et je ne vais donc certainement pas renier cet objectif, qui est intéressant et important, mais il faut être très clair : c'est la pleine terre qui permet vraiment de structurer de l'espace et donc, d'avoir ces approches d'urbanisme que j'ai à peine évoquées.

I – 48

Je vous propose juste quelques questions de recherche pour terminer. En tant que chercheur, je veux juste vous montrer que cela avance aussi de notre côté, parce que les questions sont nombreuses, sociétales, mais aussi techniques et opérationnelles, évidemment. Aujourd'hui, nous menons des recherches sur les matériaux et les techniques pour les façades vertes. On sait très bien faire les toitures végétalisées, maintenant. On sait jouer avec les substrats, on sait ce qu'il faut planter, il y a énormément de choses qui ont été publiées. On fait maintenant un peu de biodiversité quand même en toiture.

En mur, c'est bien plus compliqué. J'ai pris l'exemple de ce que fait ChartierDalix, avec qui je lance une thèse qui commence le mois prochain sur les nouvelles peaux de bâtiments. À Boulogne-Billancourt, ils ont fait un groupe scolaire avec des décalages, comme vous le voyez, avec du béton, cela crée des fissures, pour que les espèces végétales s'installent. Et cela a marché : 40 espèces sont installées pratiquement au bout d'une année dans ces fissures. Par contre, moi, écologue, je dis que le béton, ce n'est pas « top » du point de vue de l'empreinte écologique. Il faut que nous travaillions sur d'autres éléments. D'où la thèse qui va jongler avec ces deux éléments.

Et j'encadre une autre thèse avec le CSTB. Je parle beaucoup de moi, mais nous ne sommes pas très nombreux à travailler en opérationnel, en écologie. C'est une thèse sur les analyses de cycles de vie, qui est quelque chose d'un peu technique que je ne vais certainement pas détailler maintenant. Les architectes utilisent ces éléments-là pour construire et il n'y a aucun élément, aucun être vivant dans une ACV, dans des fiches de description de bâtiments ou autres. Il n'y a rien. C'est pourquoi nous essayons de fournir de premières fiches de description. Il n'est pas très simple, même pour notre sentiment d'écologue, avec ces choses dynamiques, qui bougent, qui sont des êtres vivants, de résumer cela à quelques chiffres. C'est toujours un peu délicat et difficile.

Une autre question, qui rejoint un peu la première, celle sur les bâtiments végétalisés, est la suivante : peut-on avoir des corridors en trois dimensions ? C'est complètement original. Cela n'a jamais été testé. On commence donc à se poser un peu des questions. C'est-à-dire non seulement ce que nous avons vu tout à l'heure avec l'étoile verte, avec des continuités dans la ville, mais brusquement, d'avoir des zones ou des quartiers où, parce que les bâtiments sont végétalisés correctement, ce qui encore difficile à faire, l'on arrive à avoir des formes de continuité.

Il y a encore quelque chose qui est plus compliqué. Nous travaillons avec des géographes sur le sujet et nous avons fait tout un groupe de réflexions. Il s'agit des morphologies urbaines. On continue à faire des ZAC avec la petite maison et le terrain autour. Est-ce que l'on peut les regrouper ? Comment peut-on les regrouper ? Vers quoi va-t-on aboutir ? Pour l'instant, on sait que plus cet habitat est regroupé (je ne parle pas de collectif, c'est plutôt de l'habitat individuel ou de l'habitat intermédiaire, comme on dit), plus on a des capacités à faire des corridors et des éléments de ce type.

Pour finir, j'ai pris les questions qui me sont souvent posées. Bien sûr, installer cette nature en ville a un coût. C'est un vrai projet politique. Je pense que cela a été clairement exprimé tout à l'heure. Pourquoi ? Parce qu'il faut changer les pratiques d'entretien, surtout quand je vous dis qu'il ne faut pas simplement verdir et avoir de bons paysagistes. Il faut aussi avoir des écologues derrière et des services des espaces verts qui sont capables d'aider sur le choix des espèces et sur ce à quoi l'on veut aboutir. Il y a des investissements à la plantation, il y a des problèmes de propreté...

Il faut être très clair sur ce point : on ne fera pas cette transition environnementale sans une sensibilisation extrême de nos populations. J'insiste sur ce point. Il est impensable d'imaginer de pouvoir dire : ce que nous faisons est magnifique, ils vont comprendre tout seuls. J'ai vécu le début de la gestion différenciée. J'ai vécu le début des pieds d'arbres que l'on ne traitait plus, comme à Rennes, notamment, et à Orléans, parce que l'on voulait avoir de la flore. C'était excessivement mal vécu parce qu'il y avait un manque complet d'information. C'est un problème très français.

I – 49

De la même façon, il faut repenser complètement la conception urbaine. Il incombe aux élus et aux services d'être capables de proposer de nouveaux appels d'offres, qui ne soient pas simplement : nous avons besoin de tant de logements et de tant de places de parking. Entre parenthèses, nous sommes tous en train de travailler sur la disparition des voitures individuelles, qui ne peuvent pas être de la durabilité. Nous sommes en train de travailler sur de l'autopartage plus développé, qui sera partout en 2040, 2050. Qu'est-ce que cela fait ? Cela fait surtout que cela va nous libérer de l'espace public. Et cet espace public, nous sommes obligés d'y penser maintenant. Ce n'est pas brusquement, quand nous serons tous avec nos patinettes, que nous allons brusquement nous dire : mais ces trottoirs ne servent à rien ou plus assez, pas plus que nos 2 x 3 voies. Il y a donc une réflexion à mener dès maintenant dans la conception urbaine, et cela se traduit aussi dans les appels d'offres.

J'ai indiqué « relation interservices », mais j'ai appris qu'à Nantes, il y avait maintenant aussi à Nantes un service global qui regroupait les parcs et jardins, les mobilités et l'urbanisme, ce que je ne savais pas. Je dis partout que Barcelone a fait cela et que c'est ce qu'il faut faire. Nous n'y arriverons pas tant que nous aurons des silos de services. Je dirai donc désormais que Nantes est aussi dans la course avec un service comme celui-là.

Cela a des effets qui sont plutôt négatifs, vous voyez que je positive, quand même, évidemment, mais à long terme, il est évident que l'on a des services rendus qui sont multiples, que l'on a beaucoup moins d'entretien. C'est donc une question que nous développons plutôt avec les services : beaucoup moins d'entretien des espaces verts.

Et il y a quelque chose à quoi l'on ne pense pas trop souvent et qui, lorsque j'avais fait un premier exposé à Rennes, m'était beaucoup retourné, parce que les médecins m'avaient dit : mais c'est vous qui créez des allergies dans la ville avec toutes les plantes que vous nous amenez. À l'époque, j'étais un peu perdu. Je n'avais jamais pensé à cela. J'ai dit : oui, mais les gens sont complètement déconnectés. Tout le monde vit en ville, maintenant, et l'on n'a donc plus cette évolution individuelle qui fait que quand nous étions jeunes, nous étions avec plein d'arbres tout autour de nous. Cela, cela n'existe plus tellement.

Il y a un autre élément, qui est que la pollution urbaine est telle, que nos poumons sont tellement encrassés que la moindre petite chose en plus nous amène bien évidemment à des allergies, des bronchiolites et d'autres choses de ce type.

Pour terminer, j'avais mis un projet que j'ai suivi un peu, quand j'ai un peu travaillé à Bruxelles, qui n'est pas un exemple tout à fait classique sur les espaces verts. Bruxelles a fait un ring, toute une promenade autour de la ville, qui s'est construite petit à petit, et je tenais à dire ici pourquoi cela n'a pas été un beau projet immédiat. C'est parce que l'ensemble des élus ont dit : cela nous bloque dans notre étalement urbain, cela coûte de l'argent et cela ne servira pas grand-chose, à part à trois joggers. Ce qu'ont fait les services de la métropole de Bruxelles, cela a été de faire un bout, trois ou quatre kilomètres, et ils ont compté les gens qui quittaient le trottoir pour aller le long de la rivière. Il y avait déjà beaucoup d'arbres, et ils ont complètement intégré cela dans quelque chose qui n'était pas simplement une promenade plantée, mais un vrai corridor écologique, qui fait tout le tour de la ville. Je trouve que c'est un bel exemple. Aujourd'hui, il y a 60 km. Cela fait tout le tour de la ville. Je trouve que c'est un bel exemple. On rejoint quelque part, avec plus de difficultés, sans doute, à Nantes, cette idée de continuité que l'on peut espérer jusqu'au centre-ville.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup pour cette présentation tout à fait inspirante. Je vous propose d'ouvrir le débat. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, d'abord, merci, Monsieur Siegfried, Monsieur Clergeau, pour vos présentations, qui nous apportent un éclairage à la fois sur la connaissance scientifique et sur la géographie des milieux. Cette appréhension, cette compréhension sont une base indispensable à l'action publique que nous menons à Nantes dans tous les quartiers. Alors oui, la nature est tout autant en

I – 50

ville qu'à la campagne. Cette évidence n'en était pas une il y a dix ou trente ans. C'est une invitation à déplacer les clivages et les pensées souvent figées.

Ces présentations montrent aussi la manière dont la mondialisation des enjeux écologiques s'incarne et se traduit très concrètement dans nos paysages urbains, très loin d'une forme de *greenwashing* auquel sont parfois réduits les efforts des villes pour prendre en compte la nature dans la ville. En termes d'action publique, c'est une opportunité. Cela permet de relier chaque action isolée à des enjeux plus larges tels que la qualité de vie des Nantaises et des Nantais. Car à Nantes, nous sommes résolus à ne pas opposer densification et qualité de vie. À partir de l'expérience des plans « paysage », qui croisent nature en ville, développement urbain et patrimoine, nous avons la conviction que la question du sens et de la légitimité ne peut être entendue et échangée avec les citoyens sans que nous nous mettions d'abord à leur écoute dans des dispositifs de dialogue citoyen sincère et méthodique pour exprimer leurs inquiétudes et les dépasser.

La connaissance du besoin des habitants en termes de nature est essentielle, mais nous ne pouvons pas l'acquérir sans eux. Ce sont leurs perceptions, leurs pratiques, leurs usages et leurs expertises d'ambiance. L'approche par le paysage est, de ce point de vue, fructueuse. La définition adoptée en 2000 par la convention de Florence fait sens : « Paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action des facteurs naturels et/ou humains de leurs interrelations ».

Notre rôle est donc d'être à l'écoute, de nous mettre en situation de considérer le paysage. Il est de s'arrêter, de prendre un temps de recul, de faire un pas de côté, juste un instant, d'analyser notre perception du monde, de suspendre ainsi le cours du temps. C'est retrouver une capacité à juger ce qui va bien et ce qui va moins bien dans notre environnement. L'approche que nous avons fait le choix d'adopter fait appel à tous les sens et pour peu que les conditions de la confiance soient réunies, cela nous permet d'engager aussi l'échange, la discussion, l'appréhension des évolutions de la ville. Cette expérience heureuse concerne aussi bien les habitants, les professionnels et les élus. On peut la qualifier de résiliente pour entretenir un dialogue serein avec des concitoyens souvent défiants, inquiets, mais aussi conscients et intéressés, et avec qui nous bâtissons en proximité et au quotidien une relation de confiance.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, tout d'abord, comme beaucoup de collègues, comme l'ensemble des collègues, je pense, nous avons été captivés par les deux exposés qui nous ont été faits par nos invités. D'abord parce que le premier nous éclaire d'un jour nouveau sur la perception que nous pouvons avoir de la place du végétal sur notre territoire. En effet, souvent, notre regard se limite à l'espace public. Mais il doit au contraire s'accompagner d'un regard complètement global, y compris sur les espaces privés. Le deuxième, parce qu'évidemment, c'est tout le chemin à tracer qui nous est fixé pour l'avenir et sur lequel nos efforts, même s'ils constituent véritablement une inflexion très forte dans nos politiques d'urbanisme, montrent encore l'ampleur du chemin à parcourir.

En tant qu'adjoint à l'urbanisme, je voudrais justement insister, puisque c'est l'objet de mon propos, sur la façon dont nous avons essayé de faire évoluer, sous l'impulsion de Johanna Rolland, sous ce mandat, nos différents projets urbains et nos règlements d'urbanisme, pour faire précisément plus de place au végétal en ville et à terme, à la biodiversité.

Vous le savez, tout d'abord, Nantes compte parmi les métropoles les plus dynamiques de France. Nous avons une attractivité très forte, qui, évidemment, attire une nouvelle population, au-delà du solde naturel très positif sur notre territoire. Nous sommes donc de plus en plus nombreux sur le même territoire et nous envisageons que la métropole compte près de 750 000 habitants dans un peu plus de dix ans, dont la moitié résidera dans la ville centre. Cette augmentation de population, vous le savez, nécessite la construction de logements en plus grand nombre partout dans l'agglomération. La croissance urbaine, incontestablement,

I – 51

est donc nécessaire à l'échelle de la métropole et le programme local de l'habitat, récemment voté au Conseil métropolitain, affirme justement cette ambition.

Cette ambition est nécessaire, cela a été dit, mais je le répète, pour lutter contre l'étalement urbain. Vous savez que l'agglomération, l'aire urbaine nantaise en particulier, s'est développée comme un fonctionnement en tache d'huile progressive, à l'identique, d'ailleurs, de certaines villes des États-Unis, et nous en voyons tous les jours les conséquences négatives. Vous connaissez tous les maux qui sont liés à l'étalement urbain.

Ce sont des déplacements qui sont de plus en plus nombreux, qui sont exclusivement routiers, qui sont des déplacements chronophages, qui créent des embouteillages, qui créent de la pollution et surtout, qui sont extrêmement coûteux pour les ménages, souvent modestes, qui ont été contraints d'habiter à 15 ou 20 km de Nantes. Et quelque part, les événements de ces dernières semaines, c'est véritablement, outre la fracture sociale, également une fracture territoriale entre les habitants des villes, entre les habitants du périurbain, notamment, qui sont confrontés à ces phénomènes de congestion, et les habitants du rural, qui peuvent souffrir d'un isolement total par rapport à l'accessibilité aux grands services publics.

Il nous faut donc en même temps concilier cet objectif d'une densité renforcée et faire en sorte que cette densité soit acceptable, agréable, avenante. Et pour cela, évidemment, la question de la nature en ville, de la biodiversité, des espaces publics, du traitement des aménités, du fait que les modes de construction sont extrêmement importants, tout cela doit essayer d'être pris en compte de plus en plus.

Ce sont les orientations que nous avons retenues ces dernières années et je voudrais évidemment revenir sur différents éléments. Déjà, il y a l'intention politique. Mais si elle n'est pas traduite juridiquement dans les documents d'urbanisme, elle serait de peu de poids. Vous savez que nous sommes engagés actuellement dans l'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme métropolitain et vous savez qu'il inscrit dans sa dimension réglementaire une exigence tout à fait nouvelle : le coefficient « nature en ville », pour le grand public, mais qui est plus précisément, juridiquement, le coefficient de biotope par surface. C'est un élément radicalement nouveau.

Jusqu'à présent, et exclusivement à la ville de Nantes, nous n'avions que le coefficient de pleine terre, qui était respecté uniquement dans la ville de Nantes. Demain, ce sera le coefficient de biotope qui s'appliquera à l'échelle des 24 communes et qui inclura, reprendra et développera sur l'ensemble du territoire les acquis du fameux coefficient de pleine terre, ce coefficient qui est si important puisqu'il est durable dans le temps.

Il faudra donc réfléchir aussi à la manière de faire évoluer tous les projets immobiliers pour qu'ils puissent les incorporer. Cela passe également aussi par toutes les actions qui peuvent porter à la fois sur les façades et sur les toitures. Et l'on voit, notamment dans les secteurs denses, à l'intérieur de la ville, que cela peut être des opportunités de créer ces fameux corridors verticaux que vous avez appelés de votre vœu dans votre intervention. C'est une orientation extrêmement marquée.

Je voudrais rappeler aussi qu'il y a une grande marque de fabrique dans notre nouveau PLUM. Vous savez que jusqu'à présent, nous avons les espaces boisés classés, les EBC, qui protégeaient les arbres remarquables, notamment des bosquets, des lieux végétaux assez emblématiques. Nous avons carrément augmenté par deux les protections patrimoniales paysagères avec la mise en place d'espaces paysagers protégés. Cela concerne essentiellement les espaces privés.

Ainsi, à l'intérieur d'îlots, comme nous l'avons très bien vu sur la dimension de la vue proposée par l'agence d'urbanisme, qui a d'ailleurs largement contribué au travail engagé dans le cadre du PLUM, nous avons, dans notre projet de plan local d'urbanisme métropolitain, incorporé tous les espaces paysagers protégés sur le secteur privé, qui peuvent concerner plusieurs parcelles. On ne raisonne pas uniquement à l'échelle de la seule propriété. Nous raisonnons en cœurs d'îlot à l'échelle d'un regroupement de copropriétés pour faire en sorte que cette dimension de protection paysagère soit beaucoup plus importante qu'ailleurs. C'est une nouveauté assez majeure. Il faut comprendre qu'elle correspond à une demande citoyenne. Je peux vous dire aussi que dans l'enquête publique, il y a un certain nombre de propriétaires qui considèrent, d'une

I – 52

certaine façon, que c'est une forme d'atteinte à leur droit de propriété, car forcément, à travers ce moyen, nous allons nous autoriser à empêcher les évolutions immobilières que nous ne jugerons pas souhaitables au regard de l'intérêt général, qui est l'objet de notre débat.

Voilà, résumés, quelques points sur le PLUM. Nous n'avons pas attendu le PLUM pour mettre en avant un certain nombre d'orientations. Il a notamment été évoqué le choix du recours à des paysagistes, en particulier dans les projets urbains de la centralité, mais pas uniquement. Je pense par exemple au travail qui s'est fait sur l'éco-quartier Bottière – Chénaie, où une rivière a été remise à jour, où des noues ont été créées, ce qui n'a pas été sans poser problème, parce qu'il y a eu bien sûr apparition d'un certain nombre de moucherons, de moustiques et que cela nous a contraints à réinstaller des chauves-souris dans le quartier. C'est assez intéressant, parce qu'en définitive, on voit bien que l'on commence par gérer les nuisances, qu'il y a une prolifération d'insectes, et qu'en fin de compte, on trouve des solutions écologiques, avec l'incorporation d'autres espèces animales pour pouvoir répondre.

On voit bien que c'est un enchaînement vertueux que nous avons commencé, notamment à Bottière – Chénaie, et qui va se poursuivre. Je l'ai vu à travers l'Île de Nantes, qui n'est pas vraiment marquée par la place du végétal, mais où, sous l'impulsion de Jacqueline Osty, nous allons véritablement créer un système de parcs, qui concernera y compris des quartiers de très forte centralité.

Je ne serai pas plus long, mais je dois dire qu'il y a là vraiment un défi à relever qui est assez enthousiasmant pour notre Métropole et notre Ville.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je suis très heureux de ce débat et des deux interventions qui ont précédé. Nous avons indiqué le cap politique qui était celui de la Ville de Nantes, fixé par Johanna Rolland, et qui guide l'ensemble de nos politiques publiques aujourd'hui, depuis le début du mandat. Je le redis, et Alain l'a rappelé tout de suite, c'est bien à la fois conjuguer un développement de ville avec une grande ambition en matière de construction de logements pour tous et en parallèle, une ambition équivalente pour une ville moins minérale et qui réserve plus de place pour la nature pour tous et dans tous les quartiers. C'est dans ce cadre-là que l'ensemble des projets de nos politiques publiques se conduisent autour des onze quartiers de Nantes.

Nous, la Ville, nous sommes véritablement un lieu et des solutions, parce que nous avons la capacité juridique réglementaire pour agir, Alain vient de le rappeler, et pour développer aussi l'effort sur l'état de la ville que nous avons su garder depuis un certain nombre d'années. Nous avons aujourd'hui 1 000 ha d'espaces verts, 100 squares, jardins et parcs publics et concrètement, cela signifie qu'aujourd'hui, chaque habitant, chaque Nantais vit à moins de 300 m d'un espace vert public.

C'est pour ces dimensions que nous avons été désignés en 2017 la seconde ville française la plus verte dans le cadre de l'Observatoire des paysages, qui est un outil de suivi d'un certain nombre d'entreprises du paysage. Nous avons été distingués pour ce prix par notre effort d'investissement : 16 M€ investis en 2016 dans la création de nouveaux espaces verts. C'est un effort qui se continue, mais qui marque aussi notre volonté d'aller plus loin et de développer ces choses. Ce sont aussi toutes ces réalités issues des choix politiques que nous avons portés depuis déjà longtemps, mais que nous renchérissons et augmentons depuis 2014, qui nous avaient permis, je le rappelle, d'être désignés « capitale verte » européenne en 2013.

Je voudrais, dans le cadre de cette ambition, évoquer le projet de l'étoile verte que nous avons présenté à la presse il y a quelques jours. Il est, je crois, l'instrument de notre volonté d'aller plus loin en matière de nature en ville. Nous avons évoqué, et Philippe Clergeau l'a fait tout à l'heure, cette question des corridors. Ce projet d'étoile verte permettra de mettre plus efficacement en rapport cette trame verte et bleue de la métropole et la ville jardin que nous voulons développer à Nantes, en faisant le lien du cœur de ville aux quartiers nantais, avec ce rayonnement, cette connexion qui servira à la fois cet enjeu de biodiversité, mais aussi les habitants des quartiers, qui pourront ainsi mieux découvrir les richesses de notre ville.

I – 53

Ce seront évidemment pour partie des lieux de préservation de la biodiversité, mais aussi des lieux de respiration, de loisirs et de sensibilisation, qui démontreront que l'on arrive à faire, et que c'est possible, cet équilibre entre la nature et l'homme.

Ce sera aussi le lieu de perception de notre projet politique. Je voudrais insister là-dessus parce qu'il y a bien un sens politique dans ce que nous conduisons en matière de nature en ville. Notre projet est bien de faire en sorte que la ville soit un espace ouvert et accueillant, nous l'avons évoqué tout à l'heure, une ville refuge pour les animaux et les végétaux qui y trouvent la capacité d'y vivre et d'y venir, de s'y déplacer, d'y circuler.

Par ces actions de sensibilisation et de connaissance, nous voulons que chacune et chacun dépasse l'idée que la nature est finalement à l'extérieur de la ville, une nature sauvage, fantasmée, inconnue, en tout cas quelque chose qui ne nous est pas présent ou accessible. Or la nature est bien présente en ville.

Je vais faire un peu d'illustration sur ces éléments en parlant de quelques espèces emblématiques que nous avons à Nantes. Je vous ferai passer et vous diffuser ces petites images. Il y a l'alyte accoucheur, qui est une espèce de crapaud que l'on trouve en grand nombre à la fois dans le parc de la Gaudinière, qui est un parc dont nous avons la gestion, mais aussi dans le fond d'un certain nombre de parcelles privées. L'épervier d'Europe, qui a été aperçu l'été dernier au jardin des Plantes. La loutre, dont on sait qu'elle revient autour de l'île de Versailles. Et encore, très récemment, il y a quelques jours, le faucon pèlerin, qui a été observé et photographié sur la grue grise que nous connaissons bien au titre du patrimoine et sur l'église Saint-Nicolas. Ces espèces emblématiques sont, je crois, des indicateurs de la capacité de la ville de les accueillir et également, du niveau de qualité de vie, ici.

Et je ne parle pas des abeilles, dont on sait qu'elles se portent mieux en ville à cause de la manière dont on gère les espaces verts, plutôt qu'à la campagne, où elles subissent les dégâts de l'agriculture intensive.

Un certain nombre de ces observations ont été faites grâce à un travail participatif, en lien avec les associations naturalistes et dans le cadre auquel nous faisons appel à Philippe Clergeau, le Conseil nantais de la nature en ville, où nous partageons ces connaissances scientifiques pour les mettre ensuite en rapport avec les projets urbains, pour éviter par exemple que demain, dans un certain nombre d'aménagements, on ne connaisse pas l'existence ou la présence de ces espèces et que l'on ait parfois, par méconnaissance, des conséquences négatives.

Je crois qu'il faut redire que nous agissons parce que nous avons conscience de cet enjeu de limiter notre empreinte écologique pour le bénéfice des milieux que nous allons protéger ou restaurer, ce qui est le cas pour un certain nombre de nos rivières, mais aussi et d'abord parce que nous sommes tous, les habitants de Nantes, partie prenante de cet écosystème. Notre préoccupation est que l'ensemble de nos efforts en matière de nature en ville améliorent nos conditions de vie dans nos onze quartiers avec, cela a été rappelé, mais je crois qu'il faut insister sur ce point, comme bénéfice numéro un, la santé pour nous et nos enfants.

Je vais citer quelques exemples concrets des politiques qui sont menées à ce sujet. C'est le « zéro pesticide » dans l'entretien des espaces verts et des espaces naturels que nous avons porté en totalité depuis le début de cette année, c'est-à-dire y compris dans les cimetières et dans les endroits où il est parfois plus compliqué de faire partager cet effort de sensibilisation et où la communication est parfois difficile. Mais nous y sommes arrivés depuis le début de cette année.

Ce sont aussi nos actions pour améliorer la qualité de l'eau dans l'ensemble de nos rivières et dans la Loire. Je voudrais citer par exemple le projet de restauration du ruisseau des Renards, qui est pleinement intégré au projet global de Nantes Nord et qui montre bien que dans tous les quartiers, on peut agir sur ces questions-là. C'est aussi notre action en matière de qualité de l'air, qui fait lien avec le plan « climat » et l'implantation de 1 300 arbres supplémentaires par an, qui viennent s'ajouter au patrimoine arboré de la ville. Depuis 2014, ce sont 1 000 camélias et 300 magnolias supplémentaires qui ont été plantés à Nantes. Et nous avons vu tout à l'heure, au travers de l'étude de l'AURAN, l'importance de ces îlots de fraîcheur dont nous avons besoin pour nous adapter notamment au changement climatique et mieux vivre en ville.

I – 54

Pour nous, la nature en ville, c'est aussi une dimension collective. À cet égard, je voudrais citer quelques projets. Nous avons la nature comme espace de loisirs et de rencontre, mais aussi comme lieu de sensibilisation et d'action collective pour les habitants, ce qui nous permet de répondre à ce qui est aujourd'hui une vraie demande. C'est « ma rue est un jardin », l'appel à projets que nous avons lancé fin 2016 et qui permet aux habitants de se saisir, de réoccuper leur rue. On peut venir ouvrir un certain nombre de trottoirs ou déléguer la gestion d'un certain nombre d'espaces pour y créer des jardins partagés. Sur notre quartier Dervallières – Zola, mon cher Ali Rebouh, on peut citer le collectif « Zola jardine », qui anime et entretient des espaces boulevard de la Fraternité et boulevard Edgar Pinay. L'association Graines de baleine, qui travaille autour du square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord et qui vise à animer cette place, à créer un lieu de jardin partagé et de rencontre et à faire le lien avec les différentes associations qui s'y trouvent. Il y a aussi, on l'a dit, « ma rue en fleurs », avec la distribution de sachets de graines, où nous avons aujourd'hui près de 1 200 rues fleuries depuis 2016.

Nous veillons aussi au verdissement de la ville, c'est-à-dire que nous continuons notre effort de préservation et d'augmentation de ces espaces de loisirs : 37 m² d'espaces verts publics par habitant et 12 ha supplémentaires d'espaces verts publics par an. C'est-à-dire que nous maintenons notre effort dans le cadre du PLUM et de ses aspects réglementaires et urbanistiques, mais dans une gestion très générale sur l'ensemble de nos projets.

Pour finir, je voudrais redire que nous avons, je pense, franchi un cap à partir de 2014 sur cette notion de nature en ville. Nous sommes passés sur une notion qui est transversale, qui est portée, en tout cas demandée par l'ensemble des élus dans l'ensemble de nos politiques publiques. Cela a conduit à des inflexions dans les projets sur les espaces publics, dans les projets urbains, avec ce choix de paysagistes. C'est aussi une attention au quotidien par les différents services et jusque dans l'organisation des services, il y a des choses qui se retrouvent et qui font, il faut le redire et le réaffirmer, notre ambition dans ce domaine, que nous poursuivrons et ne lâcherons pas, pour une meilleure qualité de vie accessible à tous les Nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier les intervenants, qui ont bien voulu partager leur expertise avec notre assemblée.

La végétalisation des villes est une nécessité, mais je crois que l'on en prend de plus en plus conscience, c'est une urgence. Elle permet tout à la fois, nous avons pu l'entendre, d'atténuer les îlots de chaleur, de produire de l'oxygène, de dépolluer notre air, de gérer les eaux pluviales, d'accueillir une biodiversité riche et variée, de créer des lieux accueillants pour nos habitants. L'enjeu n'est plus d'opposer la ville et la nature, mais bien de les interconnecter.

L'urbanisation croissante des villes a trop souvent relégué la végétation au rang d'ornement ou au pire, au stade de néant. Pourtant, on sait que la présence de végétal apaise la rigueur minérale et nous relie au rythme séculaire des saisons. Par ailleurs, des études sur le taux de prévalence des maladies impactant les citadins ont révélé une réduction très significative de ce taux dès lors où la population vit à proximité immédiate d'espaces verts.

Deux conséquences qu'ont révélées ces études : une augmentation de la surface des espaces verts de 10 % est liée à une réduction des symptômes déclarés équivalente à un rajeunissement de cinq ans des individus. Une autre étude a pu faire remarquer que la densité des espaces verts dans un rayon d'un à trois kilomètres améliorerait la santé générale des populations. La relation observée entre la santé et les espaces verts est d'autant plus forte dans les classes socioéconomiques modestes. D'où l'intérêt de faire en sorte que la nature intéresse l'ensemble de la ville, tous les quartiers, sans exclusive.

Il y a donc urgence à remettre la nature au cœur de la ville pour des raisons écologiques, mais aussi pour des raisons de santé.

I – 55

Je souhaite appeler votre attention, à l'occasion de cette communication, sur laquelle je pense que nous partageons un certain nombre d'éléments, sur un point particulier, qui est d'introduire une nature utile grâce à l'agriculture urbaine. En effet, les premières expérimentations sous forme de jardins potagers qui ont pu être faits ici à Nantes ou ailleurs, ne sont pas toujours très concluantes. D'abord parce que ce sont des expérimentations et qu'en plus, elles nécessitent que l'on y consacre beaucoup de temps. Elles mobilisent du tissu associatif. C'est pourquoi je milite pour qu'à Nantes, nous accompagnions plus et mieux ce mouvement d'agriculture et de maraîchage urbains, pour que nous fassions de Nantes une ville où l'agriculture urbaine n'est plus une opportunité, mais un véritable projet partagé.

Pour ce faire, la culture des jardins nourriciers doit être abordée de manière plus collaborative et plus ouverte, que les jardins partagés et accessibles que nous pourrions créer au cœur des îlots d'habitation soient aussi ouverts, ouverts aux habitants, ouverts aux scolaires. Au-delà de l'aspect nourricier, cette agriculture, vous le savez, peut remplir une fonction sociale forte, renforcer l'esprit de communauté et l'envie d'entreprendre ensemble. L'agriculture urbaine peut être une réponse à développer face aux défis urbains qui sont les nôtres, notamment si nous portons un intérêt particulier sur la capacité de cette agriculture urbaine à contribuer aux enjeux environnementaux, à la sécurité alimentaire, qui est un vrai défi, aux circuits courts, à la santé. Elle permet aussi de nous offrir de nouvelles formes de loisirs, d'engager des interactions sociales, de former, d'éduquer, mais aussi, d'embellir notre ville.

Voilà exposées, Madame le Maire et chers collègues, en peu de temps, les raisons qui me poussent à nous inviter toutes et tous, au-delà de la simple présence de la nature en ville, à nous engager et à encourager les pratiques de l'agriculture et du maraîchage urbains.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire.

On a longtemps considéré la nature en ville comme un élément paysager qui contribue au plaisir de l'œil du promeneur. Et c'est vrai : la nature est belle, et c'est sa première qualité. Avec la Loire et les cours d'eau comme fils conducteurs, elle donne clairement une identité paysagère à Nantes.

Mais la nature est aussi un élément essentiel de l'écosystème urbain. La nature nous rend service tous les jours, gratuitement : elle devrait être considérée comme un service public à part entière. Elle compense nos émissions de gaz à effet de serre. À titre d'exemple, les forêts françaises stockent environ 70 millions de tonnes de CO₂ par an. Elle limite la pollution de l'air et son impact sur la santé en réduisant de 20 à 50 % les concentrations en particules fines en ville. Elle réduit les effets d'îlots de chaleur urbains en jouant le rôle de climatiseur naturel. Elle assure la continuité de la biodiversité et protège les pollinisateurs, d'autant plus depuis que les pesticides ont été interdits dans les jardins publics, une démarche impulsée par les écologistes dès 2002. Elle nous rend plus résilients face aux inondations et aux canicules. Elle peut même devenir source d'énergie pour alimenter nos chaufferies urbaines. Il n'y a pas de petites économies. Elle nous nourrit, aussi : l'agriculture urbaine renforce l'autonomie alimentaire du territoire. On sait que les projets sont nombreux à Nantes. Elle crée du lien social et de la solidarité entre voisins, entre générations, dans les parcs, les jardins partagés, les jardins familiaux. La nature est donc indispensable à la ville : un élément vital du métabolisme urbain, un bien commun des citoyens.

Aujourd'hui, beaucoup de nos enfants, mais aussi des adultes qui vivent en ville sont encore trop déconnectés de la nature. Pourtant, il y a clairement une aspiration à mettre les mains dans la terre, à faire le lien entre ce qu'il y a dans un champ et ce qu'il y a dans son assiette. On peut citer Paris, qui met de l'herbe, des fleurs et des légumes dans les cours d'école et les ouvre au grand public le week-end pour mutualiser les espaces verts. N'oublions pas que ces espaces sont les jardins de ceux qui n'en ont pas.

Les citoyens et collectifs sont mobilisés à Nantes et nombre d'entre eux n'attendent que notre feu vert pour occuper les espaces délaissés, planter des tomates en pied d'immeuble, poser des ruches sur les toits, faire brouter des vaches nantaises dans les futures ZAC, fleurir les bords de route, végétaliser les rues. Que

I – 56

faisons-nous pour accompagner ces initiatives ? Le SEVE fait preuve de beaucoup de volontarisme. Mais peut-on demander à un même service de gérer à la fois l'entretien « classique » des espaces verts et ce travail énorme d'accompagnement de projets et de médiation citoyenne ? Probablement, si l'on augmente les effectifs. Ou alors, il faudra faire des choix.

La nature en ville pose aussi la question de l'aménagement du territoire et du modèle de développement. Comment concilier le besoin vital de nature en ville tout en limitant l'étalement urbain ? Comment accueillir 8 000 habitants en plus par an dans la métropole sans rogner sur les terres agricoles autour et les espaces verts intra-muros ? Comment développer la surface végétalisée quand les mètres carrés sont comptés et que l'on s'est fixé en même temps un impératif de construction de X logements par an ? Car c'est aussi cela, l'attractivité : gérer des flux de population massifs sans devenir une ville trop verticale et trop dense, ou bien trop étalée et trop morcelée. Le développement urbain nous oblige à opérer une gymnastique de plus en plus complexe pour préserver la qualité de vie de nos habitants et l'équilibre de notre écosystème urbain. Il faut se saisir de l'opportunité de conserver la terre quand il y en a encore. C'est d'ailleurs la logique des projets tels que Doulon – Gohards ou le Bois Hardy, deux quartiers « nourriciers » à l'est et à l'ouest de la ville qui se font écho. Une logique qui doit dépasser le stade d'expérimentation pour devenir systématique.

La question du foncier est centrale. Avec l'inscription au PLUM du coefficient « nature en ville » évoqué par mon collègue Alain Robert et le plan-guide de l'étoile verte, portée depuis de nombreuses années par notre collègue Ronan Dantec, nous allons dans la bonne direction.

Il faut maintenant clairement identifier les usages et les prendre en compte dans nos aménagements pour « dé-bitumer » nos espaces de vie : compensation carbone des zones arborées, espaces verts de loisirs, terre cultivable. Chacune de ces fonctions est indispensable et définie par son usage.

La nature n'est pas un simple coefficient. C'est d'abord et avant tout la possibilité pour les habitants de courir dans l'herbe, de manger ses propres légumes, d'entendre les oiseaux, de s'émerveiller des fleurs au printemps. La nature est aussi la meilleure source d'inspiration et de respiration !

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Beaucoup de choses ont été dites, que nous rejoignons évidemment : la question de la qualité de vie, qui est au cœur de cet enjeu de la nature en ville et la dimension, plus fondamentale encore, cela a été très bien dit par les deux intervenants, que je remercie de leur éclairage, qui est de faire en sorte que la nature prenne toute sa place aussi pour répondre aux enjeux de la ville de demain.

Je crois qu'un constat s'impose à chacun de nous lorsque l'on entend les présentations que vous avez faites et par ailleurs, les analyses qui, au niveau national et international, nous interrogent sur les dynamiques à l'œuvre aujourd'hui. C'est le constat que l'on ne peut pas continuer ainsi aujourd'hui.

Bien sûr, la nature en ville ne réglera pas toutes les questions qui se posent à nous en tant qu'élus locaux, aujourd'hui, mais elle peut en régler un certain nombre. Et c'est ce que je voudrais souligner rapidement dans mon propos. Cela a été très bien dit par M. Clergeau tout à l'heure : il faut cesser de concevoir la nature en ville comme simplement un ornement nécessaire et indispensable à la qualité de vie de nos habitants, mais vous avez utilisé tout à l'heure le mot de « bricolage » en disant : tout cela, c'est du bricolage. C'est du bricolage sans doute nécessaire quand on connaît l'attachement qui est le nôtre à ces enjeux et à cette proximité avec la nature, mais effectivement, nous sommes dans du bricolage, quand nous évoquons tous ces corridors boisés, ces allées vertes qui, encore une fois, sont nécessaires, je ne le conteste pas, il faut le faire.

Pour autant, je crois qu'il faut vraiment dire aujourd'hui à quel point la nature en ville, loin d'être simplement un coin de verdure à préserver, c'est aussi le réservoir des solutions de demain pour lutter contre un certain

I – 57

nombre de problèmes qui se posent aujourd’hui aux populations urbaines dans le monde. Un certain nombre d’exemples ont été pris. Je voudrais attirer votre attention sur l’exemple de New York, que vous connaissez certainement très bien, qui met en place, depuis quelques années, depuis 2013 exactement, des huîtres qui sont implantées par dizaines de milliers dans la baie de New York et qui permettent à la fois de filtrer et de nettoyer l’eau de manière naturelle et en même temps, de reconstituer le récif, ce qui protège cette mégapole internationale des aléas climatiques et notamment, des tempêtes et des ouragans. La nature est donc aussi un réservoir de solutions pour les enjeux de demain. C’est ce que je voulais souligner.

Un deuxième élément, qui sera peut-être moins consensuel, mais qu’il me paraît important de porter aujourd’hui, est qu’il faut arrêter, il me semble, de bétonner la ville comme on le fait aujourd’hui, avec des quartiers de plus en plus urbanisés, avec des objectifs qui ne nous semblent pas raisonnables, aujourd’hui, de 6 000 logements par an à l’échelle de la métropole. Je crois que c’est 3 500 pour Nantes. On voit pousser de plus en plus d’immeubles, de plus en plus de grues dans le ciel nantais et je ne crois pas que les habitants souhaitent fondamentalement d’avoir demain une ville à 700 000, 800 000, peut-être même 1 million d’habitants dans la métropole nantaise. Je pense qu’il faut être capable de penser notre développement urbain à l’échelle de bassins de vie, à l’échelle de territoires, de manière harmonieuse, autour de pôles qui soient efficacement connectés les uns aux autres, des pôles d’habitat, des pôles d’emploi, de services, aussi. Cette logique, ce n’est pas l’étalement urbain, que nous dénonçons tous, mais simplement une logique multipolaire qui me semble aussi à même de répondre à un certain nombre d’enjeux pour la ville de demain.

Voilà simplement ce que je voulais dire. Il me semble important de pouvoir passer de la sémantique de la nature en ville que vous utilisez aujourd’hui à celle de la nature pour la ville, qui sera aussi à même de répondre à un certain nombre de problématiques de nos territoires.

Mme le MAIRE – Merci. Marie-Annick Benâtre.

Mme BENÂTRE, Adjointe – Merci. Merci, Messieurs, pour vos présentations très utiles à notre réflexion et à notre action. En effet, à l’heure où Nantes connaît une croissance démographique deux fois et demie supérieure à la moyenne nationale, la question de son urbanisation se pose d’autant plus dans une démarche de lutte contre l’étalement tout en répondant aux besoins, comme se pose la question décisive du rôle et de la place de la nature en ville.

Si les documents d’urbanisme visent à préserver et à créer des liaisons fluides entre le bâti et la trame verte, il y a un véritable enjeu d’aménagement des espaces que nous partageons avec d’autres espèces vivantes qui participent au patrimoine naturel, à la biodiversité. Le développement de la végétation en ville présente de nombreux atouts, comme l’adaptation aux changements climatiques, nous l’avons entendu, la préservation de la biodiversité, la densification des espaces verts, notamment avec le projet d’étoile verte, l’amélioration du cadre de vie et de la santé publique, du bien-être des populations.

Les enjeux sont considérables, quand on sait qu’environ 70 % de la population mondiale vivra en milieu urbain en 2050, vous l’avez dit, Madame le Maire, avec toutes les problématiques liées à cette densification.

Si certaines solutions peuvent répondre de manière indépendante à chacune des problématiques, une seule semble être viable pour contrer l’ensemble des effets néfastes : l’intégration de la nature dans les milieux urbains. Nous l’avons vu dans les travaux présentés par l’AURAN : avec 100 parcs et jardins, les nombreux espaces naturels, les jardins familiaux que compte Nantes, nous disposons d’un patrimoine qu’il faut valoriser.

Si les espaces verts favorisent la pratique d’activités physiques, qui est en progression permanente, les végétaux ont un impact considérable sur le bien-être des individus, puisqu’ils améliorent leur santé physique comme mentale, au point que des chercheurs ont prouvé que le contact avec les plantes permettait par exemple aux personnes malades d’atténuer leurs douleurs, voire, dans certains cas, d’accélérer le processus

I – 58

de récupération, à tel point que les bienfaits du vert sur la santé contribuent à réduire sensiblement l'état de stress, la consommation de médicaments et donc, à réduire les inégalités sociales de santé.

Parce que les espaces verts sont aussi des lieux de rencontre et d'échange, ils constituent un atout de socialisation des individus, luttant ainsi contre la solitude grandissante en milieu urbain et contre l'isolement. Je pense par exemple au projet de jardin partagé avec les usagers de la halte de nuit et des habitants de proximité du quartier proche ou à la future ferme urbaine autour du projet des 5 Ponts. Il reste encore, de mon point de vue, à améliorer l'usage partagé et sécurisé de tous ces espaces.

La présence de la nature au sein des villes apparaît donc comme une solution viable aux problématiques écologiques et sociales, ce qui fait dire à une grande majorité de Nantaises et Nantais que les espaces verts sont une priorité. Thomas Quérou en a parlé : avec la démarche participative « ma rue est un jardin », que nous avons initiée, nous avons l'ambition de répondre efficacement et de manière responsable aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. L'accueil réservé par les Nantaises et les Nantais à cette initiative atteste à la fois de l'intérêt porté à cette question et de l'évolution des consciences dans ce domaine. Avec le Conseil nantais de la nature en ville, notre ville s'engage résolument pour répondre aux défis de la ville durable, comme nous y invite M. Clergeau.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous propose, comme c'est l'habitude dans nos débats – communications thématiques, de redonner la parole quelques minutes aux intervenants, si vous souhaitez pouvoir réagir ou revenir sur tel ou tel point évoqué dans le débat. Je dirai quelques mots de conclusion puis nous allons suspendre la séance.

Je donne d'abord la parole à L'AURAN.

M. SIEGFRIED, directeur de projet, AURAN – Effectivement, la question de la ville durable est un défi, notamment pour les urbanistes. Toutes les solutions ne sont pas trouvées et il y a nécessité de poursuivre les expérimentations, mais aussi de massifier ce qui fonctionne dans les retours d'expérience, dans ce qui est déjà fait, ce qui a été déjà fait, et notamment aussi ce lien avec l'habitant. La nature en ville, c'est également ce rapport avec l'ensemble des êtres vivants, dont nous faisons partie. C'est donc aussi comment travailler avec les habitants sur cette notion.

En tout cas, à l'Agence, c'est un défi pour nous. Nous nous appuyons sur les travaux d'autres agences d'urbanisme. Il nous semble également que la question des outils est importante : outils de connaissance, mais aussi outils de suivi, pour accompagner et suivre les plans d'action, mesurer leur efficacité sur un certain nombre d'actions sur lesquelles faire porter les notions de nature en ville et de ville durable.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Clergeau.

M. CLERGEAU, consultant en écologie urbaine – J'ai beaucoup de choses à dire, mais je ne vais pas tout dire. J'ai envie de réagir juste sur deux ou trois points qui me semblent importants. Le premier, je crois que je l'ai dit, c'est la notion de biodiversité comme élément structurant, comme élément premier et non comme élément de décoration. Cela a été soulevé, mais cela ne va pas de soi. Il faut être clair à ce sujet. Et cela amène à des discussions qui peuvent aller très loin. La ville archipel est effectivement ce que l'on pourrait faire de mieux aujourd'hui : Rennes, Londres, etc. Il y a aussi cela aux Pays-Bas. Elle permet de garder les structures au plus proche. Mais les villes sont comme elles ont évolué. En France, il y a beaucoup de grandes villes qui ne se sont pas du tout préoccupées de ce problème d'étalement urbain et si aujourd'hui, on parle tant de reconstruire la ville sur la ville, ce n'est pas pour rien et il est vrai qu'il y a de réels challenges à reconstruire la ville et à densifier, parfois, mais aussi à être capable de gérer tout cet espace public et cette nature en ville.

Je n'irai pas beaucoup plus loin. Il y a un mot qui a été cité et que je m'étais promis de dire : cela permet aussi de refonder la notion de bien commun et de collectif, qui n'existe plus tellement. C'est-à-dire que la

I – 59

ville, surtout avec tous nos « machins », nos Smartphones, on a tendance à s'enfermer dans nos travaux, dans ce que l'on vit à un instant donné, voire tout le temps. Évidemment, c'est de la politique, mais je trouve que cette notion de bien commun, de transversalité, cette idée de recréer, c'est ce que l'on trouve dans les jardins partagés. Le premier objectif des jardins partagés parisiens n'est pas de faire de la tomate. Elles ne sont à mon avis pas toujours très, très bonnes, ni très saines. Mais c'est au moins de faire discuter plein de gens. Ce sont des choses qui sont là depuis longtemps et je crois que l'organisation de la nature dans un espace commun, qui est l'espace public, a un sens très fort en urbanisme.

Je trouve « super » qu'il y ait une forme de consensus. C'est un petit peu habituel. Les politiques, aujourd'hui, portent vraiment ces choses-là, je pense. J'ai envie de dire qu'à Nantes, il y a déjà eu beaucoup de choses de faites, mais qu'il faut vraiment continuer l'action et montrer que le discours politique se traduit effectivement dans des choses très concrètes et très efficaces.

Mme le MAIRE – Merci beaucoup. Je crois qu'au nom de l'ensemble du Conseil municipal, je peux très largement vous remercier l'un et l'autre de vos contributions, vos propositions, de vos analyses et de vos inspirations. Je dirai peut-être simplement trois choses, pour finir. La première, vous l'avez évoqué, c'est que je crois que sur ces sujets, derrière, l'enjeu est le changement de modèle, en réalité. C'est bien de cela que nous parlons. Il y a aujourd'hui un impératif de changement d'échelle.

Je suis favorable aux expérimentations, je suis favorable à toutes les petites micro-initiatives, mais si, à un moment, on veut aller vers le changement d'échelle, il faut aussi aller vers le changement d'échelle. C'est la raison pour laquelle cette question du coefficient de biotope qui a été rappelée par Alain Robert est aussi importante, parce que si l'on ne s'organise pas globalement de manière transversale, nous aurons la multiplication de jolies expérimentations, parce que c'est un peu dans l'air du temps, mais une expérimentation, cela ne se transforme pas forcément en changement de modèle. Le changement de modèle demande une vraie décision politique.

La deuxième chose, et vous l'avez parfaitement évoqué, Monsieur Clergeau, c'est le fait que ce changement de modèle ne se décrète pas. Il ne se décrète pas et cela veut dire qu'il faut à la fois assumer des sujets difficiles et chercher des modes de réponse. Je donne un exemple concret et très délicat, que Thomas Quéro a évoqué. Quand on va au bout d'un certain nombre de sujets d'entretien d'espaces publics, y compris d'entretien de cimetières, on sait par expérience à quel point il y a des débats qui peuvent venir toucher des sensibilités qui sont bien légitimes. Je prends cet exemple parce que c'est peut-être là où c'est le plus sensible, mais au-delà de cela, la capacité de faire partager, de faire la pédagogie, mais aussi de trouver des réponses qui permettent de concilier ces différentes dimensions, c'est absolument essentiel.

La troisième chose sur laquelle je voudrais revenir, c'est que, comme je l'ai dit un peu en introduction, je crois vraiment que sur ce sujet, on ne peut pas raisonner à l'échelle de la ville seule ou même à l'échelle de la métropole seule. Je crois qu'aujourd'hui, dans notre pays, il y a deux modèles de métropole et un modèle en invention.

Le premier modèle de métropole, ce sont les métropoles qui ont pensé un développement que je qualifierai d'endogène. Un certain nombre d'études le démontrent. Regardez les études de Laurent Davezies, par exemple : il fait la démonstration qu'en France et en Europe, critères objectifs à l'appui, certaines métropoles ont, de fait, pas forcément par volontarisme, mais de fait, contribué à assécher les territoires environnants.

Il y a un deuxième modèle de métropole, et de ce point de vue, l'Ouest est assez bien positionné, avec Rennes et Nantes, et également Bordeaux, où, là aussi, quand on regarde les chiffres des mêmes études, il y a une forme d'équilibre, ou en tout cas, il y aurait eu, certains diraient une diffusion, d'autres, une irrigation. Je n'emploierai pas un autre mot, qui serait davantage marqué politiquement, celui de « ruissellement ». En tout cas, il y a aussi cette réalité qui existe.

I – 60

Moi, je crois que le temps est venu d'inventer un troisième modèle et que le troisième modèle, ce n'est pas simplement celui des métropoles qui irriguent. C'est celui des métropoles qui pensent les interactions réciproques, gagnant/gagnant, avec les territoires périurbains et ruraux. C'est ce que nous commençons ici modestement à essayer d'inventer. Quand, avec le Pays de Retz, par exemple, avec Bernard Morilleau et ses équipes, nous nous engageons à travailler sur un contrat de réciprocité sur les sujets de l'alimentation, sur les sujets de mobilité, parce que nous pensons qu'à terme, c'est gagnant pour les habitants de la métropole, mais gagnant pour les habitants de cette intercommunalité, nous contribuons à imaginer ce que pourrait être un autre modèle de développement.

Je terminerai par le dernier sujet que vous avez évoqué, qui est la question du sens. Vous avez évoqué cette question de la nature en ville autour de l'entrée des enjeux de bien commun. Je crois que c'est absolument déterminant. Ça l'est pour plusieurs raisons. Ça l'est évidemment sur le fond des enjeux de contenu que nous avons évoqués ce matin : question sociale, santé, urgence écologique. Mais je crois que ça l'est aussi d'un point de vue démocratique.

Dans un moment où l'on peut quand même observer une forme de fragmentation de la société, dans un moment où la montée des individualismes peut susciter un certain nombre de questions, dans un moment où les organisations publiques, dans leur diversité, sont parfois regardées avec distance, proposer des sujets, proposer des chemins qui interrogent la question du sens et qui donnent la capacité aux citoyens d'être acteurs de ce sens, c'est un enjeu démocratique qu'il nous faut saisir à la bonne ampleur.

En clair en tout cas, c'est clairement notre détermination ici, à Nantes. Merci, donc, de nous y accompagner, merci de nous inciter à faire encore plus demain. Le message est passé cinq sur cinq.

Merci à tous. Je propose que nous suspendions la séance.

Pause déjeuner : 13 h 10

Reprise de séance : 14 h 30

Mme le MAIRE – Je vous propose de démarrer. Je donne la parole à Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 7, intitulé :

Politique publique petite enfance – Charte qualité et convention – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Pour nous mettre un peu dans l'ambiance de la délibération qui va vous être présentée, je vous propose de visionner un petit film qui retrace la démarche de la charte « qualité d'accueil » pour nos tout-petits.

Projection d'une vidéo.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Cette vidéo qui retrace bien l'ambiance de la démarche et aussi, le temps qu'il a fallu pour mettre celle-ci en place. Vous voyez que nous avons commencé à l'été 2017. Cela prend du temps.

La délibération qui vous est présentée aujourd'hui est à la fois l'aboutissement de cette démarche de dialogue citoyen et en même temps, une première étape pour la suite. Comme le disait Johanna Rolland à notre séminaire de restitution, le 10 novembre, ce n'est pas l'an zéro de la qualité, bien sûr. Le législateur y a pensé, et aussi les associations, les assistantes maternelles, l'ensemble des professionnels. Ils ne nous ont pas attendus pour concevoir un accueil de qualité. La démarche a permis de préciser comment notre collectivité et ses partenaires pouvaient chacun prendre leur part dans un accueil de qualité pour tous les

I – 61

enfants, un accueil de qualité dans un paysage des modes d'accueil qui s'est diversifié au fil des ans, de la garde à domicile en passant par la garde partagée, l'assistante maternelle, les maisons d'assistantes maternelles, les micro-crèches, les crèches associatives, municipales, d'entreprise... Vous voyez qu'aujourd'hui, le paysage est très diversifié.

L'aboutissement de la démarche de concertation et de co-construction que vous venez de voir, c'est d'abord l'écriture d'une charte, partagée par tous les représentants des modes d'accueil et des parents. Cette charte constitue déjà un support d'échange possible entre les familles et les professionnels et un support de travail, également, pour les équipes ou pour les professionnels indépendants. Cette démarche a aussi abouti à 22 propositions, dont 20 ont été retenues par la Ville. Au final, ce sont 47 engagements qui vous sont proposés aujourd'hui, dont quatre engagements partenariaux sur lesquels je m'étendrai peut-être un peu plus. C'est bien l'objet de cette délibération : nous donner l'autorisation de signer cette convention tripartite avec la CAF et le Conseil départemental, et valider la charte et les engagements de la Ville.

Cette convention est rendue possible par l'engagement de nos partenaires CAF et PMI tout au long de la démarche et de manière générale, sur la politique Petite enfance, chacun s'engageant à promouvoir la charte auprès de son public et à mettre en œuvre quatre actions partenariales, qui sont décrites.

Il s'agit tout d'abord d'une journée annuelle de formation pour les assistantes maternelles, et c'est, je crois, un droit à la formation que la Ville, avec ses partenaires, va permettre de mettre en œuvre. Ce sont aussi des forums d'information de proximité pour les familles, dans chaque quartier, l'accompagnement des maisons d'assistantes maternelles et la construction d'un parcours cohérent d'information dès la grossesse, orienté vers le choix du mode d'accueil. En effet, nous nous sommes rendu compte, et cela nous a été vraiment redit tout au long de la démarche, qu'il y avait beaucoup d'informations à destination des parents, mais que finalement, le parent, et surtout le parent d'un premier enfant, ne trouvait jamais la bonne information au bon moment.

Comment mieux se coordonner et mieux travailler entre institutions pour que cette information arrive dans les meilleures conditions et aux bonnes personnes ? Enfin, cette convention prévoit une clause de revoyure. Pour moi, cette charte doit nous servir de support, de point de référence, bien sûr, pour continuer à améliorer l'accueil pour tous les petits Nantais, et nous nous reverrons donc avec les différents partenaires pour faire le point régulièrement.

C'est en cela que cette délibération constitue une première étape de tout ce que nous décidons aujourd'hui de continuer à construire ensemble.

Parmi les engagements portés par la Ville, je vous propose quelques exemples, que vous pouvez retrouver dans le livret « Réponse à l'avis citoyen » qui vous a été remis en amont du Conseil. Les quatre premières propositions, vous le verrez, concernent l'offre d'accueil, la quantité d'offres d'accueil, à la fois sur la question des MAM, mais aussi l'accompagnement et le soutien aux crèches associatives et l'accompagnement des crèches d'entreprise, l'accueil occasionnel et l'accueil d'urgence ou encore la garde partagée, sur laquelle une étude va être menée, ainsi qu'une étude sur les freins financiers à l'accueil d'une assistante maternelle pour les populations les moins aisées. Nous avons en effet fait ce choix de ne pas évacuer cette question de l'offre. C'est bien légitime. La première question que se posent les parents est la suivante : quel moyen de garde vais-je trouver pour faire garder mon enfant ?

Ensuite, il y a un ensemble de propositions selon quatre thèmes : le bien-être de l'enfant, l'information aux familles, le dialogue parents – professionnels et la place et le rôle de chacun.

Sur le bien-être de l'enfant, la journée de formation des assistantes maternelles y contribue. Il s'agit également de continuer à développer des temps de rencontre entre assistantes maternelles ou encore, de travailler sur la santé environnementale dans les multiaccueils municipaux et auprès des parents, en s'appuyant par exemple sur ce qui est maintenant fait dans les carnets de santé, où il y a des conseils très pratiques qui sont donnés aux parents en termes de santé environnementale. Il s'agit également d'organiser

I – 62

des temps plus individuels dans l'accueil collectif. C'est un point qui ressort, un principe de la charte : comment, finalement, permettre des temps collectifs pour l'accueil individuel et réciproquement, permettre des temps d'accueil plus individualisés dans l'accueil collectif ?

Pour ce qui concerne l'information aux familles, je souligne simplement l'évolution des e-services, avec à la fois une évolution des outils de communication en direction des familles qui seront disponibles et possibilité plus grande de personnaliser les demandes des familles pour permettre un suivi plus personnalisé des demandes.

Vous voyez que ces propositions visent, comme je le disais, un accompagnement plus adapté et plus personnalisé, au plus près de la préoccupation et de la diversité des familles. Elles visent à instaurer et à consolider la confiance entre parents et professionnels. C'est l'un des autres points qui est ressorti de manière très forte au cours de la démarche. Elles visent également à valoriser l'ensemble des professionnels et ce, quel que soit le mode d'accueil, à prendre en compte des besoins d'échanges de proximité, tout en s'appuyant sur les outils que nous permet le numérique aujourd'hui, et à mieux coordonner nos interventions entre institutions, à rendre l'information plus lisible aux parents d'aujourd'hui.

Je remarque en effet que pour la plupart des questions que l'on me pose sur les modes d'accueil, les réponses sont sur le site de la Ville et manifestement, il faut que nous trouvions les moyens pour que cette information arrive vraiment aux destinataires.

Je profite de cette délibération pour remercier l'ensemble des services qui ont contribué à la démarche en tant que contributeurs, animateurs, concepteurs, rédacteurs, et je vous passe toutes les étapes de la construction d'une telle démarche, ainsi que pour le gros travail d'analyse qui a été réalisé en un temps contraint, comme souvent, dans ce genre de démarche. Je remercie en particulier la directrice et les chefs de projet de la direction Petite enfance, Patricia Traclet, Laure Talneau-Mary et Astrid Surget, les services du dialogue citoyen et de la communication, qui nous ont soutenus et aiguillés tout au long de la démarche, et je vous invite bien sûr, mes chers collègues, à voter cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, avec cette délibération, nous avons à nous prononcer sur la charte de qualité nantaise pour l'accueil des tout-petits, élaborée à partir de l'avis citoyen animé de juin 2017 à juin 2018. Les élus communistes saluent cette démarche, qui vise à la fois à construire collectivement des réponses et à assurer un accueil de qualité aux tout-petits nantais. Ce qui retient particulièrement notre attention, dans ce document de travail soumis à notre réflexion, est que les débats de cet avis citoyen se sont cristallisés sur la question centrale de la difficulté à trouver un mode de garde à Nantes. Il est même rédigé, dans le préambule de la réponse de la Ville à l'avis citoyen, que pour les participantes et les participants, la question du manque d'offres est plus prégnante que la qualité de l'accueil. Par ailleurs, il est à noter que la grande majorité des parents nantais souhaitent en première intention un mode d'accueil collectif. Ainsi, les participants ont donc tous formulé des propositions pour une augmentation de l'offre de l'accueil à une adéquation aux besoins des parents.

Concernant l'accueil collectif, la Ville y a déjà contribué, fin septembre 2018, avec la création de 392 nouvelles places, et est donc en très bonne voie pour atteindre l'objectif fixé par l'équipe municipale en ce début de mandat de 400 places supplémentaires d'ici à 2020.

Même si ces efforts en termes d'accueil collectif sont remarquables, ils ne doivent pas nous faire oublier la réalité liée à l'accroissement de la population nantaise. Ainsi, dans le Nantoscope des besoins sociaux 2018 dédiés aux enfants, à Nantes, nous constatons que l'évolution projetée du nombre d'enfants entre 0 à 2 ans est en évolution de 170 enfants par an, soit une augmentation de plus de 1 000 enfants dans cette tranche d'âge sur le mandat 2014-2020. Aujourd'hui, ce sont donc près de 10 850 enfants de moins de 3 ans qui vivent à Nantes. Les accueils collectifs sur le territoire représentent actuellement 3 237 places et les accueils

I – 63

individuels, 3 055 places potentielles. À la lecture de ces chiffres, chacun comprend la nécessité de poursuivre le développement en matière d'accueil collectif des tout-petits nantais.

Quant à l'aspect « qualité » de la charte, la convention tripartite avec la CAF et le Conseil départemental de Loire-Atlantique prévoit notamment l'accès pour tous les professionnels à la formation continue, afin de participer à la qualité de l'accueil des tout-petits.

Accueillir les enfants dans de bonnes conditions repose également sur un taux d'encadrement suffisant, sur l'attention d'un personnel qui se sente légitime et valorisé dans son travail. C'est là le rôle de notre collectivité que de proposer des conditions de travail qui permettent un accueil de qualité. Le mouvement social de la direction Petite enfance de la Ville qui s'exprime aujourd'hui atteste des progrès à faire en cette matière. Dans ce contexte, l'enjeu pour notre Ville est double. Nous devons poursuivre les efforts en termes d'accueils collectifs municipaux des tout-petits nantais et nous avons à veiller à ce que les moyens humains soient en adéquation avec l'ambition d'un accueil de qualité.

Nous sommes conscients des difficultés de la Ville pour dégager des moyens financiers, quand l'État impose un carcan budgétaire contraignant, qui limite fortement nos dépenses de fonctionnement et quand l'État ambitionne de supprimer 120 000 postes de fonctionnaires pendant ce quinquennat. Mais il est inacceptable de demander aux parents des tout-petits nantais de payer le coût d'une politique gouvernementale socialement injuste, basée uniquement sur des résultats comptables et non sur la réalité des besoins sociaux. Plus que jamais, ensemble, nous devons être exigeants auprès du gouvernement pour sortir de la logique d'austérité, pour que les collectivités puissent répondre aux besoins des Nantais.

Je vous remercie de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, chers collègues, cette charte d'accueil des tout-petits, c'est l'engagement 111 de votre programme. À l'heure où la défiance vis-à-vis des politiques est de mise, parce que beaucoup n'ont pas tenu leurs engagements ou changent régulièrement de parole, j'ai envie de vous dire, Madame le Maire : « félicitations, engagement tenu ! »

(Réactions dans la salle)

Mme le MAIRE – Laissez Mme Krysmann s'exprimer : ce n'est pas si souvent qu'elle fait des compliments à la majorité !

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Nous savons tous l'importance d'avoir un accueil de qualité pour les tout-petits, parce que nous réalisons tous que lorsque les parents font garder leur enfant, d'une certaine façon, c'est ce qu'ils ont de plus précieux qu'ils confient. D'où un certain nombre d'attentes, de peurs, d'angoisses, voire de revendications.

Or, comme le souligne le document « Imaginons ensemble l'accueil de nos tout-petits pour demain, réponse de la Ville de Nantes à l'avis citoyen », la première des préoccupations des Nantais, et cela a été souligné, qui est d'ailleurs mal vécue, c'est la recherche d'un mode de garde. Au fur et à mesure que se rapproche la date de fin de congé de maternité ou de fin de congé parental, l'angoisse grandit chez bon nombre de parents et, soyons réalistes, chez bon nombre de mamans.

Vous vous félicitez souvent, et là encore, dans le document, au point 1, d'avoir quasiment atteint votre engagement de 400 places avec 392 places réalisées. La réalité est tout autre. Je reprendrai votre engagement 109, qui était de créer 400 nouvelles places de crèche (municipales, associatives), soutenir les crèches d'entreprises... En fait, aujourd'hui, vous avez créé cinq places en accueil municipal et 246 en accueil associatif. Ce sont donc bien 149 places qui restent à créer, conformément à votre engagement de campagne, d'ici la fin du mandat.

I – 64

Nous nous réjouissons aussi concernant un des points qui est souligné dans le document, à savoir que vous vous engagez à accompagner le développement des maisons d'assistantes maternelles, qui permettent à des assistantes maternelles de se regrouper jusqu'à quatre dans un lieu extérieur, et qui offrent ainsi une sorte d'accueil collectif. C'est aussi très rassurant pour les parents. La Ville de Nantes n'est pas très en avance sur le sujet, puisque de nombreuses villes se sont déjà engagées dans un soutien financier ou matériel. Nous aimerions connaître les modalités de votre soutien.

Sur la convergence des tarifs entre les différents modes d'accueil, au point 4, vous annoncez une étude de faisabilité. Il est clair que le souhait d'une place en accueil collectif, en crèche, est aussi motivé par son plus faible coût par rapport à une assistante maternelle. Je me permets de vous signaler que certains Départements et Villes ont déjà mis en place des aides pour compenser cette différence.

Enfin, le point 17 souligne les attentes par les contributeurs, y compris les professionnels, du développement du soutien à la parentalité. C'est clairement un sujet sur lequel la Ville peut être force de propositions ou de soutien. On peut saluer le fait que certains multiaccueils associatifs sont d'ailleurs pleinement investis sur ce sujet.

Mme le MAIRE – Merci. Mahel Coppey.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, comment faire garder son bébé ? Cette question pratico-pratique ne peut se réduire au nombre de places d'accueil créées, même si l'on sait bien, dans cette assemblée, combien les besoins sont réels, et partagés, pour un certain nombre d'entre nous.

Au cœur de cette question, c'est d'abord le bien-être du bébé qui doit primer. Le fait de bien manger, de bien dormir, de parler, de chanter, de jouer avec un bébé et surtout, de le faire avec plaisir, favorise son épanouissement. Pour un bébé, ces interactions sont cruciales. Comme il est crucial d'agir concrètement pour la qualité des relations des adultes qui l'entourent. Instaurer un climat de confiance entre les parents, les professionnels et les acteurs institutionnels, c'est agir pour que les uns et les autres se comprennent et puissent coopérer ensemble dans le respect et la bienveillance, et c'est crucial pour établir un environnement favorable au développement des bébés. C'est leur garantir une sorte de socle, une base et certainement, une forme de sécurité affective.

À Nantes, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur des dynamiques partenariales dans différents domaines et dans la petite enfance, on l'a déjà rappelé, nous ne partons pas de zéro sur ce sujet. La démarche que l'on nous présente aujourd'hui transpire de cette dynamique partenariale.

Pour illustrer un peu les choses et garder à l'esprit que nous pourrions en retenir, ce que je retiens en premier, c'est l'importance de reconnaître les métiers de la petite enfance, qui sont des métiers mal connus et mal reconnus. Et cette démarche de qualité que nous souhaitons met en avant l'importance des conditions de travail de ces professionnels, en parlant de formation des assistantes maternelles, de prévention de l'usure professionnelle et également, de la gestion des remplacements.

La dynamique partenariale doit aussi permettre le soutien au développement des maisons d'assistantes maternelles. Nous en avons parlé à l'instant. Il y a aussi une dynamique à mettre en place pour mobiliser concrètement les bailleurs sur les questions des locaux et lever les freins pour le développement de ces maisons d'assistantes maternelles dans notre ville.

Cette charte vient aussi accompagner les premiers pas des parents nantais, en développant un parcours d'information cohérent dès la grossesse, en multipliant les contacts, qu'il s'agisse d'e-contacts ou de contacts de proximité, que ce soit par la création de forums... Mais je tiens aussi à souligner l'importance des lieux de parents – enfants, qui sont des lieux de ressources nécessaires pour prendre confiance dans son rôle de parent.

I – 65

Je me permets aussi un coup de chapeau à la démarche, une démarche de dialogue. Au-delà des chiffres, des indicateurs, de la vidéo que nous avons pu voir, on sait que pour créer de l'intelligence collective, il y a une chose importante, qui est de prendre le temps. Prendre le temps, c'est permettre une véritable démarche collective et partagée, savoir ralentir pour prendre le recul nécessaire sur le rôle que jouent les uns et les autres, apprendre à connaître l'autre, croiser les regards.

Cette charte « qualité » pose les bases d'un travail collectif. Nous espérons qu'il continuera et même, qu'il pourra explorer de nouvelles thématiques. Je souris parce que pour ma part, j'avais beaucoup d'attentes sur les questions autour de la santé et de l'environnemental. Je pense qu'elles sont partagées par un certain nombre de Nantais et de Nantaises. L'idée est de travailler sur des thématiques très quotidiennes autour de la qualité de l'air, de l'alimentation, des couches, de la gestion de l'écran, de l'allaitement, du portage, etc. Nous avons aussi parlé de la nature, ce matin : la nature et l'enfant, le contact de la nature avec l'enfant. C'est aussi l'épanouissement pour les enfants nantais et nantaises. Ce sont autant de sujets du quotidien à investir avec ambition.

Car on le sait, et pour conclure, investir dans la qualité de l'accueil des tout-petits, c'est investir pour réduire les inégalités. C'est travailler pour la cohésion sociale. C'est réussir aussi un certain nombre d'éléments pour permettre à nos enfants, c'est-à-dire aux petits Nantais et aux petites Nantaises, de contribuer à leur réussite éducative.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez, pour répondre aux questions des mamans et des papas puisque, Madame Krysmann, même s'il reste un peu de progrès à faire, il y a quand même des papas d'une nouvelle génération qui font deux ou trois petites choses. Je crois que l'on doit plutôt les encourager à poursuivre dans cette voie. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – J'aimerais revenir sur plusieurs points. Déjà, je vous remercie pour votre intérêt et pour les questions qui me reviennent à cette occasion.

Tout d'abord, sur la question des chiffres, parce que dans la petite enfance, comme dans beaucoup de domaines, on est souvent soumis aux chiffres : combien d'enfants est-ce que nous accueillons, combien y a-t-il des places, est-ce que c'est suffisant, pas suffisant ? Etc. À Nantes, il y a à peu près 11 000 enfants de 0 à 3 ans. Effectivement, il y a près de 6 000 places agréées, 6 300, même, qui accueillent environ 8 000 enfants chaque année, puisque sur une place, il peut y avoir plusieurs enfants qui sont accueillis. On accueille effectivement en accueil régulier, en accueil occasionnel et en accueil d'urgence. Au niveau national, il est connu qu'à peu près une famille sur deux a un besoin d'accueil régulier. Ce sont en tout cas les chiffres que prennent les cabinets d'études avec lesquels nous travaillons. Vous voyez donc que par rapport à une équité entre l'offre et la demande, nous sommes au-delà de la moyenne.

Ensuite, sur les modes d'accueil collectifs et la cristallisation autour de la question de l'offre, je pense que la démarche, au contraire, s'est vraiment portée sur des questions telles que : qu'est-ce que nous voulons pour notre enfant et qu'est-ce que nous, parents et professionnels, nous voulons partager comme valeurs pour le bien-être de notre enfant ? L'accueil collectif, c'est vrai, est souvent mis en premier choix par les familles et en même temps, j'attire votre attention sur le fait que plus de 90 % des familles qui ont recours à une assistante maternelle n'en changeraient pour rien au monde au bout de quelques mois de travail en commun. Les parents ont tenu, lors d'un temps fort de cette concertation, à faire une déclaration d'amour aux assistantes maternelles.

Vous voyez donc que nous sommes loin des schémas qui peuvent être véhiculés de ci-, de là, et je dirai même que dans des instances nationales comme le Haut Conseil à la famille, à l'enfance et à l'âge, les rapports qui sont émis donnent bien l'accueil individuel et l'accueil collectif comme des lieux essentiels pour le développement du jeune enfant, sans privilégier l'un par rapport à l'autre. J'avais vraiment envie de refaire ce point avec vous. C'était le premier point.

I – 66

Ensuite, je partage le fait que les conditions de travail sont un élément essentiel pour le bien-être des enfants. Cela a été redit au cours de cette démarche. Je voulais vous rassurer sur le fait que nous étions en dialogue constant et avec les équipes, en tout cas au niveau municipal, et avec les syndicats, avec ma collègue Élisabeth Lefranc. Nous recevions d'ailleurs les personnes tout à l'heure à ce sujet.

Par ailleurs, il est vrai qu'au niveau national, nous sommes dans un contexte avec des annonces qui semblent très favorables et ensuite, des déclinaisons concrètes qui le sont parfois un peu moins. À cet égard, je crois qu'il faut aussi rester vigilant et voir comment, au niveau de notre collectivité, nous pouvons continuer à être volontaires, comme nous le sommes jusqu'à présent, sans pour autant pâtir des décisions qui sont prises au niveau national.

Pour ce qui concerne le soutien aux MAM, pour vous répondre de manière précise, Madame Krysmann, il s'agit, en fait, et ce sont les demandes qui nous sont remontées par les assistantes maternelles qui veulent se constituer en MAM, de travailler sur les freins qu'elles rencontrent pour accéder à des locaux adaptés. Pour l'instant, nous en sommes à cette phase de recherche pour trouver comment lever les freins, en partenariat avec la CAF et le Conseil départemental, puisque les MAM restent bien sûr du ressort du Conseil départemental et que lui-même n'a pas encore trouvé de piste. Ils nous l'ont dit. Nous allons essayer d'être collectivement plus forts que chacun séparément.

Et effectivement, la préoccupation des parents reste la recherche d'un mode d'accueil. Je crois que quand on ouvre un cinquième relais d'accueil pour être au plus près des parents, que l'on crée des forums de proximité ou que l'on permet plus d'expression individuelle des besoins, nous permettons aussi de répondre au plus près des attentes des parents.

Donc oui, il reste du travail, mais je pense qu'il faut quand même se féliciter de l'engagement financier de la Ville dans le domaine de la petite enfance (je vois Pascal Bolo qui fait de gros yeux...), engagement qui est conséquent et qui continue à augmenter. Dans le contexte budgétaire qui est le nôtre, je crois que nous devons collectivement nous féliciter de cet état de fait.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Associations Petite enfance – Subventions – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette délibération concerne un versement de subventions à destination d'associations diverses relevant de la petite enfance, à des dépannages d'urgence pour une association d'assistantes maternelles, pour une association de garde à domicile, pour une association qui promeut la langue bretonne dès le biberon, pour une association d'éveil musical et pour une association de sensibilisation culturelle des enfants à travers le cinéma, le livre et la langue des signes, et tout cela pour un montant global de 4 700 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 67

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Développement culturel – Cinquième répartition de subventions – Convention et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération, pour la dernière répartition de subventions de l'année, est la cinquième. Nous verrons également quelques avances au titre de l'année 2019.

Je commence par l'association Songo, l'association qui gère Stereolux, avec trois choses dans cette délibération : pour commencer, un complément de subvention de 42 054 €, qui vient compléter la subvention annuelle habituelle versée après un travail conjoint réalisé entre la direction du contrôle de gestion, l'association et l'ensemble des partenaires sur la situation financière de Songo, ensuite, la signature du prolongement par avenant de la convention actuelle pour une année avec Songo, avant l'adoption d'un nouveau projet pour la période des trois années à venir et enfin, une avance de 340 000 € au titre de l'année 2019 qui vous est proposée.

Ensuite, je vous proposerai un soutien que je vais dire « one shot » à la galerie Confluence, cette galerie qui développe une politique sur la photographie contemporaine, une galerie rare et très reconnue au niveau évidemment local, mais aussi national et international. Suite à des difficultés liées à l'arrêt des emplois aidés, nous proposons d'aider cette galerie à passer le cap et à trouver sa nouvelle organisation par une subvention complémentaire de 8 000 €. Cette subvention vient aussi compléter un projet de médiation qui a été mené cette année.

On trouvera dans la délibération, pour l'association PaQ'la Lune, un soutien à deux emplois des nouveaux parcours emploi et compétences, pour un montant de 2 838 €, un soutien à l'association Dékalage, qui héberge les projets d'Albert Magister, pour un montant de 14 000 € au titre de l'année 2018, et à trois projets qui sont en annexe 1, pour un montant de 11 038 €.

Vous trouverez un tableau des avances qui sont les avances habituelles, dans le cadre du processus habituel d'avances, qui sont proposées pour un certain nombre d'associations, soit parce que ces dernières mènent des activités très tôt dans l'année et ont besoin de pouvoir bénéficier de subventions, soit parce qu'un certain nombre de collectivités ou processus de versement arrivent tard dans l'année et qu'il est nécessaire de garantir la question de la trésorerie de ces associations. On trouvera donc des avances pour un montant de 872 000 €, qui sont détaillées dans le tableau.

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, nous vous proposons de prolonger par avenant pour un an l'avenant pour l'association Science 89, la compagnie qui gère la salle Vasse. Michel Valmer et Françoise Thyron réalisent cette année leur dernière année à la salle Vasse. C'est leur dernière saison. Nous avons donc proposé de ne pas renouveler le projet, même si le projet va prendre une saveur particulière cette année, et donc, de prolonger par avenant la convention que la Ville a avec Science 89.

Pour l'association La Bouche d'air, nous avons ici le nouveau projet artistique et culturel pour les années 2019 et 2020, qui est un projet renouvelé, mais toujours basé sur les ingrédients de défense de la chanson française et francophone, de la défense de l'émergence et de la création. Vous trouverez en annexe la convention d'objectifs et de moyens pour trois ans qui nous permettra de travailler avec La Bouche d'air.

Dans le cadre de la politique de soutien à la création et à la diffusion, nous proposons une aide à l'association APO 33, avec la signature de sa convention pour la période 2019-2021. Pour Skene productions, qui est ce groupe, cet ensemble spécialisé dans les créations musicales contemporaines des XX^e et XXI^e siècles, nous proposons là aussi la signature d'une convention relative au versement de la subvention.

Nous proposons également une convention pour Nantes Événements musiques organisations, l'association Nemo, qui organise le carnaval.

I – 68

Par ailleurs, on trouvera dans cette délibération la partie nantaise du projet de Royal de Luxe, qui, comme vous l'avez vu, s'installe pour plusieurs mois dans le quartier du Grand Bellevue, à la fois sur la partie nantaise et la partie herblinoise du projet urbain. Royal de Luxe va réaliser pendant plusieurs mois des interventions et une résidence poétique et surprenante. Le premier épisode de l'intervention de Royal de Luxe dans le quartier devrait arriver, si mon petit doigt m'a bien parlé, dans les prochains jours, mais vous savez qu'avec Royal de Luxe, le secret est de mise, parce que cela fait partie de la mise en bouche et de la mise en poésie des spectacles proposés par la compagnie.

Le fonctionnement, dans le cas de ce projet, et un financement par Nantes Métropole, la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Herblain. Vous trouverez ici le financement pour la Ville de Nantes, à hauteur de 5 % du total, soit un montant de 28 433 €. Il est à signaler que la première année de l'intervention de Royal de Luxe donnera lieu, au cours de l'été à venir, à des représentations du spectacle *Miniatures* que nous avons eu la chance de voir non pas l'été dernier, mais l'été précédent, sur le parking de la Petite Hollande et qui là, se positionnera en plein cœur du quartier Bellevue pour une vingtaine de représentations. C'est pour nous évidemment un engagement très fort que de pouvoir accompagner le projet urbain par une intervention artistique d'une compagnie majeure. Royal de Luxe est la référence mondiale du théâtre de rue. Cela permettra aussi à tout un chacun et aux habitants du grand quartier de s'investir dans une nouvelle appropriation du quartier du Grand Bellevue.

Voilà, mes chers collègues, pour cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Appel à projets « Parcours d'éducation artistique et culturelle : pratiques artistiques et cohabitations créatives à l'école » – Subventions – Convention – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération 10 porte sur les parcours de l'éducation artistique et culturelle, avec une nouvelle proposition : les pratiques artistiques et cohabitations créatives à l'école. J'y reviendrai pour expliquer en deux mots ce nouveau dispositif.

On retrouvera dans la présente délibération le soutien à huit projets de pratiques artistiques à l'école qui sont issus de l'appel à projets de l'année, pour un montant total de 49 000 €. Ces huit projets ont été choisis en relation étroite avec la direction académique et la direction régionale des affaires culturelles parmi 25 projets qui ont été déposés. Quatre sont des projets dans le domaine de la danse. Dans le domaine du théâtre, on trouvera deux projets, et deux dans le domaine du cirque. 34 classes seront concernées par ces huit projets pour l'année scolaire 2018-2019, soit environ 950 élèves qui pourront être touchés.

En sus du développement de ces pratiques artistiques à l'école, nous vous proposons ici de passer les deux nouveaux projets de cette expérimentation des cohabitations créatives à l'école. Qu'est-ce que ce dispositif de cohabitations créatives à l'école ? D'abord, c'est un dispositif qui est né du dialogue de co-construction qu'a mené Mme le Maire avec l'ensemble des acteurs culturels, qui ont fait cette proposition que puissent s'installer durablement, sur une période qui peut durer d'un à deux ans, des artistes dans des écoles, avec l'idée qu'au-delà d'un cahier des charges contraignant, nous allions travailler sur la dimension immersive et contagieuse de la présence de l'artiste à long terme. C'est-à-dire que finalement, le temps allait permettre à l'artiste, aux classes et aux élèves, de s'imprégner les uns des autres et de construire en cours de projet les « frictions créatives », comme le dirait Francky Trichet, et les frictions intellectuelles autour de l'œuvre, qui pourront se positionner sur l'école.

I – 69

Ces projets, c'est aussi une grande liberté, à la fois de format et de contenu proposé aux artistes. C'est une demande à la fois des écoles et des artistes que d'être dans des dispositifs expérimentaux laissant place à l'innovation en cours de processus de création. Ce sont des projets qui ont vocation à se dérouler à la fois pendant le temps scolaire et le temps périscolaire.

Six candidatures ont été retenues, là encore, à la suite d'une présélection réalisée avec les directions de l'éducation, du développement culturel et la DRAC, sur les 26 qui avaient été reçues. Aujourd'hui, pour les deux premières expérimentations, ce sont l'école Françoise Dolto et l'école George Sand qui lancent ce dispositif. Pour l'école Françoise Dolto, c'est autour d'une présence du danseur chorégraphe Tidiani N'Diaye et pour l'école George Sand, autour d'un duo de céramistes et plasticiennes, Chloé Jarry et Marine Class. Le financement de ces projets se fait à parité entre la Ville de Nantes, pour 5 000 €, et la DRAC, pour un montant de 5000 €, le tout portant l'aide à un total de 10 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Richard.

M. RICHARD, conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Je me permets juste une petite pause sémantique et grammaticale. Dans le cinquième paragraphe, quand vous dites : « le projet consiste à mettre les enfants en état de danse afin de créer et d'apprendre des matériaux qui deviendront au fur et à mesure des modules, c'est-à-dire des suites de mouvements graphiques ». Je voulais d'abord savoir qui avait autant de talent pour écrire une phrase aussi belle, et savoir ce que cela veut dire. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Vous nous proposez de soutenir huit projets dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle. C'est plutôt une bonne mesure, mais nous ne voyons pas concrètement combien d'écoles et d'enfants seront concernés. D'autre part, combien d'heures de pratiques artistiques et culturelles leur seront proposées chaque semaine ?

Par ailleurs, il est dommage de cantonner ces projets aux domaines de la danse, du cirque et du théâtre. Nous souhaiterions savoir ce qui a motivé ce choix au détriment de la musique et du chant, par exemple. En effet, nous avons proposé, au mois de juillet dernier, que Nantes rejoigne l'expérience de ville « 100 % EAC » initiée par le gouvernement l'année dernière. Le 10 septembre dernier, la ministre de la Culture de l'Éducation a élargi l'expérimentation à dix villes françaises, avec une double vocation : tout d'abord, garantir à chaque enfant deux heures de pratique artistique hebdomadaires et ensuite, transmettre notre héritage artistique pour que chaque enfant, quel que soit son quartier, quelle que soit son origine, accède à notre patrimoine culturel, aux grands classiques, qu'ils soient musicaux, théâtraux, cinématographiques, etc. L'enjeu est bien de créer du commun, des références communes, et c'est aussi cela, l'intérêt de la démarche « 100 % EAC ». On ne peut pas défendre le « vivre ensemble » sans se donner les moyens de créer un référentiel commun. Il y a une opportunité à saisir en permettant à Nantes de rejoindre le réseau de ces villes « 100 % EAC ». Quelle est votre position sur ce point ?

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Mahaut Bertu.

Mme BERTU, Conseillère municipale – Chers collègues, à travers cette délibération, notre municipalité affirme haut et fort l'importance des rencontres, pratiques, expériences, connaissances acquises qui forment le parcours d'éducation artistique et culturelle. Les projets proposés peuvent prendre des formes variées, on peut le voir ici, de la danse au travail autour de la céramique, et sur les modalités également, de la fréquentation d'équipements culturels à la pratique. Dans leur diversité de formes, tous ces projets ont le même objectif. En mêlant à la fois la découverte de l'artiste, de l'œuvre et des pratiques, ces actions accompagnent les élèves pour s'approprier la culture, pour développer et exprimer leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique. L'accès à l'art, l'accès à la culture contribuent à l'épanouissement des enfants, à leur ouverture au monde. Ils contribuent à la formation de leur jugement, de leurs goûts et de

I – 70

leur sensibilité propre. Soutenir les parcours d'éducation artistique et culturelle, c'est participer à l'égalité de tous les enfants, soutenir activement la réussite scolaire de chacun d'entre eux et lutter directement contre les inégalités, parce que ces programmes favorisent l'égal accès et l'accompagnement de tous les élèves à la culture.

L'engagement de notre équipe à ce sujet est clair : sur le mandat, chaque élève de primaire doit pouvoir connaître une activité artistique durant une année entière de sa scolarité. Pour atteindre cet objectif, la Ville de Nantes coordonne et accompagne les projets proposés. Nous pouvons pour cela compter sur l'offre culturelle riche et diversifiée que portent les acteurs culturels nantais, sur leur implication, sur leur inventivité, sur les enseignants des 113 écoles publiques maternelles et élémentaires, qui peuvent s'en saisir pour compléter leurs approches pédagogiques. De leur rencontre naissent des projets où la pratique culturelle, les rencontres artistiques et les connaissances se connectent.

Enfin, nous pouvons compter sur les parents, sur les familles qui accompagnent les enfants dans ces dispositifs.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, chers collègues, pour vos interventions et questionnements. S'agissant des deux premières questions qui m'ont été posées, et d'abord, de la première, sur la rédaction de la délibération, je dirai qu'en cette période de Noël où chacun a l'esprit de Noël, certains ont aussi l'esprit poétique et que parfois, un certain nombre d'envolées lyriques peuvent se retrouver dans les délibérations. Plus sérieusement, nous avons collectivement, je crois, un certain nombre de troupes de théâtre et de lieux de diffusion. Je rappelle que l'on oublie parfois de parler un peu plus simplement et je ne peux que convenir qu'il faut que nous fassions attention à utiliser un vocabulaire compréhensible par tous. Mais enfin, dans cette période de Noël, laissons-nous un peu guider par ces interventions. Mais je note bien qu'en effet, parfois, un peu plus de simplicité dans la rédaction ne nuirait pas à la compréhension de tous des projets qui sont menés.

Pour répondre à la question posée par Rozenn Hamel, je dirai que finalement, le dispositif dont nous parlons, le dispositif gouvernemental, sans fausse modestie, est largement inspiré des engagements et de la pratique réalisés à Nantes, parce que les projets que nous vous proposons ici, ce sont huit projets issus d'un appel à projets qui vient compléter le catalogue, les offres sur catalogue, qui sont extrêmement nombreuses, qui permettent aux enfants de suivre et de poursuivre l'engagement dont parlait Mahaut Bertu de ce parcours artistique pour chacun des enfants dans chacune de nos écoles chaque année. En l'occurrence, ce sont huit projets qui ont été construits sur mesure et sont issus à la fois des propositions des artistes et de chacune des écoles qui recevront ces projets. Madame Hamel, soit j'ai mal compris votre question, soit je me suis mal exprimé, mais pour ces huit projets, ce sont bien 34 classes qui seront concernées et 950 élèves, comme je croyais l'avoir indiqué dans ma présentation. Mais excusez-moi si je n'ai pas été suffisamment précis sur cette question.

Sur la question du dispositif des cohabitations créatives, nous nous installons là aussi dans deux écoles. Ce sont environ 800 enfants qui pourront être touchés pendant la durée de résidence par ces cohabitations créatives.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 71

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Dispositions diverses – Conventions et avenant – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Cette délibération sur les équipements en régie commence par une acquisition d'œuvre. C'est l'acquisition qui faisait beaucoup parler mes collègues et la presse cette semaine, puisque nous acquérons sept œufs de dinosaures, et ce n'est pas une coquille de rédaction de la délibération. Ces sept œufs seront couvés par le Muséum et les équipes de Philippe Guillet. Ils retrouveront le nid des collections paléontologiques pour pouvoir être montrés. C'est assez rare. Ce sont des œufs d'une rareté importante, d'une rareté scientifique, je reviens à un peu plus de sérieux, et qui sont aujourd'hui extrêmement recherchés. Le Muséum d'histoire naturelle de Paris vient d'acquérir aussi une collection de ce type, mais il est assez rare de trouver sept œufs issus de la même ponte, pour des questions scientifiques que je maîtrise mal. Cela confère un intérêt particulier au fait d'avoir ces sept œufs puisque cela veut dire que nous allons pouvoir faire un certain nombre de tests sur certains d'entre eux, tout en gardant visible une part de la collection.

Dans la délibération, on trouvera un certain nombre d'éléments concernant le Conservatoire : une convention de partenariat qui permettra aux élèves du Conservatoire, avec le Théâtre universitaire, dans le cadre du festival Trajectoires, un festival de danse dont nous avons connu le premier épisode en janvier l'année dernière et qui connaîtra son deuxième épisode cette année. Il continue de regrouper huit institutions nantaises. Une nouvelle institution nantaise les rejoint cette année, l'Opéra, avec une prise de décision, une programmation et un programme d'actions pédagogiques, des actions de médiation et des actions participatives collectives autour de ce groupe de huit institutions, qui coordonne le programme sous la houlette du Centre chorégraphique de Nantes.

On trouvera aussi dans cette délibération des éléments sur le dispositif « Piste d'envol ». C'est quelque chose dont on parle assez peu. Quand on parle du Conservatoire, on parle souvent de la musique, mais on oublie que le Conservatoire est aussi un lieu où l'on forme au théâtre et à la danse. Ici, le dispositif « Piste d'envol » concerne les étudiants post-diplôme des classes de théâtre. On sait que nos classes de théâtre sont aujourd'hui des classes réputées. Très régulièrement, nos élèves, les grands élèves peuvent, à l'issue de la formation au Conservatoire, rejoindre un certain nombre de grandes écoles françaises de théâtre. Et le dispositif « Piste d'envol » concerne ceux qui ne rejoignent pas ces écoles, mais décident quand même de mener une formation post-diplôme. Cette formation post-diplôme permet un suivi, un parrainage proche entre les institutions nantaises et en l'occurrence, particulièrement, le Théâtre universitaire, et ces élèves du Conservatoire. Pour cette année, la participation du Conservatoire se fait à hauteur de 2 000 € dans le cadre de ces post-diplômes et de ce dispositif « piste d'envol ».

On trouvera aussi dans cette délibération la convention de partenariat qui lie le Conservatoire avec le Département, qui s'engage, à Nantes, comme il le fait dans le reste du département de Loire-Atlantique, à soutenir les actions auprès des jeunes étudiants du Conservatoire, à soutenir les pédagogies innovantes et les pratiques collectives. À travers cette convention partenariale, on trouvera un subventionnement à hauteur de 110 000 € pour le Conservatoire, issu du Département.

Pour finir, il y a un point un peu technique, qui est l'avenant à la convention de mise à disposition des locaux entre le Pont supérieur et le Conservatoire.

Merci, chers collègues, pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 72

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Cinquième répartition de subventions 2018 – Conventions – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Je n'ai pas de dinosaures à vendre, donc cela enverra un peu moins du rêve, et je vous promets de ne pas me mettre en situation de danse. Du classique, donc, et du très classique dans notre politique de soutien aux lieux culturels, avec des avances de subventions traditionnellement octroyées au moment du DOB pour permettre aux structures de passer le début de l'année, avant que nous votions notre budget. Il s'agit de 2 044 850 € pour les organisations que vous connaissez bien, puisqu'il s'agit de la Folle Journée, de l'association culturelle de l'été, de l'association des Trois Continents, du Lieu unique, le CRDC, de Trempolino et du Centre chorégraphique national de Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de :

- M. Martineau, M. Mauduit, M. Junique, Mme Rodriguez pour l'Association culturelle de l'été,
- M. Martineau, M. Mauduit pour l'association les 3 continents, CRDC le Lieu Unique et Trempolino,
- M. Martineau, Mme Bassal, Mme Hakem, M. Blineau, Mme Bocher, M. Saecroix, M. Lebrun pour la SPL La Folle journée,
- M. Martineau, M. Mauduit, Mme Salomon pour le Centre Chorégraphique National de Nantes.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Répartition de subventions – Convention – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Il s'agit, pour commencer, de deux subventions pour un montant de 4 000 € pour l'association L'Annexe, pour un projet participatif de lecture et d'écriture, pour Nantes lit dans la rue, qui fait le bonheur des Malakoffiots en proposant la lecture dans la rue et qui fêtait cette année son anniversaire. Par la suite, il s'agit à nouveau de nos traditionnelles avances de subventions.

À noter que nous en profitons pour renouveler notre partenariat avec la Maison de la poésie dans une nouvelle convention. Vous savez que leur travail est précieux, que c'est un centre de ressources particulièrement important pour la poésie contemporaine, dans ce beau lieu qui est la maison du Change et que c'est une des structures littéraires les plus actives en termes de résidences d'auteurs et de la diffusion de la poésie contemporaine. Il est proposé une avance de subvention d'un montant de 19 000 €.

Il est proposé des avances pour trois bibliothèques associatives : Expression livre, LIRE et l'Amicale laïque de Saint-Joseph-de-Porterie, avec des montants de 15 500 €, 12 000 € et 15 600 €. Enfin, il est proposé une avance de 13 500 € à la Maison Fumetti, dont je rappelle l'actualité éditoriale avec de nombreux auteurs nantais. Si vous avez des cadeaux de Noël à faire, j'ai des conseils en BD made in Nantes.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I – 73

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Cette délibération s'inscrit dans le cadre de notre politique de soutien au patrimoine fluvial et maritime, avec une année particulièrement riche en la matière, à travers un certain nombre de grands événements tels que les 30 ans du *Maillé-Brézé*, que nous avons accompagné et soutenu, ou le focus particulier mené lors des Journées du patrimoine sur les bateaux du patrimoine, le retour du *Léchalas*, restauré, qui avait été soutenu par la Ville, notamment.

Il y a également d'autres éléments, tels que l'enrichissement de nos collections aux Archives municipales sur un fonds de la belle plaisance nantaise avec des documents, l'étude qui a été lancée avec la MHT sur les collections de pales d'hélice et également, la protection des grues noire et jaune au titre des monuments historiques, et le soutien financier aux associations propriétaires. C'est donc une politique très large de soutien à notre patrimoine fluvial.

Il est proposé, dans cette délibération, d'accompagner le *Vezon*, qui est un voilier classé monument historique, propriété de la Ville, qui a été restauré en 2017, et d'accompagner l'association le Cercle de la belle plaisance nantaise, à qui nous avons confié la gestion du *Vezon* pour accueillir des équipements qui lui permettent d'être indépendant lors de la remontée en rivière et pendant les mouillages du bateau. Il est proposé d'accompagner l'acquisition de ces matériels à hauteur de 6 387 €.

Vous avez ensuite le tableau de répartition des subventions d'avances au titre des aides 2019 auprès du Centre d'histoire du travail, de la Maison des hommes et des techniques, du musée de l'Imprimerie de Nantes et de Métisse à Nantes.

Enfin, le dernier point concerne l'aide à la restauration du patrimoine privé nantais, le ravalement des façades et la restauration des immeubles, avec des aides au diagnostic, pour un montant de 11 911,60 €.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Junique pour l'association Pro Arte Graphica – Musée de l'Imprimerie.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Voies et espaces publics – Dénominations – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit d'une délibération assez longue de dénomination de voies et de places publiques. Il est assez inhabituel d'avoir une délibération aussi longue en termes de dénominations : 18 dénominations dans cette délibération, une correction orthographique sur une plaque et un prolongement de rue, parce que nous avons la chance de pouvoir dénommer les voies de la ZAC Mellinet, notamment, dans le quartier Saint-Donatien – Malakoff.

Dans le cadre de la ZAC Mellinet, nous avons souhaité accentuer ces dénominations autour de la mémoire militaire et de la mémoire des guerres du site, et des questions tournant autour de la laïcité, de l'éducation et de l'émancipation des femmes, notamment, à proximité de la future école du quartier.

Vous avez le détail de l'ensemble des noms qui vous sont proposés. Je vous montre le plan.

Sur la mémoire militaire et les mémoires des guerres, vous aurez la rue du Souvenir français. Vous l'avez en plus long dans la délibération, mais nous avons mis quelques images et quelques photos. Vous avez la rue

I – 74

Anna Philip, professeur d'anglais, infirmière volontaire, qui, lors de la Première Guerre mondiale, s'est mise à la disposition des autorités militaires. Elle a également développé son action à la Persagotière. Vous avez Gabriel Le Pan de Ligny, dont l'engagement pendant la guerre de 14-18 est à saluer. Elle s'est engagée en qualité d'infirmière militaire bénévole et a été rapatriée à l'hôpital de Nantes, où elle est décédée en 1917. Victor Dehayes, qui était jardinier, qui est mort pour la France sur le champ de bataille, Charles Coyac, qui était chaudronnier, poilu nantais, mort à Verdun, Mathurin Méheut, que vous retrouvez, qui est un artiste breton mobilisé pendant la Première Guerre mondiale. Ses croquis de guerre sont particulièrement reconnus.

Vous en avez le détail dans la délibération également. Il y aura donc un square Mathurin Méheut qui sera aménagé à proximité du centre des ateliers d'artistes. Je poursuis avec l'allée Willy Pelletier, gendarme, qui est décédé en 1944 à Nantes. Il était gendarme à la caserne de Chantenay et est devenu, pendant la Seconde Guerre mondiale, chef du service de renseignements et de liaison, collaborateur du commandant Maurice, chef de réseau, il a été chargé d'organiser et de coordonner les maquis de Loire-Inférieure. Il a été torturé par la Gestapo, a été fait chevalier de la Légion d'honneur et titulaire de la médaille de la Résistance en 1944. C'est à ce titre que la gendarmerie nationale qui lui a rendu hommage à maintes reprises et nous pouvons le faire également nous aussi à Nantes.

Vous avez également Madeleine Pauliac, qui sera ainsi honorée, qui était médecin hospitalier, médecin de la Résistance et qui a été chargée du ravitaillement des maquis. Il y a également la création d'une rue de la Laïcité et d'une rue Marianne, et je tiens à saluer la mobilisation de ma collègue Christine Meyer, qui a beaucoup œuvré pour que nous puissions, à juste titre, trouver une dénomination. Vous allez donc trouver, dans le quartier Mellinet, une rue de la Laïcité qui rendra hommage aux valeurs de la République, de même que la rue Marianne. À souligner également, la rue Brunschvicg, que vous retrouvez pour son engagement dans le secteur de l'éducation, de même que pour Suzanne Lacore. Autrement, il y a Marguerite Bodin, institutrice, pédagogue, qui a défendu à la fois le féminisme et l'école laïque. Et vous retrouvez Marie Pape-Carpentier pour son action notamment sur l'enseignement et la petite enfance, qui a particulièrement œuvré en la matière pour l'enseignement et préélémentaire en France. Vous retrouvez le détail des biographies de chacun d'eux dans la délibération.

L'idée était évidemment que nous soyons au plus près de l'histoire militaire du quartier et que nous puissions aussi avoir ce focus particulier sur les thèmes liés à la République et à l'éducation, notamment à proximité de l'école. Voilà pour le quartier Mellinet. Nous l'avons fait évidemment en lien avec l'adjoint de quartier, que nous avons rencontré pour échanger sur ces dénominations. J'en ai oublié une qui est d'importance, puisque c'était notamment la demande de David, qui est très justifiée : c'est la création d'un mail de la Caserne Mellinet, qui permettra de garder le nom dans l'une des rues de ce quartier. Le nom Caserne Mellinet y figurera donc et il était important que nous le gardions justement pour la mémoire du quartier.

Vous avez par ailleurs dans le quartier Nantes Erdre, la création de deux rues. Il y a d'une part la rue Raymonde Guérif. Je tiens à saluer la famille de Mme Guérif, qui s'est particulièrement mobilisée pour la reconnaissance et la mémoire de Mme Guérif, résistante. Elle est née en 1904 à Paris et décédée en 1945. Elle était membre et agent de liaison du groupe Front national de lutte pour la libération et l'indépendance de la France. Elle a été arrêtée, comme son mari, à Nantes, puis déportée. Elle est morte en déportation. Nous avons un engagement, et c'était un engagement de Mme le Maire, qu'une voie puisse être trouvée et dénommée à son nom. C'est le cas et nous avons le plaisir de pouvoir le faire aujourd'hui.

Il y a d'autre part la rue Gisèle Giraudeau, nouvelle voie partant du haut de la rue du Haut Launay vers la rue Guérif. Elle a également été torturée par la Gestapo, incarcérée à la prison Lafayette, déportée. Elle a été présidente d'honneur des Amis de la Fédération pour la mémoire de la déportation et, il faut le souligner, elle a remis sa tenue de déportée au musée d'Histoire de Nantes en mai 2008. On la retrouve dans les salles du musée d'Histoire. Je souligne également la dénomination du square Marie-Madeleine Fourcade, qui fut, pendant la Seconde Guerre mondiale, la responsable de l'un des plus importants réseaux de résistance ayant

I – 75

agi pour les Britanniques, et la rue du Haut Launay, qui est un prolongement de rue, pour des questions d'aménagement.

Il y a également une correction orthographique, parce que la rue La Noue Bras de Fer était orthographiée de multiples façons différentes avec beaucoup d'erreurs. Nous rectifions et vous retrouverez l'orthographe exacte de la rue La Noue Bras de Fer. Ce sera le cas évidemment sur les plaques de rues concernées.

Voilà, Madame le Maire, pour cet ensemble de dénominations.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Vous souhaitez des noms de rue qui répondent à la fois à un besoin impératif de visibilité du rôle des hommes et des femmes dans l'histoire locale ou nationale, mais aussi de résonance avec l'histoire passée, présente et à venir des sites. Même si nous respectons les choix que vous avez faits, il nous semble dommage qu'à Mellinet, en l'occurrence, il n'y ait pas de nom d'illustres militaires, même si les choix qui ont été faits ont une résonance avec le site. Nous pouvons l'entendre. Toutefois, en lien avec le passé militaire de la caserne Mellinet, mais aussi avec l'actualité nationale de notre pays, un nom ressort pour nous un peu comme une évidence, celui du colonel Beltrame. Ce colonel de gendarmerie a donné sa vie contre celle d'un otage lors d'une attaque terroriste, le 23 mars dernier, à Trèbes. Plus d'une quarantaine de communes ont déjà fait des démarches pour qu'une rue, une place, une caserne ou encore une salle de sports porte son nom. Nous vous demandons, Madame le Maire, de réfléchir, avec votre équipe, à pourvoir une rue ou un équipement du nom du colonel Arnaud Beltrame.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je retiens tout à fait cette suggestion. Je propose que dans le cadre du travail qui est mené sous la conduite d'Olivier Chateau, nous puissions effectivement y réfléchir pour l'avenir dans le cadre d'une prochaine attribution de dénomination.

Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Je voulais saluer cette initiative, puisqu'effectivement, cela fait plusieurs années que je demandais qu'il y ait une place de la Laïcité. C'est une rue de la Laïcité, j'en prends acte et je suis très satisfaite. Pourquoi avais-je demandé une place ? Parce que je crois que malgré tout, la place renvoie à une dimension de rassemblement et d'unité qui me paraît très symbolique de la laïcité à la fois comme concept et comme pratique de rassemblement de tous les Français dans ces valeurs communes. Mais je prends acte. Et il me paraît aussi important de montrer, et c'est bien le cas dans les choix des dénominations des rues qui ont été faits, la diversité des engagements pour ces valeurs républicaines, aussi bien en ce qui concerne le temps, la guerre de 1914 et les mouvements de Résistance, ainsi que la diversité des engagements personnels, la diversité des origines sociales de ces engagements. Je salue de ce point de vue cette diversité qui a été respectée. Encore une fois, s'il y avait eu, sous ce grand concept rassembleur de la laïcité... Je crois que c'est très bien.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Juste un petit mot pour vous préciser, puisque nous arrivons en fin d'année, un tout petit bilan sur les dénominations de rues, puisque, vous le savez, cela s'inscrit à la fois dans l'histoire des quartiers, dans le lien avec les quartiers, dans la cohérence avec les autres rues qui sont déjà dénommées, mais qu'il y a aussi notre démarche de féminisation des noms de rues. Je voulais juste vous donner quelques précisions. Sur les 30 noms de voies publiques et privées attribuées cette année, 22 ont été attribués à des femmes. Nous avons donc 73 % de noms de femmes attribués cette année, avec une égale répartition : 11 voies publiques et 11 voies privées. Nous sommes donc bien dans la poursuite de ce travail

I – 76

qui fait suite à l'atelier citoyen qui avait permis aux Nantaises et aux Nantais de se mobiliser et de proposer une liste de 351 noms, dans laquelle nous allons effectivement, chaque fois, voir si nous pouvons faire correspondre les noms de rues et l'histoire du quartier dans cette liste. Nous sommes bien dans la poursuite de cette démarche, avec 73 % de noms attribués. On sait que le chemin est long, mais il est important que nous puissions garder cette mobilisation sur ces attributions de noms de rues, sans exclure d'autres noms de rues pour des hommes. Mais nous restons à 73 % et c'est un engagement fort qui est maintenu.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Animation sociale et culturelle – Conclusion d'une nouvelle convention de partenariat entre la CAF de Loire-Atlantique et la Ville de Nantes – Mise en place de conventions tripartites de partenariat entre la CAF de Loire-Atlantique, la Ville de Nantes et six associations nantaises agréées « Espace de vie sociale » – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Lors du débat d'orientations budgétaires, tout à l'heure, je vous parlais de notre partenariat avec la Caisse d'allocations familiales et j'avais évidemment en arrière-pensée cette délibération, qui nous voit conclure un total de sept conventions avec la Caisse d'allocations familiales. L'une est une convention bipartite. C'est la convention qui régit notre coordination et notre approche conjointe des questions relatives à l'animation sociale et culturelle. Vous avez qu'historiquement, les Caisses d'allocations familiales conventionnent avec les centres socioculturels autour de leurs projets sociaux. Et depuis 2015, nous avons donc cette sorte de convention-cadre qui nous permet d'affiner diagnostics et objectifs communs entre la Caisse d'allocations familiales et la Ville pour une animation sociale et culturelle de qualité, le soutien à la vie associative, la participation des habitants, la lutte contre toutes les formes de non-recours et l'adaptation la plus étroite possible et en plus de proximité possible de l'action sociale et culturelle, en fonction des besoins des différents quartiers.

Il y a six conventions tripartites pour une action relativement nouvelle qui consiste à agréer et à cofinancer avec la Caisse d'allocations familiales ce que l'on a appelé parfois les lieux collectifs de proximité, que la Caisse d'allocations familiales et nous-mêmes appelons désormais « espaces de vie sociale », c'est-à-dire des initiatives associatives et des lieux qui concourent particulièrement à la création et au maintien du lien social et des solidarités de proximité. Vous ne serez pas surpris de retrouver parmi ces associations Rapi, Regart's, À l'abord'âge, la Malle à case, Vivre à Beaulieu et le Collectif du Dix. Nous avons donc là six conventions tripartites à signer et nous avons fait une petite soirée, en compagnie d'Aïcha Bassal et de l'ensemble des porteurs et porteuses de ces projets associatifs, qui a été tout à fait intéressante, conjointement avec la Caisse d'allocations familiales et la nouvelle présidente de son conseil d'administration.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, quand j'ai vu l'intitulé de cette délibération, « convention avec la CAF », je me suis dit que l'on allait forcément évoquer la famille. Eh bien non : il n'y a pas une seule fois le mot « famille » dans la délibération ! Même si par ailleurs, certaines associations qui sont concernées par la convention tripartite sont régulièrement financées par la politique publique en faveur de la famille et de la parentalité.

J'ai donc lu la convention. Il y est tout d'abord rappelé les ambitions de la CAF.

« La CAF de Loire-Atlantique soutient l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne. [...] Les structures de l'animation de la vie sociale portent deux missions générales : un lieu de proximité à vocation

I – 77

globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale [...] et cinq missions complémentaires aux missions générales : organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants usagers, des familles et des groupes informels ou des associations, assurer une attention particulière aux familles et aux publics fragilisés [...] ». Vous allez me dire que c'est normal, puisque c'est la CAF, mais il y a quasiment le mot « famille » et « familial » à toutes les lignes !

Suit ce paragraphe : « les ambitions de la Ville ». De nouveau, pas une seule fois le mot « famille ». Par contre, on y parle « d'émancipation de l'individu », de « liberté des individus », de « développement de la citoyenneté ».

À l'heure où la famille reste encore le premier lieu des solidarités, où, nous l'avons vu au moment de la charte pour l'accueil des tout-petits, la demande est grande d'être soutenu dans ses missions de parent, où une vraie réflexion pourrait être menée sur le soutien aux familles, cette omission, c'est juste affligeant d'idéologie !

Mme le MAIRE – Merci. Mahel Coppey.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Je lève la main parce qu'en fait, je pense qu'au-delà de la lecture des conventions, il faut regarder ce que font les associations qui sont conventionnées avec la CAF au regard des espaces de vie sociale. Regart's, Rapi, la Malle à case, À l'abord'âge... Si l'on ne parle pas de parentalité, de mouvements d'habitantes qui se mobilisent pour lutter contre l'isolement qu'elles peuvent vivre en tant que parents, je pense que l'on est loin de la réalité de ce que l'on peut lire, effectivement, à travers ces conventions qui sont peut-être un peu froides en première lecture. Pour ma part, je crois que ces conventions avec la CAF viennent reconnaître d'abord le travail de terrain, de fourmi, de proximité que font ces femmes et ces hommes dans les quartiers où ils sont implantés. Je pense que nous pouvons nous féliciter, que nous devons nous féliciter, dans cette assemblée, de voir se conclure cette convention qui est en cours de travail, en cours de concertation depuis plusieurs mois, voire quelques années. Par conséquent, félicitons-nous de voir la CAF, à nos côtés, soutenir la parentalité, les parentalités dans leur diversité, dans les quartiers.

Mme le MAIRE – Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Merci. Il faut qu'il n'y ait aucun doute là-dessus : nous voterons pour la délibération. Je vous sentais inquiète donc pour une fois, c'est nous qui sommes heureux de pouvoir vous rassurer. Je pense que ce que Blandine Krysmann a voulu souligner, comme Guillaume Richard tout à l'heure, et nous aurions pu le développer aussi, c'est qu'il y a franchement un mode d'écriture qui ne correspond pas toujours à la réalité. Vous venez d'ailleurs d'en donner la preuve : la famille est bien au cœur des préoccupations. On voit également, dans certaines délibérations, des traces d'écriture inclusive. Vous savez ce que nous en pensons. Chacun est libre d'en penser ce qu'il veut, mais cela ne facilite certainement pas la lecture non plus. Ce n'était qu'une question de forme. Nous voterons pour la délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je donne la parole à Pascal Bolo. Je ne crois pas du tout que sur ce sujet, ce soit une simple question de forme. Je crois qu'il y a de vrais sujets de fond derrière cet échange.

Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Effectivement, pour paraphraser quelqu'un de célèbre, Madame Krysmann, si l'on juge la qualité d'une politique au nombre de fois qu'un mot est écrit, on peut sauter sur sa chaise en disant : « famille, famille, famille ! » comme un cabri, on n'aura pas réglé beaucoup plus de situations. Je préfère qu'il n'y ait pas le mot « famille » que désespérément, vous n'arrivez pas à mettre au pluriel, on sent que c'est difficile, qu'il n'y ait pas le mot « famille » dans la délibération, mais qu'en revanche, il y ait des actions, des initiatives. Et ces actions et ces initiatives, je suis heureux que vous les souteniez avec nous et la Caisse d'allocations familiales.

I – 78

Mme le MAIRE – Merci. Trois mots pour finir. Premièrement, jamais, dans aucune politique publique, une délibération ne résume la politique publique, pas plus sur celle-là que sur toute autre, et je crois que chacun, ici, a assez d'expérience, dans ce Conseil municipal, pour le savoir.

Deuxièmement, nous faisons un double choix. Le premier est d'avoir une politique publique, portée par Maguy Salomon, en direction des familles, au pluriel, qui se traduit notamment par les enjeux de soutien à la parentalité, et je veux remercier Mahel Coppey pour son intervention, parce que je crois que toutes les associations qui sont citées ici, et que nous sommes heureux de soutenir avec la CAF, mènent, de ce point de vue, un travail important. Le deuxième choix que nous avons fait dans ce mandat, c'est que la question des familles, au pluriel, je le redis, est abordée de manière transversale. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que quand Ali Rebouh propose, avec le dispositif « Carte blanche », un soutien aux familles pour l'accès au sport, cela vient contribuer à la politique de soutien aux familles. Que quand dans les écoles, nous travaillons aussi à l'accompagnement de lieux parents – enfants, cela fait partie, au titre de la politique éducative, du soutien aux familles au pluriel.

Et que quand, par notre soutien au centre LGBT, nous apportons une attention plus spécifique aux familles et à la discrimination qu'elles peuvent parfois subir, cela fait partie de notre action de soutien. Je voulais le rappeler ici, parce que ce sujet, pour nous, pour moi, est extrêmement important. Il vient irriguer les projets d'aménagement urbain et paysager. Je prendrai deux exemples sur deux opérations que nous avons inaugurées, avec Alain Robert. Je pense à la place de la Galarne, mais je pense aussi à l'autre projet qui avait été monté avec des assistantes maternelles. La place des familles, qui étaient au cœur de ce projet. De la même manière, hier soir, quand, avec Myriam Naël et Catherine Touchefeu, nous avons présenté le projet de la Bottière, la question des familles, au pluriel, était au cœur de nos discussions. Je crois donc que sur ce sujet, la mobilisation de la majorité est totale, assumée, dans la diversité des familles qui composent la ville de Nantes en 2018.

Je vous invite maintenant à voter cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de Mme Bassal pour la CAFLA et de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Associations « adolescence et jeunesse » – Cinquième répartition de subventions – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une cinquième répartition de subventions pour les associations « adolescence et jeunesse ». Nous avons cinq propositions de subventions. La première concerne l'UFCV, pour un montant de 8 000 €. L'UFCV est une association d'éducation populaire qui propose des chantiers d'insertion en direction des jeunes dans le quartier des Dervallières, en lien avec des bailleurs sociaux. C'est un projet qui permet à un certain nombre de jeunes de remettre le pied à l'étrier, de se remobiliser autour d'une démarche positive vers l'employabilité.

Vous avez également une subvention de 5 000 € à la Maison des adolescents, qui est un soutien commun avec la Métropole et le Département, puisqu'il y a quelques années, l'association avait des ressources propres conséquentes et que donc, le Département avait proposé de suspendre l'augmentation systématique liée au coût de la vie de la Maison des adolescents. Cette enveloppe s'étant réduite, il s'agit maintenant, en fin de compte, de relancer une dynamique de soutien à l'association. Les 5 000 € permettront de compléter le budget de l'association pour l'exercice 2018.

Vous avez également une subvention de 1 000 € pour l'association Audencia, dans le cadre du programme « Brio ». « Brio » est un programme qui permet à des étudiants du supérieur de soutenir des élèves du secondaire qui sont dans différents quartiers nantais, pour leur donner une meilleure connaissance des possibilités d'implication dans le supérieur. Il s'agit là d'un projet « Slam ».

I – 79

Vous avez également une subvention de 5 000 € pour l'association Ambition jeunes, association bien connue dans le quartier de Malakoff, qui agit très fortement sur la question de la réussite éducative, mais qui ouvre également sa proposition d'accompagnement en direction des 16-25 ans. Ces 5 000 € leur permettent de développer leurs activités. Enfin, il est proposé une subvention de 2 500 € pour l'association Le Temps pour toi. Catherine Piau n'a pas pu rester cette année, mais cette association concerne aussi le grand débat sur la transition démographique, puisqu'il s'agit là de faire de la cohabitation entre nos aînés et nos plus jeunes, nos plus jeunes pouvant bénéficier d'un loyer gratuit moyennant une implication auprès de la personne qui les héberge. Le montant est de 2 500 €.

Voilà pour l'ensemble de cette délibération. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Signature de la nouvelle Charte des Villes actives du programme national « nutrition – santé » – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, Nantes est mobilisée depuis de nombreuses années sur les questions de nutrition, au sens large du « bouger – manger », d'alimentation et d'activité physique. De plus, Nantes est une Ville active du programme national « nutrition – santé » depuis 2009. Cela s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique volontariste de santé publique qui vise à améliorer la santé et la qualité de vie des Nantais par la prévention et la création d'environnements de vie plus favorables et plus sains. Nous l'avons vu ce matin avec le débat sur la nature en ville. L'une des orientations stratégiques de la politique de santé publique est ainsi de développer les actions liées aux questions de santé urbaine et de nutrition.

Par ailleurs, le tout nouveau projet alimentaire du territoire de Nantes Métropole définit des orientations, dont l'une porte sur l'amélioration de la santé et du bien-être. Il vous est proposé aujourd'hui de poursuivre l'engagement de Nantes, Ville active du programme national « nutrition – santé », avec la signature de la nouvelle charte proposée par le ministère de la Santé. Elle est conclue pour cinq ans, avec les engagements suivants pour la Ville : devenir un acteur actif du PNNS et s'attaquer à lutter contre les inégalités, enjeu désormais explicite dans la charte ; nommer un référent qui devra rendre compte des actions engagées ; afficher le logo « Ville active du PNNS » sur les documents dédiés aux usagers et rendre compte annuellement à l'ARS des actions mises en place et de leur évaluation.

Un séminaire annuel partenarial permettra de le faire.

Vous le voyez, Madame le Maire, chers collègues, cette charte est un appui pour affirmer notre approche globale et positive de la nutrition et de la santé ainsi que pour valoriser et renforcer la l'approche environnementale des questions de nutrition.

Je vous remercie, Madame le Maire, chers collègues, d'approuver la signature de cette charte.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Il est question, dans cette délibération, de nutrition et de santé, deux sujets dont chacun se préoccupe bien évidemment et notamment, les parents vis-à-vis de leurs enfants. Or il est un sujet en particulier qui inquiète les parents d'élèves et plusieurs collectifs qui s'en sont saisis, à savoir le plastique à la cantine. Notre groupe rejoint la démarche et l'ambition écologique et saine de tendre vers un objectif de cantine sans plastique, qui favorise la migration de substances chimiques telles que des perturbateurs endocriniens, néfastes pour la santé. La

I – 80

loi Egalim oblige à supprimer le plastique des cantines au plus tard en 2025. Mais alors, pourquoi attendre sept ans pour agir ? Quelle démarche allez-vous engager et comment répondre aux inquiétudes légitimes des parents ? Vous allez certainement me dire qu'il faut un temps d'adaptation pour changer de méthode. Mais à titre d'exemple, l'intercommunalité du Haut-Médoc va remplacer les barquettes en plastique de ses cantines par des barquettes 100 % en fibre végétale compostable. À Bordeaux même, le maire, Alain Juppé, s'est résolu à supprimer la vaisselle en plastique dans les cantines de la centaine d'écoles que compte sa ville.

Ma question, en résumé, est donc simple. Que comptez-vous faire et quand ? Notre groupe sera particulièrement atteint au suivi des réponses que vous voudrez bien donner à nos questions ainsi qu'à celles des parents d'élèves.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Quelques éléments pour vous répondre sur ce sujet de la présence ou non de plastique dans les cantines. C'est un sujet sur lequel la Ville est déjà engagée depuis un an et demi, à peu près. Nous n'avons donc pas attendu la loi ou le vote de la loi pour nous préoccuper de la question. Mais il est vrai que si nous nous en occupions depuis un an ou deux, il n'y avait pas ce levier ou ce soutien fort de l'évolution qui est apporté par la loi. L'obligation de sortir du plastique devenant une obligation nationale, tout le monde est obligé de s'y mettre, et les industriels qui nous fournissent le matériel, notamment, sont obligés d'accélérer leurs recherches pour proposer d'autres matériaux.

Nous avons déjà fait des essais l'an dernier avec des barquettes en cellulose. Nous avons aussi engagé des rencontres, depuis plusieurs mois, avec d'ailleurs la cuisine centrale de Bordeaux et d'autres villes qui font partie du réseau Agores, le réseau des directeurs de cuisine centrale, avec des chercheurs, des universitaires, des parents, des associations, pour voir les problèmes que les uns et les autres pouvaient rencontrer et surtout, les solutions que l'on pouvait espérer trouver. Concrètement, à Nantes, nous avons déjà engagé ces démarches.

Nous avons déjà fait, pour notre part, des analyses sur les contenants que l'on utilise, qui nous montrent, et fort heureusement, que nous sommes très en deçà des taux autorisés de migration. Mais quel que soit le fait rassurant de ces résultats, nous sommes très clairement engagés dans la sortie du plastique. Par contre, nous allons la faire avec les parents, avec les associations et avec les agents, parce que ce changement engage tout le monde.

Nous avons déjà rencontré les deux collectifs « Cantine sans plastique » et « Cantine responsable » à deux reprises. Nous sommes convenus d'une prochaine rencontre au courant du mois de janvier pour travailler et leur présenter probablement de nouveaux matériaux, probablement pour les assiettes. Ce sera le premier changement que nous pouvons faire : les assiettes, les verres, les pichets, et ensuite, nous ferons un travail pour sortir du plastique qui concerne plutôt le matériel de réchauffe qui est utilisé, parce qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de matériel de cuisson. Nous avons plutôt du matériel de réchauffe.

C'est donc une démarche qui est engagée depuis plusieurs mois maintenant avec les parents et avec les agents de la cuisine centrale.

Mme CHOQUET, Adjointe – À quel horizon ? Je pense qu'en janvier, quand nous présenterons les possibilités de nouvelle vaisselle aux parents, j'espère que nous pourrons prendre une décision à ce moment-là. Mais nous sommes dans une collectivité qui engage la dépense de l'argent public et nous sommes soumis à des procédures parfois un peu longues. Je comprends l'impatience des parents, qui voudraient qu'on les change dès la semaine prochaine, mais il faut que nous passions par les appels d'offres,

I – 81

par les marchés, et dès lors, c'est forcément un peu long. Le principal est de se dire que nous y allons. Nous changeons, nous en sortons, nous y allons.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Sports – Plan « Cité foot » V 2018/2022 – Convention d'objectifs – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de vous présenter le nouveau plan, le cinquième plan « Cité foot ». Je vais peut-être rappeler un peu le contexte du foot à Nantes. Le foot, à Nantes, ce sont plus de 6 000 licenciés sur l'ensemble des 81 clubs. C'est bien évidemment le sport le plus populaire. C'est aussi une discipline qui est extrêmement présente dans les quartiers de la politique de la ville, avec un licencié sur deux qui pratique cette discipline. Le plan « Cité foot » s'attache à développer les fonctions éducatives et sociales des clubs en co-construisant des plans d'action. Il s'attache aussi à encourager et à améliorer les conditions d'accessibilité, mais il s'attache aussi à qualifier l'offre des clubs sur tous les plans, que ce soit sur la structuration administrative, technique, les valeurs éducatives et citoyennes et enfin, à conforter le rôle de ces associations au sein de leur quartier.

Si l'on pouvait faire un bilan quantitatif sur les huit dernières années, il y aurait des chiffres qui seraient extrêmement parlants. Je parle uniquement pour les 16 clubs, puisque vous avez 16 clubs qui sont signataires du plan « Cité foot ». Sur ces 16 clubs, nous sommes passés de 2 700 licenciés en 2010 à 5 500 aujourd'hui. Nous avons quasiment doublé en termes d'effectifs. Si l'on y regarde de plus près, sur la saison précédente, nous avons une augmentation de 11 %. Et si l'on regarde l'un des objectifs que nous nous étions fixés, c'est-à-dire l'accessibilité du sport pour tous et plus particulièrement, pour le public féminin, nous avons une évolution qui est extrêmement croissante. En 2014, nous avons 80 filles qui avaient une licence à Nantes. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 400 et ces chiffres vont s'améliorer d'année en année.

Si l'on regarde les critères plus qualitatifs, on remarque que tous nos clubs se portent bien et que tous bénéficient de cette évolution constante en termes d'effectifs, y compris les clubs qui sont dans les quartiers de la politique de la ville. Et cela, c'est un bon indicateur pour bien montrer que l'offre se structure. On remarque aussi que les clubs sont confortés dans leur fonction sociale et éducative. C'était l'un des objectifs. Nous avons quelques projets emblématiques. Je pense à l'Académie, à Nantes Nord et à Malakoff, où, en plus de l'activité footballistique, on pratique de l'aide aux devoirs. Mais je pense aussi au club de Saint-Jo, où, en lien avec les entraînements, les éducateurs font des ateliers autour du développement durable et des écogestes. On voit donc bien que le sport, et le foot en particulier, permettent cette dimension-là.

Et lorsque l'on y regarde de plus près, pour avoir reçu les clubs hier, on se rend compte que, pour les coopérations, et c'était aussi l'un des objectifs principaux du plan, parce que nous avons des clubs qui avaient plutôt tendance à se concurrencer, de manière parfois pas très saine, que les coopérations entre clubs existent et fonctionnent et qu'elles permettent d'avoir des groupements. Je pense par exemple au RACC Pin Sec Saint-Médard de Doulon et Saint-Pierre. C'est un groupement féminin qui regroupe une centaine de filles. Je pense aussi au groupement que l'on peut avoir sur l'Académie entre Nantes Sud et Nantes 98. On voit bien que le plan a apporté à la fois de la structuration, de l'échange, de la mutualisation, et comme je vous le disais, les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous sommes passés de 2 700 licenciés à 5 500, ce qui est extrêmement fort comme évolution.

Ce qui est proposé au Conseil municipal, c'est de voter ce nouveau plan, qui aura les mêmes objectifs, avec un indicateur, un objectif que nous nous sommes donné en plus : maintenant que nous avons des clubs qui sont suffisamment structurés, comment accompagner l'offre et surtout, comment aller chercher les publics

I – 82

les plus éloignés ? Madame le Maire, vous parliez du dispositif « Carte blanche », qui connaît un succès extrêmement fort. Là aussi, quelques chiffres : à l'instant T, nous avons plus de 2 000 aides à une pratique sportive pour la licence, dont 400 pour le foot, ce qui est tout à fait considérable. Et lorsque l'on parle de sport pour tous, nous sommes au-delà des mots, nous sommes dans les faits. L'objectif sera à la fois d'accompagner les clubs dans leur structuration, de développer la démarche du sport pour tous avec le public féminin et bien évidemment, d'aller chercher les publics les plus éloignés grâce à l'outil « Carte blanche ».

Voilà, Madame le Maire, cette délibération qui vous est présentée.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Sur cette délibération, il n'y a pas de souci particulier. Je pense qu'il y a un point sur lequel il faut peut-être sensibiliser encore un peu les clubs et notamment, les encadrants. Il s'agit de l'aspect de convivialité et de plaisir qu'il y a derrière le foot et le fait que ce n'est pas que de la compétition. Pour assister, avec ma casquette de père, à un certain nombre de tournois de foot, j'ai l'impression que cette dimension, parfois, est un peu oubliée.

Je profite de cette délibération, puisque nous avons ici le plan « foot » et, dans la délibération suivante, le plan « hand » et que j'ai lu avec attention la presse, ces derniers jours et ces dernières semaines. J'ai vu, et je m'aperçois qu'il nous a écoutés, que le député Belhamiti s'était exprimé dans la presse en expliquant qu'il ne voterait pas pour la construction d'un nouveau stade, d'un deuxième stade à côté de la Beaujoire, sauf s'il y avait un plan « rugby » qui était présenté. Comme j'ai vu que la semaine dernière, ce dernier avait voté favorablement pour la construction d'un nouveau stade, je m'attendais, dans ce Conseil municipal, à voir surgir un plan « rugby ». Or je ne vois rien venir. Alors, Madame le Maire, comme visiblement, il y a eu des discussions et des accords passés sur ce sujet, je souhaitais savoir quand ce plan « rugby », qui nous semblerait effectivement, en dehors de la question de la construction d'un nouveau stade, une excellente chose, sera présenté.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Patrice Boutin.

M. BOUTIN, Conseiller municipal – Madame le Maire, cette cinquième édition du plan « Cité foot » montre la continuité de notre action municipale dans notre soutien au sport pour tous.

Il est important de soutenir l'action de nos clubs de football, dans tous les quartiers de la ville. Ils favorisent, au quotidien, grâce à une offre sportive de proximité, le maintien du lien social, l'accès à la pratique pour le plus grand nombre, l'intégration sociale, la lutte contre les maladies liées à la sédentarité.

Je me permets de faire une parenthèse et de faire un lien avec le vœu sur le renfort de la police : le maintien du lien social, c'est aussi de permettre aux policiers sportifs de jouer au football avec des jeunes des quartiers. Fin de la parenthèse.

Ce qui est valable pour le football l'est aussi pour le handball, comme le montre la délibération suivante, ou pour d'autres sports. Nous votons à chaque Conseil municipal des subventions de fonctionnement et d'investissement à de nombreux clubs sportifs. Notre soutien à nos clubs de football est d'autant plus important que ces clubs sont en difficulté. On estime qu'en France, ce sont plus de 4 000 clubs amateurs sur un total de 18 000 qui ont mis la clé sous la porte depuis quatre saisons. D'une part, ils sont victimes du peu de soutien de la Fédération française de football, dont la gestion et la gouvernance ont été critiquées à la fois par la Cour des comptes et l'Association française de football amateur. D'autre part, comme beaucoup d'autres structures associatives, ils ont été victimes de choix néfastes du gouvernement, à travers la suppression massive des contrats aidés.

I – 83

Rappelons à ce sujet qu'une récente étude de la DARES, la direction des statistiques du ministère du Travail, a estimé que la baisse du nombre de contrats aidés en 2017 avait provoqué 77 000 suppressions d'emploi et 55 000 inscriptions au chômage.

L'action de notre municipalité est donc essentielle, à la fois diversifiée et cohérente, plus cohérente que la récente décision de Nantes Métropole de construire deux stades de football côte à côte.

Parmi les nouveautés de ce plan « Cité foot », nous saluons l'orientation stratégique n° 1, une nouveauté : la volonté de favoriser la pratique féminine, conformément aux orientations de notre programme municipal. Oui, la pratique du foot n'est pas une exclusivité masculine !

Enfin, les élus écologistes et citoyens notent également qu'il n'est pas prévu dans ce plan la création de nouveaux terrains synthétiques. L'Agence nationale de sécurité sanitaire, sollicitée par plusieurs ministères à l'initiative notamment de la Ville de Nantes, a rendu récemment publique une étude qui soulignait dans ses conclusions les incertitudes et les limites méthodologiques sur la santé humaine et le manque d'information en matière environnementale. Nantes a pris ses responsabilités en affichant dans les clubs des conseils de bonne pratique préventive : elle démontre ainsi son engagement en matière de santé environnementale, ce qui lui vaut d'être la référence française dans ce domaine. En attendant, il nous semble donc sage de surseoir à toute nouvelle installation de terrain synthétique.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Je vais peut-être répondre à la première question de M. Bainvel. Je vois que vous avez toujours le sens de l'humour, même en fin d'après-midi. En effet, il n'y a pas de plan « rugby ». En tout cas, je ne l'ai pas vu, à moins que l'on ne m'en ait pas parlé. Il n'y a donc pas de plan « rugby ».

S'agissant des incivilités et surtout, des éducateurs, je partage en effet fortement ce que vous dites. On a quand même, sur les terrains de football, lorsque l'on accompagne des équipes de gamins, souvent des parents, aussi, parce qu'il n'y a pas que les éducateurs, qui ont parfois un comportement inacceptable, trop passionné par le football. Je le dis, quels que soient les clubs. Il n'y a pas un club de quartier ou un club ceci : c'est dans tous les clubs. J'ai vu des clubs qui pouvaient être extrêmement honorables, mais où il y avait à la fois des parents et des éducateurs qui mettaient une ambiance extrêmement délétère près du terrain. Cela fait partie aussi des formations. Le district de football a lancé diverses formations envers les parents et les mamans, parce qu'ils ont une volonté d'avoir de plus en plus de dirigeantes féminines qui apportent, dans ce milieu et dans cet environnement footballistique, un climat beaucoup plus apaisé. Mais en effet, cette dimension est importante. On ne peut pas dire que l'on prône des valeurs éducatives et au même moment, avoir des comportements d'adultes, je dis bien « d'adultes », autour d'un terrain, qui peuvent être extrêmement délicats.

En ce qui concerne l'intervention de mon collègue Patrice Boutin, j'adhère à 300 % à la première partie. J'adhère beaucoup moins à la dernière partie. Premièrement, on reparle du stade de la Beaujoire alors que nous avons eu un débat pendant plus d'une heure la semaine dernière. Et personnellement, je trouve dommage que l'on masque le travail des bénévoles dans les clubs, qui font un travail extrêmement conséquent, que l'on devrait plutôt féliciter, encourager. Je les ai reçus hier. Et je peux vous dire qu'être président d'un club de foot, ce n'est pas un long fleuve tranquille. Par contre, ils sont là au quotidien avec leurs dirigeants pour pouvoir accueillir les enfants. Je pense donc que c'était un peu décalé par rapport au débat.

Au sujet de la création des terrains synthétiques, en effet, l'ANSES a rendu ses conclusions d'études que tout le monde attendait. Il s'avère aujourd'hui que l'on nous parle d'un risque de santé quasiment nul. Par contre, on parle de risque potentiel, je dis bien « potentiel », sur les questions d'environnement. Je pense objectivement, au vu de l'évolution du nombre de licenciés, au vu de l'évolution de certains clubs, qu'à un

I – 84

moment, nous n’y échapperons pas : nous serons obligés de refaire des terrains. Quel type de revêtement utiliserons-nous ? Je pense que nous aurons suffisamment de recul pour voir un peu les choses. En tous les cas, la Ville a fait le choix ou fera le choix prochainement, lorsque je présenterai une délibération sur le terrain de la Mellinet (ce sera plutôt une réfection), d’utiliser d’autres types de revêtements que les granulats pour pouvoir enfin faire des terrains dans un climat qui sera un peu plus serein, je l’espère, et qui nous permettra de ne pas d’occulter les bénéfices qu’ont apporté ce plan « Cité foot » et, je le redis, tout le travail que font ces dirigeants au quotidien, que je tenais aussi à saluer dans ce Conseil municipal.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Je rappelle très rapidement à notre collègue, qui n’était pas là en début de mandat, que l’on peut quand même saluer, sur cette question des terrains synthétiques, l’engagement de notre collègue Patricia Rio qui, depuis le début du mandat, vous a alertés sur cette question. Et effectivement, j’essaie d’avoir un peu d’humour, mais ma question était très sérieuse. Si M. Rebouh n’est pas en capacité de répondre à ma question, je souhaiterais que Mme le Maire puisse le faire. Si j’en crois la presse et les déclarations de M. Belhamiti, il y a eu un certain nombre d’accords sur la rédaction d’un plan « rugby », puisque son vote sur la construction d’un nouveau stade était lié et conditionné à la mise en place d’un plan « rugby ». Je repose donc ma question : quand verrons-nous ce plan ?

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Blineau.

M. BLINEAU, Adjoint – Je suis désolé, j’avais demandé la parole avant la réponse d’Ali. C’est pour cela. Je n’ai pas à répondre à la place de Mounir, mais j’ai écouté comme vous de façon intense son intervention de vendredi dernier. Si l’on a bien écouté, il a dit : je vote oui pour voir. Notre groupe votait oui pour voir. Je fais partie des gens qui pensaient que détruire le stade de la Beaujoire n’était pas une bonne solution. Pour ma part, je suis très heureux que la Beaujoire reste. C’est un très bon outil et il peut servir effectivement au sport amateur. Il y a sûrement quelque chose à transformer, peut-être, mais la seule façon de faire vivre la Beaujoire, ce sera, à notre sens, et nous en sommes convaincus, qu’il y ait un jour à Nantes, dans cinq ou six ans, une équipe en Top 14 qui fasse vivre ce stade. C’est quelque chose à quoi nous croyons et nous allons continuer à essayer de faire vivre cette idée et à la mettre au débat. Et nous espérons pouvoir convaincre un maximum de personnes.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Je réponds simplement à M. Bainvel. Je pensais que vous aviez compris ce que j’avais voulu vous dire. J’avais essayé de faire de l’humour, moi aussi, quand je vous disais que je ne savais pas, mais je n’ai pas le même talent que vous. Évidemment, je sais. Actuellement, il n’y a pas de plan « rugby » dans les cartons. C’est en effet une discussion qu’a sans doute dû avoir le député ou une volonté avec le club du Stade nantais, mais il n’y a pas de plan « rugby » dans les cartons. Est-ce que c’est suffisamment clair ou non ? Merci. Rien n’est fermé pour autant.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Sports – Plan « handball » V – 2018-2021 – Convention d’objectifs – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s’agit du plan « hand ». Vous avez eu l’occasion d’en parler lors de vos différentes interventions. Je rappelle le contexte local, qui fait qu’aujourd’hui, nous avons tout de même différents clubs de haut niveau : le HBC Nantes, qui a une notoriété européenne, le NLAH, le Nantes Atlantique handball, pour le sport féminin, avec des championnats du monde qui avaient été organisés en

I – 85

2017 et un championnat d'Europe qui, à l'heure actuelle, a été organisé en partie à Nantes, et à cet égard, je salue le travail des bénévoles ainsi que l'engouement populaire qu'a suscité ce tournoi principal, au regard des critiques très dures d'une certaine presse, lors des tours préliminaires. Mais pour avoir assisté avec Mme le Maire au dernier match, je peux vous assurer qu'il y a eu un engouement extrêmement populaire et en plus, des résultats très favorables. Nous avons essayé d'entreprendre la même démarche, un peu plus modeste, parce qu'en termes de licenciés, les volumes ne sont pas les mêmes, mais avec les mêmes objectifs : toujours concevoir le club comme un vecteur de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion, poursuivre une démarche de structuration associative, renforcer la coopération et la solidarité entre ces différents clubs. Nous avons aussi des résultats qui sont extrêmement tangibles. Nous sommes passés de 1 100 licenciés à 1 500 licenciés en l'espace de trois saisons sportives et l'on voit bien que ce plan a permis aussi de structurer une offre de qualité sur la ville de Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. Bassem Asseh.

M. ASSEH, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, vu l'heure avancée, je ne vais pas parler longuement. Je voulais juste souligner et rappeler que le sport est un vecteur d'émancipation individuelle. Ce n'est pas anodin. La vertu de liberté ou le principe de liberté est important pour chacun d'entre nous et le sport y participe, puisque chacun peut s'émanciper individuellement par le sport. Le sport, ce sont aussi des lieux de rencontre entre les jeunes femmes et les jeunes hommes de différents milieux, différents quartiers. C'est donc un levier important pour l'égalité et pour la fraternité. Il crée un terreau commun pour tous nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, qui y participent. J'en profite, puisque cette délibération concerne le handball, pour saluer le H, qui nous fait rêver, évidemment, et qui, surtout, encourage les jeunes à pratiquer ce sport. Ali Rebouh précisait à l'instant le nombre de licenciés. Ces chiffres ne sont pas anodins : on passe de 1 100 à 1 500 licenciés en trois ans, si j'ai bien compris, en trois saisons. C'est donc aussi l'occasion de saluer les pratiquants, naturellement, mais aussi tous les bénévoles qui font tourner les clubs, qui font tourner ces associations, et également les familles et les parents, qui participent aussi, à leur niveau, à faire en sorte que ce sport et le sport en général attirent de plus en plus de pratiquants, et à faire fonctionner les clubs.

Mme le MAIRE – Merci.

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, j'ai une réaction sur le plan « handball ». Vous savez, nous en avons parlé à l'instant, que se déroule actuellement l'Euro féminin de handball, avec plusieurs matches qui ont eu lieu à Nantes. La France s'est d'ailleurs qualifiée très brillamment, mercredi soir, à Nantes, et nous nous en réjouissons pour le handball français et notamment, le handball féminin. En revanche, il y a quand même un vrai sujet de communication sur cet événement, semble-t-il. L'année dernière, début 2017, tout Nantes a été inondé de la communication phénoménale autour du handball pour le Mondial masculin. Et cette année, le slogan « Handballissime » est passé complètement inaperçu. La presse s'est fait l'écho de salles à moitié vides, voire aux trois quarts vides. Laurence Garnier était au premier match Pologne – Croatie avec Jean-Jacques Moreau, je crois, qui était là, d'ailleurs, et les tribunes étaient quasiment vides. Même mercredi soir, pour la France, ce n'était pas plein. C'est dommage, parce que c'était un match magnifique. 7 500 personnes pour 9 000 places... Nous voulons bien que l'on prône l'attachement au sport féminin de haut niveau. C'est très bien. Mais à ce moment-là, il faut « mettre le paquet » en termes de communication et de travail avec les clubs et les acteurs du territoire. Nous avons notamment appris entre-temps que les clubs n'avaient pas eu accès à la billetterie, qu'aucune place n'avait été distribuée aux bénévoles qui ont participé à l'organisation de l'événement. Comme l'a écrit un journaliste sportif de *Ouest-France*, « Nantes ne supporte ni les embouteillages ni les compétitions mal fagotées ». Je le cite. Nous espérons vraiment que la prochaine fois que Nantes accueillera le haut niveau féminin, nous nous donnerons de vrais moyens pour les accueillir et ainsi, favoriser le sport au féminin.

Je vous remercie.

I – 86

Mme le MAIRE – Merci. Je sens qu'Ali Rebouh est impatient de vous répondre. Je vais donc redonner la parole au rapporteur.

M. REBOUH, Adjoint – Je suis sur les starting-blocks... En effet, je vous donne quelques précisions, parce que je peux comprendre que vous n'avez pas connaissance de tous les tenants et aboutissants de ce genre de dossier.

La première chose qu'il faut savoir, c'est qu'initialement, Nantes s'était portée candidate pour le tour principal, avec une volonté d'avoir l'équipe de France. La Fédération nous a répondu favorablement, à condition de respecter une jauge minimale, qui devait être 8 500 places. Ce n'est pas nous qui l'avons demandé, c'est la Fédération qui nous l'a imposé pour avoir l'équipe de France. Et comme notre volonté était de faire aussi bien qu'en 2017, c'est-à-dire avoir l'équipe de France féminine comme nous avons eu l'équipe de France masculine, nous avons accepté, bien évidemment, d'avoir cet accueil dans les mêmes conditions. Ensuite, il s'est avéré que la Fédération n'a pas trouvé de site pour pouvoir accueillir le tour préliminaire. Elle s'est donc retournée vers nous en nous demandant si éventuellement, nous ne pouvions pas l'accueillir, à partir du moment où nous avons mis en configuration le hall XXL. Voilà pourquoi, au tour préliminaire, en effet... Et c'est comme cela partout en Europe : quand vous avez un tour préliminaire du handball féminin, vous pouvez regarder à la télé, vous avez toujours des affluences qui sont extrêmement modestes. De plus, lorsque vous avez des matches l'après-midi, c'est encore plus compliqué. C'est la première raison. Ce n'est pas nous qui avons imposé la jauge. On nous l'a imposée parce qu'il y avait une volonté d'avoir l'équipe de France, et les chiffres nous donnent raison, parce qu'avec des matches à 7 500 spectateurs, nous n'aurions pas pu le faire à la Trocardière ni au palais des sports de Beaulieu.

En ce qui concerne les places aux bénévoles, il relève du comité d'organisation de donner ou non des places aux bénévoles. Je peux vous dire qu'à l'échelle de la Métropole, nous avons quasiment donné plus de 500 places, parce qu'on ne le dit pas et que l'on n'en parle pas suffisamment dans les médias, à tous les clubs et aux bénévoles des clubs, et je dis bien des clubs métropolitains. Je ne parle pas des clubs nantais, mais des 12 ou 15 clubs métropolitains. Tous les maires de la Métropole et leurs adjoints aux sports, je le précise également parce que l'on nous dit souvent qu'il n'y en a que pour Nantes, ont été conviés au match, et je les remercie parce qu'ils étaient extrêmement présents.

Et quand vous faites référence à un journaliste que je connais très bien par ailleurs, je ne suis pas sûr qu'il soit le plus objectif lorsqu'il parle de sport, où il est parfois tout de même un peu partisan. Mais cela, j'aurai l'occasion de le lui dire aussi, parce qu'il est coutumier du fait lorsqu'il fait des sorties de ce genre. C'est important.

Et n'oublions pas l'engouement populaire : nous avons eu quasiment 60 000 visiteurs à un événement, ce qui n'est quand même pas mal.

Mme le MAIRE – Merci. Trois choses sur ce sujet pour finir. Premièrement, je voudrais vous faire le retour d'un échange que j'ai eu dès le premier match avec la présidente nationale du comité d'organisation, qui, au contraire, et Ali Rebouh a eu raison de le souligner, se réjouissait d'abord des qualités d'accueil et d'organisation, et ensuite, me disait très clairement que sa bataille permanente, permanente !..., était de faire progresser le sport féminin, de le hisser au plus haut niveau. Il est sûr que dans ces cas-là, soit l'on prend le parti d'accompagner et de soutenir, soit l'on prend le parti de diffuser, de contribuer à diffuser une petite musique. Je peux vous dire, pour en avoir échangé en direct et avec la présidente du comité d'organisation et avec le responsable de l'équipe, au dernier match, lors de la qualification, qu'ils attendent de nous, chacune et chacun, plutôt du soutien que de véhiculer des informations, particulièrement quand elles sont fausses et quand elles sont inexactes. Dans l'enceinte d'un Conseil municipal, il est tout de même mieux de pouvoir s'assurer de la véracité des propos que l'on rapporte.

Quant au dernier match, je ne sais pas si vous y étiez, mais moi, je peux vous dire que l'ambiance était particulièrement chaleureuse, que la salle était particulièrement remplie, qu'il y avait un public familial,

I – 87

féminin, masculin. Certes, c'est une bataille médiatique que de faire en sorte que demain, le sport de haut niveau féminin soit regardé avec la même attention que le sport de haut niveau masculin. Sur ces sujets comme sur d'autres, il y a ceux qui commentent et ceux qui agissent...

Je vous propose de mettre cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Quartier Dervallières Zola – Complexe sportif Appert-Raspail – Réhabilitation – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Pour pratiquer le sport, il faut aussi des équipements, pour la majorité des disciplines. Je me réjouis donc vraiment de présenter cette délibération, parce que c'est un équipement, pour ceux qui le connaissent, c'est le gymnase Raspail, dans le quartier Dervallières – Zola, qui est un équipement qui a longtemps appartenu à La Poste, que la Ville a récupéré pour un euro symbolique en 2011. Un euro symbolique, cela vous dit les conditions dans lesquelles la ville a récupéré cet équipement.

Il s'agit d'un équipement extrêmement vétuste, qui a du mal à passer les hivers, parfois, lorsqu'il y a des fuites, voire des inondations. Il concerne diverses sections sportives. Il y en a cinq. Il y a d'abord le basket, avec 180 licenciés, le judo, avec 120 licenciées, l'escalade, avec 450 licenciés, le karaté, avec 60 licenciés et le tennis de table, avec 20 licenciés. De plus, ce gymnase est situé dans un secteur où il n'y a pas une multitude de gymnases, entre Zola et Canclaux.

Il a donc été décidé, après une étude réalisée en 2018, de pouvoir enfin, je dis « enfin » parce que je vous conseille d'aller le voir avant, si vous le pouvez, effectuer des travaux de mise aux normes d'accessibilité complète sur le complexe, le remplacement de plus 50 % de l'enveloppe du bâti, la modernisation des équipements techniques, que ce soit le chauffage, la ventilation ou l'éclairage, la modernisation des sanitaires et autres commodités, vestiaires, stockage, salle de convivialité, et la mise aux normes sportives de l'aire de jeux multisports, y compris les tribunes des spectateurs.

Les travaux commenceront en juillet 2019 pour une livraison en septembre 2020, et le montant de l'opération s'élève à 2,67 M€. Elle permettra de répondre à un besoin de proximité. Parce que l'on parle souvent des équipements comme la Beaujoire ou des gros équipements métropolitains, mais nous avons aussi, heureusement, des équipements de proximité qui permettent à tout un chacun de pratiquer un sport, une discipline près de chez soi.

Je me réjouis donc bien évidemment j'espère que vous allez tous voter à l'unanimité pour cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Effectivement, pour l'avoir fréquenté, nous nous réjouissons de la décision de rénover ce gymnase, qui en a besoin, autant pour les jeunes que pour les adultes qui le fréquentent.

Je vous ai posé une question en commission sur le fait que le gymnase de la Bottière était dans le noir le plus total à ses abords. On sait que la nuit, à six heures du soir, il est vraiment en limite... Il n'y a pas de constructions autour et l'on voit donc des jeunes qui sortent avec des lampes torches. On ne se sent pas vraiment en sécurité, je vous dirai. Cela fait plusieurs mois que cela dure, il semble. C'est peut-être dû aux constructions autour, mais je voulais savoir ce qu'il en était.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Ali Rebouh.

I – 88

M. REBOUH, Adjoint – En effet, Madame Krysmann, comme je vous l'avais répondu en commission, nous avons été alertés sur cette problématique liée à l'éclairage du cheminement qui ramène au gymnase. Nous avons sollicité les services de la Métropole, qui nous ont répondu qu'ils travaillaient en effet pour pouvoir remédier à cette problématique, qui est liée, et vous avez raison, aux travaux qu'il y a tout autour de cet équipement. Bien évidemment, lorsque tout sera remis en place, je n'hésiterai pas à vous en informer.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets aux voix la délibération, qui ne concernait pas ce sujet, je rappelle néanmoins.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Sports – Cinquième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la cinquième répartition des subventions aux associations sportives. C'est une délibération traditionnelle. Vous avez des subventions d'équipement pour quatre clubs, dont la plus marquante est pour l'UCNA, qui est le club de cyclisme de haut niveau à Nantes, pour une aide de 22 000 € avec deux autres collectivités en vue de l'acquisition d'un camion atelier équipé pour l'activité cycliste, des subventions dans le cadre du plan « handisport et sport adapté » que conduit mon collègue Jean-Jacques Moreau, pour les clubs de voile, pour l'ASTA et le Don Bosco, des subventions pour des manifestations sportives pour Nantes Pleins Contacts, qui organise un gala demain au gymnase Lebel, pour le We Ball 44, qui organise un tournoi 3 x 3 au mois de juin aux Machines de l'Île, des subventions de fonctionnement pour l'Office municipal du sport, que je remercie pour leur engagement et leur partie partenariat avec la Ville de Nantes, une subvention pour FreeAthletes, qui organise des pratiques libres sur l'espace public, une subvention aussi pour OREA dans le cadre d'un déplacement en Italie et des subventions exceptionnelles pour l'Association sportive de Toutes Aides et le Nantes Rink Hockey. Et enfin, bien sûr, il y a des subventions de fonction sociale et de solidarité du sport pour Street Rope Academy, dans le quartier Nord, qui propose des activités de double dutch, pour Danse et vis, dans le quartier de Malakoff, pour l'Association culturelle et sportive des Dervallières et le Nantes Métropole Futsal. Une dernière subvention est liée au cofinancement des emplois aidés pour l'association Danse et vis.

La délibération porte sur un montant de 123 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALAÛN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Actions de coopération et de solidarité internationales – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SALAÛN, Conseiller municipal – Mes chers collègues, il s'agit d'une délibération somme toute très classique puisque dans le cadre de son dispositif d'appel à projets de développement international solidaire, l'APDIS, la Ville de Nantes apporte son soutien aux associations qui développent des programmes solidaires. Pour ce faire, la commission d'attribution, qui s'est réunie le 27 septembre dernier, a retenu sept projets déployés dans sept pays différents, pour un montant total de 29 900 €, dont vous retrouverez tout le détail en annexe.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Catherine Bassani.

I – 89

Mme BASSANI, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, Nantes se veut ville ouverte sur le monde et s'est investie dans de nombreuses actions de coopération internationale. Elle apporte également son soutien à des acteurs de son territoire qui mènent des projets solidaires dans différentes régions du monde : tel est l'objet de la délibération qui vient de nous être présentée.

Pour les élus écologistes et citoyens, ces actions internationales doivent être au service d'un développement durable qui participe à l'émancipation des personnes et des peuples. Devant un risque évident de recul des droits dans certaines régions, nous soutenons la construction de sociétés plus égalitaires, plus démocratiques, plus solidaires, en collaboration avec tous les citoyens des territoires concernés. C'est à ce titre que nous défendons l'idée d'un engagement en faveur des droits de l'homme entre notre Ville et Jérusalem Est.

Au moment où Donald Trump bafoue le droit international en déplaçant l'ambassade américaine à Jérusalem, au moment où Benyamin Netanyahou et son gouvernement poursuivent la répression sanglante des « Marches du retour » non violentes à Gaza, l'emprisonnement de Palestiniens dont 908 enfants depuis le début 2018, les agressions physiques, attaques militaires, atteintes à la liberté d'expression et de mouvement contre les journalistes palestiniens et contre la Fédération internationale des journalistes, mais surtout, au moment où une loi nommée « Israël, État-nation du peuple juif », officialise l'inégalité de droits entre Palestiniens, selon qu'ils sont juifs ou non, et instaurant ainsi un État d'apartheid, pour nous, c'est le bon moment pour réaffirmer que la seule solution de paix passe par l'application du droit et des résolutions de l'ONU.

Le 29 novembre dernier, en votre présence, le Président du Conseil départemental a invité les collectivités à signer « le pacte d'amitié et de soutien politique entre les collectivités de Loire-Atlantique et le gouvernorat de Jérusalem ». Une vingtaine de municipalités l'ont déjà signé. Il est encore temps, pour notre Ville, de se joindre à cette initiative.

Oui, cette initiative est de nature à faire avancer la paix. En effet, ce pacte d'amitié est un pas vers la reconnaissance d'un État palestinien, avec Jérusalem-Est comme capitale, et vivant en paix à côté d'Israël.

Voici quelques éléments forts :

« Nous, représentantes et représentants des collectivités françaises de Loire-Atlantique,

- ne souhaitons plus demeurer spectateurs de l'occupation et de la colonisation des territoires palestiniens par Israël,
- demandons que la charte des Nations unies, les notions fondamentales de liberté, de démocratie, d'égalité, de fraternité proclamées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et l'article 49 de la 4^e convention de Genève soient respectés. »

Madame le Maire, je le dis avec beaucoup d'espoir : il est encore temps de signer ce pacte d'amitié pour faire avancer la cause de la paix dans cette région qui a déjà tant souffert.

Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÛN, Conseiller municipal – Je remercie notre collègue de cette intervention parce qu'elle me donne l'occasion de préciser ou de rappeler, c'était l'objet d'une précédente délibération, qu'au-delà d'un pacte d'amitié, nous sommes aujourd'hui vraiment dans l'action concrète, dans un territoire qui relève justement de Jérusalem-Est, qui est la commune d'Abu Dis. La commune d'Abu Dis est devenue commune il y a quelques années, se retrouvant en fait séparée de Jérusalem-Est. Au départ, c'était un quartier de Jérusalem-Est. Notre coopération, que nous avons établie via le partenariat avec la Ville de Rezé et que nous avons votée lors du précédent conseil, porte d'ores et déjà ses fruits, en particulier sur l'accès aux services de proximité, aux droits humains, également. Et en particulier, je vous annonce avec une certaine fierté que

I – 90

notre soutien a déjà permis de tripler la surface et les capacités d'accueil du centre de santé de proximité d'Abu Dis. Voilà ce que nous faisons.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation au vote de M. Guissé et de Mme Bertu pour Essentiel.

M. SALAÛN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Aide humanitaire d'urgence - Attribution de fontaines filtrantes à l'île de Tikopia – Approbation

M. SALAÛN, Conseiller municipal – La Ville de Nantes a reçu une délégation de l'île de Tikopia, une petite île qui dépend de l'archipel des Salomon, dans l'océan Pacifique, à l'occasion de sa tournée en France pour présenter son film documentaire de sensibilisation sur les bouleversements climatiques qui la frappent. En effet, cette île, qui est peuplée de 2 000 habitants, n'a plus accès à l'eau potable depuis que son lac intérieur fait l'objet régulièrement de submersions par l'eau de mer. Ses habitants sont devenus dès lors dépendants du ravitaillement en eau en bouteilles de plastique, deux fois par an, avec, pour corollaire, les problèmes de gestion de ces déchets en plastique.

À Nantes, l'association Agir ensemble a pour objet de promouvoir l'accès à l'eau potable. Elle a développé pour ce faire un dispositif de fontaine filtrante dont la technologie, fonctionnant de manière autonome, sans électricité ou autre source d'énergie, permet de rendre potables les eaux de surface à raison de 1 000 litres par jour chacune, moyennant un entretien très réduit et vraiment très simple.

Le montant évalué pour l'acquisition, l'expédition et l'installation de deux de ces fontaines filtrantes, qui permettraient donc de régler les problèmes d'accès à l'eau pour l'ensemble de la population de l'île, s'élève à 15 000 €, qu'il vous est ici proposé de verser à l'association Agir ensemble, au titre de notre aide d'urgence et conformément à nos valeurs de lutte contre le réchauffement climatique, rappelées tout à l'heure par Mme le Maire.

Permettez-moi également une petite précision : la fontaine en question, qui s'appelle « *Safe Water Cube* », fait partie des trois projets finalistes retenus parmi des milliers de projets pour le prix international du développement durable ZSP.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOËS, Conseillère municipale – Très rapidement, Madame le Maire, nous avons effectivement eu l'occasion de rencontrer cette délégation de l'île de Tikopia, qui n'était jamais sortie de ses murs, et je tenais à remercier le cinéma associatif le Concorde pour avoir organisé cette rencontre, puisqu'avec cette rencontre, on parle de solidarité et de coopération décentralisée et lorsque l'on dit que les émissions de gaz à effet de serre que nous émettons ici tuent là-bas, il est parfois bon de mettre un visage sur les conséquences de notre mode de consommation. L'île n'est pas menacée, puisqu'il s'agit d'un volcan de submersion en tant que tel, mais il est vrai qu'ils ont un modèle de développement totalement basé sur l'économie circulaire. Tout est biodégradable. Et surtout, ils ne souhaitent pas faire entrer les échanges monétaires à l'intérieur de l'île.

Le cyclone et la tempête les ont rendus dépendants du monde extérieur et il était très intéressant de pouvoir échanger avec eux, puisque dans les échanges et dans la coopération, ce sont des échanges mutuels, et avoir un recul sur l'absurdité, parfois, de notre modèle de développement vu par les habitants, le roi de Tikopia et sa délégation, était un moment fort et important. Je pense que cela méritait de s'y arrêter.

I – 91

Nous leur avons proposé, avec Gildas Salaün, le passage en délibération de ces fontaines qui les rendront moins dépendants et de fait, feront en sorte qu'il y aura moins de déchets, puisque pour eux, le plastique et le fait d'avoir des déchets qui n'étaient pas biodégradables n'existaient pas. Ils jetaient tout dans la nature. Ils se sont vite rendu compte que les bouteilles en plastique, en fait, cela ne se dégradait pas et donc, qu'il valait mieux avoir une fontaine qui leur permettrait d'être plus autonomes pour leurs besoins vitaux, dont l'eau potable. Je pense que ces rencontres doivent aussi nous enrichir et nous permettre de réfléchir à notre modèle de développement, à notre empreinte carbone et aux impacts que cela a ailleurs que sur notre territoire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Franck Noury.

M. NOURY, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération présentée par mon collègue Gildas Salaün n'est pas seulement une démarche d'aide humanitaire d'urgence, même si c'est son sens premier. Si la finitude est un caractère fondamental de l'existence humaine, la nécessité de s'hydrater et de s'alimenter au quotidien en est un autre. Que l'on habite une île de 5 km² peuplée de 2 000 habitants ou bien une ville métropole de plus de 600 000 habitants, s'alimenter est une nécessité. Là-bas, sur l'île Tikopia, du fait du dérèglement climatique, l'autosuffisance en eau douce a été mise à mal. Le film *Nous, Tikopia*, présenté en avant-première le 30 octobre au Concorde, traite de leurs difficultés. Mais plus encore, comme le dit son synopsis, il renvoie comme un miroir le reflet de notre société et illustre les choix qui déterminent la survie ou non d'une civilisation. C'est finalement un peu de la grande histoire de l'humanité qui se raconte sur cette terre miniature.

Ici, à Nantes, nous ne souffrons pas de cette difficulté. Nous avons aujourd'hui une ressource en eau suffisante et nous sommes dotés d'un outil, une usine de traitement des eaux performante. Pour autant, demain, devant le dérèglement climatique amorcé, pouvons-nous être certains que notre sécurité, alimentaire, celle-ci, sera assurée ? Il y a une obligation de prendre conscience que cet équilibre est précaire. C'est pourquoi, entre autres, la Ville, la Métropole, s'est dotée d'un PAT, projet alimentaire territorial, lui permettant de porter des réflexions sur son approvisionnement alimentaire. À l'automne, nous nous dotons donc d'un PAT. Au printemps prochain, l'Europe se dotera de sa nouvelle PAC et maintenant, ici, nous délibérons pour venir en aide à l'île Tikopia.

Tous ces projets nous ramènent à une seule chose, l'urgence climatique, et nous renvoient à notre modèle économique. Ne nous trompons pas : le capitalisme et le néolibéralisme sont voués à disparaître, soit parce qu'ils disparaîtront après avoir exterminé 7 milliards d'individus, soit parce que ces 7 milliards d'individus auront changé de paradigme économique et renoncé à cette croissance infinie dans un monde fini. Pour l'instant, nous avons encore le choix, mais cela ne va pas durer.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SOBZCAK, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Échanges internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération porte sur notre soutien à des associations nantaises qui organisent des événements à Cosmopolis pour favoriser l'ouverture des Nantaises et des Nantais. Il y a d'abord l'association Gare de l'Est...

I – 92

Mme le MAIRE – S’il vous plaît, chers collègues, il nous reste une dizaine de délibérations. Je vous demande d’abord d’écouter le rapporteur de la délibération avec l’attention qu’il mérite et ensuite, ensemble, que nous puissions dire aux Nantais qu’à partir de 17 heures, le soir, cette assemblée est tout aussi concentrée qu’à 9 heures le matin. Cela me semble la moindre des choses de ce que nous leur devons. Je vous invite donc collectivement à accorder la plus grande attention à cette délibération et à celles qui vont suivre.

André Sobczak.

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Merci. L’association Gare de l’Est, en partenariat avec Géopolis, organise une manifestation qui porte sur des villes martyres du Proche-Orient, avec à la fois des expositions historiques sur les villes de Mossoul, Alep et Palmyre, et des reportages de guerre, des photos qui ont remporté des prix très prestigieux en matière de photos faites par des photographes européens. Il y a ensuite Univerciné, qui, à l’occasion du festival de cinéma italien, au mois de mars, organisera comme d’habitude un événement, également à Cosmopolis, « Cinema città ». C’est aussi l’occasion de vous rappeler qu’actuellement, il y a le festival Univerciné britannique qui est en cours jusqu’à dimanche. Je vous invite tous à y aller également. Cela fait un total de 4 100 € pour ces projets à Cosmopolis.

Il y a ensuite les échanges à l’international. Des jeunes du campus Saint-Félix – La Salle vont partir dans notre ville jumelle, à Cardiff, au mois d’octobre. Nous avons reçu, au mois de décembre, des jeunes de Niigata, notre ville jumelle au Japon, des spécialistes de la culture du manga, qui ont travaillé avec des jeunes d’ici, du pôle graphique de la Joliverie. Cela fait plusieurs années que ces échanges existent et permettent de co-crée ensemble de la culture du manga. Il y a également la Maison des États-Unis, qui organise actuellement un programme de jeunes ambassadeurs. Nous avons encore en ce moment dans notre ville Félix Cloc, de la ville de Jacksonville, qui favorise des échanges avec les jeunes et plus de liens entre nos deux villes jumelles.

Enfin, il y a l’association des Marchands de sable, qui, au mois de novembre, dans le cadre des « Japonismes », avait organisé une manifestation avec des animations lumineuses sur l’île de Versailles. Vous avez peut-être pu aussi profiter de ce spectacle. L’ensemble représente une somme de 4 180 €, que je vous demande d’approuver.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l’unanimité.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l’initiative citoyenne – Subventions – Approbation

M. HUARD, Adjoint – Il s’agit de six subventions qui sont proposées par les Bureaux des projets, pour un montant total de 20 520 €.

Il y a deux projets culturels festifs et parentaux, l’un, proposé par le bureau des projets de Dervallières – Zola pour 3 720 €. Il s’agit de soutenir une structure gonflable pour les jeunes enfants, initiée par l’association de parents d’élèves mutualisée avec les associations de quartiers. Le deuxième projet est proposé par le bureau des projets de Nantes Sud, pour 5 000 €, pour le festival « Danses aux Confluences » : ateliers, films et spectacles, rencontres amateurs – professionnels et une vingtaine d’associations.

Il y a deux projets pour l’expression des habitants sur le vieillissement et la santé. Il est proposé par le bureau des projets de Malakoff – Saint-Donatien 4 742 € pour une revue conçue et réalisée par des seniors afin de changer le regard sur le vieillissement, *Roméo et Huguette*. Le titre de la revue donne le ton. Il est

I – 93

proposé par le bureau des projets de Bellevue – Chantenay – Sainte-Anne 1 592 € pour un guide santé, selon la méthode d'ATD quart monde, conçu par les habitants en prévision de la Maison de santé.

Il y a deux projets liés à la transition écologique et énergétique. Il est proposé par le bureau des projets de Dervallières – Zola 980 € pour des ateliers de jardinage participatif avec la CLCV, et, par le bureau des projets de l'Île de Nantes, 4 936 € pour des ateliers de menuiserie pour les habitants et associations à partir du bois de récupération, avec l'association Gueules de bois.

À titre d'information, quatre projets sont soutenus par la régie d'avance pour 3 580 € au total : par le bureau des projets du Centre-ville, un collectif d'habitants qui initie un site Internet pour les artistes et événements du quartier Madeleine – Champ-de-Mars, par le bureau des projets Hauts Pavés – Saint Félix, une boîte à livres, par le bureau des projets de Breil – Barberie, une fête de fin d'année inter-associations avec la Libre Association, et par le bureau des projets Dervallières – Zola, un 31 décembre solidaire pour les personnes isolées.

Merci d'approuver cette délibération.

Je voudrais répondre à Madame Hamel, qui m'a posé une question lors du dernier Conseil municipal sur les projets qui étaient refusés. Je la remercie pour cette question, parce que cela nous a obligés à faire une recherche. Dix projets seulement ont été refusés en deux années, dont cinq ont été réorientés. Je vous indique le type de projets. Il y a deux projets d'école, mais qui n'avaient pas de lien avec l'équipe éducative ou les parents d'élèves, un projet sur le bien-être et l'alimentation, mais qui n'avait pas de lien avec le quartier, un projet d'artiste sans lien avec le quartier, un projet de « printemps des voisins »... Nous ne voulions pas créer un précédent, parce que le bureau des projets n'est pas là pour financer tous les « printemps des voisins ».

Cinq projets ont été réorientés : un projet de campagne de communication sur la violence, qui a été réorienté vers la mission « tranquillité publique », un projet de cuisine collective, réorienté sur un autre quartier, mais sans vraiment de suite, par manque de locaux et d'équipements adaptés au projet. Cela, c'est dommage : c'est quelque chose qu'il nous faudra travailler. Il y a un autre projet de fresque, réorienté sur le fonds à l'émergence, un projet de voyage d'échange de jeunes réorienté vers le CLAP, et un projet théâtral, qui relève plus de la création partagée.

Vous m'aviez également posé la question des critères. Je reprends la charte de fonctionnement. Je ne vais pas citer tous les critères, mais les deux plus importants sont qu'il s'agit nécessairement de s'inscrire dans une démarche collective entre habitants, organisés ou non en association. Il s'agit également de contribuer au développement du « vivre ensemble » sur les espaces publics et le cadre de vie, de soutenir le développement durable et la transition écologique et de promouvoir toutes les formes de solidarité locale.

Nous aurons l'occasion de faire un bilan lors du troisième anniversaire du Bureau des projets. Je peux vous dire que déjà, pour ce qui concerne la suite du grand débat sur la transition énergétique, c'est bien engagé. Nous avons eu une réunion cette semaine avec une cinquantaine de personnes, à la fois des porteurs de projet, des habitants volontaires dans les comités d'animation et des élus, pour essayer de faire en sorte que la transition énergétique puisse être engagée et portée par la plupart des habitants, et que ce soit accessible à tout le monde.

Je vous remercie d'approuver la délibération et je suis à votre disposition, après le conseil, pour répondre peut-être à d'autres questions, éventuellement.

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – J'ai juste une petite question complémentaire sur le fonctionnement du dispositif. Là, nous avons des projets qui sont des projets existants, qui, à mon avis, ont déjà été aidés. Dans quelle mesure le Bureau des projets peut-il revenir à plusieurs reprises et au fil des ans, aider à

I – 94

nouveau une manifestation ou une opération qui a déjà été aidée par le Bureau des projets ? Y a-t-il une limite dans le temps ?

M. HUARD, Adjoint – Nous avons démarré sur une année d'intervention. Nous l'avons étendue et d'ailleurs, au cours de la réunion qui s'est déroulée cette semaine, la demande nous a été faite de pouvoir reconduire jusqu'à deux fois, c'est-à-dire trois fois au total, la règle étant qu'à partir de la deuxième année, si c'est possible, ce soit plutôt la politique publique concernée qui prenne le relais. Ce n'est pas toujours possible. C'est parfois compliqué et pour que les projets puissent se réaliser, le Bureau des projets a suffisamment de souplesse pour pouvoir les soutenir soit jusqu'à ce qu'une politique publique les prenne en charge, soit qu'ils se solvabilisent eux-mêmes, soit qu'ils soient éventuellement pris en charge par un partenaire. Est-ce que j'ai répondu ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui, merci.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. QUÉRO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2017/2018 – Information

M. QUÉRO, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, je vais essayer de vous présenter ce rapport, qui se situe un peu dans la suite de notre débat thématique sur la nature en ville, ce matin, puisqu'il s'agit bien de la politique plus globale de développement durable, qui inclut forcément celle de la nature en ville. C'est un retour annuel qui est l'occasion de faire le bilan des actions conduites par la Ville et ceux qui font la transition écologique à Nantes et dans les quartiers, autour du développement durable.

Je rappelle en introduction que depuis le prix « Capitale verte européenne », en 2013, qui avait reconnu notre ville pour son cadre de vie, nous avons ensuite franchi un cap en disant que désormais, il fallait, et c'est notre grille d'action, garantir l'accès pour tous à une ville sobre et durable. Pour cela, nous avons défini un certain nombre d'orientations, quatre plus exactement, qui sont la déclinaison locale, pour Nantes, des piliers classiques du développement durable : l'économie, le social et l'écologie.

Notre premier axe, je le rappelle, c'est évidemment la transition écologique : préserver l'environnement, la biodiversité, agir pour réduire nos consommations d'énergie, prendre notre part pour la lutte pour le climat, conduire une action en faveur de la santé environnementale, sans oublier les questions de mobilité durable.

Le deuxième axe, c'est que cette transition écologique se fasse pour tous. C'est d'abord un objectif de sensibilisation des Nantais. C'est l'offre d'éducation au développement durable que nous proposons soit directement, soit par le biais du périscolaire ou d'autres associations. C'est faire en sorte aussi que l'ensemble des Nantais tirent des bénéfices de cette transition, que personne n'en soit exclu. Je rappelle que le développement durable, c'est aussi, très fortement, la question de la solidarité et de l'accompagnement des Nantais les plus pauvres.

Le troisième axe est la transition faite avec les habitants et les acteurs. Nous rappelons évidemment que la posture, c'est que la Ville seule ne peut pas tout, qu'il est nécessaire de susciter l'engagement et la participation des acteurs et associations, d'inciter au changement de comportement et tout cela, dans le cadre aussi de notre politique de dialogue citoyen et de coproduction des solutions.

Le quatrième axe, enfin, est l'exemplarité de la collectivité, qui, dans son champ d'action et ses pratiques, s'est donné un cadre d'action et une exigence d'exemplarité, que ce soit dans la commande publique responsable, qui est portée par notre collègue André Sobczak (je m'étais dit que je ne commencerais pas à

I – 95

citer, parce que sinon, j'allais oublier des collègues, mais bon, je me suis lancé), dans la lutte contre les discriminations ou dans la mobilité des agents.

Je rappelle le format du rapport. Il y a une version papier, qui est celle-ci, mais qui est l'exception, puisqu'elle est d'une diffusion restreinte. Elle est à la disposition des élus. Elle a été demandée aussi par quelques associations qui souhaitaient l'avoir pour amorcer des discussions dans leurs locaux, quand elles en ont. Mais l'essentiel des choses est une version numérique. Ce document est une illustration de ce qui a été conduit pendant la période de la fin 2017 au bouclage du document, à la fin de l'année 2018. Il s'agit d'une obligation réglementaire pour ces deux formes.

Nous avons, je le disais, une version papier, qui est un support minimal, mais depuis l'année dernière, nous avons beaucoup travaillé sur une évolution, en essayant de donner une vie numérique et une vie sur le long terme, au-delà de la parution du rapport, avec, pour partie, dans la version papier, un lien vers un certain nombre de données, d'open data, de cartes, de chiffres, que l'on peut ensuite télécharger et qu'il nous est ensuite possible de faire évoluer au fil de l'année. Nous avons lancé, l'année dernière, vous le voyez sur le petit encart « pour en savoir plus », une page sur le site de la Ville sur la transition écologique, qui est aussi un lieu d'animation, de regroupement d'un certain nombre de ressources, parmi lesquelles on peut évidemment trouver la version numérique. Et ce rapport fait aussi le lien avec des cartes interactives que nous avons développées par exemple autour de « cartoquartiers ». Nous le prévoyons donc comme un outil de dialogue, un support pour amorcer une discussion. Il est diffusé en version papier ou numérique aux associations qui œuvrent dans ce champ. Et c'est bien un élément, une base de départ pour échanger, faire le point sur ce qui a été accompli pendant l'année.

Nous allons entrer dans le vif du sujet avec les politiques conduites. Cette année, nous avons eu un fil rouge, que nous allons retrouver dans le document, celui des accélérations des politiques nantaises issues du grand débat sur la transition énergétique. Elles sont notées et mises en exergue dans les documents. On évoque ici par exemple l'engagement pris par la Ville de doubler le nombre de ménages qui seront pris en charge dans le cadre du travail sur la précarité énergétique ou de l'accompagnement en matière de gestion des énergies, avec, en photo, l'écoappartement, qui est situé au cœur du quartier de Bellevue et qui vise à être un outil d'explication, de sensibilisation sur les usages que l'on peut faire, y compris lorsque l'on est locataire, et sur la maîtrise que l'on peut avoir sur ses consommations d'énergie, travail qui est conduit et animé notamment par le CCAS et que pilote Abassia.

On retrouve également l'opération « quai des plantes ». Nous avons une action qui a été conduite cette année, qui est une préfiguration des plantations que nous allons déployer dans un certain nombre de projets urbains. Elle a été extrêmement appréciée des Nantais, d'une part parce qu'elle a démontré ce que pourraient être ces quais demain et d'autre part, parce qu'elle a démontré aussi l'efficacité de ce que nous évoquons ce matin, les îlots de fraîcheur, puisqu'elle a permis de transfigurer totalement ce qui était ce quai avec ce parking à voitures auparavant et d'en faire un lieu de promenade agréable, de loisirs, de pause, y compris avec la petite guinguette qui a été installée en attendant le projet « bords de Loire ».

Évidemment, nous indiquons, dans ce document, les acteurs qui mettent en œuvre cette transition écologique. Je le disais, ce n'est pas que la Ville elle-même qui fait des choses. On y retrouvera le défi « familles à énergie positive », que suit Julie Laernoës au niveau de la Métropole, le réseau des organisateurs d'événements, puisque nous avons un certain nombre d'outils que la collectivité met à la disposition des organisateurs d'événements. C'est le réseau « éco événement ». C'est aussi le CADRAN, qui est une ressource de la Ville à destination des associations. Une petite mention à Écopôle, qui a été cité tout à l'heure, mais dont nous renouvellerons le partenariat, la convention pluriannuelle, dans la délibération que nous présentera Pascal Bolo en fin de Conseil municipal. Et je salue son président, Yves Le Cars, et son directeur, Christophe Lachaise, qui sont pour nous des partenaires réguliers, peut-être pas quotidiens, mais en tout cas, extrêmement réguliers et qui contribuent fortement à l'application du développement durable sur le secteur de la ville de Nantes.

I – 96

Je voudrais également évoquer Compostri, qui est aussi un acteur important de la question de la réduction des déchets autour du réseau que nous le chargeons d'animer sur le territoire de la Ville de Nantes, et également, l'ACCOORD, qui est engagée dans une démarche d'Agenda 21. C'est à saluer, parce qu'il y a une démarche assez cohérente et complète qui a été construite par l'ACCOORD, qu'il a notamment conduite dans le quartier de Bellevue, au CSC Bellevue, une démarche « énergie pop », qui s'inscrit là aussi dans l'application du grand débat sur la transition énergétique. Je cite aussi le Crédit municipal. On pourrait penser que ce n'est pas forcément quelque chose qui s'inscrivait naturellement dans le développement durable même si précisément parce que la question de la solidarité, des microcrédits qui sont offerts à la partie des Nantais qui en ont besoin, est quelque chose de très utile, qui s'inscrit pleinement, il faut le redire, dans les objectifs du développement durable.

Je disais aussi que la transition, c'était aussi faire ensemble et avec les dispositifs autour de la participation et du dialogue citoyen. Nous avons eu, parmi les faits marquants de cette année, la « journée citoyenne de la propreté », qui était un temps de sensibilisation autour des déchets et de la propreté et qui a permis, en centre-ville et dans les différents quartiers, le ramassage de près de trois tonnes de déchets, avec un bilan positif, salué par l'association Run Eco Team, qui disait que par rapport aux éditions précédentes de ramassage des déchets, il y avait eu de l'amélioration, puisque malgré un nombre de participants plus importants et un secteur plus étendu, nous avons moins collecté. C'est donc, d'une certaine façon, un indicateur positif, et il faut savoir les utiliser quand ils sont là.

Le Bureau des projets figure également dans ce rapport parce qu'il participe aussi à l'accélération de la transition énergétique, avec un budget supplémentaire qui a été mobilisé pour les projets dans ce domaine. De même, je voudrais évoquer le Réseau nantais de la société civile verte. Nous voyons ici une petite photo, qui est l'inauguration, au mois d'octobre, du premier de nos composteurs multifonctions, les « places de village ». C'est l'idée de développer un autre modèle de composteur que simplement celui où l'on va apporter ses déchets. L'idée a été portée par Compostri, dans le cadre de ce réseau. Elle était de dire que puisque c'était un lieu de rencontre, d'échanges, éventuellement, de préparation d'autres projets, d'autres initiatives de citoyens, il faudrait penser un lieu qui soit plus adapté, plus protecteur, avec un toit, en tout cas, un endroit où l'on aime à se retrouver. Cette idée, ce concept de composteur a donc été proposé.

Il a été travaillé au cours de plusieurs ateliers dans ce Réseau de société civile verte pour ensuite, être financé par un financement participatif, dans le cadre du débat sur la transition énergétique et pour avoir cette première installation, à la Bottière – Chénaie, que nous avons faite avec Catherine Touchefeu, il y a quelques mois. C'est un composteur qui est animé par une association, l'association Naturalie Chénaie, qui gère ce lieu, qui est à la fois un jardin partagé et un lieu de rencontre autour du compostage pour créer des synergies associatives.

Onze autres de ces composteurs seront déployés dans les onze quartiers nantais d'ici à 2020. C'est l'engagement que nous avons pris dans le cadre du réseau, avec Johanna Rolland, qui était là à cette occasion, pour dire que cette idée émergée, travaillée dans le cadre du réseau, nous allons effectivement la mettre en œuvre et que nous mobilisons à ce sujet 30 000 € par an pour accompagner à la fois l'installation des composteurs et l'animation autour de ces sujets. Je signale, au sujet de ce réseau, que j'ai pu constater que des nouveaux Nantais y venaient et que pour certains, cela pouvait être leur premier engagement citoyen dans la ville de Nantes autour de la transition écologique. C'est donc un lieu auquel on peut donner une utilité, un sens à sa présence à Nantes et c'est une très bonne chose.

Quant à l'exemplarité de la collectivité que j'évoquais tout à l'heure, elle est indiquée dans ce rapport au travers d'un suivi, notamment de l'empreinte énergétique et environnementale des bâtiments publics et des équipements, avec un certain nombre de chiffres qui figurent dans la version papier et dans la version numérique qui seront mises en œuvre. Je voudrais évoquer également l'instauration, il y a quelques mois, de l'indemnité kilométrique vélo pour les agents de la collectivité, qui est maintenant effective, et l'engagement, dans le cadre de l'accélération sur la transition énergétique, autour de l'optimisation de la flotte de véhicules

I – 97

propres à partir de 2018. L'engagement est que les renouvellements des véhicules légers ne se fassent que par des véhicules gaz, électriques ou hybrides. Cet élément est aussi à signaler, avec une flotte actuelle de 300 véhicules au gaz naturel et 66 véhicules électriques.

Enfin, nous avons la dimension relative aux quartiers, puisqu'au travers de ce rapport, les onze quartiers nantais sont évoqués, avec des actions portées soit par les associations soit par la Ville. Je vous propose un petit zoom sur le projet global de Nantes Nord, puisque, de la même manière que le Crédit municipal, la transformation et la rénovation des quartiers de la politique de la ville, l'amélioration du cadre de vie des habitants, c'est pleinement le développement durable. Mais nous pourrions aussi retrouver, toujours dans le quartier Dervallières – Zola (pardon de faire un peu de chauvinisme...), le projet « BaBonheur », porté dans le cadre de la démarche « 15 lieux », qui est un jardin de partage pédagogique et récréatif, qui conjugue encore une fois nature en ville et rencontre des habitants.

Voilà ce que je voulais vous dire : un foisonnement d'actions qu'il est parfois difficile de mettre en lumière au fil de l'année, et que l'occasion nous est aujourd'hui donnée d'évoquer, et qui préparent la ville de demain que nous continuerons à mettre en œuvre en 2019.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, la présentation du rapport « développement durable » est devenue un rendez-vous récurrent pour rendre compte de nos politiques publiques mises en œuvre dans le domaine, un temps fort pour mettre en avant les acteurs engagés dans le défi de la transition et l'exemplarité de notre collectivité pour réduire son empreinte environnementale.

L'urgence climatique est en effet bien là. L'exemple des réfugiés climatiques est symptomatique de cette urgence. Il y a aujourd'hui dans le monde davantage de réfugiés climatiques que de réfugiés de guerre. Quelque 83 millions de réfugiés climatiques ont ainsi été recensés entre 2011 et 2014. Ce sont par ailleurs les plus démunis qui sont le plus durement frappés par le changement climatique. Le défi auquel nous sommes maintenant confrontés consiste donc à éviter que le dérèglement du climat ne plonge dans l'extrême pauvreté des dizaines de millions d'êtres humains supplémentaires et accroisse les inégalités à Nantes, en France et dans le monde.

Dans ce contexte, permettez-moi d'illustrer nos politiques volontaristes par deux exemples concrets, tout d'abord, avec le volet préventif, et cela a été évoqué, de la lutte contre la précarité énergétique, qui s'est renforcée. L'Association nantaise d'aide familiale met ainsi en œuvre, à Nantes et dans l'ensemble des communes de la Métropole, des visites de diagnostics socio-énergétiques au domicile des personnes. Parallèlement, le barème d'éligibilité de l'aide du Fonds de solidarité pour le logement est passé du seuil du RSA à celui de 1 400 € pour une personne seule, traduisant notre volontarisme. Pour lutter contre la précarité énergétique, l'ambition est donc de proposer des parcours d'accompagnement globaux. Les visites à domicile, quant à elles, proposent aux ménages un diagnostic des modes de consommation de l'eau, du gaz et de l'électricité et un accompagnement social et budgétaire pour lutter contre la précarité énergétique et ses effets. En 2017, le Centre communal d'action sociale de la Ville de Nantes a ainsi accompagné 150 ménages. Poursuivons donc cet effort dans les années à venir avec le doublement des ménages impactés.

L'enjeu de réduction de notre propre empreinte environnementale est également stratégique. Nantes Métropole et la Ville gèrent un patrimoine bâti de plus de 1,3 million de mètres carrés et s'engagent pour en diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La baisse de ces émissions s'est accélérée, grâce au raccordement au réseau de chaleur de 17 équipements publics en 2017. Les émissions de CO₂ ont été maintenues cette année, malgré l'ouverture d'un nouveau bâtiment, à savoir le musée d'Arts de Nantes, qui représente à lui seul 6 % des consommations du patrimoine des deux collectivités. Dans les années à venir, renforçons donc ces politiques, notamment d'entretien durable de notre patrimoine.

I – 98

Permettez-moi de souligner, à l'occasion de cette délibération, l'importance de veiller, dans le cadre d'une véritable transition écologique, à la préservation et au développement de notre tissu économique et industriel. En effet, sans outils industriels localisés au plus proche des bassins de population, il n'y a pas de transition énergétique, écologique véritable. Ainsi, le vœu adopté lors du dernier Conseil métropolitain sur l'avenir de la centrale de Cordemais atteste de cette volonté d'allier développement de notre territoire et impératif environnemental, loin des effets de manches et des grands discours du monde macronien. Nous pourrions d'ailleurs développer les contradictions entre les annonces gouvernementales et la réalité, avec les menaces pesant sur notre Grand Port ou encore nos infrastructures de transport en général.

Pour conclure, nous avons plus que jamais besoin d'un nouveau mode de production et de consommation. Une chose est sûre : ce qui doit changer, c'est l'objectif même de la production, dont le moteur actuel est la recherche effrénée de la rentabilité financière. La réussite des « marches pour le climat » montre que les Français ne sont pas dupes. L'urgence climatique et la transition écologique sont trop importantes pour être utilisées comme prétexte à une fiscalité injuste au service des plus riches. Les urgences sociale et climatique sont indissociables. C'est ce qu'ont dit des milliers de « gilets jaunes », rouges ou verts, réunis samedi dernier dans les rues de Nantes, et ce que nous répéterons tant qu'il sera nécessaire pour gagner une réorientation fondamentale des politiques de l'État dans le domaine.

À Nantes, nous avons choisi de mener cette lutte sur ces deux versants : celui de la lutte contre les inégalités et celui de la réponse au défi climatique. Gageons que nos politiques locales pourront inspirer au-delà de notre territoire. Social et climat, plus que jamais, il s'agit d'un seul et même combat.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Très rapidement, Madame le Maire, je pense simplement, sur le rapport de développement durable, je le disais à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, que normalement, il doit nous permettre de faire un point sur l'état d'avancement des politiques publiques menées par la collectivité, en l'occurrence, la Ville de Nantes, et pas tellement sur ce qui est fait au niveau de la Métropole, même si cela a forcément des incidences, et de voir où nous en sommes en matière de développement durable, là où nous sommes à la peine, là où il y a des marges de manœuvre importante.

Je vais citer deux exemples. Sur le vélo, nous venons d'adopter un plan de déplacements urbains et nous avons des objectifs particulièrement forts à la Ville de Nantes. Pour que la Ville de Nantes prenne ses responsabilités, il faut voir comment, concrètement, nous mettons cela en œuvre sur notre territoire. Nous avons là des marges de manœuvre importantes pour faire avancer la transition écologique dans le sens que vient de souligner mon collègue Robin Salecroix. J'ai également évoqué la commande publique et le désinvestissement carbone. Nous avons vu, ce matin, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, puisque nous avons des partenariats avec les banques, comment chaque euro public ne va plus vers des investissements dans des énergies fossiles. Je pense qu'il conviendrait d'adjoindre réellement le rapport de développement durable à nos orientations budgétaires et de le construire de manière plus cohérente, en montrant vraiment un indicateur sur les différentes choses et étapes qui sont présentes dans l'Agenda 21 de notre Ville, pour permettre de voir et d'évaluer là où sont nos marges de manœuvre et là où il faut vraiment appuyer sur l'accélérateur et allouer des moyens budgétaires supplémentaires.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Assez rapidement, je voudrais faire une remarque générale. Ce rapport est intéressant. Il y a des quantités d'initiatives positives. Je ne suis pas sûr que l'on soit encore en mesure de l'appeler « rapport sur le développement durable ». Selon moi, honnêtement, nous ferions mieux de l'appeler « rapport sur la communication de la Ville pour améliorer nos actions dans le domaine du développement durable ». Ce serait un peu long, mais ce que je veux dire par là, c'est qu'il a un objectif, et il me semble que la politique que vous poursuivez à un intérêt en soi, celui de

I – 99

sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible à ces questions-là et aux solutions à mettre en œuvre. Mais il n'y a pas beaucoup de résultats affichés dans ce rapport, aujourd'hui, ce que l'on peut regretter. En particulier, il y a, à mes yeux, très peu de choses sur les résultats des actions concrètes que la Ville mène dans son propre fonctionnement.

Je peux illustrer cela de deux ou trois manières. Thomas Quéro, tout à l'heure, a cité le « quai des plantes ». Le « quai des plantes », c'est extrêmement sympathique, je ne vais pas dire le contraire. J'aimerais bien que dans ce rapport, nous ayons le bilan carbone du « quai des plantes », quand même. On va chercher des plantes en pot à la pépinière municipale, on les emmène avec des véhicules diesel et nous allons refaire cela chaque année au printemps... Est-ce que vraiment, c'est du développement durable ? Je ne dis pas que l'initiative en elle-même est inintéressante, mais il faut être un peu plus cohérent, à mon sens.

Vous évoquez également, dans ce rapport, la consommation électrique des postes informatiques, pour dire qu'on les a remplacés par des postes moins énergivores. Je pense qu'il ne serait pas idiot, dans une collectivité comme la nôtre, d'essayer de comptabiliser le nombre de mails adressés avec, souvent, de multiples destinataires en tous sens. Nous savons tous que la consommation d'énergie liée aux mails, enfin, au transfert Internet des messages, pour le dire en français, est bien supérieure à la consommation d'énergie que représente tout le transport aérien dans le monde.

J'aimerais donc que nous allions un peu plus loin. Je peux vous donner d'autres exemples, sur la consommation de papier...

Il y a un point que je voudrais souligner, et qui me semble manquer beaucoup plus cruellement, lui, qui est le rendement de notre réseau d'eau potable. C'est extrêmement important en matière de développement durable. Je pense savoir que le rendement de notre réseau n'est pas brillant. Il ne peut donc que progresser. Nous avons souffert de manque d'investissements importants pendant des années dans ce domaine. Ce serait la moindre des choses que de l'incorporer à ce rapport également. C'est juste pour donner quelques exemples, et non pour vous être désagréable, Madame. J'essaie de rester complètement objectif. Pardon, je croyais que vous aviez l'air de désapprouver mes propos. Mais si vous les approuvez, je suis enchanté.

Il y a un deuxième type de remarques qui me semblent importantes également. Julie Laernoës a parlé du fait que nous tenions tous à essayer de faire en sorte que les déplacements à vélo soient de plus en plus nombreux. Je voudrais faire une suggestion dans ce domaine. Je pratique le vélo, comme beaucoup d'entre nous ici, quand je le peux. Je suis assez frappé de voir combien il va être urgent de rappeler à chacun des utilisateurs de la voie publique, voitures, vélos, piétons également, que si nous voulons nous respecter les uns et les autres, pour bien faire cohabiter ces différents modes de déplacement, il faudrait peut-être commencer par respecter le Code de la route.

J'émet donc ces deux souhaits à l'occasion de ce rapport : premièrement, que l'on progresse un peu sur des résultats tangibles et que la Ville n'hésite pas à mettre son propre exemple en avant, ce qui me semble aujourd'hui à améliorer, et deuxièmement, que vous vous lanciez, de façon positive, bien entendu, dans certains rappels du Code de la route, qui permettraient sans doute une cohabitation plus sereine des différents modes de déplacement dans notre ville.

Mme le MAIRE – Merci. Thomas Quéro.

M. QUÉRO, Adjoint – Sur ces différentes questions, l'exercice est toujours un peu délicat. On peut écrire un rapport de 400 pages qui décrit la totalité de nos actions, mais qui reprendrait à la fois les rapports municipaux qui sont présentés au fil des conseils municipaux par différents collègues ainsi que l'ensemble des rapports sur les services urbains et les rapports d'activité de la Ville et de la Métropole. D'ailleurs, Monsieur Reneaume, je crois que c'est une question que vous aviez déjà posée, si ce n'est l'année dernière, au moins il y a deux ans, et je vous avais déjà indiqué qu'il y avait une différence entre la question des services urbains sur l'eau et l'assainissement, qui sont des données effectivement très techniques,

I- 100

importantes pour l'efficacité de la gestion des services publics, mais qui ne sont pas fondamentalement de l'ordre du développement durable. Oui, le fonctionnement du réseau d'assainissement a des conséquences en termes d'eau, mais nous ne sommes pas tout à fait dans la même nature, je dirai même pas du tout.

S'agissant de l'exemplarité que vous évoquez, je vous invite à regarder non seulement le document papier, mais aussi les données qui sont mises en ligne sur la page « transition écologique », où nous avons ces indicateurs. Peut-être considérez-vous, si vous les avez tous vus, qu'il n'y en a pas assez. On peut toujours en ajouter, mais en tout cas, ils sont là. Nous avons le suivi des émissions de gaz à effet de serre, la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie, l'évolution des consommations du parc informatique, le nombre d'abonnements de déplacements des agents... La question des indicateurs, effectivement, appelle un choix, et nous avons fait le choix, je l'ai dit (et je l'avais d'ailleurs déjà dit l'année dernière), comme d'autres collectivités, de faire un rapport de développement durable qui soit quelque chose de relativement synthétique, parce que l'on ne peut pas prétendre à l'exhaustivité dans ce rapport, et d'en faire un support pour des débats comme nous en avons aujourd'hui, au sein de ce Conseil municipal, mais comme il y en a dans le Réseau de la société civile verte, comme ils sont organisés dans un certain nombre d'associations comme Écopôle, que j'évoquais tout à l'heure.

Il s'agit bien de cette notion-là : c'est une base, un départ pour échanger sur d'autres choses, et je répète que la question des services urbains, ce n'est pas tout à fait du développement durable. Cela nous renvoie effectivement à notre capacité de débat et de temps. Le rapport d'activité global de la Ville et la Métropole sont des choses qui renvoient aussi à la dimension de la transition écologique. Quand notre collègue Pascal Bolo évoque l'entretien durable du patrimoine, nous sommes aussi dans cette dimension. Cela figure dans le rapport d'activité et pour autant, nous avons une obligation formelle, comme toutes les collectivités, d'avoir ce rapport. C'est aujourd'hui sous cette forme qu'il existe et, du point de vue des associations qui travaillent dans ce secteur, en tout cas, elles trouvent que c'est un support qui est intéressant.

Pour finir, puisque vous évoquez la question des comportements, il y a aujourd'hui un travail qui est conduit dans le cadre du Conseil des usagers de l'espace public, avec des citoyens, un groupe de citoyens qui doivent être une quinzaine ou une vingtaine, qui sont chargés, précisément, de produire des propositions et un avis citoyen sur la question de l'incitation au changement de comportement en matière de déplacements, notamment, sur la question de la cohabitation des modes, à propos de laquelle notre collègue Gilles Nicolas pourra nous donner des indications. Nous avons fait, au mois d'octobre, je crois, une campagne d'information sur la sécurité routière qui rappelait aux différents usagers, piétons, cyclistes, automobilistes, que chacun était soumis à des règles en matière de déplacements. J'ai moi-même rappelé à quelques reprises, dans le *Nantes Passion*, qu'il y avait des règles sur le partage de l'espace public et qu'effectivement, chacun, quel qu'il soit, d'ailleurs, était appelé à respecter son espace sur l'espace public. Ce sont des choses que nous faisons régulièrement. Et nous attendons, d'ici à quelques semaines, quelques mois, le travail du Conseil des usagers de l'espace public pour ensuite nous saisir de ses propositions et en faire une mise en œuvre à l'échelle de la Ville et de la Métropole.

Mme le MAIRE – Merci. Nous avons à voter sur le fait que nous prenons acte de la présentation de ce rapport. Nous confirmons par ce vote que ce rapport a été présenté.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Ouverture des commerces le dimanche en 2019 – Avis du Conseil municipal

Mme le MAIRE – La délibération 30, chers collègues, concerne l'ouverture des commerces le dimanche en 2019. Je ne vais pas relire intégralement la délibération. Vous connaissez la situation, puisque nous sommes dans le cadre de l'accord pluriannuel qui a été signé, je le rappelle, entre les organisations syndicales et les

I- 101

organisations patronales, qui s'inscrit dans une démarche de dialogue social territorial particulièrement innovante à l'échelle du territoire. Vous vous souvenez que l'an dernier, il y avait eu un cap supplémentaire qui avait été passé, puisque pour la première fois, il y avait eu cet accord pour partager non simplement un cadre annuel, mais un cadre triennal, ce qui permet, je crois, aux uns et aux autres, une certaine stabilité sur ce sujet.

La délibération qui vous est proposée reprend donc le cadre de l'accord triennal et rappelle que pour 2019, selon l'avenant à l'accord territorial signé le 10 octobre 2018, les partenaires sociaux et acteurs du commerce sont favorables à l'ouverture des commerces de Nantes Métropole dans les strictes conditions suivantes : premièrement, ouverture de l'ensemble des commerces situés sur le territoire le dimanche 1^{er} décembre 2019 de midi à 19 heures, deuxièmement, ouverture de l'ensemble des commerces situés sur le territoire le dimanche 15 décembre de 12 heures à 19 heures et enfin, ouverture des commerces uniquement dans les pôles de proximité et dans le pôle du centre-ville de Nantes tel que défini par le schéma directeur d'urbanisme commercial de Nantes Métropole le dimanche 22 décembre 2019 de 12 heures à 19 heures.

Je rappelle, pour la bonne information de chacun, vous vous en souvenez, que nous délibérons maintenant pour les ouvertures de 2019, comme la loi nous l'impose.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'intervention ?

Mme BLIN, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, après l'épisode patronal de l'an passé et l'arrivée du nouveau préfet de Loire-Atlantique, cette année, nous avons pu mesurer combien un accord, aussi minime soit-il, pouvait être fragile. Sans doute, une méconnaissance du territoire ou une erreur d'appréciation vite corrigée, dans un contexte de mobilisation qui exprime avec force des exigences en termes de pouvoir d'achat, de dignité au travail et dans la vie quotidienne.

Vous connaissez, Madame le Maire, chers collègues, notre attachement au repos dominical, à son utilité pour accéder aux loisirs, à la culture, au sport, activités souvent rendues possibles grâce au service public et au dévouement des agents. Nous ne doutons pas, Madame le Maire, de votre volontarisme quant à votre opposition à la généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche, mais nous mesurons chaque année combien l'exercice est difficile. Sans refaire le débat de fond quant à l'efficacité économique ou le modèle de société qu'elle met en débat et en cohérence avec nos engagements, les élus du groupe communiste et républicain voteront contre cette délibération.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Mahel Coppey.

Mme COPPEY, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, chers collègues, incontestablement, pour les élus écologistes et citoyens, les ouvertures du dimanche ne doivent en aucun cas profiter à la grande distribution et aux galeries commerciales. Pourquoi ? Parce qu'elles sont l'étendard de l'hyperconsommation et de la standardisation de nos modes de vie.

Ce modèle de consommation doit être réinterrogé, nous l'avons vu au fur et à mesure des interventions, tout au long de ce conseil. Nous devons maintenant nous interroger sur les impacts environnementaux et sociaux de ce type de consommation.

Nous avons aussi entendu parler récemment dans la presse, de la plateforme logistique Amazon qui devrait s'installer au nord de Nantes. Pour quel type d'emplois ? Quelles conséquences pour les commerces de notre ville ? Quel impact sur les terres agricoles, sur le trafic routier, etc. ? En gros, quel impact sur nos vies et sur l'augmentation de la pollution ?

En tant que groupe écologiste et citoyen, nous préférons des échanges commerciaux plus équitables et solidaires, des modes de production respectueux des hommes, des femmes et de l'environnement. Nous

I- 102

souhaitons aussi des temps de respiration collectifs pour laisser place à une vie sociale, familiale, aux loisirs, aux activités sportives et culturelles, au repos, à la vie.

Alors, nous regrettons que deux dimanches sur trois soient accordés à l'ensemble des commerces, dont les grandes enseignes et les galeries commerciales. Néanmoins, nous nous accordons sur le fait que même si cet accord conclu entre organisations syndicales et patronales n'est pas parfait, il permet de poser des garanties aux salariés et devrait, espérons-le, limiter les tentatives d'ouverture sauvage de certains centres commerciaux en dehors de ce cadre.

Nous voterons donc cette délibération.

Je me permets d'ouvrir une parenthèse pour inviter, si vous me le permettez, Madame le Maire, l'ensemble des Nantais à venir faire un tour à l'Autre Marché, qui fête ses dix ans cette année et qui investit un nouveau lieu, pour cette occasion, qui est l'esplanade Carré Feydeau, en plein centre-ville. C'est à l'arrêt de tram Bouffay. Je vous invite à venir flâner dans les nouvelles allées de ce marché pas comme les autres, pour y dénicher des cadeaux pas comme les autres, qui sont fabriqués ici par les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Bref, avec l'Autre Marché, offrons artisanal, local, éthique et bio. C'est ouvert tous les jours et jusqu'au 23 décembre.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention... Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – En complément de ce que vient d'indiquer Mahel Coppey, je voudrais juste signaler le rôle des corps intermédiaires à cette occasion. Il se trouve que le préfet avait pris la décision de permettre l'ouverture de tous les magasins le dimanche en décembre. En fait, les organisations syndicales puis les organisations patronales sont allées le voir en lui disant que c'était n'importe quoi, qu'il était en train de remettre en cause sans aucune concertation l'accord partenarial qui avait été soutenu et validé par la Ville de Nantes, et d'ailleurs au-delà, dans la métropole. En fait, le préfet, et c'est une bonne chose, a considéré qu'il avait fait une erreur et il est revenu sur sa décision parce que les partenaires sociaux sont intervenus. Je pense que c'est une bonne chose et pour ceux qui doutent encore de ce type d'accord, je pense que même s'il n'est pas parfait, ce type d'accord peut limiter l'ouverture le dimanche de tous les commerces et particulièrement, des grandes surfaces.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (5 avis contraires des élus Communiste et Républicains et de Mme Krysmann).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics – Fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Dans la suite de nos débats d'aujourd'hui, nous avons notamment évoqué à de nombreuses reprises les questions d'entretien durable du patrimoine et de transition écologique. La délibération sur les marchés publics en est aussi une traduction, vous allez le voir, à travers un certain nombre de grands projets qui sont portés dans cette délibération.

Il est proposé d'autoriser, d'une part, le lancement d'une procédure concurrentielle pour des prestations de conseil en architecture, dans le cadre du groupement de commandes entre les Villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien et Vertou.

Il vous est proposé également d'autoriser le lancement d'une procédure pour l'acquisition de titres de transport urbain pour les agents dans le cadre de déplacements professionnels et pour les tiers accompagnés et les déplacements scolaires et périscolaires pour le groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS, Nantes Métropole et l'école des Beaux-Arts.

I- 103

Il vous est demandé d'approuver le projet de travaux de réhabilitation et d'aménagement des locaux du SEVE au parc des Oblates, pour une enveloppe financière de 320 000 € : des travaux notamment de désamiantage, de menuiseries extérieures, qui permettront notamment d'améliorer l'isolation des bâtiments, d'installations de chauffage, de ventilation, et d'améliorer aussi les conditions de travail.

Il vous est proposé d'approuver le projet de travaux d'accessibilité aux PMR et de mise aux normes dans le cadre du plan « handisport » des gymnases des Agenêts et du Breil Malville. Dans ces projets, la dimension de la transition écologique est prise en compte, avec le raccordement au réseau de chaleur, s'agissant du gymnase du Breil, avec des travaux liés aux économies d'énergie et des travaux d'entretien durable. Nous sommes donc bien dans la cohérence de nos échanges d'aujourd'hui. Ces travaux représentent une enveloppe financière de 1 536 200 €.

Il vous est proposé d'approuver le projet de travaux d'amélioration et d'accessibilité du Pôle associatif Félix Thomas, pour une enveloppe de 866 000 € TTC, et d'approuver le projet de travaux et de réhabilitation de la couverture et l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment des fêtes et manifestations, au PMA, pour une enveloppe de 1 150 000 €. C'est un projet important, qui permettra de couvrir les besoins de l'ensemble du site avec la mise en place d'une centrale et 359 m² de panneaux installés sur la couverture du bâtiment.

Il vous est proposé d'approuver le projet de travaux de réfection et de ventilation et de modification des plafonds de la salle 500 places de la salle Paul Fort, avec une enveloppe financière de 540 000 €. Pour répondre à la question qui avait été posée en commission sur la date des travaux, ils interviendront de juillet 2019 jusqu'au mois de décembre. Il n'y aura pas d'occupation de la salle pendant les travaux. Cela a été anticipé et travaillé avec les deux associations, La Bouche d'air et Nantes Jazz action, pour prévoir notamment, pendant cette période, une programmation hors les murs. La Ville les accompagne évidemment sur toute cette période, pour leur permettre de continuer leur activité de manière différente pendant les travaux.

Il vous est proposé d'approuver le programme de travaux de rénovation des équipements sportifs dans le cadre de la prévention contre la légionelle pour une enveloppe financière de 732 000 € TTC, d'approuver le projet de travaux d'entretien et de conservation du complexe sportif Mangin Beaulieu, pour une enveloppe de 650 000 €. Il s'agit, là aussi, de l'application de nos objectifs de transition écologique, puisque le complexe Mangin Beaulieu a été identifié comme l'un des plus gros consommateurs d'énergie électrique de la collectivité. Les lampes seront donc changées, ce qui permettra une économie d'environ 30 % par rapport aux éclairages actuels, et cela permettra de diminuer également les coûts de maintenance, puisque les éclairages seront changés moins souvent. Le remplacement des éclairages se fera pour la halle de tennis, la salle de gym, la salle d'escrime, la salle de tennis de table et la salle multisports.

Il vous est proposé d'approuver le programme d'entretien durable des patrimoines scolaires du 1^{er} degré, de la petite enfance, de la jeunesse et de la santé pour l'année 2019. Vous avez l'ensemble des détails des différents groupes scolaires concernés dans la délibération. Le montant global de l'enveloppe est de 8 788 800 € TTC. C'est donc une enveloppe extrêmement conséquente qui y est à nouveau consacrée.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes sur cinq ans relatif à la maintenance applicative de la plateforme e-services et du compte Nantes Métropole pour les besoins du groupement de commandes Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS avec la société Orange Application for Business. Cela a été notamment examiné en commission d'appel d'offres et c'est la société Orange qui a été retenue.

Il vous est proposé d'autoriser Mme le Maire à signer les accords-cadres relatifs aux travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant, également vus en commission d'appel d'offres très récemment.

I – 104

Il vous est demandé d'approuver l'enveloppe financière de 2 266 292 € affectée aux travaux pour la création de Libre usine, lieu de production et de création de spectacles vivants à Malakoff, et enfin, d'autoriser la convention de groupement de commandes relative aux prestations de conseil en architecture entre la Ville de Nantes et l'ensemble des communes que j'ai citées en début de délibération. Ces deux points sont liés.

Vous avez enfin l'extension des familles d'achats qui vous est détaillée dans la délibération.

Voilà, Madame le Maire, pour cette délibération sur les marchés publics.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoes.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, le nombre de millions, dans cette délibération, peut faire tourner la tête de certains. Je voudrais surtout souligner, et cela a été fait tout au long du conseil, mais donner un focus particulier sur deux inflexions majeures, qui montrent que la Ville a vraiment des compétences et un rôle majeur à jouer aussi sur la transition énergétique. En début de mandat, nous avons fait un audit sur la consommation des différents bâtiments pour voir comment chaque euro public était investi dans l'entretien durable et la rénovation énergétique, et là où il serait le plus efficace en termes de diminution de consommation d'énergie, bien sûr, et d'émissions de gaz à effet de serre. Cela nous a amenés à définir des familles de bâtiments et à acter le fait qu'il était préférable, en termes d'efficacité, d'isoler parfaitement un bâtiment plutôt que de procéder étape par étape, et aussi, d'allouer beaucoup plus de budgets. Vous voyez là qu'il y a un budget très conséquent qui est consacré à la réhabilitation thermique et énergétique des bâtiments, ce qui n'était pas le cas en début de mandat. Il y a donc de réelles inflexions.

Une deuxième inflexion majeure, et c'est une nouveauté, est le fait que nous investissons nous-mêmes en propre sur nos bâtiments publics pour des centrales photovoltaïques et donc, l'approvisionnement en énergie renouvelable. C'est aussi cela, le désinvestissement carbone. Et je trouve assez symbolique et assez « chouette », par rapport au travail important qui a été engagé par les équipes du bâti, notamment par Florent Cortet et Claire Bernard de Courville, que la première centrale photovoltaïque de ce type se retrouve sur le pôle « maintenance et atelier ». C'est là un beau symbole, une manière aussi de faire évoluer toutes les équipes ensemble. Ils ont été très contributifs et contributeurs au grand débat et également, au plan d'actions « Cit'ergie ». Il me semblait important de le souligner et de ne pas laisser passer la chose comme cela.

C'est un détail, mais pour les points 6 et 7, je veux bien que nous votions deux fois la centrale photovoltaïque sur le PMA, mais je pense qu'il faudrait les faire fusionner.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – C'est la délibération concernant nos transactions immobilières et foncières.

Nous partons boulevard Joliot-Curie, où nous vous proposons de valider le déclassement du domaine public communal d'une parcelle et de vendre celle-ci à la société Maison familiale de Loire-Atlantique, ainsi que la parcelle adjacente, afin qu'elle construise dessus un projet... Je me suis perdue dans la délibération, mais vous l'avez. De plus, c'est superbement bien écrit. L'important, c'est que la vente de cette parcelle s'accompagnera de l'adhésion au dispositif de clause anti-spéculative qui a été mis en place par Nantes Métropole dans le cadre de l'aide à l'accession abordable à la propriété. Cette clause est reprise dans les

I- 105

futures promesses et les actes de vente. Elle freine toute spéculation et pérennise ainsi l'effort initial consenti par la collectivité sur le prix du foncier. Nous vous proposons donc de vendre ces deux parcelles pour le prix de 359 920 €.

Nous allons ensuite boulevard de la Beaujoire, où, là aussi, nous vous proposons d'approuver le déclassement du domaine public communal du foncier pour que l'Association culturelle musulmane de Nantes Est puisse acquérir ce terrain et construire un lieu de culte. C'est une association qui existe depuis longtemps, qui avait un lieu de culte qui est devenu inadapté, route de Sainte-Luce et qui, depuis longtemps, sollicite qu'on l'aide à trouver un terrain. C'est chose faite maintenant. Il vous est proposé de lui vendre le terrain, qui recouvre 1 030 m², au prix net vendeur 124 625 €.

Nous restons boulevard de la Beaujoire et d'ailleurs, sur le même grand espace, qui est un espace très œcuménique, puisqu'il y a à la fois l'église Saint-Georges, le temple protestant évangélique, la chapelle orthodoxe et bientôt, la mosquée. Là, cela concerne l'Association culturelle orthodoxe, qui avait un bail emphytéotique. Elle avait construit son bâtiment et elle souhaite devenir propriétaire foncier. Nous allons donc mettre fin au bail emphytéotique. Nous vous proposons donc d'approuver la résiliation de ce bail et de vendre la parcelle à l'Association culturelle orthodoxe Saint-Basile de Césarée au prix net vendeur de 19 095 €.

Nous vous proposons ensuite de signer le protocole tripartite entre la Région, le Département et la Ville de Nantes, qui décrit très clairement les différentes transactions de transfert de collèges et de lycées aux différentes collectivités concernées.

Le dossier suivant, boulevard du professeur Auvigné, est un dossier assez simple. Nous cédon à titre gratuit à Nantes Métropole une petite emprise de 16 m² pour aménager une portion de piste cyclable sur le boulevard du professeur Auvigné.

Ensuite, nous retrouvons un dossier que nous avons vu assez souvent dans nos conseils, qui est la Cité communale de la rue Pitre Chevalier. Je vous rappelle que nous avons une opération en cours avec le CIF, que malheureusement, celui-ci a beaucoup de mal à avoir des réponses, qu'il a beaucoup de réponses infructueuses à ces lots. Nous lui proposons donc de prolonger la convention de gestion afin de ne pas le pénaliser.

Viennent ensuite des points assez classiques. Ce sont des transferts de propriété à titre gratuit à Nantes Métropole au titre de diverses compétences. Route de Gachet, il s'agit d'une convention tripartite de rétrocession d'équipements publics que nous passons entre la Ville, Nantes Métropole et la SA HLM Vilogia. Cela permet de restituer la voirie à la Métropole et les espaces verts à la Ville.

Nous allons ensuite au 74, boulevard des Anglais, où nous vous proposons un bail emphytéotique administratif d'une durée de dix-huit ans avec l'association SNUC tennis, puisque l'association nous a sollicités pour faire des travaux afin de créer un club house et de centraliser l'accès au club. Nous vous proposons donc de donner notre accord. Cela nous oblige à séparer la parcelle en deux lots et à passer, d'un côté, un bail emphytéotique sur un des lots.

Rue Jamet, c'est la résiliation de la convention de gestion conclue avec Nantes Métropole dans le cadre du programme d'action foncière « habitat ». Ce sont des choses que nous avons déjà vues. En l'occurrence, la Ville ne récupéra pas le foncier qui est concerné, et Nantes Métropole rembourse donc la Ville pour 384 000 €, qui était la valeur restante du foncier.

Le dernier paragraphe concerne une correction par rapport à une délibération d'un précédent Conseil où l'on a indiqué par erreur que les actes notariés étaient aux frais de Nantes Métropole Aménagement alors qu'en fait, ils sont aux frais de la Ville de Nantes. Nous corrigeons donc.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Guerra.

I– 106

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. J'ai juste une question. Je suis quand même surprise que nous mettions à la vente une parcelle d'un peu plus de 4 000 m² boulevard Joliot-Curie, alors même que ce matin, il a été dit que nous étions à la recherche d'un terrain pour construire une école. Cet espace nous permettrait de déplacer d'autres activités qui se passent ailleurs dans le quartier pour dégager un terrain qui serait plus logiquement utile pour une école. Je ne comprends pas que nous nous démunissions. À mon avis, nous ne sommes pas propriétaires de tant de terrains que cela dans ce quartier, puisque l'espace est assez contraint. Nous avons toutes les berges de la Sèvre qui sont inondables, et de fait, il est inenvisageable de construire là. Nous avons donc un certain nombre de contraintes. Je trouve que nous devons prendre le temps de la réflexion. Je ne suis pas favorable à cette vente en l'état actuel. Voilà ce dont je voulais vous informer.

Mme LEFRANC, Adjointe – Dans ce que vous venez d'exposer, quelque chose m'interroge. Vous dites vous-même que l'on est tout près de la Sèvre. Si mes souvenirs sont bons en matière de...

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Je suis désolée, vous ne connaissez pas le quartier, mais en l'occurrence, cette parcelle n'est pas près de la Sèvre. Je vous dis que les parcelles potentiellement libres, les autres, sont près de la Sèvre. Et là, effectivement, nous n'aurions pas cette possibilité.

Mme LEFRANC, Adjointe – En l'occurrence, je vous rappelle que c'est quand même pour construire 19 logements, dont six locatifs, et qu'à mon avis, les besoins en matière de logement, notamment lorsqu'ils sont portés par la convention d'accession abordable à la propriété, sont assez prioritaires aussi.

Mme le MAIRE – Je propose qu'un point précis puisse être fait et vous être adressé pour partager naturellement la cohérence de ce qui est proposé là, et que l'ensemble des éléments précis puissent vous être apportés.

Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Dans cette délibération, vous nous proposez de céder deux terrains, l'un pour l'Association culturelle musulmane nantaise et l'autre pour l'Association orthodoxe Saint-Basile de Césarée, sur lesquels il existe déjà une chapelle orthodoxe et l'autre, c'est pour construire une mosquée. Il existe une différence notoire entre les deux associations : l'Association orthodoxe est une association culturelle de type loi de 1905, alors que l'Association culturelle musulmane est une association de type loi de 1901. Vous le savez, les droits, les obligations et les contrôles ne sont pas les mêmes pour ces deux statuts. Or, le but de cette Association culturelle musulmane est pourtant bien culturel. Si vous allez sur le site, il est notifié qu'il s'agit de construire une mosquée pour le culte, d'enseigner le Coran et la Sunna. Il nous paraît donc essentiel que pour une vente en vue de la construction d'un lieu de culte, dans le respect de l'équité, de la laïcité de la loi, la Ville contractualise avec une association de type loi de 1905, selon les articles 18 et suivants. Nous vous demandons donc de surseoir au vote concernant la vente de ce terrain jusqu'à la modification en association de type loi de 1905 de cette association.

Mme LEFRANC, Adjointe – Quand nous avons accompagné la demande de cette association, nous sommes allés voir les autres associations qui sont présentes, les autres cultes qui sont présents sur le terrain, et tous soutiennent la démarche. Je tiens à le rappeler. Ça me paraît quand même assez important. Ensuite, dans votre question, il y a le débat qui est en cours au niveau national sur une évolution possible de la réglementation en matière d'associations religieuses et sur leur appartenance soit à la loi de 1901, soit à la loi de 1905. Je ne pense pas que nous allons faire le débat au sein de notre Conseil municipal. Je vous propose de suivre plutôt les évolutions des propositions gouvernementales sur le sujet et d'en re-débattre plus tard.

Mme le MAIRE – Madame Krysmann.

I- 107

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Excusez-moi, il ne s'agit pas de discuter des évolutions de la loi de 1905. Pour l'instant, la loi de 1905 s'applique pour les associations culturelles et pour les lieux de culte, que ce soit pour l'Église catholique, pour l'Église orthodoxe, etc. Par souci d'équité, pour des questions de laïcité et dans le contexte où nous sommes, pour des questions de contrôle (mais il y a aussi des avantages à avoir ce statut), je crois qu'il est plus clair, dans le cas d'un lieu de culte, de contractualiser avec des associations qui relèvent clairement de la loi de 1905.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Sur les deux dossiers sur lesquels vous intervenez, le dernier, l'Association culturelle musulmane nantaise, je ne vois pas d'obstacle juridique à cette vente. Il s'agit en effet de l'installation d'un lieu de culte, disons-le clairement, au sein d'un regroupement de cultes de différentes religions. Vous avez là un temple protestant, une église orthodoxe, une église catholique romaine, et il est très bien d'avoir cette mosquée à cet endroit.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Mais ce n'est pas le problème !

M. ROBERT, Adjoint – Excusez-moi, je vous réponds.

Mme le MAIRE – S'il vous plaît ! Une seconde, Alain. Je rappelle que nous sommes dans l'enceinte du Conseil municipal. Vous avez demandé la parole, vous l'avez eue. Je redonne la parole au rapporteur. Laissez-le vous répondre jusqu'au bout sur la question qui a été posée. Cela me paraît être, premièrement, les règles de notre assemblée, et deuxièmement, simplement de la courtoisie.

M. ROBERT, Adjoint – Ce n'est pas un dossier nouveau dans la pratique municipale à Nantes depuis des années. Nous avons toujours procédé de telle manière. C'est bien la première fois, au Conseil municipal, que j'entends opposer association de type loi de 1905 et association de type loi de 1901. Personnellement, je m'interroge un peu parce que quand nous avons traité avec des associations qui demandaient des permis de construire pour créer des lieux catholiques d'une certaine mouvance qui n'est pas l'Église catholique romaine, c'était souvent au nom d'une association de type loi 1901. Nous avons délivré le permis sans nous demander si elles étaient dans le champ de la loi de 1905 ou dans le champ de la loi de 1901. Je ne fais pas de procès d'intention. Cette question juridique est fort intéressante et mériterait d'être explorée. Néanmoins, il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. Notre attention politique est très claire, en tout cas aux yeux de notre majorité municipale. Il y a là une démarche extrêmement intéressante, œcuménique, à partir du regroupement de l'ensemble de ces lieux de culte à cet endroit. Ce dossier va tout à fait dans le sens d'une demande et d'un travail qui a été engagé, de longue date, avec l'association en question.

Sur le dossier du boulevard Joliot-Curie, Olivier et moi, nous avons bien repris l'adresse et vérifié véritablement de quoi il s'agissait. Il s'agit d'un délaissé d'un terrain municipal qui se situe au nord du groupe scolaire Ledru-Rollin – Sarah Bernard. Il apparaît exclu d'y joindre une nouvelle école puisque justement, l'objectif, pour la nouvelle école dans le quartier du Sud-Loire, est de la mettre sur un autre site. Voilà pourquoi il a été décidé, et Pascale Chiron pourrait en parler aussi, d'y installer un habitat participatif, si je ne me trompe pas de site, et, dans le cadre d'une politique de logement qui a été intégrée au programme local de l'habitat, de développer cette forme d'habitat qui correspond à une demande sociale. Ce projet a déjà été largement travaillé, validé et présenté à la population. Le permis de construire a été délivré. A priori, il n'y a aucun obstacle pour réaliser ce projet dans la mesure où la Ville n'avait aucun projet particulier sur ce site. Voilà pour les réponses aux deux points. J'appuie sur l'utilité du vote favorable à ce dossier.

Mme le MAIRE – Merci. Deux points pour finir. Madame Guerra.

Mme GUERRA, Conseillère municipale – Très rapidement parce que j'en ai un peu assez que l'on nous prenne systématiquement pour des andouilles. Si j'ai fait la réflexion ce matin sur la Persagotière, qui passait dans la rue parallèle de l'école Ledru-Rollin, je ne vais pas vous demander, cet après-midi, de construire une

I – 108

école dans la rue perpendiculaire à l'école Ledru-Rollin. C'est bien évident. Ce n'était absolument pas le sujet. Je vous ai simplement demandé de réfléchir à la possibilité de déplacer d'autres activités qui sont sur le quartier, je pense particulièrement à des jardins familiaux ou à autre chose, de les mettre sur cette parcelle et de faire une opération à tiroirs, de dégager ainsi un emplacement ailleurs sur le quartier, beaucoup plus à l'est, qui permettrait aux enfants de venir en toute sécurité à l'école et de ne pas faire des kilomètres, tout simplement. Arrêtez un peu de nous prendre pour des imbéciles, ça va bien !

Mme le MAIRE – Merci. Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint – Juste un mot. Nous avons bien compris ce que vous disiez, mais le terrain n'est pas adapté, y compris aux déplacements que vous indiquez. Croyez bien que ceci est vraiment étudié avec beaucoup d'attention, en travail avec Mme Naël, sur le schéma directeur des écoles. Nous sommes en train d'examiner les critères que nous posons, et nous vous rejoignons là-dessus. Nous les avons posés depuis longtemps avec Mme Naël. Effectivement, en termes d'équilibre sur le quartier, on ne peut pas concentrer les écoles. Effectivement, ce que vous avez aussi évoqué ce matin. Nous travaillons vraiment dans ce sens. Nous regardons avec toutes les équipes, notamment avec la direction de l'éducation, comment nous pouvons positionner au mieux un futur équipement, une future école dans le quartier pour répondre à la fois aux besoins des enfants, aux enjeux de carte scolaire et de mixité, puisqu'il faut être extrêmement attentif à ne pas déséquilibrer les autres écoles. C'est aussi étudié de très près. Et effectivement, limiter les déplacements des parents fait partie des critères que nous sommes en train d'examiner avec Mme Naël. C'est tout le travail qui est engagé avec l'ensemble des services dans le cadre de ce schéma directeur des écoles.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame. Juste une explication de vote. Compte tenu du fait que, respectueusement, nous avons eu des réponses totalement « à côté de la plaque », par rapport à ce qui peut représenter un sujet de fond, nous ne participerons pas au vote.

Mme le MAIRE – Très bien. Nous prenons acte de cette position. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non participation du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre ».

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Il s'agit de la délibération qui concerne le personnel municipal, avec l'évolution du tableau des effectifs et la création d'un certain nombre de postes, notamment dans l'éducation, la suppression aussi d'un certain nombre de postes, en surnombre pour une grande partie d'entre eux, l'information selon laquelle les 90 postes d'éducateurs de jeunes enfants et 13 postes d'assistants socioéducatifs, qui sont aujourd'hui en catégorie B, seront transformés en postes de catégorie A en date du 1^{er} février 2019. Ensuite, nous avons les transformations de postes que l'on retrouve à chaque Conseil municipal.

Vous avez, en chapitre II, encore un décret concernant la mise en œuvre du RIFSEEP. Il concerne les médecins territoriaux. Cela nous permet d'adapter notre réglementation à ce décret et de modifier notre cadre RIFSEEP en prenant ce décret en compte.

En chapitre III, nous vous proposons, concernant le contrat de prévoyance, que nous avons renouvelé plusieurs années de suite et qui arrive à échéance à la fin de l'année 2019, de désigner Nantes Métropole comme coordonnateur de la convention de mandat pour assurer la procédure de mise en concurrence.

I– 109

Nous vous proposons ensuite d'élargir le dispositif de don de jours de repos aux agents qui sont des aidants auprès de personnes en perte d'autonomie ou auprès de personnes avec un handicap.

Nous vous proposons de signer la convention avec le Comité des œuvres sociales jusqu'en 2020. J'en profite pour vous rappeler que l'arbre de Noël du COS aura lieu mercredi prochain, l'après-midi, à la Cité des congrès.

Vous avez également, comme à chaque Conseil de fin d'année, la liste des agents qui bénéficient d'un logement de fonction.

Enfin, vous avez les taux de vacation alloués aux enseignants et animateurs du programme de réussite éducative.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (13 abstentions du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Délégations des attributions du Conseil municipal – Actualisation

Mme LEFRANC, Adjointe – Je vous rappelle qu'en juin 2016, le Conseil municipal avait délégué à Mme le Maire ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux, au directeur général des services et aux directeurs généraux adjoints, 26 matières relevant de ses attributions, conformément à l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Nous proposons, grâce à la loi du 28 février 2017, d'ajouter trois thématiques et de remettre tout cela dans un seul document unique, dont vous avez le détail dans la délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENAUME, Conseiller municipal – Merci. Nous voterons contre cette délibération. Ces délégations en forme de poupées russes contribuent aussi à éloigner les décisions de notre Conseil. Nous nous opposerons donc à cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (13 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Île de Nantes – Ancien site Alstom – Institution de servitudes d'utilité publique – Avis

M. ROBERT, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'approuver le projet de servitude d'utilité publique sur l'ancien site d'Alstom de l'Île de Nantes. Vous savez ce que sont les servitudes d'utilité publique : des limitations administratives au droit de propriété et d'usage du sol.

Concernant le site Alstom, cette entreprise a exploité ses parcelles avec des activités qui ont affecté l'état du sol et lors de la cessation d'activité, en 2003, le préfet a encadré l'usage des sols pour un usage autre qu'industriel. Il s'agit donc, d'une certaine façon, sur la base de cet arrêté pris par le préfet en 2003 et précisé par les études de sol qui ont été mises en œuvre sur le site depuis lors, de transcrire dans notre règlement d'urbanisme cette servitude d'utilité publique sur cette parcelle.

Une enquête publique a eu lieu. Il n'y a pas eu d'observations particulières. Toutes les copropriétés qui existent déjà et qui ont des activités sur le site ont été associées et prévenues. Je vous propose donc d'approuver ce projet de servitude d'utilité publique.

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I- 110

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Association SNUC Tennis – Travaux de réaménagement des espaces sportifs dans l'enceinte du stade municipal Pascal Laporte de Nantes – Emprunt de 460 000 € auprès de BNP Paribas - Garantie d'emprunt de la Ville à hauteur de 100 % – Convention – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Notre club de tennis, le SNUC, a besoin d'un club house et d'élargir et d'étendre ses capacités d'accueil et pour cela, il a un projet chiffré à 1 050 000 €. Pour le boucler, il a besoin d'un emprunt de 460 000 €. Cela arrive dans les meilleures familles. Il nous est proposé de le garantir, comme la loi nous y autorise. Nous avons vérifié l'ensemble des éléments. Il n'y a pas de difficultés.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

SAEM LAD-SELA – Évolution de l'actionnariat – Entrée de la Région au capital – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de l'évolution de l'actionnariat de la société d'économie mixte Loire-Atlantique Développement SELA. Vous savez que la loi NOTRe a concentré beaucoup de compétences liées au développement économique à la Région. Il est donc tout à fait logique et normal que la Région entre au capital de cette société d'économie mixte locale. Comme nous sommes nous-mêmes actionnaires du capital à hauteur de 1,77 %, actuellement, il était également logique que nous soyons consultés. Je vous propose d'autoriser cette évolution du capital de la SELA, qui nous fera légèrement réduire notre participation, puisque nous passerons de 1,77 % à 1,75 %.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Vote des crédits nécessaires avant le vote du budget primitif 2019 – Opérations d'investissement – Avances sur subvention 2019 – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit de la traditionnelle délibération de vote des crédits nécessaires au fonctionnement de nos services et de nos partenaires associés avant le vote du budget 2019, notamment tous ceux qui ont une masse salariale à assurer. Il serait dommage que la date du vote de notre budget, qui n'est pas du tout anormale, d'ailleurs, qui est tout à fait logique, les prive de la capacité de payer leurs salariés au mois de janvier et que les services municipaux ne trouvent pas les moyens de continuer à fonctionner normalement. C'est donc une délibération tout à fait technique et habituelle en cette saison.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

I- 111

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Il s'agit là aussi des traditionnelles dispositions diverses à caractère budgétaire et financier, avec des subventions et des prix.

J'attire votre attention sur les legs, le legs Marchand et le legs Deville, qui sont répartis conformément aux volontés des donateurs. J'attire votre attention aussi sur l'association Paloma, qui a repris l'ensemble des activités de Médecins du monde, ainsi que sur l'association Femmes du digital Ouest, autour de la mission égalité, qui a organisé le Prix des femmes du digital. Il s'agit d'encourager la féminisation d'un métier qui ne l'est pas suffisamment. Il y a aussi la lutte contre la discrimination, la Maison de la justice et du droit, l'association Congo Intervalles, les subventions d'investissement pour l'ACCOORD, les subventions complémentaires à l'ACCOORD, ainsi que les associations gestionnaires des écoles privées. Nous sommes, comme c'est la tradition, en négociation avec la direction diocésaine et dans l'attente des résultats de cette négociation et d'un nouvel accord pluriannuel, nous proposons d'inscrire le versement du solde de la participation pour 2018 et de garder pour l'instant les mêmes forfaits pour 2019. Mais c'est naturellement destiné à évoluer en fonction de nos discussions. Il y a également l'Association sportive et culturelle des agents de la collectivité de la métropole nantaise, pour toutes les familles de nos agents, c'est extrêmement important.

Il y a par ailleurs le dispositif exceptionnel d'un accueil plus digne des personnes migrantes. C'est là un sujet qui a fait l'objet, dès le début de ce Conseil, d'une intervention particulière. Vous avez dans cette délibération le détail, premièrement, d'une subvention complémentaire de 500 000 € accordée par la Ville au CCAS pour faire face aux dépenses liées notamment à la mise à l'abri des migrants de Daviais. Cette subvention de 500 000 € ne nécessite pas de décision modificative, puisque nous avons pu l'assurer par virement sur d'autres crédits, mais il était évidemment naturel qu'elle passe au Conseil municipal.

Ce qui fait qu'avec une décision modificative de 3,5 M€ que nous avons votée et une subvention correspondante que nous avons votée lors de notre précédente session, plus les 500 000 € que nous votons ici et ce qui figurait déjà sur le budget de la Ville de Nantes, l'opération de Daviais, ce sont au total 4,4 M€, à 3 000 € près, puisque ce sont 4 397 677 €, pour être précis.

Ceci fera l'objet d'une facturation à l'État par l'émission d'un titre des recettes, en fonction et en vertu notamment de l'article L. 744-2 du Code de l'action sociale et des familles et également en référence à la jurisprudence du tribunal administratif de Nantes, qui a enjoint l'État de faire le nécessaire pour remplir les missions qui sont les siennes. Je précise, pour que les choses soient parfaitement claires, transparentes et complètes, qu'il y avait aussi un certain nombre de dépenses concernant notamment Bréa et concernant divers squats, et que ces dépenses s'élèvent à un total supplémentaire de 1,3 M€. Ce qui fait que nous avons un montant total assumé par la Ville en 2018 de 5,7 M€, dont 4,4 seront facturés à l'État. C'est ce que cette délibération autorise également.

Ceci étant posé, je termine avec le reste de la délibération. Nous avons 130 000 € de prestations finales à Nantes Action périscolaire et des dispositions tarifaires tout à fait classiques, avec une réévaluation des tarifs des accueils périscolaires tout à fait modérée de 1,3 %, étant entendu que nous avons relevé de 1 % les tranches du quotient familial pour ne pas pénaliser les familles les plus précaires. Et nous avons également des ajustements de tarifs de délégation de service public, des droits des occupations du domaine public pour le marché de Talensac et diverses dispositions financières, des conventions de partenariat, des concessions au Cimetière Parc, les espaces de tennis situés dans l'enceinte du stade Pascal Laporte, en lien avec ce dont je vous parlais tout à l'heure, la mutualisation du réseau de radio numérique Tetra de Nantes Métropole et un certain nombre d'autres décisions de moindre importance.

Cela se termine tout à fait logiquement par les remises gracieuses et annulations de titres et les admissions en non-valeur de créances irrécouvrables et de constatations de créances éteintes.

I- 112

Mme le MAIRE – Merci. Ronan Dantec.

M. DANTEC, Conseiller municipal – Madame le Maire, je vous remercie de me donner la parole. Comme c'est la dernière délibération et que nous allons clôturer nos débats, je sais que vous en avez parlé ce matin, mais je ne pouvais être là parce que j'étais encore à Katowice, en Pologne, au petit matin, mais le président du Conseil départemental vient d'adresser un courrier à Emmanuel Macron, qu'il a rendu public il y a une petite heure, demandant officiellement un référendum sur la réunification de la Bretagne et le redécoupage de l'Ouest.

Je passe juste un message sans rouvrir le débat, pour dire que je pense qu'il faut absolument que la Ville de Nantes, comme les grandes collectivités, entre tout de suite dans le débat ouvert par le président du Conseil départemental, sans entrer dans le débat de fond, mais sur un point absolument essentiel, qui est d'être capables, tous ensemble, de mettre sur la table une méthodologie collective pour aller à un référendum, parce que quand il n'y a pas de méthodologie partagée avant, on sait comment les choses peuvent se finir, y compris en radicalisant les positions. Je vous remercie de m'avoir donné la parole parce que je tenais à passer ce message avant la fin de conseil.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Vous le savez, je l'ai dit à plusieurs reprises, je n'étais pas d'accord sur la méthode, mais j'étais d'accord avec vous aussi sur votre méthode, mais j'étais d'accord avec vous aussi sur le fait que l'État n'avait pas pris ses responsabilités.

Concernant ces subventions, j'aurais aimé que vous nous fassiez peut-être une projection. Nous en avons parlé tout à l'heure dans le débat budgétaire, les sommes que vous nous annoncez vont jusqu'au 31 décembre 2018. Avez-vous une idée de ce qui est prévu pour 2019 ? Sachant que les migrants, qu'ils soient à Nantes ou dans les différentes municipalités, sont pris en charge par la Ville de Nantes, combien de temps pensez-vous que cela peut durer et combien cela va-t-il coûter ?

D'autre part, nous avons évoqué Bréa, ce matin. Normalement, il y avait un foyer de jeunes travailleurs qui était prévu à cet endroit. C'est aussi un équipement qui est important. Par ailleurs, je crois que l'association avait engagé des dépenses et je voudrais savoir ce qui est prévu par rapport à cette association et ce foyer de jeunes travailleurs.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Julie Laernoës.

Mme LAERNOES, Conseillère municipale – Désolée de jouer les prolongations en ce vendredi soir, mais comme on dit, nous sommes aussi attentifs à 9 heures du matin qu'à 18 heures. Je revenais sur la question de l'hébergement et de la prise en charge, sur le plan de sauvegarde communale concernant les migrants, puisqu'une nouvelle version de la délibération nous a été remise sur table. Je voulais demander pourquoi, d'une part. Est-ce par rapport aux éléments qui ont été indiqués et au référé du tribunal administratif, qui donne un certain nombre d'éléments qui justifie pleinement notre demande de facturation et d'envoi de facturation à l'État ? Et je voudrais demander, même si M. Bolo est entré dans un certain nombre de détails, si parmi les budgets qui figuraient dans les deux colonnes, le budget du CCAS et le budget de la Ville, il y avait les frais de sécurité, et ce que l'on entendait par « sécurité ». En effet, en tant que groupe écologiste et citoyen, nous avons été assez choqués de la manière dont les expulsions se sont faites sur l'espace public, du grillage autour du square Daviais et des gravats sur le square Vertais. Nous voulions nous assurer que cela ne faisait pas partie des montants qui étaient inscrits ici.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Aïcha Bassal.

I- 113

Mme BASSAL, Adjointe – Je vais répondre, notamment au sujet de Bréa, puisque ce matin, M. Richard nous a interpellés en nous disant qu'il n'y avait pas eu de rencontres ou en tout cas, qu'il n'avait pas, lui, l'information des rencontres avec les habitants de la rue de Bréa. Je voudrais porter à votre connaissance qu'il y a eu quatre rencontres avec les habitants de la rue de Bréa et de la rue Sibille. Je vous l'ai dit au précédent Conseil municipal. D'ailleurs, une ancienne conseillère municipale qui siégeait dans votre groupe politique était présente à ces rencontres. J'ai en effet rencontré, en présence de Catherine Choquet, en tant qu'adjointe de quartier, à la fois le 6 avril, le 25 mai, le 12 juillet et le 14 septembre, les habitants de la rue de Bréa et de la rue Sibille, qui en ont fait la demande à la Ville, pour pouvoir échanger sur le sujet de l'occupation du foyer de Bréa.

Ceci étant dit, nous avons été en lien permanent, puisque nos services sont mobilisés, ainsi que la police municipale, pour s'assurer que la tranquillité de ces habitants pendant l'occupation du site de Bréa était assurée. Nous avons également mobilisé les services de Nantes Métropole, notamment sur la question du nettoyage. Je vous donne cette information. Je vous l'ai déjà donnée lors du dernier conseil, mais je me répète pour que les choses soient bien claires.

Ensuite, que devient aujourd'hui le site de Bréa ? Aujourd'hui, il devient ce qu'il aurait dû être, c'est-à-dire un foyer de jeunes travailleurs, puisque ce site appartenait à Nantes Métropole Habitat, qu'il a aujourd'hui vendu à l'Édit de Nantes, et que le projet de foyer de jeunes travailleurs est en cours.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Que les choses soient très claires : s'il y a eu une nouvelle rédaction de cette délibération et une délibération modifiée remise sur table, c'est également au sujet d'une autre subvention, pour une association qui n'avait pas pu être incluse au départ parce qu'elle avait juste oublié de faire une demande de subvention. Cette chose ayant été régularisée et des salaires étant également concernés par cette affaire, il fallait de toute façon revoir la délibération et vous la remettre sur table. Il s'agit de l'association 1 Divisible.

Pour le reste, les détails des sommes figurant dans ce qui sera facturé à l'État sont dans le tableau qui vous a été fourni et à ma connaissance, l'intervention des forces de l'ordre n'est pas dans ce décompte, puisque l'État ne nous facture pas ses interventions. Par conséquent, à la question de savoir si les frais de sécurité et d'évacuation sont dans ce budget, la réponse est non.

Mme le MAIRE – Merci. Quelques points en complément : les frais de gardiennage ne sont pas non plus inclus dans ce budget. Que les choses soient très claires. L'enjeu complémentaire de la remise sur table de la délibération est la nécessité de stabilisation juridique de la possibilité d'émettre un titre de recettes, puisque, comme je l'ai dit ce matin, la discussion avec l'État n'est pas close. Je répète qu'elle est loin d'être close parce que, comme Pascal Bolo l'a rappelé, premièrement, un certain nombre d'articles de loi, et deuxièmement, le rendu du tribunal administratif nous invitent à continuer ce que je qualifierai encore à ce stade de dialogue exigeant.

Troisièmement, Madame Krysmann, d'abord, vous me redites votre soutien sur ce sujet. Un tel soutien fait chaud au cœur. La deuxième partie de votre question, à savoir combien de temps cela va durer et combien cela va coûter, ne m'a pas échappé. Je ne peux pas répondre maintenant à cette question pour une raison simple, qui est que j'ai eu l'occasion d'indiquer, la semaine dernière, que parmi les personnes qui avaient été mises à l'abri à Daviais, 150 ont d'ores et déjà retrouvé le chemin du droit commun de l'État. Je le répète, comme le dit la loi française, la mise à l'abri par l'hébergement et le fait d'accorder ou non un titre de séjour relèvent exclusivement de la compétence de l'État.

À ce stade, ce sont à peu près 150 personnes. Je voudrais en profiter pour saluer les services de l'État en local sur le territoire, qui permettent ce travail, chacun dans son rôle, chacun dans ses responsabilités. Vous comprendrez donc aisément que pour pouvoir avoir une vision totalement stabilisée de la situation financière de l'année prochaine, il faut avoir une vision précise et stabilisée du nombre de personnes qui vont continuer

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2018

I- 114

à retrouver le chemin du droit commun de l'État. Or il n'aura échappé à personne que cela ne dépend pas particulièrement de nous.

Voilà les éléments que je voulais vous apporter pour la plus grande clarté.

Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Je vous remercie, Madame le Maire. Je sais que l'on s'habitue rapidement aux félicitations, mais je ne vous ai pas apporté un chaleureux soutien, quand même. Dire que je ne suis pas d'accord avec votre méthode, il me semble que ce n'est pas encore un chaleureux soutien. Maintenant, là où j'étais d'accord avec vous, c'est sur le fait que l'État n'avait pas assumé ses responsabilités.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve (13 avis contraires du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Non participation au vote :

- de Mme Bassal pour la CAF,

- de M. Rebouh, Mme Naël, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin, M. Moreau, Mme Hakem, pour l'ACCOORD.

Mme le MAIRE – Je vous propose de lever notre séance. Merci.

La séance est levée à 18 h 20.